

*Ministère de l'Europe  
et des Affaires étrangères*

**ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**30E SESSION PLENIERE DE  
L'ASSEMBLEE**

**MARS 2019**

*Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris*

## SOMMAIRE

### 30E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 11 MARS AU 15 MARS 2019

#### LUNDI 11 MARS 2019 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	5
Ouverture de la session.....	5
Point sur les commissions de contrôle.....	7
Budget de l'AFE : bilan 2018 et perspectives 2019.....	13
Atelier fiscalité avec la DINR.....	21

#### MERCREDI 13 MARS 2019 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	40
Présentation de la réforme de la CFE.....	40
Questions-réponses.....	49

#### JEUDI 14 MARS 2019 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	64
Intervention de la DFAE : actualité consulaire.....	64
Séance des questions orales et d'actualité.....	84
Questions orales.....	85
Question orale n°1 de Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller consulaire à Zurich et conseiller à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au taux minimum d'imposition.....	85
Question orale n°2 de Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller consulaire à Zurich et conseiller à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la variation des revenus fonciers.....	85
Question orale n°3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'imposition du travail.....	85
Question orale n°4 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au Compte SS sur Ameli.fr pour les Français de l'Étranger titulaires d'une carte vitale et résidant en Europe.....	86
Question orale n°5 de Madame Daphna POZNANSKI, conseillère consulaire à Tel-Aviv et conseillère à l'AFE (Israël et Territoires palestiniens), relative au programme Vacances travail.....	86
Question orale n°6 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire à Beyrouth et conseillère à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient), Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller consulaire à Dubaï et conseiller à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient) et de Monsieur Hervé SEROL, conseiller consulaire à Libreville et conseiller à l'AFE (Afrique centrale, australe et orientale), relative au retour en France après une expatriation.....	87
Question orale n°7 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire à Beyrouth et conseillère à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient), Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller consulaire à Dubaï et conseiller à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient) et de Monsieur Hervé SEROL, conseiller consulaire à Libreville et conseiller à l'AFE (Afrique centrale, australe et orientale), relative aux bourses scolaires.....	87
Question orale n°8 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire à Beyrouth et conseillère à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient), Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller consulaire à Dubaï et conseiller à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient) et de Monsieur Hervé SEROL, conseiller	

consulaire à Libreville et conseiller à l'AFE (Afrique centrale, australe et orientale), relative à la suppression du notariat consulaire au sein des consulats.....	88
Question orale n°9 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au retrait des passeports des ressortissants français à l'étranger.....	88
Question orale n°10 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'identité numérique.....	88
Question orale n°11 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire à Amsterdam et conseillère à l'AFE (Benelux), relative à l'inscription scolaire lors d'un retour en France.....	88
Question orale n°12 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire à Amsterdam et conseillère à l'AFE (Benelux), relative à la limite d'âge des consuls honoraires.....	89
Question orale n°13 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire à Amsterdam et conseillère à l'AFE (Benelux), relative aux difficultés des (futurs) pensionnés du régime français à l'étranger.....	89
Question orale n°14 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère consulaire à Buenos Aires et conseillère à l'AFE (Amérique latine et Caraïbes), relative au certificat de nationalité française, délai de délivrance.....	89
Question orale n°15 de Madame Gaëlle BARRÉ, conseillère consulaire à Rome et conseillère à l'AFE (Europe du Sud), relative à la limitation du détachement des enseignants.....	90
Question orale n°16 de Madame Gaëlle BARRÉ, conseillère consulaire à Rome et conseillère à l'AFE (Europe du Sud), relative à l'imposition des recrutés locaux.....	90
Question orale n°17 de Madame Madeleine BERGER BEN NACEUR, conseillère consulaire à Casablanca et conseillère à l'AFE (Afrique du Nord), relative à la solidarité avec nos aînés.....	90
<b>Question d'actualité.....</b>	<b>91</b>
Question d'actualité n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la commission de contrôle.....	91
<b>Présentation des travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.....</b>	<b>91</b>

## JEUDI 14 MARS 2019 – APRÈS-MIDI

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....</b>	<b>99</b>
<b>Point sur le vote électronique.....</b>	<b>99</b>
<b>Questions-réponses.....</b>	<b>103</b>
<b>Présentation des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.....</b>	<b>114</b>
<b>Questions-réponses.....</b>	<b>117</b>
<b>Examen des résolutions de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.....</b>	<b>118</b>
<i>Résolution n° LOI/R.1/19.03.....</i>	<i>118</i>
<i>Résolution n° LOI/R.2/19.03.....</i>	<i>128</i>
<i>Résolution n° LOI/R.3/19.03.....</i>	<i>133</i>
<i>Résolution n° LOI/R.4/19.10.....</i>	<i>136</i>
<i>Résolution n° LOI/R.5/19.10.....</i>	<i>136</i>
<b>Présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.....</b>	<b>136</b>
<b>Examen des résolutions de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.....</b>	<b>144</b>
<i>Résolution n° FIN/R.1/19.03.....</i>	<i>144</i>
<i>Résolution n° FIN/R.2/19.03.....</i>	<i>144</i>
<i>Résolution n° FIN/R.3/19.03.....</i>	<i>144</i>
<i>Résolution n° FIN/R.4/19.03.....</i>	<i>146</i>
<i>Résolution n° FIN/R.5/19.03.....</i>	<i>147</i>

## VENDREDI 15 MARS 2019 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	149
Intervention de Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.....	149

## VENDREDI 15 MARS 2019 – APRÈS-MIDI

sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	173
<b>Présentation des travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.....</b>	<b>173</b>
<b>Examen des résolutions de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.....</b>	<b>188</b>
<i>Résolution n° ENS/R.1/19.03.....</i>	<i>188</i>
<i>Résolution n° ENS/R.2/19.03.....</i>	<i>190</i>
<b>Présentation des travaux de la commission des affaires sociales et anciens combattants.....</b>	<b>192</b>
<b>Examen des résolutions de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.....</b>	<b>195</b>
<i>Résolution n° SOC/R.1/19.03.....</i>	<i>195</i>
<i>Résolution n° SOC/R.2/19.03.....</i>	<i>197</i>
<i>Résolution n° SOC/R.3/19.03.....</i>	<i>198</i>
<i>Motion n° SOC/R.4/19.03.....</i>	<i>202</i>
<i>Résolution n° SOC/R.5/19.03.....</i>	<i>204</i>
<i>Résolution n° SOC/R.6/19.03.....</i>	<i>207</i>
<b>Présentation des travaux de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.....</b>	<b>216</b>
<b>Examen des résolutions de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.....</b>	<b>218</b>
<i>Résolution n° COM/R.1/19.03.....</i>	<i>218</i>
<i>Résolution n° COM/R.2/19.03.....</i>	<i>220</i>

## LUNDI 11 MARS 2019 – MATIN

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### OUVERTURE DE LA SESSION

#### **Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

S'il vous plaît, pouvez-vous prendre place ? Merci.

Très heureux de vous retrouver pour cette 30<sup>e</sup> session de notre Assemblée. Malheureusement, comme nous en avons l'habitude maintenant, je vais vous demander de respecter une minute de silence à la mémoire de deux de nos collègues : un ancien collègue et un collègue de cette Assemblée.

Le premier qui nous a quittés, c'est Bernard JOUANNET. Ce nom ne dira peut-être pas grand-chose à nombre d'entre vous. Bernard JOUANNET était membre désigné au Conseil supérieur des Français de l'étranger. Déjà, « membre désigné » et « Conseil supérieur des Français de l'étranger », cela renvoie à des périodes que bon nombre d'entre vous n'ont pas connues. Le père JOUANNET était père blanc. Il exerçait son ministère essentiellement en Afrique et, curieusement – si je puis dire –, pour un ecclésiastique, il avait fait de la lutte contre le SIDA par l'usage du préservatif son cheval de bataille. Il était doté d'un humour assez ravageur. Il parlait fréquemment de la multinationale qui l'employait et des difficultés qu'il avait avec son patron, un Polonais qui n'avait pas l'esprit très facile. Et certains d'entre nous gardent le souvenir d'une scène assez surréaliste. Je pense que c'était dans les locaux de l'avenue Kléber où l'expression « sous les ors de la République » - pour ceux qui connaissent ces locaux – avait tout son sens. Le père JOUANNET, sur l'estrade, avec un panneau assez mal foutu, sur lequel il y avait des petits bateaux, des espèces de fenêtres et quand il les retirait, on voyait des préservatifs qui arrivaient. C'était son outil de propagande – si je puis dire – pour l'utilisation du préservatif en Afrique dans la lutte contre le SIDA. Cette propagande lui a valu quelques difficultés avec la multinationale qui l'employait, comme il le disait.

Ensuite, c'est Guy SAVERY qui nous a quittés. Je vais passer la parole à Thierry CONSIGNY pour vous dire quelques mots.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

#### **Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Chers collègues,

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Guy SAVERY le 19 janvier dernier. Élu dès 1982 au Conseil supérieur des Français de l'étranger, qui est devenu notre AFE en 2004, Guy SAVERY aura siégé sans discontinuer pendant près de 40 années pour représenter les Français du Maroc, son pays de cœur, sa seconde patrie. Il a été longtemps le Président de la commission des affaires sociales de l'AFE et il est resté fidèle à cette commission tant par son engagement social et sa solidarité envers les Français de l'étranger que par toutes ses activités qui auront constitué un modèle de dévouement. Guy aura été aussi l'administrateur fidèle de la Caisse des Français de l'étranger depuis 1984. Il en a été son premier vice-Président pendant 30 ans. Guy SAVERY était un inlassable engagé associatif, il était un pilier de l'union des Français de l'étranger. Et avec l'UFE Casablanca, qu'il a présidée jusqu'à son décès, il incarnait au plus haut les valeurs des associations mondiales : celles de l'accueil, de l'entraide, de la convivialité, du rayonnement. Également très actif au niveau de la solidarité avec la Société française de bienfaisance de Casablanca. Il incarnait parfaitement l'élu de terrain présent et disponible. Vous vous en souvenez tous, dans notre Assemblée, comme à la CFE, il siégeait activement et faisait preuve d'une grande écoute, de grand professionnalisme mêlé d'humanisme dans ses interventions, toujours élégant dans ses rapports avec les autres. Guy était une figure emblématique et historique des Français de l'étranger, de ces hommes qui ont dédié leur vie à leurs compatriotes.

En sa mémoire, je vous propose donc une minute de silence.

**Monsieur le Président**

En sa mémoire et en celle du père Bernard JOUANNET.

*(Minute de silence).*

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

À 13 heures 15, quelles que soient nos convictions religieuses ou non religieuses, en mémoire de Guy, à l'église Javel, pas très loin d'ici, nous avons organisé une petite messe, enfin une cérémonie de célébration pour Guy SAVERY. Donc, 13 heures 15 si vous souhaitez vous joindre aux nombreuses personnes qui sont d'ailleurs à l'AFE ou non à l'AFE. Vous êtes les bienvenus. 13 heures 15. Pour plus d'informations, vous pouvez me demander l'adresse ou d'autres choses si vous le souhaitez.

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci, Thierry.

Avant de rentrer dans le vif du programme, je vais demander à ceux de nos collègues qui viennent de nous rejoindre de bien vouloir se présenter pour ceux d'entre nous qui ne les connaîtraient pas. Madeleine, qui nous rejoint en remplacement de Guy.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Madeleine BERGER BEN NACEUR.*

**Madame Madeleine BERGER BEN NACEUR, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

C'est avec beaucoup d'émotion que je reviens ici, comme vous pouvez l'imaginer, parce que Guy était un monsieur que j'affectionnais. C'était un monsieur droit que j'ai rencontré en 2009 parce que j'étais élue ici en 2009, de 2009 à 2014. Il m'a beaucoup impressionnée chaque fois parce qu'il était droit, élégant, discret, de grande ressource. Il avait un accent du soleil qui le rendait très attachant.

Je viens de Tunisie, Tunisie-Libye. Que vous dire ? Je pense que j'ai un gène, comme nous tous, associatif, caritatif. On fait ce qu'on peut. J'affectionne une phrase particulière de Mère Teresa qui dit : « Ce que nous faisons est à peine une goutte d'eau dans l'océan, mais si nous ne le faisons pas, cette goutte d'eau manquerait à l'océan ».

Merci.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci, Madeleine.

Monsieur Luc de VISME.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Luc de VISME.*

**Monsieur Luc de VISME, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »**

Bonjour. Je m'appelle Luc, je viens du Danemark et j'ai beaucoup de plaisir à venir dans votre Assemblée. Ce que j'aimerais, c'est que vendredi soir – c'est un rêve – aucun d'entre nous ne rentre chez lui dans son pays en se disant : « Telle ou telle décision qu'on a prise, je ne suis pas d'accord ». C'est une Assemblée, on se met d'accord. C'est un peu l'habitude qu'on a au Danemark. J'ai le plaisir d'être ici avec ma collègue du Danemark Marie-José CARON. On a du plaisir à se rencontrer et on fait des compromis parce que la cible d'une Assemblée, c'est de se mettre d'accord sur un minimum de choses.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN.

Est-ce que vous m'entendez dans le micro quand je parle ? Non. On est venu me dire de ne pas parler trop près et je parle trop loin maintenant.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN.*

**Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Bonjour à tous. Je suis Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN, je viens de Suisse. Mon collègue a parlé de compromis. La Suisse, c'est vraiment le pays du compromis. Je suis aussi ravie de rejoindre cette illustre Assemblée et de pouvoir contribuer à faire avancer les travaux à ma mesure vu que je vais prendre le train en route. Je succède à Ronan LE GLEUT et je vais renforcer la délégation suisse aux côtés de mes deux collègues : Jean-Philippe KIEL et Nicolas DE ZIEGLER. Je suis très heureuse de venir ici et je suis très motivée, très enthousiaste.

Merci.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci.

Mais oui ! On a tellement l'habitude de te voir parmi nous que je t'avais oubliée. Madame Hélène DEGRYSE. Tu fais déjà partie des meubles en quelque sorte.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène DEGRYSE.*

**Madame Hélène DEGRYSE, conseillère élue de la circonscription « Benelux »**

Apparemment, tout le monde me connaît déjà puisque le Président de cette Assemblée avait déjà l'impression que j'en faisais partie. Je vais prendre cela comme un compliment.

Je suis Hélène DEGRYSE, j'habite à Amsterdam et je suis ravie de représenter à nouveau ce pays du compromis et de l'innovation que sont les Pays-Bas. J'ai siégé dans l'ancienne Assemblée, donc j'ai connu les formules, cette fois-ci un peu à distance. Mais je suis ravie d'être à nouveau parmi vous et de faire entendre ce très petit pays, mais qui a beaucoup de choses à apporter, je pense.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci.

Je pense que là, je n'ai oublié personne.

Je salue aussi la présence de conseillers consulaires parmi nous qui, en principe, sont assis sur la rangée de droite, ou au fond.

*(Applaudissements).*

Ce serait bien que vous essayiez de vous regrouper sur une travée pour qu'on puisse vous identifier. Ce n'est pas une obligation, mais cela nous facilite la vie de savoir à qui on a affaire, surtout si vous levez le doigt pour avoir la parole. Je vois que je suis peut-être entendu, mais pas nécessairement écouté, mais bon... Cette Assemblée est quelquefois autogérée.

Le point suivant de l'ordre du jour, c'est le point sur les commissions de contrôle.

## POINT SUR LES COMMISSIONS DE CONTROLE

### Monsieur le Président

Ces commissions de contrôle - je pense que vous le savez tous aujourd'hui -, viennent en remplacement des commissions administratives des centres de vote et la grande nouveauté, c'est qu'elles sont placées sous l'autorité, si je puis dire, ou en tout cas sous la présidence au moins d'un conseiller consulaire puisque le vice-Président du conseil consulaire devient automatiquement le Président de la commission de contrôle.

S'il y en a parmi vous qui n'ont pas encore répondu - après tout, la date limite n'était que le 11 janvier -, je vous rappelle que le fait d'être Président ne fait ni de vous un titulaire ni un suppléant et que donc, outre le Président, il faut quatre noms. Nous nous sommes chargés de la mise en place de ces commissions de contrôle. C'est intéressant, parce que cela met en évidence soit un vide dans les textes qui régissent les conseillers consulaires et les conseillers AFE, soit - si on est plus optimiste - la possibilité pour l'AFE de servir de courroie de transmission, bien que les textes ne le prévoient pas, auprès des conseillers consulaires. C'est ce que nous avons fait finalement. Quand l'administration nous a dit : « Mais il faut mettre en place les commissions de contrôle », le Bureau de l'Assemblée a pris ce sujet à bras le corps et s'en est occupé. Disons qu'il a fallu envoyer à peu près 2 000 à 2 500 emails pour obtenir, je pense, à ce jour - et je parle sous le contrôle de l'administration. 70 % de réponses, peut-être un tout petit peu plus. Plus ? Plus. On a bien travaillé alors. Plus.

J'avais demandé - mais je ne vois pas Pierre - si on pouvait avoir la projection de la liste des postes qui n'avaient pas encore répondu. Si c'est possible. Vous l'avez. Voilà, comme cela, s'il y en a qui sont coupables dans la salle, ils se sentiront très gênés et peut-être que cela accélèrera un peu le mouvement. Je pense qu'il doit y en avoir 25 à 30 qui n'ont pas répondu, quelque chose comme cela, ou peut-être un peu moins. 25.

Le processus que nous avons choisi au niveau du Bureau était d'envoyer un questionnaire - vous l'avez reçu - à tous les conseillers consulaires de façon qu'ils nous fassent leur proposition en retour. Nous avons considéré que partout où il y avait unanimité le choix était validé. Parce qu'après tout qui mieux que les conseillers consulaires dans leur circonscription sont en mesure de décider ou de choisir ceux qui vont les représenter à cette commission de contrôle ? Le système n'est certes pas parfait, il y a certainement eu parfois des abus, parfois on nous a dit que c'était l'unanimité et cela ne l'était peut-être pas. Très peu de remarques nous sont remontées. Quand nous en avons eu, nous avons essayé de les régler en mettant en contact les vice-Présidents de conseil consulaire et les conseillers consulaires concernés.

Nous allons demander à l'administration de nous redonner un calendrier de la mise en œuvre de ces commissions de contrôle, parce qu'il ne vous a pas échappé - j'espère - que dans sa grande sagesse, le législateur a prévu que ces réunions se tiendraient la première semaine du mois de mai avec un week-end, un pont, etc. Donc, je pense qu'il va falloir adapter. Soit le législateur nous donnera d'autres dates...

### Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

C'est la loi.

### Monsieur le Président

Non, mais bien sûr, *dura lex, sed lex*.

### Madame Martine SCHOEPPNER

La commission est libre de se réunir quand elle veut, donc elle peut très bien se réunir à une autre date et simplement faire cette réunion obligatoire par visioconférence, par exemple. Comme cela, la réunion a lieu. La seule difficulté - mais cela, je l'avais soulevé quand j'avais posé la question justement pour obtenir la visioconférence -, c'est que théoriquement les réunions sont publiques. Donc, faire venir le public par visioconférence, cela peut poser problème. C'est tout. On fait une véritable réunion pour examiner la liste avant et la seconde réunion est un peu plus informelle.

### Monsieur le Président

Très bien.

Vous avez derrière les postes sur lesquels nous n'avons pas encore les réponses. Je ne sais pas si certains d'entre vous sont concernés. Peut-être que certains d'entre vous sont concernés alors qu'ils nous ont envoyé la réponse. Si c'est le cas, merci de nous le rappeler en nous disant que vous nous l'avez déjà envoyée parce qu'on en a tellement reçu que ce n'était pas nécessairement très simple à gérer.

Pouvez-vous donner un micro, s'il vous plaît.

**Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »**

Bonjour, Monsieur le Président.

Je pense que cette liste est celle qui est correcte parce que le Chili, c'est correct. Je ne pense pas que cette liste soit celle qui...

**De la salle**

*Inaudible. Hors micro.*

**Monsieur le Président**

D'accord. Celle-là, c'est de l'autosatisfaction. La critique, c'est là-bas.

*(Discussion collégiale dans la salle).*

**Monsieur le Président**

Attendez, ceux d'entre vous qui n'ont pas répondu doivent le savoir.

Y a-t-il rapidement des questions sur ce sujet avant qu'on passe au point suivant. Oui, Philippe.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question sur la légalité de cette procédure. Est-on bien sûr qu'on va dûment travailler et que toutes les convocations et les décisions seront bien validées dans le cadre de la loi ou des règlements ? Il y a un petit vide juridique. On s'interroge en tout cas dans mon poste pour savoir si vraiment tout est calé juridiquement. Du côté du poste, il y a quelques doutes qui se sont faits jour.

**Monsieur le Président**

Je ne suis pas sûr de comprendre la question.

**Monsieur Philippe LOISEAU**

On voudrait savoir si la légalité est garantie sur cette nouvelle procédure de commission de contrôle. Il y a des questions qui se sont faits jour dans mon poste. Donc, je voulais savoir si la DFAE va éventuellement faire un message aux chefs de poste pour caler les informations qui, semble-t-il, ne sont pas parvenues. Sinon, on est prêts.

**Monsieur le Président.**

Un instant. Martine.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Oui, mais il y a la loi, le décret et les arrêtés. Tout est paru. C'est déjà très encadré et ce n'est pas au chef de poste de convoquer les réunions de la commission, c'est au vice-Président du conseil consulaire, enfin de la commission, puisqu'il en devient le Président. Donc, l'administration n'a pas à être présente, sauf celui qui tiendra le secrétariat. C'est la seule obligation. Et vous pouvez – d'ailleurs, la loi le dit, le décret le précise aussi – par contre convoquer le chef de poste ou l'ambassadeur si vous avez des questions à lui poser. Mais il ne viendra pas de lui-même.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question, parce qu'on a vu passer rapidement les commissions de contrôle où il y avait unanimité et où il y avait contestation. J'avais juste une question par rapport au poste de São Paulo qui est marqué à l'unanimité alors que j'ai été saisi en tant que Président de groupe d'une contestation de l'élu Français du monde sur place. Donc, je ne pense pas que cela ait été adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Président**

Pour nous, cela nous est remonté avec une abstention, pas une contestation.

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

D'accord.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène DEGRYSE.*

**Madame Hélène DEGRYSE**

Merci.

Quand vous parlez de visioconférence, cela veut dire à partir du poste. Mais qui est de l'autre côté ?

**Monsieur le Président**

J'aurais aimé que ce sujet ne soit pas abordé tant qu'on n'avait pas le détail du nouveau calendrier.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Il ne fallait pas en parler alors.

**Monsieur le Président**

En fonction du calendrier, on verra comment il faut se positionner pour faire ces réunions. Il ne faut pas tirer des plans pour l'instant tant qu'on ne sait pas comment cela va fonctionner. Après, effectivement, il faudra qu'il y ait quelqu'un d'autre du côté de la visioconférence. On ne pourra pas faire une visioconférence tout seul.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Donc, à la fin de la semaine ce sera clair.

**Monsieur le Président**

On a demandé à l'administration si on pourrait avoir d'ici la fin de la semaine un rétroplanning. Ce sera clair.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.*

**Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci.

Est-ce qu'on pourrait avoir un petit résumé du mode d'emploi ? Quand on est Président de la commission, qu'est-ce qu'on doit faire ? C'est-à-dire le contenu de l'activité elle-même.

**Monsieur le Président**

C'est ce qu'on vient de demander, d'avoir le rétroplanning et ce que vous devrez faire.

**Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Mais pendant la session, c'est-à-dire la préparation et la session.

**Monsieur le Président**

La préparation et la session. La session, tu rayes des noms ou tu en rajoutes.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Et je vous avais déjà distribué à tous un document là-dessus.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »**

Merci, Monsieur le Président.

Une question parce que je vois qu'il y a une vraie difficulté quand on a plusieurs listes et plusieurs commissions à monter. C'est assez lourd. Moi, je n'en avais que deux, mais cela a déjà été assez compliqué. Je vois que sur la Russie il n'y a aucune commission mise en place, ainsi que sur les Balkans. Ce n'est vraiment aucune ? Il n'y a rien qui est remonté ?

**Monsieur le Président**

A priori, à moins que cela nous ait échappé, mais comme on était quand même plusieurs à le regarder, on n'a rien reçu.

**Madame Pascale SEUX**

D'accord. Sur la Russie, c'est vraiment bizarre, parce que là, il y a un conseiller consulaire, ils sont plusieurs. Sur les Balkans, c'est vraiment que c'est beaucoup plus compliqué avec un élu pour monter quatre missions.

**Monsieur le Président**

À partir de là – et là, je me tourne vers l'administration –, nous allons solliciter l'aide de l'administration pour voir – je crois que cela a déjà été fait – avec les postes consulaires comment on peut faire pour mettre quelque chose en place dans ces postes-là. Aux postes qui ne nous faisaient pas remonter de proposition, nous avons renvoyé la composition des commissions administratives qui allaient être remplacées en leur disant, s'il avait des difficultés, de se rapprocher de ces personnes-là et de voir si elles étaient déjà sur la circonscription et, entre guillemets, volontaires pour venir à la commission de contrôle.

Si ce point est terminé... Non, pardon.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

C'est une question très rapide. Qu'est-il prévu pour les endroits où les commissions ne sont pas constituées du tout et pour le cas où les propositions ne sont pas acceptées à l'unanimité ?

**Monsieur le Président**

La réponse est simple. Pour la première partie, je viens de poser la question à l'administration pour avoir son aide pour essayer de trouver. S'il n'y a personne, le législateur nous dira ce qu'il convient de faire, mais a priori, de par les textes, il n'y aura pas de contrôle de la LEC.

Pour ceux qui n'ont pas été faits à l'unanimité, quand il y a eu des contre-propositions, nous les avons examinées. Nous avons mis en contact ou demandé des explications aux uns et aux autres. À ce jour, on en est resté là puisqu'on n'a rien d'autre.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Non, mais à un moment, il va falloir prendre une décision.

**Monsieur le Président**

Mais la décision, elle est prise. C'est validé. C'était le Bureau qui validait. Le Bureau a validé. Tu le sais, tu en as fait partie.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Oui, mais il y avait des contre-propositions. Par exemple, des circonscriptions où il y avait une grosse majorité pour une proposition.

**Monsieur le Président**

Il n'y a pas eu de contre-propositions.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Si.

**Monsieur le Président**

Non.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Elle parle de chez moi.

**Monsieur le Président**

Non, mais attendez, le Bureau n'a pas été saisi officiellement de contre-propositions...

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Si.

**Monsieur le Président**

Non, Martine, cela n'a pas été officiellement au Bureau. Uniquement, il y en a une qui est venue de la part de M. LUBRINA. Cette contestation a été transmise au Président du conseil consulaire qui a apporté des explications à M. LUBRINA. J'ai demandé à M. LUBRINA s'il se satisfaisait des explications. Il m'a répondu qu'il n'était pas d'accord avec la méthode. Vous me corrigez si je me trompe. Mais comme il n'y a pas eu d'autres propositions, on en est resté là.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

D'accord. Donc, les endroits où les propositions ont été faites à une large majorité sont considérés comme acceptés.

**Monsieur le Président**

Oui.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

D'accord. Merci.

**Monsieur le Président**

Très bien. On pourrait passer au point suivant de l'ordre du jour qui est le budget de l'AFE : bilan 2018 et perspectives 2019. Mais là, ce n'est plus moi qui planche.

## BUDGET DE L'AFE : BILAN 2018 ET PERSPECTIVES 2019

### Monsieur le Président

Monsieur MARFAING, c'est vous qui venez nous présenter ce budget.

*Monsieur le Président donne la parole à Jean-Claude MARFAING, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

### Monsieur Jean-Claude MARFAING, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Bonjour à tous. Rebonjour à ceux que j'ai salués et bonjour aux autres.

Monsieur le Président,

Je vais présenter à l'Assemblée des Français de l'étranger, comme le fait chaque année le Secrétaire général, le budget de l'Assemblée tel qu'il a été consommé en 2018. Le PowerPoint est visible sur les écrans.

En 2018, nous avons disposé d'un budget qui avait été voté en loi de finances à 2,6 millions d'euros. Comme vous le savez, le budget de l'État est systématiquement amputé d'une réserve dite de précaution de 3 %, ce qui fait que nous avons réellement disponibles 2,522 millions d'euros. Vous voyez sur le PowerPoint la consommation qui a été faite. Vous avez un tout petit triangle orange, qui représente 7 % du budget, qui a été consacré au fonctionnement pour un montant de 145 827 euros. Ce montant a été utilisé pour l'organisation des deux sessions. Et puis, la grosse partie verte, c'est le montant qui a été consacré aux indemnités et versements des assurances de l'ensemble des conseillers (conseillers consulaires et conseillers consulaires auprès de l'Assemblée des Français de l'étranger). Ce montant représente 93 % du budget et 1 920 441 euros précisément.

Je crois qu'il y a un autre PowerPoint sur la ventilation des dépenses. Il y a l'indemnité des 443 conseillers consulaires. C'est la partie vert clair. C'est un montant de 1 727 681 euros. Ensuite, il y a le petit triangle violet qui est le remboursement et l'assurance des conseillers consulaires de l'Assemblée des Français de l'étranger : 192 760 euros. Et puis, il y a le petit quartier orange qui est le fonctionnement pour un montant de 145 827 euros. Ce sont exactement 119 694 euros pour l'organisation même des sessions, 11 812 euros pour l'hébergement du site Internet et 14 321 euros de dépenses diverses, en particulier la venue des membres du Bureau et du Bureau élargi pour les réunions avec le Secrétaire d'État début 2018.

Si vous le souhaitez, on va passer au descriptif de l'organisation des sessions. Vous avez l'organisation des sessions.

Le détail de l'organisation des sessions est le suivant :

- Le personnel d'accueil : 19 679 euros pour sept personnes ;
- Le service traiteur : 27 644 euros, y compris les trois maîtres d'hôtel ;
- La mise en place du CCAM, c'est-à-dire l'aménagement de cette salle et des six salles de réunion en bas : 11 909 euros ;
- La transcription des débats : 8 712 euros ;
- La sonorisation : 15 000 euros ;
- L'assistance informatique : 6 456 euros ;
- La sécurité : 13 000 euros ;
- En octobre dernier, c'était le centenaire de la Première Guerre mondiale, donc il y a eu un certain nombre de frais pour l'organisation de manifestation, pour un montant de 17 000 euros.

Est-ce que vous avez des questions sur l'exécution de ce budget ? De toute façon, on va le faire circuler le PowerPoint.

### Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur MARFAING.

Concernant la sécurité, on avait demandé, je pense l'année dernière, de voir quelle était la dépense des frais de sécurité au prorata ce que nous utilisons réellement. Parce que le CCM est utilisé, lui, en permanence. Est-ce que vous avez fait le prorata ou nous payons l'intégralité des frais de sécurité pendant la semaine ?

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Je suis désolé, je ne l'ai pas fait, mais on peut le faire dans la semaine, si vous voulez. Mais c'est un peu compliqué, parce que c'est une société de sécurité qui travaille en permanence non seulement pour le CCM, mais pour l'ensemble de l'espace de convention. On va vérifier. Donc, vous voulez le prorata des dépenses de sécurité, d'accord. Pour les deux sessions ?

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Voilà, oui. C'est ce qu'on avait, il me semble, évoqué la dernière fois.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

D'accord.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.*

**Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »**

Je voudrais attirer l'attention sur des frais qu'on ne voit pas forcément dans ce budget-là, qui sont aussi les ressources humaines qui sont allouées à l'Assemblée des Français de l'étranger par le ministère des Affaires étrangères. Celles-ci ont diminué. Il n'y a plus qu'un vacataire qui arrive un mois avant. Cela a des conséquences. En fait, cela a des conséquences, parce que même si nous, Présidents de commission, envoyons souvent nos programmes très à l'avance, les invitations partent, du coup, plus tard, au moment où les ressources humaines arrivent en renfort. Il ne faut pas oublier que des ressources humaines qui diminuent, ce sont toujours des services aussi qui diminuent. Les invitations partent tard, donc on arrive plus difficilement à avoir des intervenants, notamment politiques, comme l'a soulevé aussi en Bureau élargi aujourd'hui un autre Président. Donc, je voulais absolument signaler ce problème-là. Je pense que ce n'était pas de trop les ressources qu'on avait avant et qu'il faudrait un renforcement des moyens dans la préparation de la session de l'Assemblée des Français de l'étranger, et ce, en amont. Pas uniquement un mois à l'avance, mais au moins début janvier, par exemple, au moment où on envoie nos programmes.

Merci.

**Monsieur le Président**

Monsieur MARFAING, avez-vous une réponse ou un commentaire à faire sur l'intervention de Madame GONDARD ?

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Ma foi, pas vraiment. Je note que depuis trois années que je suis d'un peu de loin la préparation de l'Assemblée des Français de l'étranger, il n'y a jamais eu qu'une vacation pour sept semaines. Après, effectivement, il y a eu une réduction du personnel, comme partout dans l'administration.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question par rapport aux assurances. Généralement, on paie nos assurances entre décembre de l'année N-1 et janvier, février de l'année N. On reçoit une attestation assez rapidement du prestataire que l'on transmet au poste pour remboursement. La réponse qu'on obtient est : « Vous serez remboursé au second semestre ». Pourriez-vous, s'il vous plaît, demander aux postes de budgéter ces dépenses pour qu'on soit remboursés un peu plus rapidement ? Parce que c'est de l'argent qu'on avance sur nos propres deniers.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

C'est noté.

**Monsieur Patrick PAGNI, conseiller consulaire élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

S'il vous plaît, j'ai vu que sur le premier camembert, on avait 1,9 million d'euros de dépenses pour les conseillers et 147 000 euros d'administratif sur une dotation de 2,522 millions d'euros. On est donc en excédent. Qu'arrive-t-il de cet excédent ?

**Monsieur le Président**

Pardon. D'abord, c'est gentil de lever la main et de demander la parole. Ensuite, comme apparemment vous n'êtes pas membre de cette Assemblée, ce serait bien que vous vous présentiez parce que personne ne sait qui vous êtes.

**Monsieur Patrick PAGNI**

Patrick PAGNI, conseiller consulaire de New York.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Oui, effectivement, il y a eu un excédent d'à peu près 350 000 euros qui a été remis au budget de l'État.

**Monsieur le Président**

Très bien. C'est pour cela que j'avais souhaité que les conseillers consulaires se mettent tous ensemble, c'était plus facile à identifier. Ce n'est pas pour ne pas vous donner la parole, c'est pour savoir qui parle.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Merci.

J'abonde tout à fait dans le sens des remarques de ma collègue. Durant cette session, dans ma commission nous avons essayé un petit peu de dresser le programme de la prochaine fois. Ce que prévoit d'ailleurs le règlement intérieur, c'est que durant cette session nous devrions déjà avoir l'ébauche du programme suivant. Je voudrais demander au Secrétaire général, dans la mesure où nous vous faisons parvenir, je ne sais pas, dans les trois semaines qui suivent la fin de cette session, le programme que nous souhaitons avoir pour la fois suivante, comment cela se déclenche chez vous et à partir de quand ? Est-ce que c'est seulement quand un vacataire est venu ou est-ce que vous avez quelqu'un à plein emploi, enfin un ETP qui s'en occupe ? Parce que je dois dire que j'ai l'impression que vous êtes submergé de travail, que c'est bien de passer des mails, vous relancez téléphoniquement, mais j'imagine tout le travail qu'il faut faire pour déplacer nos politiques. Et très globalement, dans ma commission cette fois-ci, vous avez fait un travail extraordinaire, mais cela n'a pas marché, on n'a eu aucun politique.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

C'est exact. La difficulté avec les politiques, c'est qu'on peut effectivement lancer les invitations trois mois à l'avance, mais il n'y a pas de réponse. Donc, on lance les invitations et puis il y a un grand silence. Puis, on relance. Il est extrêmement difficile d'obtenir des réponses fermes plusieurs mois à l'avance. Quand cela se déclenche, cela se déclenche un peu avant. Mon expérience d'organisation de nombreux colloques, congrès ou assemblées, c'est qu'on peut s'y prendre très longtemps à l'avance, les gens n'ont pas la vision de leur calendrier. Ils sont dans l'immédiateté et ils ne réagissent pas. Et quand le moment vient, c'est vrai que des fois ils ont d'autres priorités. Mais effectivement, concernant les invités de la commission des affaires sociale, cela a été compliqué cette année. Des fois, c'est le tour d'autres commissions.

**Monsieur le Président**

Merci. Marie-José.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.*

**Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Je veux revenir sur le défraiement des frais d'hôtel des conseillers consulaires qui viennent à l'AFE. On est défrayés à 60 euros. J'ai appris par exemple que l'AEFE, lorsque les enseignants ou autres se déplacent, ils sont défrayés à 120 euros, ce

qui paraît beaucoup plus proche de la réalité, en effet, pour une chambre d'hôtel à Paris ou un hébergement normal à Paris. Par ailleurs, j'ai aussi appris que les consuls sont défrayés à 60 euros et que nous sommes alignés sur les consuls.

Est-ce qu'on ne pourrait pas revoir cela pour les consuls et pour les conseillers consulaires ? Parce qu'en fin de compte, les conseillers consulaires qui viennent à l'AFE, ils sont discriminés par rapport aux conseillers consulaires qui sont sur place. Ils utilisent leurs indemnités qui sont faites pour faire autre chose pour en fait payer un hôtel à Paris pendant ce séjour d'une semaine. Donc, j'aurais bien aimé que ce soit revu. Je pense que je ne suis pas la seule à penser cela puisque je vais passer la parole à mon collègue qui est ici.

*(Applaudissements).*

#### **Monsieur le Président**

Non, non, tu ne passes pas la parole. Tu dis merci et tu attends qu'on passe la parole. Tu aurais pu d'ailleurs, puisque tu étais sur les enseignants qui sont mieux lotis que nous, souligner qu'eux ont des passeports de service. Je dis cela, mais je ne dis rien.

*(Applaudissements).*

J'en profite quand même pour vous faire remarquer que nous avons de nouvelles cartes. Je suppose que vous les avez tous. Non, non, mais attendez, les cartes, on les avait demandées, on les a. Il faut quand même le reconnaître, attendez. Ce n'est pas le plus important.

*Monsieur le Président donne la parole à Jean-Philippe KEIL.*

#### **Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Monsieur le Président, merci beaucoup.

Monsieur MARFAING, merci beaucoup pour votre intervention.

Je tiens à rebondir sur les propos de ma collègue, Madame CARON. Je suis expert-comptable de formation et j'exerce ce métier. J'attire à nouveau – Monsieur MARFAING et vous, cher Président – l'attention sur le fait que les indemnités octroyées pour les nuitées ne couvrent pas le coût d'une nuitée à Paris. J'ai moi-même fait de longues recherches encore. Les remboursements doivent nous permettre d'effectuer notre mission de façon sereine dans la mesure où nous avons aussi à côté de notre mission au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger une responsabilité vis-à-vis de nos électeurs, de nos employeurs et aussi par rapport à nos familles. Il faut que ni l'un ni l'autre n'ait de façon induite à supporter les coûts de notre mission.

Merci.

*(Applaudissements).*

#### **Monsieur le Président**

Tout à fait d'accord. Nous pouvons d'ailleurs faire une résolution. Je sais, vous me direz que ce ne sera que la X<sup>e</sup> que nous faisons sur le même sujet, mais cent fois sur le métier remettez votre ouvrage. N'est-ce pas ?

Y a-t-il une commission qui se sent de faire cette résolution ? Madame GONDARD, est-ce que votre commission pourrait préparer une résolution sur la revalorisation des indemnités puisque vous êtes la commission des finances et que c'est Jean-Philippe qui a soulevé un peu la question ?

#### **Madame Cécilia GONDARD**

On peut travailler là-dessus, mais il me semble qu'il y avait déjà eu une étude qui avait été faite.

#### **Monsieur le Président**

Oui, mais cela...

#### **Madame Cécilia GONDARD**

Une étude a été faite en début de mandat, il me semble. Donc, on le peut le refaire, mais il me semblait que cela avait été conduit d'ailleurs par vous, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Je suis conscient qu'on l'a déjà fait, c'est ce que j'ai dit, mais on peut joindre à cette résolution la copie des 10 ou 12 qu'on a dû envoyer sur le même sujet, mais sur lesquels on n'a jamais eu de réponse. Parce que nous dire qu'on est indemnisés sur le même niveau que les conseillers consulaires ou même que la plupart des fonctionnaires qui se déplacent de leur poste pour venir à Paris, c'est bien. Certes, mais on n'a pas tout à fait la même rémunération.

**Madame Cécilia GONDARD**

Évidemment. Donc, peut-être que si nous avons déjà fait plusieurs résolutions sur le sujet nous pourrions aussi écrire une lettre collectivement au ministre en charge, tous la signer et mettre en pièces jointes toutes les résolutions qui ont déjà été faites sur le sujet.

**Monsieur le Président**

Tout à fait. Et cela a déjà été fait d'ailleurs. La lettre avait été envoyée à Monsieur Mathias FEKL à l'époque. Donc, vous voyez que c'est un sujet... c'est le marronnier.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

**Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription Afrique du Nord**

Merci, Monsieur le Président.

En fait, je voulais qu'on projette le camembert parce que j'avais vu passer très vite les chiffres. Mais nous avons effectivement une différence de 455 000 euros. C'est quand même fort. Là, on pourra demander.

Et je veux rappeler aux commissions que nous avons aussi un budget pour faire des études et qu'on ne l'utilise pas. Donc, j'encourage les commissions à employer cet argent qui nous est alloué.

**Monsieur le Président**

Très bien.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur MARFAING, est-ce que vous aviez terminé ? Pardon, je pourrais vous demander cela aussi quand même.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Non. Je vous avais proposé une petite halte dans ma présentation roborative. Donc maintenant, si vous le souhaitez, nous pouvons aborder la présentation du budget 2019.

**Monsieur le Président**

Abordons, abordons.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Le budget pour 2019 – il faudrait peut-être projeter le PowerPoint, s'il vous plaît –, voté en LFI, est de 2,297 millions d'euros, soit 2 228 090 euros après réserve de 3 %. C'est un budget qui est supérieur aux dépenses de l'Assemblée en 2018, qui permettra de couvrir entièrement le fonctionnement, les indemnités des conseillers consulaires et les études que vous nous proposerez.

Nous avons prévu pour les indemnités des conseillers consulaires un montant de 1 843 000 euros, pour les indemnités des conseillers consulaires de l'Assemblée des Français de l'étranger, un montant de 229 890 euros, et pour l'organisation des sessions 155 200 euros. Vous noterez qu'il y a quand même une baisse relative de 293 000 euros par rapport au budget de 2018. Le fait est que comme durant trois années successives nous avons restitué à peu près 300 à 350 000 euros, il nous a été demandé par le gouvernement de prévoir un budget plus en adéquation avec la dépense réelle de l'Assemblée. Cela dit, avec le montant du budget 2019, cela couvrira parfaitement les dépenses, les déplacements éventuels s'il y a une nouvelle réunion avec le Secrétaire d'État ou les préparations de missions, ou les études que vous seriez amenés à faire.

**Monsieur le Président**

Des questions ?

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

**Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Bonjour.

J'avais une petite question. J'ai un doute : est-ce que les élections consulaires partielles sont prises sur ce budget-là ou c'est sur un autre budget ?

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

C'est sur un autre budget. C'est sur le budget élections.

**Madame Anne BOULO**

OK, très bien. Ma question est non avenue. Merci.

**Monsieur le Président**

Anne, tu soulèves une question intéressante non seulement du point de vue budgétaire, mais d'un point de vue des possibles élections consulaires qui devraient venir : est-ce qu'on ne va pas rentrer très rapidement dans le délai au-delà duquel on ne fait plus de renouvellements ? C'est fixé à combien de temps ? Je ne me souviens plus. Martine a certainement la réponse.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Je crois que ce sera début 2020 le délai. C'est six mois.

**Monsieur le Président**

Donc, tous les espoirs ne sont pas perdus.

Avez-vous d'autres questions ? Monsieur MARFAING ?

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Non.

**Monsieur le Président**

Si vous n'avez pas d'autres questions, quelle heure il est ? 48... Est-ce que l'on a quelque chose à voir ? Dans 12 minutes commence l'atelier fiscalité avec la Direction des impôts des non-résidents. Oui, Pascale. Tu vas priver tes petits camarades d'un café.

**Madame Pascale SEUX**

Non, non, cela va être très rapide.

On a fait un petit peu le point, mais il y avait encore des incertitudes sur les commissions où vont les nouveaux conseillers.

**Monsieur le Président**

Oui, si vous souhaitez que l'on aborde ce sujet, on peut l'aborder, bien évidemment.

Madame Hélène DEGRYSE souhaitait intégrer la commission des affaires sociales. Ce que je comprends, c'est que cela ne posait pas de problème. Madame Hélène DEGRYSE...

Je soulignais que vous aviez demandé à intégrer la commission des affaires sociales et qu'a priori cela ne posait pas de problème. N'est-ce pas, Monsieur le Président ?

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Oui, exactement.

**Monsieur le Président**

Tout à fait.

Madame Madeline BERGER BEN NACEUR souhaiterait intégrer la commission des affaires sociales également. Je pense que cela ne pose pas de problème. N'est-ce pas ?

Monsieur Luc de VISME, lui, remplace Renaud DIGOIN-DAZIN à la commission des finances. Je cherchais le nom complet. Je pense, Madame la Présidente, que cela ne pose pas de problème puisqu'il s'agit d'une permutation en plus.

Reste le cas de Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN sur laquelle nous avons un petit problème, parce que vous souhaiteriez intégrer la commission de l'enseignement – je vous cherche des yeux, je ne vous vois pas. Merci – alors que vous venez en remplacement de quelqu'un – si je me souviens bien – qui était à la commission du commerce extérieur, laquelle commission est en sous-nombre. Il faudrait donc que vous rejoigniez la commission du commerce extérieur. Je vous propose d'aller voir dans cette commission comment cela se passe et ensuite de nous dire ce qu'il en est. Nous avons un certain nombre de règles de répartition dans les commissions qui tiennent à la fois compte d'un nombre de personnes dans les commissions. Nous avons six commissions, il devrait y avoir dans un monde parfait 15 personnes par commission. Nous devons aussi rentrer le ratio de la représentativité de chaque groupe dans les commissions pour éviter des déséquilibres. C'est déjà assez compliqué. Et il se trouve que la commission du commerce extérieur est vraiment en sous-effectif puisqu'elle doit être à 11. À moins que quelqu'un souhaite permuter. Madame MALIVEL, vous avez la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.*

**Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Juste une chose. Nous, à la commission de l'enseignement, nous avons Danièle KEMP qui a quitté cette commission et qui n'a pas été remplacée. Donc, pour nous, c'était intéressant que Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN vienne à cette commission pour remplacer Madame KEMP.

**Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN**

Je pourrais proposer une solution.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie.

**Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN**

Merci, Monsieur le Président.

Je réfléchis peut-être jusqu'à quand je peux dire mon dernier mot.

**Monsieur le Président**

Vous avez tout le temps.

**Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN**

À la fin de la matinée.

**Monsieur le Président**

Moi, je vous dis ce qu'il serait bien de faire. Après, après, après...

**Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN**

Je regarde alors.

**Monsieur le Président**

Vous discutez avec les deux Présidentes et vous voyez.

**Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN**

Je discute avec les deux Présidentes. D'accord, merci.

**Monsieur le Président**

Monsieur CHATEAU-DUCOS, dans le fond, vous ne voulez plus prendre la parole ? Si.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Bonjour à tous.

Comme vous me la donnez, vous savez bien que je ne peux pas la refuser.

Je veux bien éventuellement revenir à la commission du commerce extérieur et céder ma place – mais je ne suis pas dans la commission que Madame souhaite – à la commission de la sécurité. Je ne sais pas si cette commission lui sied ou pas.

**Monsieur le Président**

OK. On va laisser les Présidentes discuter et nous faire part ensuite de la décision.

Oui, Madame GONDARD, vous disiez ? J'ai du mal à lire sur les lèvres.

**Madame Cécilia GONDARD**

J'ai des remarques sur les remarques sur les propos sexistes en plénière. Je les fais maintenant ?

**Monsieur le Président**

Oui, bien sûr. On a le temps, c'est le moment où jamais. Madame GONDARD souhaiterait faire une remarque. Tu pourrais te lever d'ailleurs malgré tout.

**Madame Cécilia GONDARD**

Cette session s'ouvre quelques jours après la Journée mondiale du 8 mars pour la lutte pour les droits des femmes. Passées sous silence, effacées du verbatim, banalisées ou encore niées sous couvert d'humour, les violences faites aux femmes, même verbales, sont sous-estimées et néanmoins inadmissibles. Rabaisser les femmes à leurs caractéristiques physiques, leur couper la parole de manière incessante, affirmer qu'elles disent, je cite, « n'importe quoi », voilà le quotidien des élues de l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous ne demandons pas grand-chose, juste le respect et l'égalité.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Le quotidien, cela me semble un tout petit peu exagéré. Cela étant, en ce qui concerne – comment on pourrait appeler cela – le nettoyage du verbatim, j'assume entièrement Maintenant, comme il nous a été demandé de ne plus supprimer les remarques sexistes du verbatim, la meilleure chose serait quand même qu'il n'y en ait plus.

**De la salle**

Ah, bravo !

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Il nous reste, non pas le temps de sortir parce que je pense que Madame ARCIER doit être arrivée... Elle est là-bas. Madame ARCIER, si vous voulez bien nous rejoindre avec Monsieur DESCLAUX et Madame que je ne vois pas d'ici...

## ATELIER FISCALITE AVEC LA DINR

### **Monsieur le Président**

S'il vous plaît, soit vous vous mettez à votre place pour écouter ce qui va suivre, soit – et ce serait dommage – vous allez continuer vos discussions à l'extérieur. Merci. Je ne pense pas avoir été entendu là-bas.

Nous continuons donc notre programme de ce matin avec un point fiscal. Je remercie Madame ARCIER, Monsieur DESCLAUX, Madame CARPENTIER et Madame ANDRÉ d'avoir répondu favorablement à notre invitation. J'ai plaisir à souligner que la DINR est un de nos plus fidèles invités, si je puis dire, avec laquelle on peut aborder toutes ces questions fiscales. Donc, je vais passer la parole tout de suite à Madame ARCIER sur la mise en place du prélèvement à la source, le point d'étape.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Agnès ARCIER, Directrice de la direction des impôts des non-résidents.*

### **Madame Agnès ARCIER, Directrice de la direction des impôts des non-résidents**

Merci beaucoup, Monsieur le Président, de votre invitation en cette Assemblée plénière. Nous avons, à la direction des impôts des non-résidents, l'habitude de venir vous voir, toujours à votre invitation deux fois par an. Nous sommes ravis de pouvoir échanger et de tenter de vous expliquer une fiscalité qui est forcément un peu compliquée et que nous essayons de vous faire apprécier, si ce n'est aimer.

Aujourd'hui, nous allons vous présenter le prélèvement à la source qui est une réforme du paiement de l'impôt majeure en France, qui a donné lieu à beaucoup d'attention de la part du gouvernement. Nous allons vous la présenter principalement sous l'angle de son application aux non-résidents fiscaux.

Je voudrais en préalable apporter une précision qui est tout à fait importante. Français de l'étranger n'égalent pas non-résidents fiscaux et vice-versa, non-résident fiscal n'égalent pas Français de l'étranger. Il n'y a pas de condition de nationalité dans l'application de la fiscalité pour les résidents à l'étranger. Une estimation extrêmement grossière peut faire penser que probablement trois quarts ou 80 % des Français de l'étranger sont des contribuables non-résidents en France. Mais ce n'est qu'une estimation. Plus exactement 80 % ou trois quarts de nos contribuables déclarant chez nous sont des Français de l'étranger. Ce n'est qu'une estimation extrêmement grossière et qui ne peut pas être confirmée puisque nous n'avons pas le critère de nationalité dans aucun de nos suivis.

Vous connaissez les chiffres des Français expatriés ici mieux que personne. Nous avons à peu près 240 000 foyers déclarant des revenus à la direction des impôts des non-résidents. Je dis bien « foyers », donc ce sont des familles derrière. Vous voyez que c'est une proportion inférieure, peut-être assez nettement inférieure à la proportion des Français vivant à l'étranger. Néanmoins, beaucoup peuvent être concernés, notamment si les Français gardent un lien immobilier avec la France ou sont en séjour de durée relativement courte, partent pour quelques années et reviennent. Il est important de garder en tête le lien que l'on peut avoir avec la fiscalité en France, même si les règles peuvent faire que momentanément on n'est plus imposé en France.

Nous en venons maintenant à la présentation et ce sont mes collègues qui vont y procéder. Nous garderons un moment, si Monsieur le Président en est d'accord, pour répondre à toutes vos questions ensuite.

*Madame Martine SCHOEPPNER assure provisoirement la présidence de la séance.*

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie ANDRÉ.*

### **Madame Marie ANDRÉ, Adjointe à la directrice de projet du prélèvement à la source**

Bonjour.

Je travaille à la direction de projet du prélèvement à la source à la direction générale des finances. Pour mémoire, c'est une structure qui a été créée dès l'annonce par le Président HOLLANDE de cette réforme au printemps 2015. Je vais vous faire un petit retour rapide sur le prélèvement à la source en compagnie d'Isabelle CARPENTIER.

### **Madame Isabelle CARPENTIER, Responsable de la division de la fiscalité des particuliers et de la lutte contre la fraude**

Bonjour à tous. Isabelle CARPENTIER. Je suis la responsable de la division de la fiscalité des particuliers et de la lutte contre la fraude à la direction des impôts des non-résidents. On va faire un exposé à deux voix avec Marie ANDRÉ.

### **Madame Marie ANDRÉ**

Le prélèvement à la source, en quoi cela consiste ? Cela aboutit à une taxation contemporaine des revenus. Je vous rappelle qu'en France – d'ailleurs c'était un des derniers pays à avoir ce système de paiement de l'impôt sur le revenu – nous payions l'impôt sur le revenu avec une année de décalage par rapport à la perception des revenus, ce qui pouvait poser des difficultés, notamment en cas de baisse de revenus. Je pense par exemple aux départs en retraite ou aux situations de chômage pour lesquelles les personnels ne provisionnaient pas forcément l'impôt sur la situation pendant laquelle elles étaient actives. Donc, des difficultés de trésorerie, des demandes d'étalement de paiement. Un certain nombre de difficultés que vient résoudre le prélèvement à la source puisque l'on paie son impôt au moment de la perception de son revenu.

Deux grandes formes de prélèvement à la source :

- Lorsqu'il y a un collecteur de revenus identifié, donc un employeur, un organisme de retraite, cela prend la forme d'une retenue à la source ;
- Lorsqu'il n'y a pas de collecteur de revenus identifié, c'est la DGFIP qui prélève l'impôt directement sous forme d'acompte contemporain, donc selon une échéance mensuelle ou trimestrielle.

Le prélèvement à la source est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 après un report d'une année qui nous a servi à apporter un certain nombre d'améliorations. Nous avons eu un premier cycle et même un deuxième cycle de prélèvement à la source complet. Je vais vous donner quelques chiffres, je ne vais pas vous inonder. En janvier, on a eu 26 millions de salariés qui ont été prélevés et 16 millions de retraités qui ont également été prélevés, avec un nombre important de prélèvements du fait qu'il y a beaucoup de poly pensionnés.

Je rappelle aussi qu'il s'agit d'une réforme du paiement de l'impôt sur le revenu. L'un des principes arrêtés dès le début de l'annonce de la réforme a été que l'on ne modifiait absolument pas les règles de calcul de l'impôt. Le recouvrement et les règles de calcul de l'impôt demeurent inchangés. Ce qui demeure également inchangé – ce qui est très important –, c'est que le dépôt de la déclaration de revenus est maintenu. Pourquoi ? Parce que cela sert à calculer le taux de prélèvement à la source. Je vous rappelle que le prélèvement à la source, c'est un taux que multiplie une assiette. Le taux est calculé par la direction générale des finances publiques. Il est envoyé aux collecteurs de revenus lorsque ceux-ci doivent faire de la retenue à la source. Ce taux sert à calculer les acomptes sur le revenu imposable. La déclaration annuelle de revenus est maintenue selon le calendrier habituel. Et, de la même manière l'avis d'impôt est également maintenu.

### **Madame Isabelle CARPENTIER**

Ces principes étant rappelés, il convient de donner des précisions sur la fiscalité des non-résidents qui, effectivement, connaît des règles un petit peu différentes selon la situation, selon la source des revenus perçus par les non-résidents.

Dans un certain nombre de cas, le prélèvement à la source ne va pas concerner les non-résidents. Il ne va pas concerner les non-résidents qui perçoivent des revenus de source française imposables en France qui font déjà l'objet d'une retenue à la source spécifique aux non-résidents. Donc, ces gens-là n'ont pas en plus un prélèvement à la source ou n'ont pas à la place le prélèvement à la source. C'est-à-dire que les revenus de ces personnes-là sont hors champ du prélèvement à la source. Cela concerne essentiellement les salaires et pensions perçus par les non-résidents, salaires ou pensions de source française, soit pour l'exercice d'une activité en France pour les salaires, soit lorsqu'un débiteur est Français et verse une pension à un non-résident. Ces revenus-là sont hors champ du prélèvement à la source. En revanche, certains revenus perçus par les non-résidents vont être dans le champ du prélèvement à la source. Ce sont les revenus qui ne sont pas déjà soumis à une retenue à la source spécifique aux non-résidents. Par exemple, tout ce qui concerne les revenus immobiliers, revenus fonciers. Ceux-là ne sont pas soumis à retenue à la source spécifique. Donc, ces revenus sont dans le champ d'application du prélèvement à la source.

Après, vous savez qu'au titre des revenus 2018 on a – on en parlera un petit peu plus tard – le crédit d'impôt pour la modernisation du recouvrement qui va s'appliquer, c'est-à-dire ce qu'on appelle l'année blanche pour les revenus 2018, donc pour ne pas avoir à subir deux prélèvements en 2019, à la fois au titre des revenus 2019 et au titre des revenus 2018. Pour les non-résidents, pour les revenus hors champ du prélèvement à la source, ces revenus-là ne sont pas concernés par le crédit d'impôt pour la modernisation du recouvrement, par le CIMR. En revanche, les revenus qui rentrent dans le champ d'application du prélèvement à la source seront effacés au titre du crédit d'impôt pour la modernisation du recouvrement. Ce qui fait que pour les non-résidents, on a une particularité, c'est qu'on va avoir le prélèvement à la source qui est susceptible de cohabiter avec les retenues à la source spécifiques aux non-résidents. Pour l'instant. Il va y avoir une évolution de la législation, mais pas avant la perception des revenus 2020. Pour les revenus 2018 et 2019, on a ce système qui continue, le système que vous connaissez avec la retenue à la source spécifique, avec notamment le barème à trois tranches, 0, 12 et 20 % pour les salaires et pensions des non-résidents, qui coexiste avec le prélèvement à la source.

On peut donc avoir, selon la nature des revenus perçus, des non-résidents qui seront complètement hors du champ du PAS. Ce sont, par exemple, des non-résidents qui ne touchent que des pensions ou des salaires imposables en France et qui sont

soumis à retenue à la source spécifique aux non-résidents. Le non-résident qui ne perçoit que des revenus fonciers, par exemple, lui, il va être complètement, pour l'ensemble de ses revenus, imposable en France, dans le champ d'application du prélèvement à la source. Et puis, quelqu'un qui va toucher à la fois des revenus soumis à retenue à la source et des revenus qui ne sont pas soumis à retenue à la source, spécifiques aux non-résidents, ceux-là vont être dans le champ du PAS pour une partie de leurs revenus.

C'est l'exemple qu'on vous propose dans la diapositive suivante. Nous avons un retraité non-résident qui perçoit une retraite d'une caisse de retraite en France et des revenus fonciers de source française, quelqu'un qui est propriétaire d'un appartement ou d'une maison qu'il donne en location. Cette personne-là, elle touche des revenus fonciers. Elle va être dans le champ d'application du prélèvement à la source à raison de ses revenus fonciers. Là, elle se voit prélever des acomptes contemporains sur les revenus fonciers. En revanche, pour les pensions de retraite versées par un débiteur français, l'usager non-résident est hors du champ d'application du PAS. Donc, de deux choses l'une, on regarde s'il y a une convention qui prévoit l'imposition. Soit la retraite, la pension est imposable en France et, dans ce cas-là, la caisse de retraite va prélever la retenue à la source spécifique aux non-résidents, donc avec le barème à trois tranches (0, 12, 20 %) en fonction du montant du revenu. Soit, si la convention prévoit que la retraite est imposable dans le pays de résidence, dans ce cas-là, le retraité ne sera pas imposable en France à raison de ses retraites. Dans le cas où les retraites sont imposables en France, en application de la fiscalité propre aux non-résidents, la retraite va être déclarée dans une rubrique particulière de la déclaration des revenus qui ne s'applique qu'aux non-résidents. Ce sont les rubriques 1AL si c'est le premier déclarant ou 1BL si c'est le déclarant 2. Cela fera la troisième année cette année au titre des revenus 2018 que la déclaration 2042, donc la déclaration de revenus, a été aménagée pour que les revenus soient isolés pour les personnes qui sont non-résidents, que ce soit les salaires ou les pensions d'ailleurs, pour qu'on voie bien les salaires ou les pensions sur lesquels on a une retenue à la source spécifique. Mais comme Madame ARCIER le disait aussi en préambule, évidemment, cela ne porte que sur les revenus imposables en France. Un non-résident qui n'a aucun revenu de source française, nous, on ne le connaît pas à la direction des impôts des non-résidents. De même qu'un non-résident qui a des revenus, mais qui sont à 100 % en application des conventions imposables dans le pays de résidence, celui-là, on ne le connaît pas non plus. Il n'y a pas d'obligation déclarative. Il n'y a des obligations déclaratives que dès lors que des revenus de source française sont imposables en France. Obligation déclarative en France. Donc, un aménagement pour la fiscalité des non-résidents par rapport aux principes qu'a rappelés Marie ANDRÉ.

### **Madame Marie ANDRÉ**

Je vais vous donner quelques éléments sur la gestion du prélèvement à la source. Le prélèvement à la source, cela a commencé en 2018 avec la déclaration des revenus 2017. Je vous rappelle pour mémoire qu'à l'issue de la déclaration en ligne en particulier plusieurs options relatives au prélèvement à la source pouvaient d'ores et déjà être exercées.

Il s'agissait de l'option pour l'individualisation du taux de prélèvement à la source. Cela concerne les couples mariés ou pacés soumis à imposition commune. Cette option pour l'individualisation peut avoir de l'intérêt en cas de disparité importante de revenus au sein du couple. Un des deux membres du couple a des revenus faibles, le taux de prélèvement à la source en cas d'option pour cette individualisation va être calculé par rapport à cette personne qui a les revenus les plus faibles. Et ensuite, par différence, la personne qui a les revenus les plus élevés va prendre en charge le différentiel de taux de prélèvement à la source, de telle sorte que le taux du foyer fiscal est préservé, il n'est pas du tout modifié. Un couple qui a un taux de prélèvement à la source de 13 % va toujours avoir un taux de 13 %. Simplement, il sera réparti de manière différente au sein du couple. Cette option a été exercée par 6 % des contribuables.

La deuxième option, c'était l'option pour la non-transmission du taux de prélèvement à la source à l'employeur. Cela peut avoir de l'intérêt pour des contribuables qui ont de petits revenus salariaux et qui ont des revenus annexes importants. Ce qui fait qu'ils ont un taux de prélèvement à la source relativement important et ils ne souhaitent pas que leur employeur ait connaissance de ce taux de prélèvement à la source dès lorsqu'ils ont de petits revenus salariaux. Donc, comme ils n'ont pas envie que cette information ait un impact par exemple sur la négociation salariale, ils optent pour que ce taux ne soit pas envoyé à leur employeur. Dans ce cas-là, l'employeur ne reçoit pas le taux et il applique un taux qui est implémenté dans les logiciels de paye et qu'on appelle le taux non personnalisé qui est calculé simplement par rapport aux revenus que verse l'employeur.

Enfin, troisième option, c'était l'option pour la trimestrialisation des acomptes contemporains. Le principe, c'est le paiement mensuel de janvier à décembre et, par option, on peut avoir quatre acomptes trimestriels au cours de l'année.

Cela, c'était pour l'année 2018. Depuis le 2 janvier 2019, il y a d'autres fonctionnalités qui sont ouvertes par la DGFIP, en particulier dans le service « gérer mon prélèvement à la source » que les contribuables peuvent trouver sur [impots.gouv](http://impots.gouv) dans leur espace particulier. Depuis le 2 janvier, les contribuables peuvent déclarer les changements de situation de famille. Quels sont ces changements de situation ? Cela peut être des mariages, des PACS, des naissances ou des décès au sein d'un couple, par exemple. Pourquoi le législateur a instauré cette obligation de déclarer ces changements de situation de famille ? Je rappelle qu'ils doivent être déclarés dans un délai de 60 jours à compter de la survenance de l'événement. Parce que ces événements ont

un impact significatif sur le taux de prélèvement. Dès lors que l'objectif est de compenser la contemporanéité et l'adaptation vraiment au plus près de la situation du contribuable, je prends l'exemple d'un mariage, celui-ci va impacter le taux des deux personnes qui étaient auparavant célibataires, elles vont devoir déclarer cet événement sur Internet. C'est extrêmement simple. La DGFIP recalcule immédiatement un taux de prélèvement à la source qui est soit envoyé aux collecteurs si ces personnes sont salariées, soit qui va avoir un effet sur le montant des acomptes contemporains. Cela, c'était la première chose.

La seconde fonctionnalité qui est ouverte depuis le 2 janvier, c'est la possibilité de moduler le taux de prélèvement à la source. Cela, c'est quand on a une évolution importante dans sa situation par rapport à ses revenus notamment, donc une hausse ou une baisse de revenus. La modulation à la hausse est sans condition. Vous estimez que vous allez percevoir beaucoup plus de revenus dans le courant de l'année 2019, vous allez faire une estimation de vos revenus de l'année 2019, de telle sorte qu'on va vous calculer un nouveau taux de prélèvement à la source adapté à cette situation. Ce n'est pas une obligation. Si vous ne le faites pas, vous aurez un solde un petit peu plus important à payer. Si je prends l'année 2019, un solde à l'été 2020. En revanche, si vous le faites, vous aurez un prélèvement un peu plus important au cours de l'année 2019. C'est la contemporanéisation du paiement de l'impôt. De ce fait, vous n'aurez quasiment pas de solde au cours de l'été 2020.

Je rappelle qu'il y a deux points sur lesquels il a fallu qu'on fasse énormément de pédagogie et de communication.

C'est le fait que le prélèvement à la source s'applique à un revenu net imposable et non pas à un revenu net versé. Nous avons été interrogés de manière assez massive, en particulier par les retraités qui n'ont pas bénéficié de la préfiguration. En fait, la préfiguration, qu'est-ce que c'est ? C'est le fait d'avoir fait figurer sur les bulletins de salaire à partir du mois d'octobre 2018 des informations relatives au prélèvement à la source. Sur votre bulletin de salaire, vous pouviez voir figurer le taux, le montant qui aurait été prélevé et la base imposable. Tout cela a vraiment permis d'accompagner la réforme de manière très importante. On a vu que les salariés ont posé assez peu de questions en entrée de réforme sur ce prélèvement à la source dès lors qu'ils avaient toutes les informations relatives à cela. En revanche, les retraités n'ont pas pu bénéficier de ce service et, effectivement, il a fallu faire de la pédagogie sur des principes qui existent depuis que l'impôt sur le revenu existe. Cela fait quasiment un siècle. Mais, effectivement, le prélèvement à la source, cela suit le champ de l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le revenu s'applique à un revenu net imposable qui n'est pas identique à un revenu net versé, puisqu'il y a de la CSG non déductible en particulier. Donc, effectivement, il a fallu rappeler ce principe.

Un second principe qu'il a également fallu rappeler, c'est que le prélèvement à la source, de la même manière que l'impôt sur le revenu, s'applique à un revenu qui est mis à disposition au titre d'une année donnée. Cela ne fonctionne pas de cette manière pour les cotisations sociales, ce qui a suscité un certain nombre de confusions. Là encore, il a fallu rappeler qu'en particulier une pension de retraite de décembre 2018 qui est versée le 3 janvier est imposable à l'impôt sur le revenu en 2019 et donc elle doit être soumise au prélèvement à la source en 2019. C'est tout à fait normal qu'il y ait eu une retenue à la source sur cette pension de retraite. C'est la même chose pour les indemnités journalières, par exemple, pour les allocations de Pôle emploi, pour un certain nombre de revenus qui, certes, sont relatifs à une période antérieure à janvier 2019, mais dès lors que le revenu a été versé, a été mis à disposition du contribuable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il devait faire l'objet d'un prélèvement à la source.

### **Monsieur le Président**

Est-ce qu'on demande s'il y a des questions ? Est-ce que vous avez déjà des questions à ce niveau ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Luc de VISME.*

### **Monsieur Luc de VISME**

Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Je viens du Danemark et je fais partie de la commission des finances. C'est intéressant tout cela, mais il y a beaucoup de choses. Je vois que vous, vous connaissez les choses par cœur. C'est très bien, mais mon problème, c'est qu'après, il va falloir que j'essaie d'expliquer tout cela. Est-ce qu'on pourrait avoir une copie de vos présentations et surtout des exemples pratiques ? Vous aviez un exemple, mais si vous en avez d'autres, parce que vous avez raconté beaucoup de choses, cela me ferait plaisir.

Merci beaucoup.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux brèves questions.

La première s'adresse à Madame ARCIER. Vous avez dit que vous aviez 240 000 foyers déclarants. Cela comprend les Français et les étrangers ?

**Madame Agnès ARCIER**

Oui.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

D'accord. Je voulais simplement avoir la précision.

Et puis, maintenant, j'ai une question pour Madame ANDRÉ. Vous avez parlé des options supplémentaires qui sont possibles à partir de janvier 2019, et en particulier la possibilité de moduler le taux du PAS. Si on le module à la baisse, est-ce qu'il y a des conditions ?

**Madame Marie ANDRÉ**

Je vais y revenir, c'est la diapositive suivante.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Excusez-moi.

**Madame Marie ANDRÉ**

Je vous en prie.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je souhaitais remercier Madame ARCIER et toute son équipe pour les réponses qu'ils nous font et l'efficacité qu'ils ont à nous répondre par mail. Je crois qu'il faut le souligner.

*(Applaudissements).*

Le deuxième point, plus pragmatique, cela veut dire que les salariés auront une année blanche sur 2019, si je reprends le...

Merci.

**Madame Marie ANDRÉ**

Ce n'est pas tout à fait une année blanche. Le législateur, effectivement, a prévu un dispositif spécifique, parce que si on n'avait rien fait du tout, en 2019 les contribuables auraient payé l'impôt sur les revenus de l'année 2018, puisqu'il y a le décalage d'un an, et l'impôt sur les revenus de l'année 2019 en prélèvement contemporain. Donc, pour éviter ce phénomène de double contribution aux charges publiques, effectivement, Isabelle le disait, le législateur a conçu un dispositif qui s'appelle le crédit d'impôt de modernisation du recouvrement.

Comment cela va se passer ? Vous allez déclarer vos revenus au printemps 2019, dans les prochains jours, cela va bientôt arriver. Il va y avoir un petit travail à faire de la part des contribuables pour faire une sélection entre ce qu'on appelle les revenus courants et les revenus exceptionnels, parce que les revenus exceptionnels ne vont pas être effacés par le crédit d'impôt de modernisation du recouvrement. Ce crédit d'impôt, il va venir effacer l'impôt sur les revenus vraiment qui sont susceptibles de se renouveler entre 2018 et 2019. Il n'y a pas de raison qu'on efface l'impôt sur un revenu qui n'a été perçu qu'en 2018 puisque là on n'a pas de risque de double contribution aux charges publiques. Cela, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que ce crédit d'impôt va venir s'appliquer sur les revenus qui sont dans le champ de la réforme. Pourquoi simplement les revenus qui sont dans le champ de la réforme ? Parce que dès lors qu'on ne change pas le calendrier

de recouvrement de l'impôt sur le revenu pour les revenus qui ne sont pas dans le champ de la réforme, il n'y a pas non plus de risque de double contribution aux charges publiques. Je pense en particulier aux plus-values immobilières, aux revenus de capitaux immobiliers. Pour ces revenus-là, on ne change rien. Donc, on n'efface pas l'impôt sur ces revenus.

Donc, effectivement, les contribuables vont déclarer les revenus. S'ils ont perçu un revenu salarial exceptionnel, je pense par exemple à une prime de départ en retraite, en 2018, vous avez perçu une prime de départ en retraite, vous n'en re-percevrez pas en 2019 a priori. Donc là, effectivement, il va falloir déclarer ce revenu dans une case spécifique de la déclaration de revenus, de telle sorte qu'on puisse vous calculer, d'une part, votre taux de prélèvement à la source qui s'appliquera à partir de septembre 2019. Cela, c'est la première chose. Et la deuxième chose, c'est pour venir appliquer le crédit d'impôt de modernisation du recouvrement sur vos revenus salariaux courants, mais pas sur cette prime de départ à la retraite.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

### **Madame Pascale SEUX**

Merci.

J'ai une question. Je suis un petit peu dans le flou, mais je vais la reprendre de la base. C'est la situation des enseignants détachés auprès de l'AEFE à l'étranger, qui reçoivent leurs bulletins de salaire trois mois après et qui se posent un peu des questions sur comment ils vont pouvoir actualiser réellement leur demande de taux, ou en tout cas au moins le contrôler. Donc, c'est plus une question pour l'AEFE, mais j'imagine que vous avez peut-être une réponse là-dessus.

### **Madame Marie ANDRÉ**

Effectivement, cette situation ne concerne pas que les enseignants qui sont à l'étranger. Malheureusement, les personnes de certains ministères reçoivent leurs fiches de paye très tardivement. Ce que je peux vous dire, c'est que toutes les informations figurent dans votre espace personnel sur [impots.gouv](http://impots.gouv). Si vous voulez agir sur votre taux de prélèvement à la source, vous avez toutes les informations à disposition, donc votre taux, et vous pouvez simuler une modulation, voir si vous remplissez les conditions – j'y reviendrai –, exercer les options. En fait, à chaque fois que vous pouvez avoir une action sur votre taux, sur ce service « gérer mon prélèvement à la source », vous pouvez voir ce que donnerait cette option avant de la valider complètement. Donc, vous avez en quelque sorte une simulation des informations avant de valider complètement. Et quand bien même vous valideriez et que vous souhaiteriez revenir sur ces options, vous pouvez tout à fait le faire de la même manière.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Christine HARITÇALDE.*

### **Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Merci, Monsieur le Président.

Ma question est sur le prélèvement à la source des revenus fonciers. Une personne, qui a récupéré une maison de famille en France et qui fait des réparations, a été conseillée par la comptable de stopper les réparations en 2019 et de continuer en 2020 parce qu'entre 2018 et 2019 la déduction ne sera prise qu'à 50 %. Est-ce vrai ?

### **Madame Marie ANDRÉ**

Oui, c'est vrai. Effectivement, je ne suis pas rentrée dans le détail du calcul de ce crédit d'impôt de modernisation que j'évoquais à l'instant. La notion de revenus courants et de revenus exceptionnels (donc revenus courants : effacement de l'impôt, revenus exceptionnels : maintien de l'impôt) est calculée de manière différente en fonction de la catégorie de revenus. Pour les revenus salariaux, il y a une liste limitative qui a été faite par le législateur. Dans la loi, vous avez la liste des revenus qui sont considérés comme exceptionnels. Pour ceux-ci, on n'efface pas l'impôt, donc je prends mon exemple de la prime de départ en retraite.

Ensuite, pour les revenus des travailleurs indépendants qui perçoivent des bénéfices industriels et commerciaux, des bénéfices non commerciaux et des bénéfices agricoles, là, on n'est pas dans le champ d'une liste. On est dans un dispositif de comparaison pluriannuelle puisqu'on considère que ces contribuables ont davantage de marge de manœuvre dans le calendrier de perception de leurs revenus. Donc, qu'est-ce qu'on va faire ? On fait faire une comparaison entre le bénéfice de 2018 et les bénéfices de 2015, 2016 et 2017. Si le bénéfice de 2018 est inférieur à un de ces trois bénéfices, on va totalement effacer l'impôt sur ce bénéfice 2018. En revanche, si un des trois bénéfices de 2015, 2016, 2017 est supérieur au bénéfice de 2018, on va plafonner le crédit d'impôt de modernisation du recouvrement.

Enfin, pour les revenus fonciers, effectivement, là, cela va se passer de manière encore différente puisqu'on va agir par le biais des charges foncières. Effectivement, on va faire une distinction entre les charges courantes pour lesquelles on va retenir la date d'échéance de la charge puisque si on n'avait pas fait cela, il y aurait une tentation des contribuables pour payer les charges soit en 2017 soit en 2019 puisqu'on peut considérer qu'elles n'ont pas d'effet utile si on les déduit en 2018. Vous avez une prime d'assurance 2018 que vous payez en 2019. Le système habituel, c'est que vous la déduisez en 2019. Là, on ne va pas appliquer ce principe-là, on va la déduire en 2018 bien qu'elle ait été payée en 2019. Et pour les charges considérées comme des charges pilotables, en particulier les travaux que vous évoquiez, Madame, effectivement, pour les charges pilotables de 2019, on va faire une moyenne entre 2018 et 2019 afin de ne pas désinciter les contribuables à faire des travaux dans leur maison ou dans leur appartement. Je comprends que c'est la raison pour laquelle on a pu vous conseiller de reporter ces travaux à 2020. Il est certain que tous les contribuables ne peuvent pas faire cela. Le crédit d'impôt de modernisation du recouvrement n'a pas été fait pour faire de l'optimisation fiscale. C'est vraiment fait pour éviter la double contribution aux charges publiques. C'est pour cela qu'il y a un certain nombre de dispositifs un petit peu anti-abus pour éviter qu'il y ait une forte concentration d'impôts effacés sur l'année 2018. On ne voulait pas que les contribuables modifient leur comportement habituel.

### **Monsieur le Président**

Merci.

J'ai noté qu'il y avait d'autres questions, mais on va continuer la présentation, si vous voulez bien, et on reprendra les questions tout à l'heure.

### **Madame Marie ANDRÉ**

Je reviens simplement quelques instants sur la modulation à la baisse du taux de prélèvement à la source. Celle-ci est encadrée. Il y a une condition. Le législateur, au départ, avait prévu deux conditions. Il devait y avoir une différence d'au moins 10 % et 200 euros entre le prélèvement sans modulation et le prélèvement avec modulation. Pour voir si cette condition est respectée, on va vous demander, comme dans le cadre de la modulation à la hausse, une estimation de vos revenus de l'année 2019, mais on va également vous demander vos revenus 2018. Cette demande sur les revenus 2018 a pu susciter beaucoup de questions, parce que les contribuables ne comprenaient pas nécessairement pourquoi on vous demandait cette information. Pour faire cette comparaison, un contribuable qui ne ferait pas de demande de modulation, que va-t-il se passer pour lui ? On va lui appliquer pendant deux tiers de l'année le taux de 2017, de janvier à août 2019. Ensuite, pendant le tiers suivant de l'année, on va lui appliquer le taux sur les revenus de l'année 2018, puisqu'au printemps 2019 on déclare les revenus 2018, ce qui permet de calculer le nouveau taux de prélèvement à la source. C'est la raison pour laquelle on demande les revenus 2018 pour faire cette comparaison.

On s'est aperçu que cette condition de 200 euros pénalisait en particulier les contribuables qui avaient un faible montant d'impôt sur le revenu, puisque dès lors que votre impôt sur le revenu est inférieur à 200 euros, par construction vous ne pouvez pas remplir cette condition. Raison pour laquelle le ministre Gérald DARMANIN a décidé dans les tout premiers jours de janvier de supprimer cette condition, ce qui a été fait immédiatement. Vous avez un petit exemple pour un contribuable qui a des prélèvements de 120 euros en 2019 sans modulation. Avec la suppression de la condition, il peut tout à fait moduler à la baisse et se faire appliquer un taux de 0 % de manière immédiate.

La déclaration des revenus de 2018. On a une date d'ouverture du service en ligne à la mi-avril – donc on est vraiment dans les calendriers habituels – et avec une date limite à la fin du mois de mai. Je ne m'attarde pas sur le crédit d'impôt de modernisation du recouvrement sur lequel j'ai donné quelques éléments. Simplement, les contribuables devront faire la distinction entre les revenus courants et les revenus exceptionnels avec des modalités déclaratives différentes en fonction de la catégorie de revenus, donc ce que je vous ai présenté il y a quelques minutes.

### **Madame Isabelle CARPENTIER**

On voulait également faire un focus sur le sujet des prélèvements sociaux et des évolutions législatives 2019 issues de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019. À partir de cette année, pour les revenus 2018, il y a une exonération de CSG et de CRDS sur les revenus du patrimoine pour les personnes qui sont affiliées à un régime de Sécurité sociale autre que français au sein de l'Espace économique européen ou de la Suisse. En revanche, ces revenus, qui étaient jusqu'à présent soumis aux prélèvements sociaux pour un montant global, un taux global de 17,2 %, ils restent soumis à un prélèvement de solidarité qui a été augmenté au titre des revenus 2018 et qui est de 7,5 % à compter de cette année, donc au titre des revenus 2018 pour les revenus immobiliers.

La difficulté, c'est que ces nouvelles modalités législatives n'ont pas encore été intégrées dans les applicatifs, notamment ne sont pas pris en compte dans les acomptes contemporains prélevés depuis le mois de janvier et également ne sont pas pris en compte dans l'application « gérer mon prélèvement à la source » qui est disponible sur le compte particulier. Parce que ces

dispositions qui ont été votées en toute fin d'année 2018 sont en train d'être intégrées dans les applicatifs. Ce qui fait que les gens qui sont soumis à acompte contemporain au titre de revenus perçus en 2017 – 2017 qui sert de référence aux acomptes du début d'année 2019 – sont toujours prélevés avec le taux du foyer qui intègre les prélèvements sociaux à 17,2 %. À compter de la déclaration des revenus 2018 qui sera souscrite au printemps 2019, au mois d'avril, mai, ces modalités législatives seront bien prises en compte. Les choses vont revenir dans l'ordre, j'allais dire. Néanmoins, il faudra que les usagers n'oublient pas de déclarer expressément relever de ce dispositif. Ce n'est pas quelque chose qui s'applique automatiquement puisque la direction générale des finances publiques ne sait pas a priori si une personne relève d'un régime obligatoire de Sécurité sociale dans un État de l'Espace économique européen ou de la Suisse si cela n'est pas expressément mentionné dans la déclaration. Donc, on est dans un système déclaratif. Donc, cette situation devra être mentionnée par l'utilisateur sur une déclaration annexe à la déclaration des revenus 2042, en l'occurrence sur la déclaration 2042C complémentaire. Ce sont des cases à cocher : « Oui, je relève d'un régime obligatoire de Sécurité sociale dans l'Espace économique européen ». Donc, dans ce cas, il ne faut pas oublier de cocher cette case. Après, évidemment, la situation peut se régler par voie contentieuse, mais si l'utilisateur souhaite – ce qui se comprend – que sa situation soit prise en compte immédiatement dès la déclaration des revenus 2018, il ne faut pas qu'il oublie de cocher cette case qui figure à la fin de la déclaration 2042C.

La taxation – hors CIMR – qui va résulter de la déclaration des revenus 2018, déclaration faite au printemps 2019, cette déclaration-là prendra en compte la modification législative. En supposant que la personne continue à percevoir des revenus fonciers, la déclaration corrigera les prélèvements à tort au taux de 17,2 % et la taxation réduira les acomptes, en supposant qu'on a par exemple un revenu qui est fixe, pour le futur. C'est-à-dire, admettons, la personne a déposé dans les délais sa déclaration de revenus, a bien coché la case indiquant qu'elle n'est pas affiliée à la Sécurité sociale en France, elle est dans l'Espace économique européen ou en Suisse, elle va cocher la case. Sa situation sera prise en compte pour les acomptes qui seront prélevés à compter de la taxation des revenus 2018, avec ou sans CIMR. En revanche, pour le passé, la situation sera régularisée au solde de l'impôt, c'est-à-dire au titre des revenus 2019, à l'été 2020, sur la période janvier jusqu'au plus tard à la taxation, étant précisé qu'il y a une évolution informatique qui est en cours et on devrait pouvoir disposer d'un correctif avant la taxation des revenus 2018, donc à l'été 2019 au plus tôt. Donc, ce correctif – s'il est bien livré, on l'attend pour le mois d'avril – permettra à l'utilisateur, qui souhaite réduire le plus tôt possible ses acomptes contemporains, d'aller dans son espace particulier et de signaler la modification en cochant la case « je suis affilié à un régime obligatoire » dans un État autre que la France dans l'Espace économique européen ou en Suisse qui lui permettra de réduire ses acomptes sans attendre la taxation des revenus 2018 à l'été 2019. En tout état de cause, le prélèvement de solidarité de 7,5 %, lui, n'est pas soumis à acompte. Il est payable au solde. En régime de croisière, les gens qui ont des revenus fonciers se verront prélever un acompte contemporain au titre de l'impôt sur le revenu, mais au titre des prélèvements sociaux le prélèvement de solidarité de 7,5 % ne sera appelé qu'au solde de l'impôt, donc en N+1 et non pas tous les mois ou tous les trimestres selon l'option exercée.

### **Monsieur le Président**

Il y avait d'autres questions. Comme on ne vous connaît pas, vous vous présentez, s'il vous plaît, quand vous prenez la parole. Vous dites d'où vous venez également.

### **Madame Dana GRUIA-DUFAUT, conseillère consulaire élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »**

Bonjour. Merci, Monsieur le Président.

Dana GRUIA-DUFAUT, conseillère consulaire Roumanie-Moldavie.

J'ai juste une question sur le délai de dépôt de nos déclarations en tant que non-résidents. Jusqu'en 2017, la date limite pour nous était au mois de juin, ce qui permettait, quand on a des revenus de source française, d'obtenir les documents justificatifs surtout par exemple pour les revenus fonciers. Les syndicats de copropriété ne sont pas toujours très rapides pour fournir les documents. Désormais, j'ai vu que depuis l'année dernière nous sommes dans la première catégorie, c'est-à-dire ceux qui déposent leur déclaration le plus tôt. Est-ce que cela change pour 2019 ou est-ce qu'on est toujours les premiers à déposer ?

### **Madame Isabelle CARPENTIER**

Non, cela ne changera pas pour 2019. Effectivement, les non-résidents sont compris désormais dans la première tranche, j'allais dire. Il y a eu des évolutions depuis plusieurs années. On était partis sur des délais particuliers il y a quelques années, qu'on a réduits progressivement. On s'était alignés sur la dernière tranche et maintenant la première tranche de dépôt. On a parmi les raisons de cette modification le fait qu'il y a un certain nombre de déclarations, même en ligne, qui sont retraitées pour les non-résidents. Donc, le fait de les obtenir le plus rapidement possible nous permet, nous, de les traiter dans des délais qui restent compatibles avec les exigences des chaînes de taxation et qui nous permet de taxer le plus grand nombre dans les délais, en tout cas l'année N+1, l'année du dépôt. C'est effectivement une combinaison entre les impératifs des uns et des

autres. Dans cette année, on est sur les mêmes délais, donc première zone. Ce sera petit peu avant pour la déclaration papier et le 21 mai pour la déclaration en ligne, enfin c'est ce qui est prévu à ce stade aujourd'hui.

**Monsieur Patrick PAGNI**

J'ai une petite question sur le crédit d'impôt de modernisation du recouvrement, CIMR. Techniquement, quand on a payé deux tiers provisionnels et le troisième est à venir, comment s'appliquera ce crédit d'impôt ? Est-ce qu'il y aura remboursement ? Est-ce qu'il s'appliquera en totalité sur les impôts de 2019 ? Je ne comprends pas bien le fonctionnement du CIMR.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Que ce soit pour les tiers provisionnels ou pour les mensualités, tout s'est arrêté automatiquement à la fin du mois de décembre 2018. Donc, il n'y a aucun prélèvement mensuel ou trimestriel au titre de l'impôt sur les revenus de 2018. Simplement, ce que je vous disais, vous allez déclarer au printemps 2019, dans les prochaines semaines, vos revenus de l'année 2018 en faisant la distinction entre les revenus courants qui seront effacés par le CIMR et les revenus exceptionnels dont la taxation sera maintenue. Il y aura paiement éventuellement de l'impôt sur les revenus exceptionnels de 2018 à l'été 2019. Mais cela va rester extrêmement marginal. L'impôt sur l'immense majorité des revenus sera effacé pour l'immense majorité des contribuables et des revenus.

**Monsieur le Président**

Monsieur le Sénateur LECONTE, je crois que vous aviez manifesté le désir de poser une question.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.*

**Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Oui, merci.

J'ai une question pas exactement sur cette présentation, mais sur les effets du PAS par rapport aux crédits d'impôt qui sont prévus dans un certain nombre de conventions fiscales. Quand on est non-résident, on est résident fiscal dans un autre pays et au titre de ce qu'on paie en France, on peut avoir droit à un crédit d'impôt dans le pays dans lequel on vit. À partir du moment où, en 2019, on paie des impôts sur ses revenus 2019 et pas 2018, quel est l'effet du fait qu'on ne paie pas d'impôt sur le revenu 2018 sur les crédits d'impôt qu'on fait valoir dans son pays de résidence ? Est-ce qu'on peut faire valoir l'impôt sur la déclaration des revenus 2018 en 2019 qu'on fait dans son pays de résidence les impôts qu'on paie sur les revenus 2019 en 2019 au titre du PAS ? Ou est-ce que cela veut dire que cette année il n'y aura pas de crédit d'impôt des impôts payés en France ?

**Madame Marie ANDRÉ**

Le prélèvement à la source n'a pas d'incidence sur ces crédits d'impôt. Simplement, les crédits d'impôt qui sont égaux à l'impôt français pour ces revenus-là ceux-ci restent hors du champ du prélèvement à la source puisque cela revient à une exemption de ces revenus en France. Et pour les revenus qui sont effacés par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, le taux de prélèvement à la source tient compte de ces revenus. Cela n'est pas votre question.

**Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE**

Je pose la question de : on fait valoir les impôts qu'on a payés en France parce que la convention fiscale prévoit qu'un certain nombre d'impôts sont payables en France et on fait valoir cela sur sa déclaration dans le pays de résidence et cela peut donner droit à un crédit d'impôt. À partir du moment où on passe directement de 2017 à 2019, qu'est-ce qui se passe sur la capacité dans son pays de résidence de ne pas payer de crédit d'impôt sur 2019 ? Le fait qu'il y ait une année blanche pose un problème de ce côté-là.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Vous imputez à l'étranger un crédit d'impôt qui est égal à l'impôt français. Or, au cas particulier avec le CIMR, vous ne payez pas d'impôt français. Donc, cela veut dire qu'on ne va pas imputer un impôt qui n'a pas été payé, un impôt fictif.

**Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE**

C'est sur l'ensemble de l'opération où, en fait, on ne paie pas d'impôt sur 2018 et on en paie sur 2019. Donc, on passe directement de 2017 à 2019. Donc, en fait, on ne traite pas 2017. Et à partir du moment où on ne traite pas 2017, qu'est-ce qu'on doit mettre en déclaration dans son pays de résidence sur les impôts payés en France au titre de 2017 ? Si on met zéro, cela veut dire que cette année-là, on n'aura pas de crédit d'impôt.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Oui, c'est cela. En fait, vous payez plus d'impôts à l'étranger.

**Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE**

Voilà. C'est bien pour cela qu'on ne m'avait jamais donné de réponse. On ne va pas faire valoir de crédit d'impôt sur l'impôt français cette année. C'est-à-dire que tous les gens qui sont imposables à l'étranger n'auront pas de crédit d'impôt. Le crédit d'impôt dont ils bénéficiaient à l'étranger, ils ne pourront pas le faire valoir.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Oui, sauf qu'en même temps, on ne peut pas imputer quelque chose qu'on n'a pas payé puisque le crédit d'impôt correspond à ce qu'on a payé en France, par exemple. Donc oui, effectivement, dans ce cas-là, c'est zéro. Si l'impôt a été effacé par le CIMR, c'est zéro et donc, du coup, cela fait plus d'impôts à l'étranger, oui.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Luc de VISME.*

**Monsieur Luc de VISME**

Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question à propos du recouvrement de la CSG et de la CRDS. Maintenant, je vois que la procédure a été simplifiée. Pour en être exonéré, il suffit de cocher une case dans sa déclaration 2018. Cela, c'est très bien, c'est mieux qu'avant. Mais est-ce que c'est possible de faire un recouvrement rétroactif pour les années précédentes d'un impôt qu'on aurait payé depuis 2015 ? Ce n'est pas possible ?

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Un remboursement ?

**Monsieur Luc de VISME**

Un remboursement.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Alors là, c'est autre chose. La partie contentieuse, effectivement, au titre des années précédentes... Là, on est sur une procédure contentieuse qui sera abordée cet après-midi où là, effectivement, il y a encore des décisions jurisprudentielles qui sont attendues, mais après, oui, par réclamation, vous pouvez dans les délais normaux de réclamation demander le remboursement de sommes qui auraient été versées à tort. Mais pour l'instant, sur les années 2012, 2013 et 2014, le sujet de fond a été réglé. On attend encore des confirmations sur la partie 2015, 2016 et 2017. Mais bien évidemment, oui, il vous appartient de faire une réclamation. Dans ce cas-là, le remboursement ne sera pas automatique.

**Monsieur le Président**

Vous pouvez reprendre, si vous voulez, puisqu'il n'y a pas d'autre question pour l'instant.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Également au titre des nouveautés législatives, là, on est sur les revenus 2020. Là, on est sur la loi de finances pour 2019, on n'est plus sur la loi de finances de la Sécurité sociale. Donc, loi de finances pour 2019 qui a prévu la suppression du barème de la retenue à la source spécifique qui est sur les salaires, pensions et rentes viagères, donc la fameuse retenue à la source de l'article 182A du Code général des impôts avec le barème à trois tranches : 0, 12 et 20 %.

La campagne déclarative qui aura lieu en 2019, elle porte sur les revenus 2018, donc on n'est pas concerné. Donc, à compter de 2020, ces revenus seront soumis à prélèvements mensuels au taux de prélèvement à la source du contribuable. C'est-à-dire qu'on essaie d'aligner le régime des non-résidents sur celui des résidents, pour simplifier. On a vu en début de présentation qu'on a coexistence entre un régime résidents, prélèvement à la source, et puis un régime non-résidents avec ses retenues à la source spécifiques. Donc, l'idée, pour les salaires et pensions qui sont soumis à cette retenue à la ressource spécifique – donc l'article 182A du Code général des impôts, c'est l'essentiel des revenus qu'on a au niveau de la direction des impôts des non-résidents – c'est de supprimer le barème, mais derrière, pour aligner le régime des non-résidents sur celui des résidents avec un taux de prélèvement qui sera le même et on n'aura plus ce barème à trois tranches qui nous est particulier.

Le taux sera calculé par l'administration fiscale en principe selon la même méthode que celle utilisée pour les résidents. Ce qu'il faut savoir, c'est que le dispositif a été voté. En revanche, sur les modalités d'application, nous sommes en train de travailler avec l'administration centrale à Bercy pour faire en sorte qu'effectivement le régime soit appliqué de la meilleure façon possible et dans un objectif de simplification des règles pour les usagers et pour l'administration. Le régime actuel est maintenu pour les revenus 2018 – hors CIMR toujours – et pour les revenus 2019 qui seront déclarés à l'été 2020. Ce qu'on rappelait au début, on a toujours le système déclaratif en N+1. Le prélèvement à la source ne supprime pas la déclaration des revenus. Donc, 2018, 2019, on est sur le système actuel avec le barème à trois tranches. À compter des revenus 2020 – cela va arriver vite – les employeurs ou des caisses de retraite devront intégrer un nouveau barème. Cela, c'est une modification assez importante, assez substantielle dans la loi de finances pour 2019.

### **Monsieur le Président**

J'aurais une question, si vous permettez. Vous parlez de l'harmonisation des taux d'imposition entre les non-résidents et les résidents, si j'ai bien compris. Quid de l'impôt minimum, le taux minimum à 20 % qui nous a été repassé à 30 % ? Qu'est-ce que cela devient ?

### **Madame Isabelle CARPENTIER**

J'y arrive.

### **Monsieur le Président**

Excusez-moi. Allez-y.

### **Madame Isabelle CARPENTIER**

À compter des revenus 2020, on doit avoir une modification substantielle de la fiscalité des non-résidents. La loi de finances pour 2019 a aussi prévu des évolutions dès les revenus 2018. Et parmi ces évolutions, il y en a deux, il y a le relèvement du taux minimum de 20 % qui s'applique sur les revenus de source française des non-résidents et qui est porté de 20 à 30 % pour la fraction du revenu net imposable en France qui excède la somme de 27 519 euros en 2018. Le taux minimum pour les revenus issus des départements d'outre-mer était actuellement à 14,4 %. Dans la loi de finances pour 2020, il passe à 20 %. Là, c'est à compter des revenus 2018. Pour les revenus 2018 et 2019, on aura le système qu'on connaît, donc cette retenue à la source à trois tranches et le relèvement du taux minimum de 20 à 30 %. Cela, c'est pour les revenus 2018, 2019. 2018 hors CIMR toujours. Comme d'habitude, on a le système du taux moyen qui peut s'appliquer, c'est-à-dire que lorsque l'utilisateur non-résident qui se voit appliquer un taux minimum de 20 % sur ses salaires, sur ses pensions au-delà des tranches libératoires ou sur ses revenus fonciers par exemple, ses revenus immobiliers, s'il justifie que le taux de l'impôt français sur ses revenus mondiaux serait inférieur au taux minimum, là, il peut demander soit sur sa déclaration des revenus, soit s'il a oublié ou s'il n'a pas les justificatifs, a posteriori par voie de réclamation contentieuse, qu'on applique ce taux qu'on appelle le taux moyen déterminé au vu de l'ensemble du revenu mondial. Il peut demander que ce taux moyen soit appliqué sur ses seuls revenus de source français. Cela, ce n'est pas un système nouveau, mais qui perdure au titre de l'imposition des revenus 2018, 2019.

En revanche, on a une modification dans la loi de finances pour 2019 et c'est la deuxième modification dont je parlais qui s'applique dès les revenus 2018, c'est que pour le calcul du taux moyen, mais seulement pour le calcul du taux moyen, on peut prendre maintenant en compte les pensions alimentaires qui auraient été versées par un non-résident sous deux conditions. D'abord, un, qu'elles soient imposables en France. Par exemple un non-résident verse à un ex-conjoint une pension alimentaire, l'ex-conjoint est en France, la personne versante est non-résidente, elle peut, pour le calcul de son taux moyen, déduire la pension alimentaire qu'elle verse si la pension est imposable en France et si le non-résident qui verse cette pension n'a pas bénéficié d'un avantage à raison du versement de cette pension alimentaire dans son pays de résidence. Cela, c'est nouveau.

Donc, deux nouveautés dès les revenus 2018. Augmentation du taux minimum avec la possibilité toujours, mais bien évidemment on s'aperçoit que pour un certain nombre d'usagers il va devenir plus intéressant de demander le taux moyen, encore plus. Et deuxième modification dès les revenus 2018, c'est la possibilité pour le calcul du taux moyen de prendre en compte les pensions alimentaires sous certaines conditions, versées par le non-résident.

Je ne sais pas si, Monsieur le Président, cela répond à votre question.

### **Monsieur le Président**

Cela me va. J'ai compris. On ne va pas revenir sur la fameuse case, si elle est toujours cachée en bas à droite ou si elle sera un peu plus visible.

### **Madame Isabelle CARPENTIER**

La fameuse case est toujours à peu près au même endroit. Par contre, sur la déclaration papier, effectivement, elle se situe sur la déclaration 2042. La 2042, c'est la déclaration des revenus, la déclaration principale. Après, il y a des déclarations annexes selon sa situation. Donc, la déclaration 2042 principale, c'est en dernière page, c'est la case 8TM. Sur la déclaration papier – je rappelle que ce n'est quand même plutôt plus la tendance. Normalement, on doit déclarer en ligne, mais dans un certain nombre de cas ce n'est pas possible – la case 8TM doit être accompagnée d'un formulaire qui s'appelle le formulaire – mais c'est marqué sur la déclaration – 2041TM. En fait, c'est un formulaire qu'on trouve sur le site impots.gouv sans mot de passe, sans rien, et qui permet de déclarer ses revenus mondiaux. On rappelle les revenus de source française par nature de revenu. J'ai eu des salaires pour tant en France, dans tel pays, etc. Donc, cela permet de déclarer le revenu mondial et cela permet également de mentionner pour la première fois le montant des pensions alimentaires qui seraient éventuellement prises en compte pour le calcul de ce taux moyen à compter de cette année. Cela, c'est papier.

Si vous déclarez en ligne et pour les usagers qui souscrivent en ligne, cette année – nous avons essayé de faire attention pour que ce soit plus visible pour les usagers –, dès lors que la personne est non-résidente, la case 8TM fait partie du pavé « informations diverses » et la case 8TM va être pré cochée. Vous avez plusieurs pop-up qui vous donnent, pas l'obligation, mais quasiment, en tout cas qui vous donnent l'obligation de vous poser la question et qui vous amènent directement sur la case. Ensuite, vous cliquez. Vous souhaitez bénéficier du taux moyen, vous voulez voir, vous cliquez. On vous demande de cliquer sur une petite icône et là, vous avez l'équivalent de l'imprimé du formulaire 2041TM (TM pour taux moyen) qui va s'ouvrir et qui va vraiment vous guider pour que vous donniez toutes les informations. Donc là, vous êtes encore plus guidés que d'habitude. Vous avez des pop-up, des messages, on vous explique ce que c'est, on vous explique à quoi cela sert, on vous explique que vous avez sans doute intérêt à le faire. Donc, il y a vraiment une volonté de promouvoir cette fonctionnalité. On prévoit aussi un *mass mail* qui sera envoyé courant du mois d'avril pour redire qu'on a ce taux moyen qui doit être utilisé chaque fois que c'est possible. On a préparé aussi des tutoriels sur la déclaration en ligne pour vraiment qu'à chaque fois des fenêtres s'ouvrent pour que vous n'oubliez pas le sujet. Après, ce qu'il faut savoir également, c'est que dans un certain nombre de cas, l'usager n'a pas intérêt à avoir le taux moyen, parce qu'il a notamment des revenus étrangers qui sont très importants. On a des gens qui ont des revenus qui sont moyennement importants, de source française, et qui sont extrêmement importants à l'étranger puisque ce sont les revenus du foyer fiscal. Dans ce cas-là, le foyer fiscal n'a pas forcément intérêt à avoir le taux moyen. Pas d'affolement. Si vous avez demandé le taux, mais qu'il ne vous est pas favorable, il ne sera pas appliqué. Il faut savoir que le taux moyen est retraité à la main par la direction des impôts des non-résidents. Donc, l'agent qui va retraiter la déclaration, papier évidemment c'est un traitement manuel par l'agent. Si la déclaration est en ligne, mais qu'il y a une demande de taux moyen, il faut savoir que cela fait partie des déclarations qui sont traitées manuellement par nos services. Donc, il y a un calcul qui est fait. Si on s'aperçoit que l'usager a demandé le taux moyen, mais qu'en fait il n'avait pas intérêt, il ne sera pas appliqué. On lui applique toujours la situation qui lui est la plus favorable. Si l'usager ne demande pas le taux moyen, on ne va pas l'appliquer d'office. En revanche, s'il le demande, mais que ce n'est pas dans son intérêt, on ne l'appliquera pas. On appliquera toujours la situation la plus favorable pour l'usager.

### **Monsieur le Président**

Merci.

J'ai encore une question. Il y a souvent eu des problèmes avec le remplissage de cette case et le montant des revenus à déclarer. Certains disent qu'il faut mettre 0, certains disent qu'il faut mettre un revenu. Qu'est-ce qu'il faut mettre au niveau de la déclaration de revenus dans cette case 8TM ?

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Vous êtes appelé à donner le détail des revenus. Il faut donner le revenu imposable avant abattement. Par exemple, un salaire, vous n'allez pas vous-même calculer l'abattement de 10 %. Vous mettez le revenu perçu, un revenu net imposable, mais sans abattement supplémentaire. C'est nous qui calculons les abattements.

**Monsieur le Président**

Très bien. Donc, pour quelqu'un qui n'a pas d'autres revenus que des revenus de source française, le montant qu'il mettra dans cette case 8TM sera le même que celui qu'il a en haut de sa déclaration sur ses revenus.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Exactement.

**Monsieur le Président**

Voilà. On va peut-être vous éviter quelques contentieux.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Carole DE LA CRUZ.*

**Madame Marie-Carole DE LA CRUZ, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

J'ai une petite question concernant cette fameuse case. Je me suis retrouvée avec un souci, c'est-à-dire que si on n'envoie pas une déclaration papier, on ne peut pas le faire sur le système informatique. J'ai cherché plusieurs fois la case. J'ai donc dû tout envoyer scanné, et des gens qui sont venus me voir aussi, pour pouvoir bénéficier de ce fameux taux moyen.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Si, elle figure dans la déclaration en ligne. Elle est effectivement à la fin dans une rubrique « divers », mais elle existe.

**Madame Marie-Carole DE LA CRUZ**

Oui, mais ce n'est pas du tout indiqué et je trouve que ce serait bien que les gens, quand on leur demande... On ne leur demande pas de choisir déjà. Donc, la majorité des gens ne sait même pas qu'ils y ont droit.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

C'est pour cela que cette année nous avons fait en sorte que la case soit pré cochée. C'est-à-dire que le non-résident qui va déclarer en ligne, il aura l'information et on attire son attention sur le fait qu'il doit aller voir cette case. Il aura des pop-up, il aura des messages effectivement qui n'existaient pas les années précédentes pour mieux l'orienter et lui donner plus facilement l'information.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Philippe KEIL.*

**Monsieur Jean-Philippe KEIL**

Merci beaucoup, Madame.

Pour ceux de nos non-résidents qui remplissent encore des déclarations papier, je vais vous demander ou vous redemander quelle est la désignation de la déclaration à rechercher sur le site, s'il vous plaît.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

C'est un formulaire. Il est mentionné sur la déclaration des revenus. C'est le formulaire 2041TM. On appelle cela un formulaire plus qu'une déclaration, mais c'est un document qui vous permet – c'est assez simple – de détailler les revenus de source française et de source étrangère s'il y en a.

**Monsieur Jean-Philippe KEIL**

Parfait.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Donc, c'est 2041TM. Et ce formulaire est intégré à la déclaration en ligne. Donc, la personne qui déclare en ligne ne voit pas un formulaire marqué 2041TM, etc., mais c'est l'équivalent. 2041TM qui est mentionné en rubrique « divers », effectivement. C'est en rubrique « divers » de la déclaration 2042 principale des revenus. C'est la case 8TM et on a « report de la déclaration 2041TM ».

**Monsieur Jean-Philippe KEIL**

Parfait. Je vous en remercie.

Par ailleurs, nous transmettrons aussi fidèlement les avis ou les explications de la DINR, comme vous l'aviez transmis à la Présidente de notre commission. Nous n'hésitons pas à transmettre ces informations à l'ensemble des Français de l'étranger. Un grand bravo.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Merci à vous.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michel MALIVEL.*

**Madame Michèle MALIVEL**

Je vous demande de m'excuser, parce que je ne suis pas une fiscaliste. Je suis d'une nullité crasse dans le domaine. C'est une petite question qui est posée dans mon misérable pays. Il y avait une convention fiscale entre l'Ile Maurice et la France. Je suppose que quand il se passe des choses comme cela, cela ne correspond plus du tout et que la convention fiscale est à jeter aux orties.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Non, pas du tout. Absolument pas.

**Madame Michèle MALIVEL**

Elle existe toujours ? Donc, elle s'applique.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Oui, oui. La convention permet notamment de savoir si un revenu est imposable en France ou pas. Ce qu'on disait tout à fait au début, ne sont à déclarer que les revenus de source française imposables en France. Après, si la convention dit que le revenu n'est pas imposable en France, il n'y a pas d'obligation déclarative. La convention, c'est autre chose.

**Madame Michèle MALIVEL**

Il y a un taux d'imposition dans cette convention...

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Là, on est sur la déclaration, donc on part du principe qu'on a des revenus à déclarer. Si on a des revenus de source française, mais qui ne sont pas imposables en France en application des conventions, la question de la case 8TM ou autre ne se pose même pas.

**Madame Michèle MALIVEL**

Juste une chose. A-t-on le choix de décider de payer des impôts à l'Ile Maurice ou en France ?

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Non, on n'a pas le choix.

**Madame Michèle MALIVEL**

Une partie des gens a décidé...

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Non, non. On applique le droit interne et les conventions.

**Madame Michèle MALIVEL**

On est donc obligé de payer en France. Donc, c'est inutile de faire une convention fiscale. C'est tout ce que je voulais savoir.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Non.

**Monsieur le Président**

Non. Michèle, on va t'inviter en stage à la commission des finances pendant quelques jours pour la base.

**Monsieur Serge DESCLAUX, Conciliateur fiscal de la direction des impôts des non-résidents**

Juste une précision. On applique bien sûr le droit interne fiscal français, mais il ne s'applique que sous réserve de l'application des conventions. Si tant est qu'on ait des revenus de source française comme des retraites, par exemple, qui sont des retraites privées, elles sont imposables en France en raison du droit interne français pour un non-résident. Sauf que si une convention est signée entre la France et un État étranger, l'état de résidence indique que ces retraites privées seront imposables non pas dans l'État source, c'est-à-dire la France, mais dans l'État de résidence. La convention va primer sur le droit interne et ces retraites de droit privé seront imposables dans l'État de résidence. Donc, c'est un bien un regard à deux strates : d'abord, le droit interne français et ensuite les règles conventionnelles qui peuvent déroger au droit français.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Merci.

J'ai une petite confusion. Si on n'a pas besoin de calculer le taux moyen, est-ce qu'il est obligatoire de déclarer les revenus mondiaux, y compris les revenus français ? Est-ce que c'est obligatoire de les déclarer ? Je ne sais si je m'explique, mais je suis un peu confus là-dessus.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Si vous avez des revenus de source étrangère et que vous n'avez pas de revenus imposables en France, vous n'avez pas à déclarer auprès de la DINR. En revanche, vous avez une obligation déclarative dès lors que vous percevez des revenus de source française. Si vous percevez des revenus de source française, vous n'êtes pas obligé de déclarer votre revenu mondial, mais dans ce cas-là, vous ne pouvez pas demander à bénéficier du taux moyen. Mais vous pouvez n'avoir que des revenus de source française et avoir zéro en revenus de source étrangère. Donc ce cas-là, on vous calcule quand même un taux moyen. Les revenus sont équivalents.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Luc de VISME.*

**Monsieur Luc de VISME**

Merci, Monsieur le Président.

Est-ce qu'on pourrait se permettre d'inviter Madame CARPENTIER à Copenhague pour expliquer tout cela à nos concitoyens au Danemark ? Je pense que ma collègue, Madame CARON, pourra être d'accord avec moi, même si je n'ai pas eu le temps d'en parler avec elle. On s'arrangera pour qu'il fasse beau ce jour-là. Vous insistiez sur le fait que l'importance de votre travail en ce moment, c'est plus de communiquer. Parce que maintenant, c'est la première fois que j'entends parler de tout cela entre quatre yeux, si on peut dire, et c'est vrai que j'arrive à comprendre certaines choses, mais cela me paraît un peu compliqué et il y a toujours des questions. Vous avez des réponses à pratiquement tout. Ce serait mieux si vous pouviez donner ces réponses directement. C'est une invitation que je vous fais.

**Madame Isabelle CARPENTIER**

Merci en tout cas pour l'invitation. Je me tourne vers Madame ARCIER.

**Monsieur le Président**

On nous a rappelé tout à l'heure qu'on avait des budgets pour faire des études. On peut peut-être aussi s'en servir pour inviter la DINR à venir dans certaines circonscriptions.

**Madame Agnès ARCIER.**

On va répondre aux questions techniques et je vais revenir là-dessus après.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.*

**Madame Marie-José CARON**

Je vais faire suite à mon collègue Luc de VISME. Il vous a invitée parce que nous n'avons pas de convention fiscale entre la France et le Danemark et que c'est un vrai problème.

Je veux poser une question aussi. Je ne sais pas si c'est de votre ressort, mais les Français ne savent plus du tout que faire dans cette situation et souvent, lorsqu'ils ont par exemple une assurance-vie depuis de très nombreuses années qui n'a pas été alimentée par des revenus de source danoise, ils ne savent pas comment faire. Est-ce que vous avez une idée de la façon dont ce genre de choses... ? Si c'est déclaré ensuite puisqu'il y a des échanges d'informations. C'est peut-être une question très précise, mais peut-être que vous avez une idée. Je me permets de vous poser la question.

**Monsieur Serge DESCLAUX**

Là, on est sur des sujets qui sont à la fois des sujets bancaires et des sujets conventionnels. Il y a une intervention cet après-midi de la direction de la législation fiscale qui pourra éventuellement y répondre.

**Madame Marie-José CARON**

Donc, en fait, on peut vous poser des questions assez précises et vous pouvez nous donner quelques indications.

**Madame Agnès ARCIER**

Si vous avez des questions qui sont compliquées, qui ne résultent pas de la pratique, mais qui peuvent poser des questions, de toute façon, vous nous les adressez et nous, nous réorientons à ce moment-là les questions.

**Madame Marie-José CARON**

Les questions sont récurrentes.

**Madame Agnès ARCIER**

À la direction des finances de réorienter éventuellement vers la DLF. Il y a certaines questions qui peuvent paraître simples, mais en fait qui sont complexes à traiter dès lors que la question conventionnelle rentre en jeu.

**Madame Marie-José CARON**

On peut donc se permettre de poser ce type de questions. Merci.

**Monsieur Serge DESCLAUX**

J'ajoute une précision puisque vous parliez du Danemark qui semble être votre pays de résidence. Effectivement, il n'y a plus de convention actuellement. Il y a en cours une négociation pour rétablir une convention entre la France et le Danemark. Dès lors qu'il n'y a pas de convention, c'est le droit interne français qui s'applique. Cela, c'est le principe pour tout ce qui est revenus, bien sûr, de source française imposables en France. Il n'y a plus de règle conventionnelle, donc c'est le droit français qui s'applique aux revenus de source française sans application de règle conventionnelle puisqu'il n'y a plus de convention actuellement.

**Madame Marie-José CARON**

Je voulais juste ajouter à ce sujet qu'en fin de compte dans le cas actuel du Danemark, apparemment, les antennes des impôts en France ne sont averties de rien. Ce que vous dites, cela relève de la France. En fait, les gens ne savent pas comment le mettre en pratique et font des doubles impositions de façon systématique parce que dans les textes qui sont communiqués aux antennes des impôts partout en France, personne n'est au courant de rien. Donc, le droit français qui devrait prévaloir en fait...

**Monsieur Serge DESCLAUX**

Non, Madame, ce n'est pas ce que j'ai dit. Le droit français ne prévaut pas sur le droit national danois. Les deux États n'ayant plus de convention, chacun des États traite les revenus qui sont imposables en fonction de leur droit interne respectif, ce qui peut effectivement aboutir à de la double imposition. C'est effectivement une situation qui peut être délicate pour le résident danois actuellement qui peut avoir des revenus de source française.

**Madame Marie-José CARON**

Puisque nous sommes deux très concernés par le sujet et que c'est revenu très souvent, est-ce que vous vous déplacez de temps en temps dans des pays comme cela de l'Union européenne pour essayer de débloquer des situations ?

**Monsieur le Président**

Ce sujet sera abordé cet après-midi à la commission des finances. Il faut bien que les commissions servent à quelque chose quand même.

**Madame Agnès ARCIER**

On a encore deux planches sur le PAS. Allez-y et je conclurai après.

**Madame Marie ANDRÉ**

Juste un petit focus rapide sur les réductions et les crédits d'impôt en contexte prélèvement à la source. Je vous disais tout à l'heure que le législateur avait prévu un dispositif particulier pour l'imposition des revenus de l'année 2018 via un effacement de l'impôt sur les revenus courants avec un crédit d'impôt spécifique. Néanmoins, malgré cet effacement d'impôt, le législateur a décidé le maintien intégral des réductions et des crédits d'impôt de l'année 2018 qui seront versés à l'été 2020. Par ailleurs, dès lors que les réductions et les crédits d'impôt récurrents – d'ailleurs toutes les réductions d'impôt et tous les crédits d'impôt – ne sont pas intégrés dans le taux de prélèvement à la source, pour faciliter la trésorerie des contribuables, il a été décidé qu'il y aurait le versement d'une avance de réductions et de crédits d'impôt concernant les avantages fiscaux récurrents, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'être perçus d'une année sur l'autre, de telle sorte qu'il y ait un versement d'une avance de 60 % des réductions et des crédits d'impôt de 2018 versé dès le 15 janvier 2019. Au départ, c'était une avance qui avait été calculée à 30 %. Le montant a été porté à 60 %, de telle sorte qu'il n'y a aucun perdant en trésorerie. Donc, cette avance est calculée sur les dernières informations que connaît la DGFIP, à savoir les réductions et les crédits d'impôt de 2017. Ensuite, il y a une régularisation qui s'effectue bien sûr à l'été, au moment de la taxation. On a une avance moyenne de 627 euros pour l'ensemble des contribuables, donc 8,8 millions de foyers fiscaux en ont bénéficié pour un total d'un peu plus de 5 milliards d'euros. Donc là, dans le petit tableau, vous avez une liste des réductions et des crédits d'impôt qui ont été concernés par cette avance. On a les dons aux associations par exemple, le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, ou pour frais de garde des jeunes enfants. Le périmètre de cette avance a également été élargi, puisqu'il concerne désormais tout ce qui est investissement locatif, les dispositifs Pinel, Scellier, etc. Donc, vous avez la répartition en nombre de foyers et en montant d'avance.

Je terminerai sur le prélèvement à la source simplement en rappelant quelques statistiques qui sont assez éclairantes. Sur l'outil « gérer mon prélèvement à la source », dont je parlais au début, on a eu plus de 2 millions d'opérations qui ont été réalisées depuis le 2 janvier, ce qui est considérable, avec un peu plus de 400 000 modulations à la baisse, mais également un

peu plus de 300 000 modulations à la hausse. Ces chiffres sont assez éclairants, parce qu'ils montrent que les contribuables, dès l'entrée en réforme du prélèvement à la source, ont bien compris en quoi consistait cette réforme, quel était l'esprit de cette réforme. C'est vraiment un paiement de l'impôt au fur et à mesure de la perception de son revenu et c'est ce qui explique ce montant important de modulation à la hausse, puisque c'est vraiment dans l'intérêt du contribuable de payer au plus près de la perception de son revenu. Donc, pour mémoire également, on a eu un petit peu moins de 200 000 déclarations de naissance et un peu plus de 100 000 créations ou augmentations d'acompte.

J'en ai terminé sur le prélèvement à la source.

### **Monsieur le Président**

Est-ce qu'il y a des questions avant de laisser Madame ARCIER conclure ? Non. Très bien.

### **Madame Agnès ARCIER**

D'abord, merci beaucoup pour vos questions ainsi que pour vos mots aimables. C'est vrai que nous essayons d'être à l'écoute des élus – Monsieur le Président VILLARD le sait – et de répondre aux interrogations que vous posez les différents Français à l'étranger, d'apporter des réponses dans les meilleures conditions possibles. Donc, nous allons continuer à le faire dans la mesure où cela reste des volumes raisonnables puisque vous avez bien entendu qu'avec 240 000 foyers déclarants, nous avons des volumes qui sont hors normes. C'est le premier service de tous les services des impôts des particuliers en France qui est à la DINR.

Je crois qu'il faut que vous reteniez de toute cette intervention ce matin quelques grands principes. Je les reprends juste dans l'ordre de ce qui vous a été évoqué.

Les revenus à déclarer des non-résidents fiscaux sont ou dans le champ du PAS ou hors champ du PAS. Hors champ du PAS, on reste dans le système actuel, la retenue à la source spécifique des non-résidents pour leur paiement. Si c'est dans le champ du PAS, essentiellement les revenus fonciers, c'est-à-dire les revenus de location, à ce moment-là, il y a bien la mécanique nouvelle du prélèvement à la source depuis janvier 2019 qui s'applique avec, comme cela vous a été rappelé, les possibilités de modulation à la hausse et à la baisse évidemment dans l'espace particulier.

Les modifications législatives, en particulier celles qui intéressent tous ceux qui sont à régime de Sécurité sociale dans l'Espace économique européen, sont prises en compte, mais avec un léger retard. Donc, en ce qui concerne le prélèvement à la source sur les acomptes qui sont payés, tout cela sera régularisé. Il y a un petit temps d'adaptation qui vous a été également expliqué.

L'accessibilité du taux moyen va être rendue beaucoup plus importante cette année. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet avec l'administration centrale, sur la télé déclaration. J'en profite pour rappeler qu'à partir de cette année, la télé déclaration est en principe obligatoire. Donc, nous espérons être enfin dans une décroissance d'arrivée des déclarations papier même si je sais que pour certains Français à l'étranger cela peut rester compliqué. Néanmoins, l'accès à l'espace particulier est devenu aujourd'hui plus simple et peut être demandé spécifiquement en se rendant sur le site [impots.gouv](http://impots.gouv). Il n'y a plus besoin d'avoir déjà déclaré deux fois pour avoir des identifiants. C'est devenu possible. Vous avez bien compris, je le répète puisque Monsieur nous a posé la question, la case 8TM de notre déclaration 2042 et l'annexe 2041TM pour le taux moyen.

Il va y avoir aussi quelques évolutions qui vous ont été rapidement présentées. Globalement, on va sur les prochaines années vers un rapprochement de la fiscalité des non-résidents vers la fiscalité des résidents. L'arrivée du prélèvement à la source va finalement faciliter la chose, puisque les non-résidents étaient déjà dans la retenue contemporaine, retenue à la source spécifique, et que maintenant les résidents sont, depuis janvier 2019, également dans une retenue contemporaine.

Enfin, je vous remercie pour les invitations que vous faites à notre équipe. Je suis favorable à ce qu'on ait des contacts plus proches avec un certain nombre de pays, mais sous certaines conditions. Nous sommes allés l'an dernier à la fois à Londres et à Bruxelles pour rencontrer des associations de Français de l'étranger, d'expatriés parce que ce sont des relais qui peuvent eux-mêmes diffuser. Nous pouvons rééditer ce genre de choses, évidemment pas sur un nombre important de lieux chaque année. Mais je souhaiterais qu'on développe, si cela est possible plutôt d'ailleurs les vidéoconférences, les visioconférences en direct, ce qui nous permettrait de pouvoir avoir des réunions avec plus de lieux. Mais je souhaite que nous le fassions avec seulement les associations d'expatriés. Avec les élus, bien évidemment, mais avec derrière les associations qui sont des relais. Il ne nous est pas possible et il n'est pas souhaitable non plus que nous ayons des conférences à l'étranger avec directement les Français qui vont apporter chacun leur dossier particulier. Notre rôle, notre mission n'est pas de donner un conseil personnalisé à chacun des contribuables. Nous n'en avons absolument pas la capacité en termes de gestion des volumes et ce n'est pas dans notre mission directement. Nous pouvons, en revanche, développer beaucoup l'information et je remercie Monsieur le Président, encore une fois, de nous avoir invités aujourd'hui en plénière, car c'est une façon aussi de développer la communication sur ces règles fiscales et sur leur bonne compréhension. Nous pouvons vous fournir davantage de fiches, de documents que vous

pouvez mettre à disposition, mais nous ne pouvons pas procéder à des consultations particulières. Je ne peux pas délocaliser même momentanément le service des impôts des particuliers dans une autre capitale européenne, tout simplement. En revanche, nous avons des numéros d'appel. Je sais que cela reste difficile de nous joindre, mais nous sommes en train d'améliorer – j'espère que cela va finir par porter ses fruits dans les mois et à coup sûr les années qui viennent – notre système d'accueil à distance. Nous offrons maintenant aussi la possibilité de prendre des rendez-vous téléphoniques en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Donc, petit à petit, je pense que notre accessibilité restera importante. Il reste que nous avons besoin de votre aide, de votre soutien comme relai d'information vers les contribuables non-résidents, en particulier les Français de l'étranger, et également des questions que vous nous apportez et qui nous alertent sur certains points qui peuvent avoir été mal compris.

Un grand merci pour cette rencontre ce matin.

*(Applaudissements).*

#### **Monsieur le Président**

Merci, Madame. Merci, Mesdames. Merci, Monsieur.

Nous vous retrouvons, en tout cas les membres de la commission des finances vous retrouvent cet après-midi. Peut-être pas tous, je ne sais pas. Mais on vous retrouve cet après-midi pour continuer.

Merci à tous. Avant de lever la séance, je voudrais remercier les parlementaires qui sont parmi nous : Madame Hélène CONWAY, Monsieur LECONTE, Monsieur RÉGNARD et Monsieur MEYER-HABIB qui était là et qui est parti il y a quelques minutes. Merci à vous de l'intérêt que vous témoignez à nos travaux. Merci.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 12 heures 30.*

## **MERCREDI 13 MARS 2019 – MATIN**

*La séance est ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **PRESENTATION DE LA REFORME DE LA CFE**

#### **Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

On a programmé aujourd'hui une présentation de la réforme de la CFE. On en a beaucoup entendu parler. On a reçu des documents, mais je sais qu'il reste beaucoup de questions et donc, il nous a semblé intéressant de vous proposer cet atelier CFE, qui va vous être présenté par son président, Alain-Pierre MIGNON, bien connu, et son directeur, Monsieur Laurent GALLET.

Sans plus attendre, je vais passer la parole à Alain-Pierre, pour une introduction.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON, Président de la CFE.*

#### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON, Président de la CFE**

Merci, Monsieur le Président.

Je vois qu'on a un gros succès, cela intéresse tout le monde, la CFE, c'est réconfortant ! Ceci étant, ce n'est pas grave, parce qu'on a les meilleurs, je suppose, donc tout va bien.

Je vous rappelle que cette réforme de la CFE est une réforme qu'a portée le conseil d'administration. C'est donc à la suite d'un état des lieux de la CFE, lorsque nous avons été élus, que nous avons identifié les dysfonctionnements, ainsi que les réformes à conduire et bien évidemment, il y a eu l'épisode PPL (projet de loi), merci, notre ami le Sénateur LECONTE, qui a déposé ce projet. Un grand merci. On peut l'applaudir.

*(Applaudissements).*

Merci également à tous les autres parlementaires qui étaient derrière lui. Merci à Anne GENETET qui a également conduit et vendu un petit peu cette réforme au niveau de l'Assemblée nationale. Tout cela s'est très bien passé. Cela a fait le consensus et donc, nous avons aujourd'hui les moyens et nous avons eu les moyens de mettre en place cette réforme.

C'est encore loin d'être terminé. On a encore beaucoup de choses à faire, donc on est un petit peu, au niveau de la mise en place de cette réforme, à 35 à 40 %. Donc, on a encore de la marge. Cela veut dire que toutes les doléances et toutes les critiques que vous pouvez faire sont d'abord les bienvenues. Mais, on les connaît bien. On sait qu'on rembourse encore, c'est encore long pour rembourser. On connaît tout cela. Mais, soyez gentils, la CFE, c'est un service public. Notre objectif, c'est que ce soit un service public performant, moderne, si possible – et c'est pour cela qu'on y travaille – que ce soit une référence d'excellence dans deux ans – encore deux ans – ce qui fera quatre ans, donc on pourra profiter pendant un an, un an et demi, puisque nous sommes élus pour six ans. Mais on a besoin de vous. On a besoin que vous nous disiez, « tiens, là, on pourrait peut-être faire ceci, on pourrait peut-être faire cela ». La CFE, ce service public, c'est votre service public. C'est grâce à vous qu'on va pouvoir l'améliorer. Pour l'instant, on a identifié vraiment les dysfonctionnements importants. C'est pour cela qu'on a lancé cette réforme. Mais, il reste encore beaucoup à faire. Depuis que je suis là, j'ai rencontré deux ou trois personnes qui m'ont dit : « dis donc, Alain-Pierre, ce serait quand même bien dans ton site, il y a quand même des soucis, etc. ». Oui, exact, au niveau communication, on n'est pas très bons, mais on va s'améliorer. Mais, on a besoin de vous pour nous le dire. Ou bien : « Tiens, dans la présentation qu'on a reçue, on ne comprend pas ». Oui, très bien. C'est vrai, on s'est mal exprimés. Donc, on a besoin de vous. On a besoin, vraiment, ensemble, de construire une CFE performante.

Aujourd'hui, on a mis en place une réforme. Je pense que vous connaissez tous Laurent GALLET, qui est le directeur de la CFE et qui fait un travail exceptionnel, et je vous demande de l'applaudir, s'il vous plaît.

*(Applaudissements).*

Il fait un travail exceptionnel avec son équipe et, dites-vous bien une chose, pendant plus de 30 ans, comme il ne s'est pas passé grand-chose à la CFE, d'un seul coup, c'est la révolution, un tsunami. C'est un peu compliqué à gérer. Les équipes sont un petit peu perturbées et c'est un travail énorme de réorganisation. Aujourd'hui, on va vous parler de la réforme, des nouveaux produits, et on compte sur vous, mais d'une façon constructive, pour nous dire, très bien, mais voilà, on a pensé que ce serait peut-être mieux, comme ceci ou comme cela.

Laurent, vous avez la parole.

### **Monsieur Laurent GALLET, Directeur de la Caisse des Français de l'étranger**

Merci, Monsieur le Président.

Je vais effectivement vous parler de la réforme des cotisations, qui est en vigueur maintenant depuis le début de l'année et qui découle directement de la loi qui a été votée à l'Assemblée nationale en décembre. C'est le premier volet d'une réforme qui en comprend plusieurs, puisque derrière, il y a une réforme des garanties, dont je parlerai également, qui est le deuxième pilier des réformes que l'on va mener et qui entrera en vigueur dans quelques mois. Cette réforme des cotisations – et je vous parlerai également des autres projets que l'on mène, puisque comme l'a dit le président, on a beaucoup de fer au feu pour améliorer à la fois nos services, nos produits, pour les expatriés – qui a été menée, c'est un chantier qui est parti d'un constat, quand le conseil d'administration que préside Alain-Pierre a pris ses fonctions il y a maintenant trois ans, d'une inadéquation, inadaptation du dispositif existant au travers duquel il était de plus en plus compliqué d'adhérer à la CFE. Il fallait rentrer dans un statut spécifique, salarié/non-salarié, retraité, étudiant, inactif ; une complexité de gestion, une difficulté d'appréhension pour les expatriés, parce que rentrer dans un statut supposait de donner des pièces justificatives en pagaille pour pouvoir justifier de son statut. Bref, tout cela était inadapté. Des ressources qu'il fallait contrôler et avec grandes difficultés à l'étranger pour la CFE. Nous avons donc travaillé à une réforme des cotisations qui fait qu'aujourd'hui, pour adhérer à la CFE, on a une grille de cotisations forfaitaires, par tranches d'âge et en fonction de la composition de la famille. Cela s'adresse aux clients individuels. Pour les contrats collectifs pour les entreprises, on est restés sur le dispositif existant, avec quelques améliorations que je présenterai également.

Aujourd'hui, effectivement, on a réfléchi, on a essayé de segmenter nos offres en fonction des besoins des expatriés. Tous n'ont pas le même besoin, parce que tous ne sont pas expatriés dans le même pays et les pays n'ont pas tous le même système de protection sociale. D'abord, le retraité du système français a ses soins pris en charge par la Sécurité sociale en France. Il n'a donc pas forcément besoin de cotiser au même niveau que d'autres. D'ailleurs, comme il a un prélèvement qui est opéré sur sa pension par la Sécurité sociale, au titre duquel il a des droits en France, en cotisant à la CFE, il avait l'impression de payer deux fois. Dorénavant, le retraité aura un tarif spécifique et minoré, pour tenir compte du fait que ses soins en France sont pris en charge par la Sécurité sociale et non pas par la CFE. On avait mis en place il y a maintenant 18 mois un produit pour les jeunes, Jeune Expat Santé, le meilleur produit en termes tarifaires pour les jeunes. D'ailleurs, on a baissé le tarif depuis et on a donc, dans un deuxième temps, créé un autre produit qui s'appelle France Expat Santé, qui couvre uniquement les soins en France pour les gens qui sont dans des pays dans lesquels il y a un système de protection sociale obligatoire et donc, pour lequel la

cotisation est obligatoire, mais qui permet de prendre en charge les soins en France, parce qu'on sait que les Français expatriés reviennent régulièrement se faire soigner en France. Et puis donc, depuis le mois de janvier, Monde Expat Santé, qui remplace le dispositif antérieur.

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Un mot sur le produit pour les jeunes. Je crois qu'il est facile de comprendre que si on n'a pas de jeunes, c'est compliqué, parce que le problème de solidarité, les jeunes paient un petit peu pour les seniors et si on n'a pas de jeunes et s'il y en a de moins en moins, au bout d'un moment, cela devient très compliqué pour gérer une entreprise. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que quand on a analysé un petit peu quelles étaient nos performances des cinq dernières années, on s'est rendu compte que si on continuait comme cela, au bout de quelques années, on allait fermer tout simplement la CFE. Donc, c'est une décision du conseil d'administration que de mettre sur leur marché le meilleur produit pour les jeunes. Nous avons aujourd'hui le meilleur produit pour les jeunes, avec les meilleures prestations. Cela est très clair. Si vous n'avez pas encore regardé un petit peu de quoi il s'agit et si vous avez dans votre environnement des jeunes, c'est vrai qu'on avait une image, pendant quelques années, où la CFE, le produit jeune, c'est cher, sans beaucoup d'intérêt. Aujourd'hui, cela a vraiment changé et c'est une décision politique du conseil d'administration que de proposer toujours le meilleur tarif jeune. Cela est très important.

### **Monsieur Laurent GALLET**

Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons trois produits qui sont donc France Expat Santé, donc qui ne prend en charge que le soin en France. Les soins à l'étranger, le TRC étranger ne sont pas pris en charge lorsque l'on souscrit à ce produit-là. Mais, cela suppose effectivement d'avoir une garantie dans le pays dans lequel on réside. Le produit classique, qui dorénavant s'appelle Monde Expat Santé avec sa déclinaison pour les jeunes, Jeune Expat Santé. On a gardé cette marque Jeune Expat Santé, on aurait pu le fondre dans Monde Expat Santé, mais comme on l'avait créé avant et qu'on a un produit d'appel pour les jeunes, on l'a quand même gardé de manière spécifiquement identifiée. Et puis, à l'inverse, ce produit pour les retraités, Retraite Expat Santé, qui ne prend en charge que les soins à l'étranger, parce que les soins en France sont pris en charge par la Sécurité sociale.

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Vous avez tous compris ce qu'était le produit France Expat Santé ? France Expat Santé, c'est quoi ? C'est qu'on s'est rendu compte qu'effectivement, 57 % des remboursements étaient faits sur des interventions en France. On s'est rendu compte qu'il y avait quand même une grande majorité de nos clients qui attendaient d'être en France pour se faire soigner, mais également, on a été mis en alerte en disant « écoutez, nous, dans notre pays, on est obligé de s'assurer ». Donc, c'est la double peine. Je m'assure dans mon pays, je suis obligé et en plus, si je m'assure à la CFE, il faut que je paie la part locale et la part en France quand je vais en France. Donc, on a trouvé que ce n'était quand même pas tout à fait correct et on a décidé de lancer, c'est tout simple, la partie qui était locale, de la couper et de vous proposer un produit qui est simplement un produit France. Étant entendu que si vous avez une assurance locale qui est satisfaisante, prenez France Expat et quand vous allez en France, vous pourrez vous faire rembourser tout ce que vous voulez, vous profiterez simplement d'une couverture locale par une entreprise locale, car on a de plus en plus de problématiques à ce niveau-là, de pays qui ont cette obligation. Si on veut travailler dans ce pays, il faut s'assurer localement.

### **Monsieur Laurent GALLET**

Quatre produits que j'ai déclinés et dont vous allez voir dorénavant les tarifs, donc quelque chose de beaucoup plus simple qu'avant, lisible. Tranche d'âge, France Expat Santé, évidemment des tarifs inférieurs à Monde Expat Santé ; tarifs personnes seules ou tarif famille, quel que soit le nombre de membres de la famille, on a un tarif identique, mais qui est lié à l'âge de l'adhérent. Et puis, une tarification spécifique pour les retraités du système français, puisque leurs soins en France étant pris en charge par la Sécurité sociale, nous n'avons à couvrir que les soins à l'étranger.

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Excusez-moi, ceux qui prennent des photos, etc., ne vous prenez pas trop la tête, puisque nous allons vous envoyer, bien évidemment, pour ceux que cela intéresse, la présentation. Comme cela, vous pourrez l'étudier à nouveau et même organiser, si vous le souhaitez, une petite réunion dans votre circonscription. Vous pourrez parler de la CFE et on pourra même aller plus loin : si vous faites une réunion, vous nous en parlez. On verra, au niveau des horaires et des décalages horaires, on pourra même avoir au siège en visioconférence, quelqu'un de disponible qui pourra y participer et répondre à vos questions.

**Monsieur Laurent GALLET**

Absolument.

Dorénavant, quand on veut adhérer à la CFE en tant qu'individuel, ce sont ces tarifs qui s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> février. France Expat Santé, cela fait un an que cela existe. Cela, ce sont les tarifs au moment de l'adhésion. Nous avons mis en place, parallèlement, un dispositif dit de fidélisation, qui vise à récompenser les clients ou les adhérents fidèles à la CFE dans la durée. Tous les ans, à la date d'anniversaire de l'adhésion, ce tarif sera minoré, un peu comme le bonus automobile. Pour Monde Expat Santé, 4 % de réduction à chaque date anniversaire, dans la limite de dix ans. Ce qui fait qu'au bout de dix ans, on est quand même 30 % en dessous de ces tarifs. France Expat Santé, c'est pareil, sauf que le coefficient de fidélisation est de 2,5 %, parce qu'on a un tarif qui part plus bas. Donc, dès le mois d'avril, dès le deuxième trimestre, les gens qui ont adhéré à France Expat Santé il y a un an vont voir ce tarif minoré de 2,5 %.

La minoration ne joue pas pour Jeune Expat Santé, parce qu'on a vraiment fait un tarif plancher pour attirer les jeunes. Donc, la minoration ne démarre qu'à partir de 30 ans et elle s'arrête à 60 ans.

Là, c'est le tarif pour les gens qui adhèrent dorénavant à la CFE. Comment cela se passe-t-il pour ceux qui sont actuellement à la CFE dans le dispositif en tant qu'individuel, donc en tant que salarié, en tant que travailleur non salarié, en tant qu'inactif, etc. ? Ils paient une cotisation fonction de leurs revenus, de leurs statuts. On va les basculer dans le nouveau dispositif. Il y a plusieurs cas de figure qui se présentent. Il y a ceux qui paient une cotisation aujourd'hui, qui est plus élevée que celle qui correspond à leur tranche d'âge et à la composition de leur famille. Ceux-là, évidemment, vont payer la nouvelle cotisation, qui va être moins élevée. Donc, on va avoir un peu plus de 50 % de nos actuels clients qui vont bénéficier de la réforme et qui vont basculer dans un tarif plus favorable. Et puis, il y en a d'autres qui sont effectivement dans la situation inverse, où la cotisation qu'ils paient aujourd'hui est plus favorable que celle qu'ils devraient payer dans la nouvelle grille. Ceux-là, on ne va pas les basculer immédiatement dans la nouvelle grille, parce que cela pourrait être assez violent. Prendre une augmentation de 20 ou 30 %, cela peut arriver dans certains cas de figure, donc on a décidé de lisser l'augmentation et donc, ces gens-là verront leur cotisation actuelle majorée de 5 % maximum. Donc, pas plus de 5 % d'augmentation pour ceux qui sont dans une situation où la nouvelle cotisation est plus élevée que la cotisation qu'ils paient aujourd'hui. Cela concerne un peu plus de 40 % de nos clients actuels.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Mais, compte tenu de la fidélisation...

**Monsieur Laurent GALLET**

Mais voilà, cette augmentation de 5 % interviendra tous les ans jusqu'à atteindre le tarif de la classe d'âge qui, lui-même, aura été minoré du coefficient de fidélisation tous les ans. Donc, les deux courbes vont finir par se rejoindre et à ce moment-là, on rentre dans la grille en fonction de son âge et du coefficient de fidélisation.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

5 % d'augmentation, -4 % de fidélisation, cela fait 1 %, donc cela devrait être quand même raisonnable.

**Monsieur Laurent GALLET**

J'ai quelques exemples derrière, justement : quelqu'un qui paie aujourd'hui 100 euros, si effectivement, en fonction de sa tranche d'âge, il devrait payer 113 euros, on ne va pas lui faire payer 113 euros, puisque ce serait une augmentation de 13 %. Il va donc payer 105 euros. L'année suivante, 5 % de plus, cela fait 110,25, donc il est encore en dessous de 113 euros, mais le 113 euros, lui, connaît une minoration de 4 %, puisqu'on a la fidélisation au bout d'un an. Et 4 % à 113 euros, cela fait 108 euros. 108 euros, c'est moins que 110, il bascule sur le tarif de la nouvelle grille, 108 euros.

Voilà comment cela va se passer. Donc, on va gérer une transition qui va s'étaler, pour certains, jusqu'à dix ans, en fonction des cotisations actuellement payées et de la tarification de la nouvelle grille. Donc, une bascule progressive de nos clients dans la nouvelle grille. Enfin, immédiate ou progressive, en fonction de la situation.

J'ai mis quelques exemples, là, que vous pouvez regarder, mais vous les regarderez attentivement quand on vous enverra le document. On a pris plusieurs exemples, plusieurs cas de figure qui peuvent se poser. Une personne seule avec enfant, travailleur non salarié, 35 ans, payait aujourd'hui 627 euros. Demain, la cotisation famille pour une personne de 35 ans, c'est 528 euros. Immédiatement, cette personne va payer 528 euros par trimestre. Ce sera donc moins qu'aujourd'hui.

Deuxième cas de figure, on avait deux retraités qui étaient expatriés. L'un avait une bonne retraite, il payait 650 euros qui lui étaient prélevés sur sa pension ; le conjoint était également retraité, mais avait une plus petite pension, était considéré

comme retraité au forfait, payait 234 euros. Donc, la somme des deux faisait 884 euros. Aujourd'hui, ils peuvent adhérer sur un contrat Retrait Expat Santé famille à 648 euros, donc une situation plus favorable. On peut avoir des cas de figure défavorables et donc là, on a une majoration de 5 %. Je ne vais pas revenir sur les 5 %, parce que cela, je l'ai bien explicité, mais on a des cas de figure qui peuvent se présenter et que nous ne maîtrisons pas. Là, les clients doivent se rapprocher de nous. On peut avoir par exemple aujourd'hui deux conjoints qui sont à la CFE et les deux sont actifs. Vous savez que quand on est actif, il faut adhérer à titre individuel, donc on peut avoir deux conjoints qui ont chacun un contrat à la CFE comme salarié. Nous, on ne sait pas qu'ils sont conjoints. Demain, ils peuvent se regrouper sur un contrat famille avec leurs enfants.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Ce n'était pas possible.

**Monsieur Laurent GALLET**

Ce qui n'était pas possible avant. On ne pouvait pas prendre deux conjoints actifs sur un même contrat. On pouvait prendre un conjoint s'il n'était pas actif, s'il n'avait pas de ressource comme ayant droit, mais les deux conjoints devaient adhérer chacun de leur côté avec un contrat propre. Ils peuvent aujourd'hui se regrouper sur un contrat famille et donc une situation qui est plus favorable.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Deuxièmement, je suis marié avec une Indonésienne – c'est un exemple bien sûr, mais c'est possible, absolument, cela pourrait être possible – je suis un vieillard retraité qui profite de la vie, mais par contre, mon épouse est en pleine forme et elle travaille. Qu'est-ce qu'il se passe ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Qu'est-ce qu'il se passe ? Avant la réforme, votre épouse indonésienne, dès lors qu'elle travaillait, ne pouvait pas être votre ayant droit sur votre contrat CFE et comme elle n'était pas française, elle ne pouvait pas non plus adhérer à titre individuel à la CFE. Donc, elle ne pouvait pas être à la CFE, elle devait s'assurer ailleurs.

Dorénavant, votre épouse peut être sur le contrat famille avec vous. Donc, le conjoint, actif ou non, français ou non, peut dorénavant être pris sur un contrat famille.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'est une révolution. C'est une révolution, parce que vous savez tous très bien que les couples binationaux, nous en avons de plus en plus, et c'est un vrai problème pour eux. Donc, cela est une solution.

Je continue à poser des questions. Je ne suis pas marié avec une Indonésienne, mais je suis pacsé. Alors, la CFE, si je suis pacsé, qu'est-ce qu'elle me dit ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Elle dit pareil. La CFE, elle prend en compte les unions prévues par le droit français, donc mariage, PACS, concubinage.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'est donc possible. Il y a quand même une avancée.

**Monsieur Laurent GALLET**

Et même si vous êtes marié avec un conjoint de même sexe, on le prend dans un contrat famille. C'est une hypothèse.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Chacun fait ce qu'il veut, il n'y a pas de souci, pas de débat. Qu'on continue.

**Monsieur Laurent GALLET**

On continue. J'ai donc sur cette planche présenté les impacts qui découlent de cette réforme. Ce dont on vient de parler, c'est le point 3, conjoint actif français ou non, peut dorénavant être pris sur le même contrat famille. Mais, le gros avantage de

cette réforme, c'est que l'on supprime de manière définitive générale et absolue, parce que cela vaut également pour les contrats collectifs, la rétroactivité des cotisations à payer pour les adhésions tardives. Si on adhère plus de trois mois après avoir quitté la France, on ne paie plus de cotisations rétroactives, qui pouvaient être jusqu'à deux ans de cotisation.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

On vous l'a promis, donc plus de rétroactivité. Ce n'est pas pendant un ou trois mois, comme on a essayé de le faire, quand même, pour vous aider. Cette fois-ci, il n'y aura plus de rétroactivité. Mais, il existe toujours...

**Monsieur Laurent GALLET**

... La carence. Il existe toujours la carence, pourquoi ? Carence, parce que comme on est une caisse à adhésion facultative d'une part, une caisse pour laquelle on ne demande pas, au moment de l'adhésion, de questionnaire médical, et que par ailleurs, on prend tout le monde, quel que soit l'âge, on ne peut évidemment pas admettre que les gens souhaitent adhérer uniquement quand ils sont malades. Donc, les gens qui adhèrent avec retard, qui ne sont pas dans la continuité du départ de France, auront à payer une carence qui sera de trois mois entre 30 et 45 ans, et de six mois au-delà de 45 ans.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Et pas de carence pour les jeunes.

**Monsieur Laurent GALLET**

Pour les jeunes. On a considéré que les jeunes sont parfois un peu étourdis et donc, on leur faire une fleur. Ils ne sont pas de gros consommateurs non plus, donc on les prendra sans carence.

C'est le premier point.

Autres avantages, il existait une option dite « soins France » de trois à six mois. Parfois, des gens revenaient pour des périodes plus ou moins longues. On avait donc une option qui était payante, prenant en charge les soins en France pour des séjours d'assez longue durée. En réalité, ce paiement d'une option supplémentaire n'était pas très justifié, parce que quand les gens sont en France, ils ne sont pas à l'étranger, donc ils ne peuvent pas consommer de soins à l'étranger. Donc, en fait, nous avons supprimé cette option soins France. Elle est dorénavant gratuite et intégrée dans la cotisation de base. Ceux qui payaient cette cotisation n'ont plus à la payer et pour autant, on prend quand même en charge les soins pour les séjours en France de longue durée pouvant aller jusqu'à six mois.

J'ai expliqué le coefficient de fidélisation, donc je n'en reparle pas. Pour le risque ATMP, je fais une petite incise, évidemment on parle du risque maladie et maternité, mais pour les gens qui souscrivent au risque « accidents du travail, maladies professionnelles », il existait aussi une option « voyages d'expatriation », qui était donc payante, 20 % du salaire. Dorénavant, elle est incluse dans la cotisation ATMP de base et donc, ceux qui la payaient ne la paieront plus, ceux qui ne la payaient pas et qui n'avaient pas souscrit l'option auront la garantie sans payer plus. Ces avantages sont également valables pour les contrats collectifs pour les entreprises. Je l'ai dit, la réforme ne concerne que les individuels. Les salariés des entreprises qui adhèrent en contrat collectif n'ont pas vu le système de cotisation changer. Par contre, un certain nombre des avantages que j'ai cités, tous les avantages que j'ai cités, sont évidemment valables pour les contrats collectifs, à l'exception de la fidélisation, puisqu'il y a un autre dispositif pour les entreprises, qui est une dégressivité des cotisations en fonction du nombre de salariés et des cotisations minorées si les entreprises souscrivent à plusieurs risques, y compris au risque professionnel.

Par contre, pour les entreprises, on a supprimé le quota d'étrangers pour les entreprises de droit français. Il y avait un quota qui était de 30 %, mais on sait qu'il y a une internationalisation de l'environnement professionnel dans les grandes entreprises. Et donc, il y a des entreprises qui ont beaucoup de cadres étrangers. Donc, ce quota était parfois dépassé. On ne pouvait pas maintenir un quota et considérer que certains salariés non français étaient exclus du bénéfice de la CFE, alors qu'ils étaient expatriés de France vers l'étranger. Donc, on a fait sauter ce quota et puis, on fait bénéficier aussi aux entreprises, qui ne sont pas de droit français. Par exemple quelqu'un crée une entreprise en Indonésie, il embauche des Français en Indonésie ; cette entreprise qui n'est pas de droit français, mais de droit indonésien, pourra bénéficier des mêmes avantages qu'une entreprise de droit français, notamment la dégressivité de cotisations en fonction du nombre de salariés. Mêmes avantages pour les entreprises qui ne sont pas droit français.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Et cela, c'est énorme. C'est énorme, quand on regarde le paysage, l'expatriation, actuellement. Il y a quelques années, quand la CFE a été créée, on signait avec Total 3 000 contrats. Maintenant, on signe 300 contrats. Par contre, on a 2 000 expatriés, 2 000 jeunes qui sont allés à l'étranger pour s'expatrier. Il n'y avait jamais eu de réflexion ou d'analyse qui aient été réalisées, donc on a vraiment essayé de s'adapter à la population de nos compatriotes, de nos expatriés, aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas. Donc vraiment, nous avons conduit une vraie réflexion pour essayer de trouver des prestations et des produits qui s'adaptent à la situation d'aujourd'hui.

**Monsieur Laurent GALLET**

Dernier point que je n'ai pas mentionné dans les planches, mais la réforme législative a aussi introduit un élargissement du périmètre potentiel de la CFE, puisqu'en droit européen, on ne peut pas faire de discrimination sur la nationalité. Donc, la CFE a dorénavant la possibilité et l'obligation, si elle le souhaite, de faire adhérer les Européens. C'est-à-dire qu'un Italien qui s'expatrie en Colombie, s'il veut adhérer à la CFE, on est obligés de le prendre, puisqu'on n'a pas le droit de faire de discrimination sur la nationalité au sein de l'Union européenne élargie, Espace économique européen et Suisse compris.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'était un problème, l'Europe. Comme vous le savez, vous le savez tous, les Européens, vous m'avez dit, de toute manière, c'est un problème... mais oui, mais non, ce n'est plus un problème maintenant. Maintenant, on va pouvoir vraiment vous aider à garder cette relation privilégiée avec la France au niveau de la CFE, donc de la Sécurité sociale par la suite.

**Monsieur Laurent GALLET**

Un mot sur la catégorie aidée. Que devient la catégorie aidée dans cette réforme ? La catégorie aidée, c'est pour les individuels, c'est la possibilité qu'une partie des cotisations soit prise en charge par le budget d'action sociale de la CFE, pour les gens dont les ressources sont inférieures à un certain seuil. Ce seuil ne change pas. Par contre, comme les cotisations n'étaient pas les mêmes et que c'était un pourcentage de la cotisation, les deux tiers étaient pris en charge par le budget d'action sociale, dorénavant, on a fixé une cotisation forfaitaire à 201 euros par trimestre, pour les bénéficiaires de la catégorie aidée, ce qui est inférieur à toutes les cotisations que payaient les bénéficiaires de la catégorie aidée, c'était entre 208 euros et 260 et quelques euros pour les travailleurs non-salariés. Et puis, les retraités au forfait payaient 234 euros.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Maintenant, c'est 201 Euros.

**Monsieur Laurent GALLET**

Dorénavant, c'est 201 Euros et les retraités peuvent également bénéficier de la catégorie aidée. Donc, les retraités au forfait qui ont des ressources inférieures à un demi-plafond de la Sécurité sociale, c'est-à-dire autour de 20 000 euros pourront demander le bénéfice de la catégorie aidée également, qui fait qu'ils paieront moins cher qu'aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui, ils paient 234 euros.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Si vous avez des questions, vous levez la main, on va prendre votre nom et on vous donnera la parole à la fin de notre présentation.

Voyez, vous avez quatre personnes qui sont là derrière nous. Le président commençait à s'inquiéter, il pensait que c'était un putsch ou je ne sais pas ce qu'il se passe. Pas du tout, nous avons la chance d'avoir à l'AFE quatre administrateurs de la CFE. Je voulais donc vous les présenter : ils font partie de l'équipe et c'est grâce à eux qu'on a pu construire cette réforme. Je vous demanderai, si vous le voulez bien, de les applaudir, parce qu'ils ont également fait un travail remarquable.

*(Applaudissements).*

Les questions, vous levez la main, on prend votre nom et on vous rappellera par la suite.

**Monsieur Laurent GALLET**

J'ai bouclé sur la réforme des cotisations. On va passer au deuxième pilier de nos réformes, qui est la réforme des garanties. Les cotisations, c'est ce qu'on paie. Les garanties, c'est ce que l'on touche quand on a un problème de santé. Là aussi, on avait

une vraie complexité à gérer, puisqu'on transpose presque fidèlement le système de Sécurité sociale français à l'étranger dans sa complexité. Les remboursements de soin de l'Assurance maladie sont extrêmement complexes. Le système de cotation des établissements hospitaliers est très complexe. Transposer cela sur des factures de soin venant de l'étranger est extrêmement difficile et cela a généré des contestations, etc. On a donc décidé de faire une réforme des garanties. Cette réforme s'appuie sur une logique assez simple qui est de dire, plutôt qu'essayer de transposer la réglementation française à l'étranger et donc, de rembourser par rapport à une référence française, on va rembourser par rapport à la facture et donc, on va dire, dorénavant, pour tel type de soin, dans tel pays, vous serez remboursé à hauteur de x pour cent de la facture que vous aurez acquittée. Là, vous avez une référence explicite à ce que vous avez réellement payé et non pas par une référence, le prix de journée des hôpitaux parisiens, etc., que personne ne connaît. Ce sera un pourcentage de la facture ou un montant forfaitaire et donc, on a classé les pays par zone en fonction des coûts de santé dans ces pays. Il y a cinq zones, donc il y a des pays pas chers où le taux de prise en charge sera plus élevé ; et des pays très chers, comme la zone 5, où le taux de prise en charge sera moins élevé. Pourquoi ? Parce qu'on garde quand même une référence, notre taux de prise en charge sera quand même proche de ce que rembourse la Sécurité sociale pour des soins analogues. On garde quand même la référence avec la Sécurité sociale. Mais, on ne va pas essayer de coller rigoureusement aux règles de remboursement de la Sécurité sociale. On va donc simplifier le dispositif, tout en conservant... l'objectif est d'être à « isodépenses ». On ne va pas prendre en charge mieux, parce que sinon, il faudrait faire payer plus cher, mais on ne va pas prendre en charge moins bien non plus. La logique est différente. Elle est plus simple, plus lisible. Les gens pourront comparer en adhérant à la CFE avec éventuellement des concurrents. Mais surtout, ce sera aussi plus facile de gérer avec des partenaires complémentaires santé, puisque nous, on est Sécurité sociale de base et que dans un certain nombre de pays, il faut évidemment avoir une complémentaire santé. Il est plus facile de monter une complémentaire santé par rapport à un taux de prise en charge que par rapport à une réglementation complexe.

C'est une réforme sur laquelle on travaille et qui sera mise en place probablement à l'automne 2019. Cette réforme va nous permettre de mettre en place le tiers payant dans les établissements hospitaliers et de le généraliser.

#### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Le tiers payant. Comme vous le savez, nous avons lancé plusieurs opérations. Ce sont des projets pilotes d'un an, de façon que l'on puisse calculer si, économiquement, c'est intéressant, possible ou pas possible. Donc, nous avons deux régions : la région Afrique CFA et le Sud-est asiatique, à l'exception de deux pays qui sont Singapour – parce que comme vous le savez, se faire soigner à Singapour, cela coûte une fortune, donc pour l'instant, on est en train de travailler pour essayer de trouver des solutions et on ne les a pas encore – et puis la Thaïlande. On avait lancé cette opération initialement, donc on a un taux qui est un petit peu plus faible, parce que la Thaïlande est le pays qui nous coûte le plus. Donc, on a souhaité justement faire une opération pilote sur la Thaïlande, parce que c'est pour nous pratiquement le pays le plus compliqué à gérer économiquement.

Qu'est-ce que cette opération ? C'est très simple. On a fait nos calculs. On a mouliné les... actuaires ?

#### **Monsieur Laurent GALLET**

On a fait travailler des actuaires effectivement.

#### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Des actuaires, voilà et on s'est rendu compte que lorsqu'on prend ce dont on vient de parler, c'est-à-dire le niveau des plafonds de la Sécurité sociale, c'est dans ces deux régions du monde, en fait, on était bien en dessous et en fait, on avait tout à fait la possibilité de vous faire profiter, non pas de vous obliger à payer seulement 80 %, mais peut-être de vous rembourser à 100 %. Et quand les actuaires nous ont donné toutes ces informations, on s'est rendu compte qu'on pouvait non seulement vous rembourser 100 % du tarif France, mais on pouvait vous rembourser 100 % de la facture réelle. Donc, cela veut dire qu'aujourd'hui, nous avons deux opérations sur l'Afrique CFA et sur le Sud-est asiatique, à l'exception de ces deux pays. Dans chaque pays, vous avez non plus un hôpital subventionné ou deux de temps en temps, ou pas du tout, mais cinq, dix, quinze, vingt hôpitaux à votre disposition, dans lesquels vous allez pouvoir vous faire rembourser à 100 % de la facture réelle.

Cela est quand même très important. L'objectif étant que fort de cette expérience, on étende le système à tous vos pays. Il y aura effectivement des pays sur lesquels on ne pourra pas le faire. Par exemple, on ne pourra jamais rembourser 100 % d'une facture réelle à Singapour, très clairement. Donc, on est en train de travailler pour essayer de trouver des solutions pour pouvoir monter le taux de remboursement qui soit le plus élevé, pour qu'il vous soit le plus favorable. Donc, on est vraiment dans cette logique de tout vérifier économiquement, pour savoir jusqu'où on peut aller. Je vous rappelle très clairement que la CFE est un service public et que notre objectif n'est pas de faire des profits ni des bénéfices, mais de vous en faire profiter au maximum et de vous apporter les meilleurs services au meilleur prix, d'essayer d'être innovant au niveau des nouveaux produits. C'est notre objectif, donc on est dans cette démarche d'essayer de rembourser au maximum. Tout cela bien évidemment sans mettre en péril l'équilibre de la Caisse, parce que c'est une obligation et en tant que président, j'y suis très attaché.

### **Monsieur Laurent GALLET**

Oui, cette réforme, pour laquelle on a lancé des expérimentations et qu'on va généraliser en 2019 à l'ensemble de l'Afrique, l'ensemble de l'Asie du Sud-est et quelques pays du Moyen-Orient. Elle a trois avantages. Le premier, c'est qu'on travaille avec un gestionnaire de réseau de soins, donc qui va offrir une gamme d'établissements très larges dans lesquels les clients de la CFE pourront aller, donc beaucoup plus d'établissements qu'aujourd'hui. C'est le premier avantage. Le deuxième, c'est la prise en charge en tiers payant, donc pas d'avance de frais, hormis la part résiduelle. Et le troisième avantage, c'est que le fait d'aller dans ce réseau de soin va nous permettre d'offrir un taux de prise en charge majoré par rapport à quelqu'un qui irait dans un établissement qui ne serait pas dans le réseau de soin. Pourquoi ? Parce que le gestionnaire de réseau de soin joue un rôle de régulateur des coûts. Il négocie les coûts et donc, du coup, cela nous permet d'offrir un meilleur taux de prise en charge, puisque si l'on paie moins cher, on va payer la même chose et donc, on va prendre en charge à un taux de prise en charge plus élevé, qui pourra aller jusqu'à 100 % dans un certain nombre de pays. Le cas de la plupart des pays africains et d'un certain nombre de pays d'Asie du Sud-est également. Donc, triple avantage.

Réforme suivante : le système SESAM-VITALE pour les soins en France. On l'a dit, beaucoup de gens reviennent se faire soigner en France. 50 % de nos remboursements de soin sont liés à des soins en France. Les expatriés reviennent beaucoup se faire soigner en France. Jusqu'à présent, quand on partait à l'étranger, il fallait rendre sa carte Vitale et on ne pouvait plus l'utiliser quand on allait voir son médecin. À partir du deuxième semestre 2019, par étapes, on va permettre aux Français expatriés de conserver leur carte Vitale lorsqu'ils s'expatrient. Il y aura simplement une mutation de leur dossier de leur Caisse primaire d'assurance maladie, vers la CFE et ce sera totalement transparent. Le coup d'après, quand ils reviendront en France pour se faire soigner, ils utiliseront leur carte Vitale. Ils seront remboursés. Pas besoin de faire d'avance de frais, maintenant, le tiers-pays existe également. Ce sera la CFE qui remboursera le professionnel de santé au lieu de la CPAM. Au retour d'expatriation, quelques années après, pareil, mutation vers la CPAM, ni vu ni connu, pas besoin de refaire sa carte Vitale au retour, etc. Donc, on va doter les Français déjà expatriés et donc, qui n'ont plus de carte Vitale ou elle a été invalidée, progressivement d'une carte Vitale pour leur faire bénéficier également de ce dispositif qui va à la fois fluidifier les départs et retours en France et permettre le tiers payant, etc., donc un certain nombre d'avantages.

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Ce qui veut dire que dans quelques mois, tous les nouveaux clients auront la possibilité d'avoir une carte Vitale CFE. On s'est battu, on l'a obtenu et vous aurez donc ce privilège dans peu de temps. On est en train d'organiser tous les outils informatiques pour être capables de gérer tout cela.

Voilà pour SESAM/VITALE, donc déploiement progressif à partir de juillet, sur un lot pilote, et puis extension à l'ensemble des clients, de manière progressive, d'ici fin 2019 tout début 2020.

Un petit mot sur un produit un peu spécifique sur lequel on travaille. Le 100 % ? Je vous laisse en parler.

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Depuis que je suis président, chaque fois que je rentrais dans un cocktail ou une réception, ou quoi que ce soit, j'avais quelques amis qui venaient me taper sur l'épaule en me disant : « Alain-Pierre, président de la CFE ? C'est fantastique, bravo ! ». Je disais : « Oui, mais enfin, bon... ». « Mais moi, je ne suis pas à la CFE ». « Ah bon, écoute, voilà très bien ». « Donc, j'aimerais m'inscrire à la CFE, mais malheureusement, moi, la mutuelle, je ne sais pas quelle mutuelle prendre, je n'ai aucune idée. Donc, tu me diras quelle mutuelle je dois prendre ». Je dis : « Parfait ». Et très honnêtement, j'ai eu peut-être 50 ou 80 personnes qui me posaient toujours la question : quelle est la mutuelle qu'il faut choisir ? Donc, évidemment, avec mon réflexe d'entrepreneur, je me suis dit, attendez, il y a quand même un problème, parce qu'aujourd'hui, vu ce qu'il se passe, la CFE rembourse à 80 %, donc on prend une mutuelle pour justement les 20 % restants. Quand vous avez une mutuelle, c'est la mutuelle qui est en front-office. La CFE est en back-office et donc, la CFE rembourse à la mutuelle, mais vous, vous parlez à la mutuelle. Et nous, on est en fait dans l'ombre et une fois qu'on a bien réfléchi à tout cela, on s'est rendu compte qu'en fait, les mauvais risques, la mutuelle nous les donnait et les bons risques, elle assurait à 100 % et on ne parlait plus de la CFE. J'ai dit, non, non, cela ne va pas le faire, on ne va pas continuer comme cela, parce que ce n'est pas « win win ». En général, quand on fait du business, cela doit être « win win ». Là, on était dans le rouge, c'était inacceptable. Donc, on a proposé et on en a parlé au conseil d'administration, et on est très heureux de vous annoncer que dans quelques mois, la CFE va vous proposer une assurance à 100 % sans mutuelle. Mais en fait, cela est faux, mais c'est nous qui passons du back-office au front-office. C'est-à-dire que vous signez avec la CFE, vous êtes à 100 %, vous ne vous occupez plus de rien et vous n'allez pas avoir les augmentations, parce que comme vous le savez, nos amis les mutuelles vous augmentent une fois, deux fois et nous, ils ne nous mettent même pas au courant, alors que nous sommes associés, des fois, à des packages, comme vous le savez. Nous avons certains produits, avec nos mutuelles. On s'est rendu compte, pour ne pas le citer, qu'il y avait un certain nombre de mes amis qui m'ont téléphoné en me disant : « NR, qu'est-ce que c'est ? Ils nous ont augmenté deux fois, c'est plus de tant, ce n'est plus

possible, la CFE, ce n'est pas sérieux ». Et donc, quand on en a parlé avec Laurent, on n'était même pas au courant. Donc, cela va être terminé. Vous pourrez vous inscrire à 100 % à la CFE et on va négocier nous avec les mutuelles. Cela veut dire qu'il n'est plus question qu'ils pratiquent des tarifs trop importants. Il n'est plus question qu'ils nous augmentent n'importe comment. Il faudra vraiment qu'on bâtit une vraie stratégie, de façon que l'on puisse travailler ensemble, toujours dans le souci de vous donner les meilleures conditions pour les meilleures prestations et les meilleurs services. C'est quand même révolutionnaire.

Laurent, à votre avis, quand pourra-t-on mettre cela en place ?

**Monsieur Laurent GALLET**

En 2020.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

2020, début 2020 ? C'est vrai que l'informatique, c'est un peu compliqué.

**Monsieur Laurent GALLET**

Cela va dépendre du système d'information, donc je ne peux pas répondre encore précisément.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Disons que c'est un produit qui existe, sur lequel on travaille et qui vous sera proposé. Il sera mis sur le marché l'année prochaine, mais cela va régler beaucoup, beaucoup de problèmes. Vous vous assurez à 100 % et vous ne vous occupez plus de rien. C'est nous qui allons gérer toutes les mutuelles.

**Monsieur Laurent GALLET**

Effectivement, donc 100 % en partenariat avec une complémentaire santé ou un assureur, évidemment. La CFE reste sécurité sociale de base. Ce n'est pas la CFE qui va prendre en charge la totalité de la dépense. Sinon, il faudrait augmenter nos cotisations. On reste à notre niveau et on va nouer des partenariats pour faire cette offre à 100 %. Effectivement, on commercialisera cette offre et on sera en front-office.

Le produit Émirats Expat Santé dont je vais toucher deux mots, sur lequel nous travaillons pour un lancement prochain préfigure ce 100 %, mais pour les Émirats uniquement. Pourquoi est-ce qu'on a créé un produit spécifique pour ce pays-là ? D'une part parce que c'est un pays dans lequel il y a beaucoup de Français, à peu près 40 000 Français sur place, 25 000 recensés, mais on sait qu'il y en a beaucoup plus. Et c'est un pays qui a une réglementation qui a tendance à être un facteur d'exclusion pour la CFE. C'est-à-dire que pour émigrer aux Émirats arabes unis, il faut avoir une assurance santé, c'est-à-dire que pour obtenir un visa, il faut prouver qu'on est assuré et assuré auprès d'un assureur local. La CFE n'est pas un assureur local, donc on est largement évincés du marché. En plus, les Émirats sont un pays cher, donc il faut une complémentaire santé. Donc, on crée un pack qui est conforme à la réglementation locale. C'est-à-dire qu'on a pris un petit assureur local qui est agréé localement, un tout petit assureur, qu'on appelle un fronteur, mais qui nous donne accès au marché ; on prend une complémentaire santé avec nous, donc on crée un pack base + complémentaire pour assurer une prise en charge à 100 % et on travaille également avec un gestionnaire local qui va liquider l'ensemble des demandes de remboursement localement. Parce qu'il faut aussi respecter cette contrainte réglementaire, qui est d'avoir un gestionnaire local. C'est pour cela qu'on peut le faire dès maintenant. Notre système d'information, lui, n'a pas besoin d'être capable de gérer le remboursement d'une complémentaire. C'est un gestionnaire local qui va le faire. Donc, on lance ce produit prochainement. On est en train de le finaliser. On va essayer de faire un système le plus simple possible en gestion, c'est-à-dire d'avoir un guichet unique pour les cotisations, guichet unique pour les adhésions, guichet unique pour les remboursements. Et pour donc, faciliter, encourager l'adhésion à ce produit, on va supprimer la carence pendant quinze mois. On va dire, voilà, on arrive sur le marché, pas de carence. On ne prend pas beaucoup de risques. On sait que les gens qui sont sur place, de toute façon, sont assurés. Donc en fait, il n'y aura pas d'adhésion d'opportunité, mais on va essayer de lancer ce produit en faisant un geste pour nos clients. Cela préfigure ce dispositif de 100 % que présentait le président, puisque c'est un dispositif qui sera à 100 % avec des partenaires sur ce pays, les Émirats arabes unis.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

On va donc étudier toutes les solutions. Il y a un certain nombre de pays qui sont un peu compliqués, mais on va s'adapter et on va trouver les solutions pour nos expatriés. Pour l'instant, on essaie de régler 90 % des problèmes qui sont faciles à régler. Mais, ceux qui restent un petit peu plus complexes, un par un, on vous donnera des solutions.

**Monsieur Laurent GALLET**

J'en ai terminé.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

On va passer aux questions. Je suppose que vous avez envie d'aller déjeuner.

**QUESTIONS-REPOSES**

*La séance se poursuit sous la présidence de Bruno DELL'AQUILA, vice-Président de l'AFE.*

*Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Comme je suis le premier à prendre la parole, je voudrais vous féliciter d'avoir fait cette réforme et vous remercier des explications très claires.

J'ai quand même trois questions d'ordre pratique. Pour les anciens adhérents, si j'ai bien compris, le nouveau système de cotisation commencera au mois d'avril. Faut-il faire une demande, s'inscrire, ou cela sera-t-il automatique ? Il ne faut pas choisir entre deux ou trois formules ? Il y a quelque chose que je n'ai pas très bien suivi, entre Expat France et Expat Monde, est-ce qu'il y a un changement ? C'est ma première question.

**Monsieur Laurent GALLET**

Non, non. Si vous étiez avant à France Expat, vous restez à France Expat, il n'y a pas de changement. Si vous étiez dans le dispositif ancien, il y a un dispositif de bascule automatique qui se fait, donc pas de souci. Simplement, si comme je le disais tout à l'heure, deux conjoints ont deux contrats séparés, ils peuvent demander à se regrouper sur un contrat famille. On ne sait pas, donc il faut qu'il y ait un échange entre nous et le client, ou le client appelle. On a écrit à tous nos clients pour expliquer cette réforme et pointer les cas particuliers, pour que les gens repèrent bien s'ils sont dans ces situations particulières et nous contactent. On a une plateforme téléphonique dédiée pour six mois qui assure la prise des appels spécifiques à la bascule. Sinon, c'est automatique. Pas besoin d'envoyer un courrier, pas besoin de remplir un bulletin d'adhésion. Il y a un dispositif de bascule automatique, qui vous bascule soit dans le nouveau tarif, si vous êtes sur un tarif inférieur à ce que vous payez aujourd'hui, ou sur un tarif à +5 % si vous deviez payer plus cher.

**Monsieur Francis HUSS**

Mais, il faudra quand même faire la demande si on a deux contrats ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Si vous avez deux contrats et que vous voulez passer sur un, il faut se rapprocher de la caisse, parce que nous, on ne sait pas.

**Monsieur Francis HUSS**

Mais, est-ce qu'il y a un formulaire, est-ce qu'on vous écrit simplement ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Il y a un formulaire en ligne.

**Monsieur Francis HUSS**

D'accord. Il faut aller le chercher.

**Monsieur Laurent GALLET**

Tout à fait. Mais le mieux, c'est quand même de passer un coup de fil ou un mail pour le signaler, parce qu'on va radier deux contrats pour en créer un nouveau.

**Monsieur Francis HUSS**

D'accord. Alors, deuxième question, c'est à partir de quelle date on considère le bonus de fidélisation ? Est-ce que c'est à la date où rentre en pratique le nouveau système ou est-ce que l'ancienneté des adhérents sera prise en compte ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Non, l'ancienneté n'est pas prise en compte, parce qu'on n'est pas en capacité technique d'aller rechercher dans le passé l'adhésion et donc du coup, effectivement, cela démarre à partir du 1<sup>er</sup> avril.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Autrement, il faudrait qu'on vous donne de l'argent, donc c'est compliqué.

**Monsieur Laurent GALLET**

C'est dans un an que vous aurez la première réduction de 4 %.

**Monsieur Francis HUSS**

Et la troisième et dernière question, pour le nouveau système de remboursement, à partir de quel moment cela fonctionnera-t-il ? Est-ce que c'est à la date des soins ou à la date de présentation des demandes de remboursement ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Pour la bascule sur la réforme des garanties ?

**Monsieur Francis HUSS**

Oui.

**Monsieur Laurent GALLET**

Mettons qu'au premier octobre, on change notre système de garantie, les soins qui auront été faits avant et dont les remboursements auront été demandés avant seront remboursés selon les règles antérieures. Mais, les soins qui auront été faits avant, mais qui seront envoyés après – et les gens ont deux ans pour se faire rembourser – seront remboursés selon les nouvelles règles. On ne va pas gérer deux systèmes d'information en même temps.

Il y a un dispositif règlementaire qui nous autorise à le faire.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.*

**Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci.

Ce serait que les fameux 5 %. J'ai bien compris qu'on ne pouvait pas être majoré au-delà de 5 % pour les anciens assurés. Au-delà de 5 %, c'est cela ?

**Monsieur Laurent GALLET**

5 % par an.

**Monsieur Karim DENDENE**

Par an, oui. Dans le cas de figure où monsieur était actif, il avait son contrat, madame était active, elle avait son contrat et ils décident de se regrouper sur le contrat de monsieur : les 5 % seront calculés sur l'ancien tarif de monsieur ou sur la somme des deux ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Non, c'est simple. L'intérêt à passer sur un contrat famille n'a de sens que si la cotisation est plus faible que la somme des deux autres contrats majorés de 5 %. Les gens n'ont pas intérêt. C'est-à-dire qu'effectivement, les gens vont regarder combien ils paient chacun. S'ils ne changent pas et donc, ils ont chacun une majoration de 5 %, s'ils devaient basculer à plus de 5 %, peut-être que ce n'est pas le cas et si à garder ces deux contrats majorés de 5 % c'est inférieur au contrat famille, ils ont intérêt à garder leurs deux contrats séparés, et cela n'a d'intérêt de passer sur un contrat famille que s'ils paient moins cher que la somme des deux cotisations qu'ils payaient avant. Voyez ce que je veux dire.

**Monsieur Karim DENDENE**

Non, mais il y a des cas où même si les 5 % sont appliqués à la somme des deux, cela reste plus intéressant.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'est à vous de choisir.

**Monsieur Laurent GALLET**

Dans ce cas-là, il n'y aura pas de changement.

**Monsieur Karim DENDENE**

Vous me confirmez que les 5 % sont calculés sur la base de 5 % d'un seul contrat.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Complètement, puisqu'il y a deux contrats. Donc, deux contrats, c'est 5 %/5 %. Pour nous, ce sont deux clients différents, si vous êtes mariés ou quoi, ce sont deux clients différents. Par contre, si vous voulez suivre la réforme en prenant un contrat famille, ce sera 5 % sur un, point. On a déjà ces cas-là au quotidien, on nous pose des questions, OK, on fait des calculs pour certains clients, on dit, ben, regardez, là, c'est plus intéressant. Maintenant, choisissez cette formule plus que l'autre. C'est à vous de prendre la décision et de vérifier quelle est la formule la plus économique.

**Monsieur Karim DENDENE**

Ma deuxième question sera pour les catégories aidées. Je ne sais pas comment cela se passe dans les consulats. Chez nous, il faut d'abord adhérer et ce n'est qu'au moment où on reçoit l'appel de cotisations qu'on s'adresse au consulat. Là, il y a une perte de temps qui fait que l'intéressé n'est pas assuré dans les délais. Est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité de saisir les deux en même temps ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Je vais parler sous le contrôle de M. MARFAING du ministère des Affaires étrangères, mais non, il est possible d'adhérer et de faire instruire un dossier de catégorie aidée en même temps. M. MARFAING, est-ce que vous me le confirmez ou pas ?

**Monsieur Jean-Claude MARFAING, Direction des Français à l'étranger et des affaires consulaires**

Adhésion et demande de bénéficiaire de la catégorie aidée sont liées. Il faut d'abord adhérer puis faire les démarches auprès du consulat pour la demande de catégorie aidée.

**Monsieur Karim DENDENE**

M. MARFAING, je pense que logiquement, il faut d'abord, puisque la catégorie aidée est provoquée sous conditions de ressources, il faut d'abord déposer son dossier au consulat.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Ce n'est pas le cas. À Alger, ce n'est pas le cas.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Ce n'est pas normal.

**Monsieur Karim DENDENE**

Alors, comment font-ils ?

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Je vous ai expliqué. La personne fait sa demande à la CFE. C'est au moment où elle reçoit son appel à cotisation qu'elle s'adresse au consulat. Ce n'est qu'à ce moment que le consulat se penche sur le dossier.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Cela n'a pas de sens. Cela n'a pas de sens. Pour moi, cela n'a pas de sens.

**Monsieur Laurent GALLET**

On va faire une petite explication.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'est peut-être un régime spécial en Algérie.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Mais en tout cas, cela n'a aucun sens et ce n'est pas comme cela qu'on veut travailler. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas logique. Quelqu'un qui veut s'inscrire, on fait une enquête et l'ambassade le fait très bien. Alors, il y a des ambassades qui le font mieux que d'autres, mais cela est inévitable. Des gens qui ont un travail énorme, mais on n'a pas de problème majeur. Les ambassades font leur travail. On a les résultats. On vote. On est d'accord et à ce moment-là, il n'y a pas de problème. Mais, je n'ai jamais vu quelqu'un qui s'inscrivait et puis après qui disait : « tiens, est-ce que je pourrais être dans la catégorie aidée ».

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Si, si, c'est exactement comme cela que cela se passe.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Je ne dis pas que ce n'est pas vrai. Mais, ce n'est pas logique.

**Monsieur Marc VILLARD, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Je profite de cela pour un point, quand même, pour M. MARFAING, justement. Il ne faut pas oublier qu'ensuite, c'est le conseil consulaire qui se prononce. Et donc, je me permets de suggérer au secrétariat général qu'il suggère aux consulats de ne pas attendre de convoquer un conseil consulaire, ce qu'ils ne font jamais ou ils attendent d'avoir un conseil consulaire déjà prévu dans le calendrier pour parler de cela. Mais de le faire au fil de l'eau, parce que ces consultations peuvent très bien se faire par email et c'est quand même la solution. Sinon, on retombe dans un délai en attendant que le conseil consulaire se prononce sur justement l'enquête de ressources qui a été effectuée.

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Merci, Monsieur le Président.

Non, mais, cela se fait très bien, par exemple, en Indonésie, cela se fait comme cela. En Indonésie, il y a une enquête. Marie-Noëlle, qui est une consule exceptionnelle, EXCEPTIONNELLE, nous envoie un petit mot, aux conseillers consulaires : « Est-ce que vous êtes d'accord ? ». On dit oui tout de suite et on ne perd pas de temps. Voilà.

**Monsieur Karim DENDENE**

Une dernière question sur la carte Vitale. Si j'ai bien compris – j'ai peut-être mal compris – cela ne concerne que les nouveaux arrivants.

**Monsieur Laurent GALLET**

Non.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Tu n'as pas bien compris.

**Monsieur Karim DENDENE**

J'ai très mal compris alors, tant mieux. C'est parfait, cela m'arrange.

**Monsieur Laurent GALLET**

Cela concerne tout le monde.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Je dois dire que ce que vous avez fait là, c'est une véritable révolution et une révolution positive, ce qui n'est pas le cas de toutes les révolutions. Donc, bravo.

J'ai quelques petites questions. Vous avez parlé de la réduction de cotisation pour fidéliser les adhérents. Est-ce que c'est complètement indépendant, bien sûr, de la consommation de soins ou pas ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Oui, bien sûr. Il n'y a pas de malus.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Ce qui vous différencie complètement des compagnies d'assurance, par exemple. Je voulais avoir la précision.

Dans les tarifs que vous avez présentés lors de la diapositive numéro 2, les cotisations retraite sont incluses ou pas ? Parce que vous cotisez pour une assurance vieillesse en France, à la CFE.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Ce sont deux choses différentes.

**Monsieur Laurent GALLET**

Non, non. Là, ce sont les cotisations maladie que j'ai présentées.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Ah, vous avez présenté les cotisations maladie. Merci.

**Monsieur Laurent GALLET**

On ne parlait que du risque maladie.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Mais, il est possible, en sus, d'adhérer à une cotisation vieillesse.

**Monsieur Laurent GALLET**

Absolument, pour les salariés.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci pour cette précision.

Ensuite, ce qui est important aussi, c'est un changement extrêmement positif, c'est le fait d'adapter les remboursements aux coûts des soins locaux. C'est une modernisation extrêmement positive et je voulais savoir, dans l'optique aussi de coupler ce package avec une complémentaire, est-ce que vous envisagez, selon les endroits du monde, puisqu'il y aura cinq zones de coûts, si on peut dire, dans chaque zone des packages avec des assurances complémentaires différentes ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Oui, oui. Bien sûr.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Automatiquement. Bien évidemment. Comme je vous ai dit. On va s'adapter vraiment à chaque situation, pour vous proposer le meilleur en fonction de tous les paramètres du pays.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Ensuite, une précision, vous avez dit, le remboursement à 100 %, c'est à l'horizon 2020. Est-ce que ce sera partout ? Je veux dire, CFE + complémentaire bien entendu. Est-ce que vous envisagez cela partout ou est-ce qu'il y aura des zones exclues.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Les 100 %, c'est-à-dire le produit 100 %, c'est-à-dire dans « inscrivez-vous à la CFE, vous êtes assuré à 100 % », nous, on gèrera les mutuelles en back-office. Nous, on est en front-office, on gère les mutuelles. Il est évident qu'on vous proposera un 100 % qui correspond à une couverture de 100 %, mais qui ne sera pas la même partout. Elle sera adaptée, c'est tout.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Bien sûr, cela va de soi.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Mais, ce sera toujours 100 %.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je pensais par exemple aux États-Unis ou à Singapour...

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Les États-Unis, Obama Care, c'est quand même un peu compliqué. On est en train de travailler. Cela fait plus d'un an et demi qu'on travaille là-dessus. On a besoin de rencontrer des gens. Moi, j'ai besoin de bien comprendre. Parce qu'en plus, aux États-Unis, chaque État a sa propre législation. C'est vraiment ingérable. Donc, on y travaille. Avant de trouver la solution idéale pour les États-Unis, cela va être un petit peu plus long. Pour l'instant, on va rester entre Français.

**Monsieur Laurent GALLET**

Il y a encore sept questions, Nadine.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

La dernière question, cette proposition Émirat Expat Santé, est-ce que c'est aussi possible d'adhérer pour un Européen ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Oui.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, j'ai fini.

**Monsieur Le Président**

Oui, cela a été un peu long, madame.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

On va essayer d'avancer si vous avez faim, autrement cela va être compliqué.

**Monsieur le Président**

Il reste sept questions, sept personnes qui ont demandé la parole, Mme HARITÇALDE, maintenant.

**Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Merci beaucoup.

En premier lieu, je pense que c'est une très, très bonne chose, je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir fait tout ce renouvellement dans la Caisse des Français de l'étranger.

Par contre, je suis un peu surprise parce que toutes les cotisations ont augmenté et je constate que pour les retraités qui avaient une cotisation unique, la cotisation a augmenté. Je le constate, environ 130 euros supplémentaires par trimestre. Je souhaiterais savoir s'ils vont avoir droit aussi à la déduction de fidélisation et quel va être le prorata de cela.

Merci.

**Monsieur Laurent GALLET**

Rapidement, les retraités... cela dépend, il y a des retraités pour lesquels cela va baisser. Il y a les retraités au forfait, effectivement, cela va augmenter de 5 %, puisque la cotisation retraités est plus élevée que celle des retraités au forfait. Par contre, les retraités au forfait peuvent bénéficier de la catégorie aidée, donc ils peuvent déposer un dossier catégorie aidée et là, ils paieront moins cher, parce que 201 euros, c'est moins cher que 234. Par contre, la fidélisation s'arrête à 60 ans.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yan CHANTREL.*

**Monsieur Yan CHANTREL, conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Oui, merci.

Tout d'abord, effectivement, je tiens à m'associer aux félicitations pour le travail qui a été mené et pour votre présentation. Moi, j'ai une question locale qui est très spécifique, mais qui concerne un grand nombre de nos compatriotes. Il y a un accord entre la France et le Québec, là où je réside, qui permet justement de reconnaître la couverture médicale française et qui permet justement aux Français qui viennent étudier au Québec de faire valoir leurs droits auprès des universités québécoises et de bénéficier de la couverture médicale québécoise. La CFE remettait un formulaire qui est exigé par le Québec, qui a un nom, je vous passe les sigles, ce qui n'est plus fait depuis 2018, ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour la couverture médicale de beaucoup de Français qui viennent souvent dans vos pays, qui sont à la CFE, que ce soit aux États-Unis ou dans d'autres pays d'Asie ou autres, et qui se retrouvent éventuellement sans couverture médicale.

**Monsieur Laurent GALLET**

Ce n'est pas depuis 2018, mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pourquoi ? Parce qu'en fait, c'est un accord entre la France et le Québec qui fait qu'effectivement, les étudiants français au Québec et les étudiants québécois en France étaient pris en charge par leur régime obligatoire initial et donc, la Sécurité sociale française paie des factures des étudiants français au Québec et réciproquement. Et la CFE était effectivement initialement dans ce dispositif. Sauf qu'il y a un problème, c'est que la CFE est une caisse à adhésion facultative. Donc, on peut à tout moment se radier de la CFE. Sauf que quand on avait signé ce formulaire de la RAMQ, qui est la caisse de sécurité sociale québécoise, on était engagé pendant toute la scolarité de l'étudiant, à payer ses factures de soin, quand bien même cet étudiant s'était radié de la CFE. Donc, on a eu un échange avec nos tutelles. Il y a un accord qui a été renégocié avec le Québec et la CFE a été sortie de ce périmètre, parce que c'était une caisse à adhésion facultative et non une caisse à adhésion obligatoire. C'est pour cela.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'est quoi la solution ? On va la trouver.

**Monsieur Laurent GALLET**

La solution ? Nous, si on est adhérent à la CFE, on prend toujours en charge les soins. Il n'y a pas de problème. Mais, effectivement, le Québec exige malgré tout que les étudiants adhèrent à une assurance locale, ce qui fait effectivement double emploi et qui pose problème. Un problème qui n'est pas de notre fait, ce sont les autorités québécoises qui l'exigent, alors que nous, on est prêt à prendre en charge les soins.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Il faut que je m'occupe de mon directeur, quand même, sérieusement, on en a besoin.

**Monsieur Laurent GALLET**

Donc, il y a un sujet qui est en discussion entre les autorités françaises et les autorités québécoises, mais effectivement, le Québec a une position assez rigide, alors que l'accord a évolué entre la France et le Québec. Je sais, ce sujet, je le connais...

**Monsieur Yan CHANTREL**

Je pense que c'est à un niveau plus élevé, je dirais ministériel, éventuellement, pour pouvoir remettre la CFE dans cet accord avec le Québec que cela devrait se décider.

**Monsieur Laurent GALLET**

On était d'accord pour rester dans cet accord, à la condition que si l'étudiant se radiait de la CFE, on ne soit plus engagé sur toute la durée de ses études. Si le Québec acceptait cela, nous, aucun problème pour reprendre ce dispositif. Simplement, on s'est rendu compte qu'il y avait des gens un peu plus malins que les autres, qui avaient compris que s'ils se radiaient, ils étaient couverts pendant toute la durée de leur scolarité, et cela peut durer cinq ans. Donc, du coup, on ne pouvait pas rester dans le dispositif. C'est comme cela que cela s'est passé. On l'a fait avec l'accord de nos tutelles, de la direction de la Sécurité sociale.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Il faut qu'on trouve une solution, parce que ce n'est pas satisfaisant.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre LEDUCQ.*

**Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Merci.

Ma question est très simple. Vous avez présenté un produit très nouveau, très innovant, qui adresse essentiellement les expatriés, mais qui j'imagine va aussi pouvoir être proposé aux résidents. Dans ce cadre-là, ce qui serait peut-être bien, pour nous, en tant que conseillers consulaires présents sur le terrain, ce serait d'avoir un état des lieux de vos cotisants au niveau local, qui nous permettrait de savoir quel enjeu on a devant nous pour pouvoir faire la promotion de votre produit qui, je pense, peut intéresser beaucoup de nos compatriotes.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Ce qu'il faut savoir, c'est que premièrement, avec Laurent, on va faire un petit tour et visiter pas mal de pays pour présenter nos réformes. On n'est pas très loin, je suis Indonésien, c'est la porte à côté, enfin pas tout à fait, mais ce ne sont que 6 ou 7 000 km, mais on ne les compte pas quand on est dans ce coin du monde. On va donc également vous envoyer la copie pour que vous puissiez mieux comprendre et organiser des réunions. Il n'y a pas de souci. On vous mettra avec ce document les informations qui vous permettent de dire, vous avez 6 300 Français, un taux de pénétration de la CFE de 1,70 %, donc peu mieux faire, par exemple, au hasard.

**Monsieur le Président**

À tout seigneur, tout honneur, Marc VILLARD

**Monsieur Marc VILLARD**

Tu ne devrais pas dire cela, on va croire que j'ai des privilèges et que tu m'as fait remonter sur la liste, ce que je te demande depuis un moment et que tu ne fais pas d'ailleurs...

Une première question pour Martine VAUTRIN qui s'en va et puisqu'elle est encore là, elle l'entendra. Martine souhaitait avoir une précision. Vous avez parlé tout à l'heure de l'Afrique en spécifiant l'Afrique CFA, mais quid du Maghreb ?

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

On l'a déjà dit. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase d'expérimentation. Cela veut dire que quand tout cela sera économiquement possible, quand on se rendra compte qu'on peut vraiment faire une extension sur tous les pays du monde, on va phaser en deux ou trois fois, petit à petit, dix pays de plus, quinze, vingt, trente, et n'oubliez pas qu'en tant que service public, on est obligés de passer par un appel d'offres, donc une fois qu'on aura terminé notre expérimentation, on va faire un appel d'offres pour savoir avec qui on va jouer.

**Monsieur Marc VILLARD**

C'est bon, j'ai bien compris qu'ils n'étaient pas dans le champ d'expérimentation.

**Monsieur Laurent GALLET**

J'ai remis la planche. C'est automne 2019 pour la généralisation à toute l'Afrique.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Ce n'est pas dans vingt ans.

**Monsieur Marc VILLARD**

Surtout, n'enlevez pas cette diapo, parce que justement, ma question est là-dessus. Dans certains pays de l'ASEAN, le remboursement en hospitalisation et en tiers payant est à 100 %, OK. Mais, on s'est posé la question de quid des accessoires ? Une pose d'un stent, une pose d'un pacemaker, comment est-ce que cela va être remboursé ? Parce que jusqu'à maintenant, il y a eu quand même dans certains pays des surprises de certains adhérents à la CFE qui se faisaient poser un stent qui coûtait 5 à 6 000 euros et qui se retrouvaient avec un remboursement basé sur le prix du remboursement de la journée en France, avec 460 euros, et ils devaient payer le complément. Donc, quand cela va être à 100 %, qu'est-ce qui va être englobé ? Est-ce qu'il y a un plafond, est-ce qu'il y a une... pour ce que j'ai appelé accessoires, prothèses, etc. ? Merci.

**Monsieur Laurent GALLET**

Non, non. Dès lors que c'est une hospitalisation, quelle que soit la nature de l'hospitalisation, si dans le pays c'est 100 %, ce sera 100 %.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Tout est remboursé. C'est 100 %, point. Mais, c'est hospitalisation, bien évidemment.

**De la salle**

Comment poser un stent en déambulateur.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Si je disais ce qu'on a vu depuis que je suis à la CFE, tu serais surpris.

**Monsieur Laurent GALLET**

On se réserve quand même la possibilité de caper. C'est-à-dire que si on a des factures qui sont trop élevées ou des gens qui font dans des établissements très haut de gamme, on se réserve la possibilité de caper les remboursements. On le fera par anticipation, c'est-à-dire qu'il y aura une demande d'autorisation préalable, puisque pour utiliser les réseaux de soin, il faut demander une autorisation préalable. Le gestionnaire de réseau de soin négocie les tarifs et donc, voilà, c'est réglé.

**Monsieur Marc VILLARD**

Vous répondez, je pense, à la question que j'allais poser : est-ce que pour ce genre d'interventions, il faudra toujours demander un accord préalable ?

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Toujours.

**Monsieur Laurent GALLET**

Sauf en cas d'urgence, évidemment.

**Monsieur le Président**

Quatre personnes ont demandé la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR.*

**Madame Madeleine BEN NACEUR, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci.

Encore une fois, un immense merci, parce que c'est un travail en amont gigantesque, titanesque, qui a été fait et vraiment, bravo.

Deuxièmement, juste une précision : frais hospitaliers concernent les soins dispensés en hôpital, dans les hôpitaux ou dans les cliniques ? Ce ne sont pas les mêmes tarifs.

**Monsieur Laurent GALLET**

Quand on dit soins hospitaliers, c'est en établissement, donc cela peut être une clinique, un hôpital. Par contre, l'ambulatoire à l'hôpital ne sera pas considéré comme un soin hospitalier, mais ce sera une consultation ambulatoire.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Hôpital ou clinique, c'est la même chose.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

**Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Bravo et félicitations pour ce travail d'équipe.

J'avais une question : est-ce que vous pouvez être très explicite sur ce point-là, la suppression des cotisations rétroactives pour adhésion tardive ? Vous avez dit qu'il existait toujours la carence. Est-ce que vous pouvez bien expliquer clairement, pour qu'on ne transmette pas une information erronée à nos compatriotes sur la fin d'une éventuelle somme d'argent à verser en cas de cotisation d'adhésion tardive.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'est très simple, c'est vraiment très simple.

**Monsieur Laurent GALLET**

Jusqu'à présent, quand on adhère dans la continuité du départ de France, on est pris en charge tout de suite sans problème. Si on part vivre à l'étranger, qu'on n'adhère pas à la CFE dans les trois mois, si on adhère deux ans après, on était amenés à payer d'une part une rétroactivité de cotisation, on demandait de payer jusqu'à deux ans de cotisation rétroactive et en plus, on avait une carence de trois ou six mois. Dorénavant, la rétroactivité de cotisation disparaît. On n'a plus à payer de cotisations rétroactive, c'est-à-dire jusqu'à deux ans de cotisation. Par contre, on a une carence, ce qui veut dire que si vous avez 35 ans et que vous adhérez deux ans après votre départ de France, vous allez payer une cotisation le premier trimestre, mais vous n'aurez

pas de droits ouverts pendant ce trimestre. Vos droits ne seront ouverts que trois mois après, mais vous n'aurez pas à payer de cotisation rétroactive qui pouvait se monter à deux ans de cotisation et c'était une vraie barrière à l'entrée pour la CFE.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Ce qui est très simple, c'est que toute personne qui veut s'inscrire aujourd'hui à la CFE, il n'y a pas de rétroactivité, point. C'est tout simple. Mais, le délai de carence existe.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle GOUPIL.*

**Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Merci, toutes mes félicitations également.

Moi, je voudrais poser une question concernant un retraité titulaire d'une retraite française. Il opte pour Retraite Expat Santé, pour les soins à l'étranger et à partir de 2020, il peut opter pour une mutuelle, donc il sera couvert à 100 % pour les soins à l'étranger. Mais, la grande majorité des retraités français n'ont pas de mutuelle en France. Donc, ils n'ont pas ce complément pour les soins dispensés en France, qui sont gérés par la CPAM – cela n'a rien à voir avec la CFE – mais je voulais savoir si dans le cadre de vos négociations avec les mutuelles, il serait possible de prévoir une option qui étendrait la couverture de la mutuelle également aux soins dispensés en France, moyennant une cotisation supplémentaire, mais qui permettrait à ce retraité français d'être couvert par la Sécurité sociale ou CFE et également par la mutuelle dans les deux pays, qu'il soit en France ou dans son pays de résidence.

**Monsieur Laurent GALLET**

C'est un cas de figure, pour le cas, qu'on n'a pas imaginé, puisque si les soins en France sont pris en charge par la CPAM... Cela peut peut-être se réfléchir.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Pour les retraités.

**Monsieur Laurent GALLET**

Pour les retraités, pourquoi pas.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

On va y réfléchir, c'est une bonne question. C'est la meilleure question de la journée, très bien. Vous gagnez 5 % de remise sur la prochaine...

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.*

**Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Merci.

Je voulais attirer l'attention sur les pays d'Europe du Nord, parce que les frais sont généralement très élevés, pour un système de santé qui est en fait souvent réduit à son minimum. Par exemple, en France, on peut encore avoir des visites à domicile quand on est très malade. Au Danemark, entre autres, que je connais bien, on ne peut pas avoir de soin à domicile. Je connais par exemple une retraitée qui a du mal à se déplacer, qui n'a pas de voiture, qui n'a rien et qui en fait doit payer des taxis chaque fois qu'elle doit aller chez un médecin. Donc je voulais savoir, en fait, les transports ne sont jamais pris en compte, en fonction des pays et du système de soin du pays ? Parce que, comme je vous le dis, dans des pays d'Europe du Nord, il y a la digitalisation, des horaires très réduits de consultation, donc un système de santé qui est bien sûr gratuit, mais qui n'est pas du tout celui dont on peut bénéficier en France par exemple. Donc, je voulais vous poser la question sur ce point-là, en fonction des pays, est-ce que vous ferez des ?

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Jamais !

**Madame Marie-José CARON**

Jamais, ce n'est pas possible ?

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

On ne pourra jamais couvrir les déplacements, parce qu'autrement, on va couvrir les vacances de 30 % de nos compatriotes, donc cela va être très compliqué, donc on ne va pas se lancer dans cette aventure-là.

**Madame Marie-José CARON**

Je voulais savoir aussi, est-ce vrai que les anesthésies ne sont pas prises en charge chez le dentiste ?

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Non ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Si, si. Si, si.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Cela n'a pas de sens.

**Monsieur Laurent GALLET**

Les transports en ambulance sont pris en charge dès lors qu'il y a une prescription médicale. On prend en charge les soins.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Tu peux te faire opérer sans anesthésie si on ne rembourse pas.

**Madame Marie-José CARON**

En tous les cas, prenez soin d'étudier les tarifs en Europe du Nord et essayez d'aider les gens pour qu'ils adhèrent à la CFE, parce que c'est quand même important.

**Monsieur le Président**

Avant que nous ne soyons tous anesthésiés par la faim, on va passer la parole à Aurélie FONDECAVE, puis ensuite, on va clôturer avec notre président.

**Madame Aurélie FONDECAVE, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Monsieur le Président,

Je voulais vous féliciter pour cette intervention et pour cette présentation très synthétique et très ludique également. Je me posais la même question qu'Anne BOULO sur le sujet de carence, pour ce qui concerne les changements de partenaires. Est-ce qu'il y a également un temps de carence ?

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Que veut dire le « changement de partenaire » ? Il faut préciser.

*(Rires dans la salle).*

C'est quand même compliqué. Cela reste un sujet sensible.

**Madame Aurélie FONDECAVE**

C'est un sujet sensible. Je vous pose la question.

**Monsieur Laurent GALLET**

Je dois être naïf, je ne sais pas ce que cela veut dire changer de partenaire.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

À la CFE, on ne change pas de partenaire.

**Madame Aurélie FONDECAVE**

Par exemple, vous inscrivez votre partenaire sur...

**Monsieur Laurent GALLET**

Le conjoint, vous dites ?

**Madame Aurélie FONDECAVE**

Conjoint ou concubin, peu importe.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'est un conjoint, ce n'est pas un partenaire. La langue française est très riche, il faut la respecter.

**Madame Aurélie FONDECAVE**

Le conjoint. Est-ce qu'il y a un délai de carence pour le changement ? Est-ce qu'il faut par exemple un an, deux ans ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Non, si vous divorcez et que vous vous remariez deux mois après, on prend...

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Pacsés, concubins, mariés, il n'y a pas de souci.

**Monsieur Laurent GALLET**

On ne prend pas les polygames.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Oui, cela est compliqué.

Il y a une dernière, oui, du président.

**Monsieur Marc VILLARD**

J'ai juste une question, j'ai oublié de la poser tout à l'heure. Dans les différents cas de figure que vous avez présentés tout à l'heure sur les célibataires, les mariés, il y en a un qui travaille, il y en a qui ne travaille pas, etc., il y a un cas de figure que je n'ai pas vu, ce serait un couple dont l'un est retraité et l'autre est actif. Là, il n'y avait pas de pack qui était proposé dans ce cas-là. Est-ce que c'est volontaire ou est-ce que c'est parce que vous n'avez pas mis tous les exemples ?

**Monsieur Laurent GALLET**

Parce qu'on ne pouvait pas mettre tous les exemples. Mais, ce cas de figure existe. Donc, un retraité peut souscrire à Retraite Expat Santé solo ; mais son conjoint qui n'est pas retraité ne peut pas être sur un produit retraité. Donc, quand ils ne peuvent pas prendre un Retraite Expat Santé famille, en fait, cela dépend des âges respectifs, il faut faire ses petits calculs et là, je ne peux pas répondre complètement. Cela peut être plus intéressant de prendre un Monde Expat famille ou il peut être plus intéressant, en fonction de l'âge des conjoints, que l'un prenne le Retraite Expat Solo et que l'autre conjoint prenne un Monde Expat solo, s'il n'y a pas d'enfant. Après, s'il y a des enfants, il faut regarder.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

C'est ce qu'on disait tout à l'heure, en fait. Il suffit de faire les calculs et vous prenez la solution la plus intéressante.

Une intervention d'Annie qui est tout à fait pertinente.

**Madame Annie MICHEL, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

Je voulais simplement préciser, parce que j'ai vu plusieurs cas aux États-Unis en l'occurrence, lorsque l'on demande la Catégorie 3 aidée, ce sont les revenus de la famille qui sont considérés et non pas les revenus d'un des deux conjoints. C'est très important, parce que l'un des deux peut ne pas gagner beaucoup, avoir une toute petite retraite et demander la catégorie 3 aidée, mais s'il vit avec son époux qui a beaucoup d'argent, évidemment, ce sont les revenus de la famille qui sont considérés.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Parce qu'on ne vous a pas embêtés avec un problème, qui est le problème des fraudes. Vous imaginez quand même qu'on est très attentifs et que c'est très compliqué pour pouvoir vérifier et être certain. Donc, nous sommes très vigilants, parce qu'on est absolument convaincus, on fait des enquêtes à droite, à gauche. On se rend compte qu'hospitalisation, on a 30 % de plus par ici, les frais pharmaceutiques, il y a un désaccord avec les pharmaciens pour faire des fausses factures et rétrocéder. Tout cela existe, donc cela aussi, c'est un vrai souci, un travail énorme de contrôle.

**Monsieur le Président**

Si vous en avez terminé, Monsieur le Président, on peut applaudir nos duettistes de la CFE. Bravo.

*(Applaudissements).*

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Merci. Bon déjeuner.

*La séance est levée à 13 heures.*

**JEUDI 14 MARS 2019 – MATIN**

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

**INTERVENTION DE LA DFAE : ACTUALITE CONSULAIRE****Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

S'il vous plaît, nous sommes déjà fort en retard. Nous faisons patienter l'administration, ce qui n'est pas bien, alors s'il vous plaît, prenez place et si vous voyez du monde dehors autour du café, demandez-leur de nous rejoindre s'il vous plaît.

Monsieur le Directeur, je pense que c'est vous qui intervenez pour l'intervention de la DFAE.

Tout d'abord, toutes nos excuses pour cette arrivée tardive. La gestion des événements off devient un peu compliquée et le fait qu'il pleuve n'a pas amélioré notre temps de trajet entre le Sénat et le Centre de conférences. Donc, toutes nos excuses, Monsieur le Directeur, toutes nos excuses Mesdames et Messieurs. Je vous donne la parole tout de suite.

**Monsieur Nicolas WARNERY, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

Merci, Monsieur le Président.

Si vous le permettez, on va vraiment faire une... pas une chorégraphie, quand même pas, mais une polyphonie. Ce que nous aimerions faire, c'est vous parler d'un certain nombre de sujets sur lesquels nous travaillons et qui nous paraissent importants à partager avec vous, évidemment laisser une très grande part aux questions. L'année étant essentiellement électorale, puisqu'il y a des réformes qui touchent la matière électorale et qu'il y a en même temps des élections européennes, c'est fortuit. On aurait pu avoir la réforme l'an dernier et les européennes cette année. Il se trouve qu'on a à la fois la réforme de la fin de la double inscription et du répertoire électoral unique, etc. et les élections européennes au même semestre. Donc, cela implique un certain nombre de choses et nous aimerions rentrer dans les détails. Il y a aussi des éléments de communication et donc, nous aimerions pouvoir parler de tout cela.

Ensuite, dans un second temps, et Serge MUCETTI nous rejoindra, nous vous parlerons, si vous le voulez bien, de transparence, de qualité du service public, de charte Marianne, parce que c'est quelque chose dont on a un peu moins parlé ces derniers mois, mais cela reste notre pain quotidien et le pain quotidien du réseau et le vôtre, bien sûr. Et donc, je vais passer la parole sans plus tarder à Corinne PEREIRA et au fur et à mesure, j'apporterai parfois certains commentaires, si j'estime que cela est utile. Et puis surtout, je crois, il faut que vous nous interrompiez au fur et à mesure, parce qu'on va être dans des choses relativement techniques, précises, avec des dispositions juridiques, des dates, donc si on n'est pas compris, cela n'a aucun intérêt. Donc, si on n'est pas clair, surtout, dites-le-nous tout de suite et puis, on précise.

Merci beaucoup.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA, Sous-directrice de l'administration des Français**

Bonjour à tous.

L'objectif, ce matin, c'est déjà d'essayer de répondre à des questions que vous nous aviez posées en octobre et à des questions qui ont été posées lundi matin sur les commissions de contrôle qui vous concernent directement. Pour répondre à une première demande qui a été faite lundi matin, l'un d'entre vous constatait un petit flottement entre les informations qu'avaient nos postes et les informations que vous aviez. On a préparé un document de travail pour nos postes, une fiche réflexe sur les commissions de contrôle, qui insiste sur le rôle en tant que secrétariat des commissions, mais, à partir de ce document, on a préparé un document qui sera à destination des membres des commissions de contrôle et du président, et nous vous ferons passer ce document au Secrétariat général de l'AFE, d'ici demain après-midi, pour qu'il vous soit transmis à tous et ensuite, qu'il soit également transmis aux membres des commissions.

Une deuxième question qui a été posée lundi matin, c'était une clarification du calendrier. Donc, dans le message qu'on fera passer au Secrétariat général de l'AFE, on vous remettra les éléments importants de calendrier. Mais déjà, ce matin, je voudrais juste rappeler deux périodes qui sont importantes. Il y a d'abord le 31 mars, qui est la date limite d'inscription pour les élections européennes. Le 31 mars, c'est aussi la date limite pour les Français de l'étranger, pour faire leur choix entre le fait d'être soit sur une liste électorale consulaire, soit sur la liste d'une commune en France. S'ils ne font pas de choix, ils resteront sur la liste électorale consulaire.

Ce que nous avons fait, cela a été lancé l'été dernier, même en mai ou juin l'an dernier, il y a eu plusieurs vagues de communication pour informer les Français de l'étranger de ces nouvelles dispositions. Nous faisons partir la semaine prochaine, un dernier mail à l'ensemble des Français qui sont encore doubles-inscrits, pour leur rappeler cet échange du 31 mars. Pour les personnes qui n'ont pas d'adresse électronique, cette semaine, va partir un courrier papier de la part de nos postes. C'est pour cette première partie.

Le 31 mars, c'est aussi la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales. C'est un dimanche, donc on va passer instruction à nos postes d'assurer une permanence dans les locaux le samedi 30 mars. C'est ce que font également les mairies en France. Pour les personnes qui s'inscrivent en ligne, elles ont le droit de s'inscrire en ligne jusqu'au dimanche 31 mars inclus. Nos collègues auront la main techniquement pour valider ces inscriptions, dès lors que les dossiers sont complets, pendant les jours qui suivront, c'est-à-dire tout début avril. C'est un message, nous comptons un petit peu sur vous aussi pour contribuer à passer ce message : 30 mars, permanence dans les postes, et 31 mars, possibilité de s'inscrire en ligne pour les élections et pour les Européennes.

La deuxième période qu'il faut avoir en tête, c'est la première semaine de mai. C'est la semaine dans laquelle les commissions de contrôle devront être tenues. Le droit s'impose à nous. C'est un problème qui a été soulevé lundi matin. C'est une période qui n'est pas très favorable, parce que les textes prévoient que la commission doit se réunir un certain nombre de jours avant le scrutin et dans la période qui se trouve être par hasard celle-ci, nous n'avons que deux jours utiles, puisque c'est la semaine du 1<sup>er</sup> mai, avec un samedi et un dimanche. Donc, nous n'avons que deux jours utiles qui sont le jeudi 2 et le vendredi 3 mai pour les postes qui sont hors Amérique et Caraïbes. On est conscients de ce problème. Il n'y a pas vraiment de solution. Il faudra absolument formaliser une réunion dans cette période. Formaliser une réunion, cela veut dire qu'il faut qu'il y ait une convocation du président de la commission, une publicité de cette réunion et un procès-verbal. Cela ne veut pas dire que vous pouvez anticiper le travail. Le président de la commission peut tout à fait, fin avril, décider de réunir une commission

qui va mâcher le travail, pour permettre d'aller très vite début mai et je le redis, mais le fonctionnement des commissions de contrôle, il est très souple, vous n'avez pas besoin d'être présents physiquement. Tout moyen de communication peut être utilisé par téléphone, par visioconférence. Les procès-verbaux peuvent être envoyés de manière dématérialisée, donc tout est fait pour faciliter les choses. Mais, il faudra absolument que vous formalisiez début mai l'organisation d'une réunion pour valider les listes.

### **Monsieur le Président**

Si je puis me permettre, il y a quand même un certain nombre de commissions de contrôle pour lesquelles cela va être quand même un peu compliqué. Il y a une poignée de commissions de contrôle ou de conseils consulaires dont les vice-présidents couvrent jusqu'à huit commissions de contrôle. Je vois mal comment, même avec la meilleure volonté du monde, ils pourront formaliser des réunions en deux jours.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

D'où l'idée et l'importance pour ces commissions de tenir une réunion fin avril, de travailler sur les listes, sur les listes de radiation, sur les listes d'inscription et simplement de formaliser. Cela peut être un coup de fil pour se dire : « on valide ». Mais vraiment, c'est très important pour nous que vous formalisiez. Nous avons besoin de ces documents. Nous devons utiliser ces documents, les scanner, les intégrer à notre application informatique, pour ensuite la gestion des listes. C'est vraiment un élément bloquant pour nous, juridiquement et techniquement.

### **Monsieur le Président**

Alexandre avait demandé la parole. Essayons de ne pas trop partir sur des questions tout de suite. Ce n'est pas gênant ? Très bien, allons-y.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.*

### **Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

J'ai apprécié votre travail de communication, mais je pense qu'il y a eu beaucoup trop de communication sur justement tous ces changements. Il y a eu à peu près, je ne sais pas, cinq ou six mails envoyés aux mêmes personnes pour leur demander de changer, qu'ils aient le choix de s'inscrire soit sur la liste consulaire, soit sur les listes françaises et je vous avoue qu'il y en a qui avaient déjà fait la démarche et qui recevaient après encore le mail et qui se demandaient : « est-ce que cela a été fait, est-ce que cela n'a pas été fait ». Ils retournaient au consulat. C'était une vraie cacophonie, ce qui fait que je ne sais pas, c'était vraiment contre-productif, parce qu'après, je pense que les gens ne savaient plus où ils étaient inscrits. Je pense qu'il va falloir clarifier ou alors envoyer le mail uniquement à ceux qui ne se sont pas décidés. Mais, renvoyer à toute la LEC locale le fait qu'ils ont ce choix-là, je pense que c'est un vrai problème.

Le deuxième point que je voulais aborder, c'était aussi, alors c'était peut-être une décision politique française, mais le fait qu'au moins en Europe, il y avait aussi la possibilité de s'inscrire sur les listes locales, c'est-à-dire de voter pour les listes de son pays de résidence. Cela, c'était un vrai acte citoyen. Je ne sais pas s'il y a eu une discussion dans la commission des lois sur cette possibilité, parce que c'était, je pense, assez intéressant, aussi, de proposer aux Français résidents de voter sur les listes locales de leur pays. Là, je parle pour l'Europe, parce que je pense que dans les autres pays, ce n'est pas le cas. Vous savez que les écologistes ont poussé la citoyenneté de résidence. On vit dans un pays, on vote aussi dans ce pays, on cherche des droits, souvent on milite pour avoir des droits dans ces pays-là et alors, on se retrouve après à avoir un choix de voter uniquement en France... C'était une question importante, je pense, à aborder. Mais, cette question de communication, je pense, elle est très importante. Merci.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Je réponds tout de suite. Merci pour cette remarque. La communication est un art extrêmement difficile à manier. Si on ne communique pas assez, on nous le reproche ; si on communique trop, on nous le reproche, comme vous venez de le faire. Sans vouloir polémiquer, parce que ce n'est pas du tout notre ligne en ce moment, sachez que dans certains pays, toute cette affaire de fin des doubles-inscriptions a donné lieu à des polémiques outrancières. Nous avons été violemment attaqués. Donc, nous nous devons, nous, d'informer complètement nos compatriotes. Ceux qui étaient la cible, entre guillemets, de ces messages, c'était uniquement les doubles inscrits, pas toute la LEC. C'était uniquement les doubles inscrits. Par contre, sous le contrôle de Corinne et de Béatrice, je ne pense pas que l'on puisse au fur et à mesure, supprimer de l'envoi de ces mails tous ceux qui ont formalisé une décision. Ce n'est pas possible. Surtout qu'en fait, on leur rappelait qu'ils avaient jusqu'à une certaine date pour

prendre leur décision et que, par défaut, ils resteraient sur la liste consulaire. Donc, beaucoup n'ont rien fait, tout simplement parce qu'ils préféreraient rester sur la liste consulaire. Il n'y avait pas de souci pour nous. Simplement, c'était des rappels, « attention, le temps passe, vous avez encore le temps d'opter ».

Cela peut entraîner une certaine confusion, j'entends tout à fait votre message, mais ce n'était vraiment pas le but poursuivi. Le but était que chacun ait vraiment reçu l'information.

S'agissant du droit de vote dans un autre pays européen, je laisse Corinne en parler, mais le nécessaire a été fait, elle va vous l'expliquer.

### **Monsieur le Président**

Excusez-moi.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Sur la communication, on reconnaît bien volontiers que les premiers courriers manquaient de clarté. On a essayé de s'améliorer chaque fois. On a systématiquement élargi le cercle des collègues. On a demandé à des collègues qui ne travaillaient pas du tout sur les élections, pour essayer de nous dire ce qui n'allait pas. J'étais en mission à Monaco il y a quinze jours. On a une collègue de l'ambassade qui m'a signalé tout ce que les personnes avaient relevé comme erreurs ou comme manques de clarté. Donc, nous avons tenu compte de ces éléments et par exemple, ce que vous évoquez en disant, les gens ont reçu la même chose plusieurs fois, on a fait remonter par exemple l'information en disant, si vous avez déjà fait le nécessaire ou fait votre choix, ne tenez pas compte de ce courrier. Mais on a laissé cela car, techniquement, on est obligé de continuer à envoyer à l'ensemble des personnes qui sont encore concernées par la double-inscription. Mais, normalement, ce dernier courrier qui part donc par papier cette semaine et par mail la semaine prochaine, tient compte de toutes les remarques qu'on nous a remontées depuis mai 2018, au moment de la première vague de communication.

### **Madame Béatrice FOURNIER-MICKIEWICZ, chef du bureau élections**

Je voulais juste compléter pour vous dire qu'effectivement, la majorité des personnes qui étaient double-inscrites préfèrent rester sur les listes électorales consulaires. Peu se sont radiées directement. Donc, cela veut dire que dans l'ensemble, si vous voulez, les Français qui sont à l'étranger préfèrent rester inscrits sur les listes électorales consulaires.

D'autre part, ce que je voulais également préciser, c'est qu'il y a un nouveau service qui a été mis en ligne par la DILA, la Délégation à l'information légale et administrative, qui permet de vérifier le lieu où vous êtes inscrit, la liste sur laquelle vous êtes inscrit. Cela a été ouvert hier et donc, tout le monde peut aller vérifier en mettant son nom, son prénom, sa date de naissance, s'il est bien inscrit sur la liste sur laquelle il pense être inscrit. Cela marche aussi pour les Français de l'étranger. Simplement, pour les pays dans lesquels, pour des raisons de sécurité, la liste électorale consulaire n'est pas communicable, évidemment, le service ne fonctionne pas.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Peut-être un point sur les Européennes, pour expliquer comment nous avons travaillé. C'est un point que l'on avait abordé début octobre avec vous, on a interrogé tous nos postes dans les États membres pour leur demander les modalités pratiques d'inscription : jusqu'à quelle date j'ai le droit de m'inscrire sur la liste, quel document je dois produire, etc. On a rassemblé tous ces documents, toutes ces informations et on a renvoyé l'instruction aux postes dans les États membres de mettre ces informations sur leur site Internet, en matière extrêmement neutre. Ce n'est pas à nous de pousser un citoyen français à choisir de voter pour les listes françaises ou pour les listes européennes. C'est un choix qui est très personnel. Donc, cette information figurait sur les sites de nos postes dans les États membres et plusieurs postes nous ont interrogés quand il y avait un doute ou un risque, sur des communications plus actives. Cela a été fait localement.

### **Madame Martine SCHOEPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Le seul problème, c'est que comme c'est concomitant, quand les gens ont reçu la question « est-ce que vous souhaitez rester inscrits sur la liste électorale » et en même temps « vous avez le droit de voter dans votre pays d'accueil », ils ont pensé que s'ils votaient dans le pays d'accueil, ils allaient être supprimés de la liste. Nous, on a l'habitude de ces questions-là, mais il faut se mettre à la place du citoyen qui ne sait pas comment cela fonctionne. Par contre, les informations, justement, comment on s'inscrit sur les listes dans les différents pays, cela n'a pas forcément été relayé.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Que ce ne soit pas toujours facile à suivre sur le plan juridique, je veux bien le croire, c'est évident, mais, par contre, il faut vraiment se rappeler que dans l'espace de l'Union européenne, les citoyens ont le droit de voter soit pour la liste locale, soit pour la liste française. C'est une idée claire et nette, vous pouvez la marteler comme nous et sur cela, normalement, il ne devrait pas y avoir la moindre ambiguïté. Après, que les gens aient un peu de mal à discerner les dates et les modalités, je peux le comprendre. Normalement, ils trouvent l'information soit sur les sites, soit auprès de vous, bien sûr.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.*

### **Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »**

Je m'excuse si je pose une question à laquelle vous avez déjà répondu, parce qu'on est pris par la finalisation du rapport, notre commission passe après vous. Que se passe-t-il si le président de la commission de contrôle, qui peut avoir plusieurs pays, effectivement, comme c'est mon cas, est empêché, a 40 degrés de fièvre à l'hôpital, enfin, je ne sais pas, plein de choses. Comment procède-t-on dans ce cas-là ?

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Les textes ne prévoient rien, ni en cas d'empêchement du président. Tout est fait pour que cela soit assez souple, pour que vous puissiez travailler à distance. Et donc, c'est une question... Je crois que c'est Madame FOUQUES-WEISS qui nous avait posé la question début octobre, au moment de la session de l'AFE. Ce qu'on a imaginé, et c'est une solution qui est dans le document qu'on vous fera passer, c'est de dire, le président de la commission est automatiquement le vice-président du conseil consulaire. Donc là, notre poste peut jouer un rôle, c'est-à-dire notre chef de poste peut convoquer un conseil consulaire pour élire un nouveau vice-président de conseil consulaire. Mais, comme les textes ne prévoient rien, c'est la seule alternative qu'on ait trouvée, et qui ne s'appliquerait qu'en cas vraiment d'empêchement majeur du président de la commission, c'est-à-dire du vice-président du conseil consulaire. Mais, les textes ne disent rien sur ce point.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Deux commentaires là-dessus, si vous le permettez, à la volée, quand le législateur..., je le dis, je suis désolé, il n'y a aucun législateur dans la salle, j'aurais bien aimé qu'il y en ait un pour entendre cela, quand le législateur va trop dans les détails, il nous plante. Il n'y a pas d'autre mot, il nous plante. La preuve, on est obligés de ramer. C'est un dialogue que nous avons avec les députés et les sénateurs des Français de l'étranger : ne rentrez pas trop dans les détails et après, nous saurons manœuvrer au mieux. Si vous rigidifiez les choses, on est très contraints. Et pourquoi sommes-nous contraints ? Parce que nous voulons éviter les contentieux, naturellement. Si on se disait, on se met d'accord sur un coin de table et on fait entre nous quelque chose qui n'est pas conforme aux textes, ce sera intelligent, mais ce sera attaqué et ce sera cassé. C'est cela, le problème. Mais, vous le savez aussi bien que moi.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

La difficulté, pour nous, c'est qu'on est comme vous, on applique pour la première fois ces nouvelles dispositions. Donc, on est confrontés à des difficultés. Il y a des difficultés qu'on va découvrir au fur et à mesure et l'objectif, c'est vraiment qu'on travaille de manière pragmatique ensemble. On a le même objectif, donc il faut vraiment que via le Secrétariat général de l'AFE, on se pose les questions et qu'on essaie de trouver des solutions ensemble. C'est ce qu'on essaie de faire, trouver des alternatives et il ne faudra pas hésiter au cas par cas à revenir vers nous, via les postes. S'il y a des situations particulières, on trouvera des solutions pour que les commissions de contrôle puissent se réunir et pour qu'elles puissent contrôler les listes, à l'avantage évidemment des usagers, pour permettre aux Français de l'étranger d'exercer leur droit de vote. C'est vraiment ce qu'on doit avoir comme objectif, les modalités pratiques, on peut être pragmatique. **Madame Martine SCHOEPPNER**

Justement à ce sujet, je vous avais posé une question orale il y a plus d'un an là-dessus et j'ai reposé la question d'actualité, donc on peut déjà en parler, justement dans la loi initiale, il n'est pas du-tout question que ce soit le vice-président qui préside cette commission. Il est même dit, dans l'instruction du ministère de l'Intérieur aux préfets, qu'il ne faut surtout pas de président, il ne faut surtout pas de double-voix et que tous les membres de la commission sont égaux. Je vous ai reposé la question d'actualité pour cette session. Et je l'avais demandé quand on a fait l'avis sur le décret, pourquoi on ajoute cela aux Français de l'étranger ? C'est d'autant plus comique qu'à la première question, quand je vous avais demandé, sur la présence obligatoire, on m'a répondu : « Mais non, il n'y a pas de présence obligatoire ». J'ai dit : « Si, c'est dans le décret ». Et on m'a re-répondu, on a changé la réponse en disant : « On verra, on fera la visioconférence, etc. ». Donc, pourquoi imposer ? On a

déjà une situation qui est beaucoup plus compliquée qu'en France, de par nos circonscriptions et on nous impose encore des choses plus compliquées. C'est vraiment inutile.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Je vous rejoins. Nous sommes pour simplifier. Nous sommes de grands simplificateurs, comme vous le savez, donc je suis d'accord avec vous.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Ce n'est pas pour rendre les choses plus compliquées si ce choix a été fait de cette désignation automatique du vice-président du conseil consulaire comme président de la commission. C'est justement à cause des spécificités des Français de l'étranger. Vous savez, on veut toujours se comparer aux mairies et aux communes en France. On n'a pas le même fonctionnement. On n'a pas le même vivier à disposition. Dans le décret, vraiment une garantie supplémentaire pour la qualité du contrôle. C'est cela qu'il faut voir derrière cet argument. Mais, on peut en reparler au moment des questions, puisqu'on vous a répondu de manière assez détaillée, c'est vrai, sur ce point.

**Monsieur le Président**

En plus, on n'a pas les mêmes infrastructures et organisations.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Merci, Monsieur le Président.

Pour remédier aux difficultés que nous pourrions avoir pour réunir en mai les commissions de contrôle, vous avez évoqué la possibilité d'appels téléphoniques. Je trouve que c'est une hypothèse un peu risquée juridiquement. J'aurais préféré qu'on se contente au moins d'un mail. Parce que là, on a un écrit. L'appel téléphonique, on peut toujours le nier.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

L'appel téléphonique, ce serait par exemple votre façon de travailler ensemble, de se dire, « tiens, telle personne, je pense qu'elle a été radiée par erreur, je sais qu'elle est toujours ici ». Mais, il est évident que vous formaliserez par mail et qu'ensuite, le PV tournera et on vous demandera à chacun de le signer. Donc, la formalisation, elle existe. C'est simplement parfois, la visioconférence, elle peut être compliquée. Pour qu'une commission se réunisse valablement, il faut le président et deux membres. Donc, vous pouvez vous appeler à trois, régler les questions, vous avez chacun vos supports et ensuite, vous formalisez. Mais, ayez vraiment une approche souple. On vous demandera la formalisation en bout de chaîne. Mais entre vous, voilà, faites comme vous pouvez. Une fois de plus, on est à l'étranger, on n'a pas les mêmes facilités qu'en France. Le but du jeu, c'est que les listes puissent être contrôlées correctement et que chacun puisse éventuellement apporter ces demandes de modification, relever des erreurs qui auraient été commises par l'administration.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Merci de ces précisions nécessaires.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Peut-être, juste, du coup, une précision : le mandat des commissions de contrôle est de six ans, mais n'oubliez pas que les commissions de contrôle que vous désignez en ce moment ne seront compétentes que jusqu'au renouvellement de votre assemblée l'année prochaine. Donc, il faudra se lancer dans une nouvelle désignation à partir de l'année prochaine. Le rôle des commissions de contrôle, on l'a dit, c'est le contrôle des listes et des mouvements, donc inscription/radiation. Mais, c'est aussi l'instance qui recevra des recours si un électeur estime avoir été radié indûment par le poste. Les commissions de contrôle seront l'instance de recours. Les personnes ne pourront pas saisir le tribunal d'instance directement. Elles devront avoir effectué ce recours précontentieux. Sur le fonctionnement, c'est assez souple, c'est : prise de décision à la majorité des membres avec voix prépondérante du président. La commission peut valablement délibérer avec le président et deux de ses membres. Le secrétariat est donc assuré par nos postes. On a demandé à nos chefs de poste de désigner deux agents, qu'il y ait systématiquement quelqu'un qui puisse remplacer l'autre en cas de nécessité. Les points qui avaient été laissés en suspens, on a déjà évoqué celui du président. On avait évoqué aussi le fait que les textes ne prévoyaient que le remplacement d'un membre

titulaire, c'est-à-dire en cas de décès ou démission d'un membre titulaire, c'est le membre suppléant qui lui succède. Rien n'était prévu pour les membres suppléants. Donc là, on revient dans le cadre général, qui est qu'il sera désigné par votre Assemblée. Ce qu'on peut imaginer, c'est quand même un dialogue assez permanent entre vous et nous pour désigner au fil de l'eau, quand on verra qu'il y a des commissions pour lesquelles il y a besoin d'un renouvellement. On vous le signalera via le secrétariat général. Ce qu'on vous propose, c'est de mettre en place un système assez souple entre nous via le bureau pour les validations. Le dernier point qui avait été évoqué en octobre et qui est en suspens, c'était la question de la manière dont on pouvait transmettre aux membres de la commission, la liste et les supports nécessaires pour examiner les LEC. C'est l'ANSSI, via notre Direction des systèmes d'information qui nous propose d'utiliser un outil qui s'appelle ZED, Z-E-D, et donc, on mettra ces modalités dans le document qu'on vous passera. On va informer nos postes également. L'idée est qu'il y ait entre les postes et les membres de la commission, un moyen sécurisé, parce que les données que vous serez amenés à examiner sont très, très sensibles. C'est le moyen qui a été trouvé.

Peut-être pour passer sur la situation actuelle sur les commissions de contrôle et pour vous expliquer comment on travaille, l'AFE nous a transmis des noms pour certaines commissions. Le bureau des élections, ici, fait les vérifications, vérifie que ces personnes sont bien inscrites sur les listes électorales consulaires concernées. Nous avons quelques difficultés avec des états civils ou des homonymes, ce qui va donner lieu à un retour vers le Secrétariat général de l'AFE, pour essayer d'identifier les personnes. Actuellement, sur les 204 commissions, nous en avons 21 pour lesquelles nous n'avons pas de membres. Donc, nous allons vous repasser le tableau complété et corrigé, quand on a pu corriger l'orthographe, etc., et vous signaler aussi les endroits où il y a une difficulté, parce que telle personne n'est pas inscrite sur la bonne liste électorale consulaire, etc. Ce que je voulais vous proposer, c'est peut-être qu'on se fixe un délai. Je voulais vous proposer qu'on se fixe le 5 avril comme deadline pour avoir une liste vraiment consolidée, parce que comme on en a parlé tout à l'heure, on peut imaginer que des commissions de contrôle vont souhaiter se réunir la deuxième partie d'avril. Donc, il faudrait que nous ayons eu aussi le temps de vérifier toutes les inscriptions, de saisir dans la base informatique. Donc, si vous en êtes d'accord, se fixer le 5 avril comme date.

#### **Monsieur le Président**

Nous, nous sommes absolument d'accord. Nous étions déjà d'accord pour le 11 janvier. Le problème, ce n'est pas tellement nous.

#### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Je sais bien. Nous n'avons que trois mois de retard, ce n'est pas très grave.

#### **Monsieur le Président**

Nous, on va faire le maximum avec... il nous faudra l'aide, de toute façon, du Secrétariat général et de l'administration consulaire, parce qu'on arrive au bout de ce qu'on peut faire. On a tout essayé, on a relancé, on a envoyé des tas de choses. Voilà. Après, on peut... ce qui serait intéressant, c'est que vous nous disiez ce que nous pouvons leur dire de façon concrète s'il n'y a rien le 5 avril. Leur dire, à partir du 5 avril, vous vous arrangerez avec vos électeurs, plus personne ne regardera votre LEC jusqu'à... je ne sais pas. Je crois que j'ai dû envoyer à peu près 2 500 emails, ou quelque chose comme cela.

#### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Je sais que cela a été très, très chronophage pour vous aussi. Ce qu'on peut faire, nous, c'est qu'on va aussi alerter les postes concernés, pour qu'ils vous fassent peut-être remonter des propositions. Vous aviez les listes, mais on peut peut-être repartir aussi sur les gens qui étaient membres des commissions administratives ou des électeurs qui connaissent le bouche-à-oreille. Mais, on va mobiliser les postes concernés, ils ne sont pas si nombreux que cela, je pense qu'on va y arriver.

#### **Monsieur le Président**

Très bien. Donc, on est d'accord pour le 5 avril.

Si certains d'entre vous n'ont pas encore répondu, vous savez qu'il faut le faire avant le 5 avril. Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

#### **Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »**

J'ai relancé pour ma part deux conseillers consulaires dans ma zone. Que se passe-t-il pour l'Ukraine, puisqu'il n'y a pas d'élus, pas de conseil consulaire ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Pas de commission de contrôle et le point qui était en suspens, c'était celui du recours : auprès de quelle instance l'électeur peut-il faire un recours, puisque normalement, il est censé faire un recours préalable obligatoire devant la commission ? En fait, il devra attendre le délai pendant lequel il avait la possibilité de faire son recours et ensuite, il saisira directement le tribunal d'instance qui se prononcera sur son recours. La difficulté, elle était là et c'est celle-ci. Ce sera le cas pour d'autres commissions de contrôle. Il y a d'autres commissions de contrôle qui n'existent pas et ce sera la situation. Ce qui ne doit pas empêcher d'avoir un maximum de commissions de contrôle.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que dans le Code civil, il est écrit que le mariage est public, c'est-à-dire que les bans sont publiés et que les portes doivent rester ouvertes. Est-ce qu'on peut prendre ce même système pour les commissions de contrôle ? Vous avez parlé de publicité à assurer. On le publie au consulat, en salle d'attente et voilà ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

On publie, mais on publiera aussi sur les sites Internet. Pour la réunion obligatoire, elle se tient physiquement au consulat, mais une fois de plus, on ne demande pas aux membres d'être présents au consulat, mais on considère que comme le secrétariat est au consulat, la condition physique est respectée. Donc, on peut très bien imaginer que des gens puissent venir au consulat avec évidemment toutes les conditions de sécurité que vous connaissez, sachant que le public qui vient assister n'a pas accès aux documents. Ils viennent écouter éventuellement les débats, mais ils n'ont pas à avoir les listes, etc. Mais, les textes prévoient bien la publicité des réunions des commissions.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Juste sur ce point-là, les réunions de la commission étant publiques et dans de très nombreux cas, la réunion se trouvant très, très loin de l'endroit où se situe la liste électorale, je prends l'exemple de mon petit pays, c'est moins loin, mais pour débattre de la liste électorale de Stuttgart, on est obligés d'aller à Munich. Je ne vois pas le public, on fera sûrement des visioconférences, participer à la visioconférence ou se déplacer exprès sur Munich. Cela montre bien que ce qui a été rajouté pour les Français de l'étranger, complique les choses et cela ne les simplifie pas.

**Monsieur le Président**

Martine, le problème n'est pas qu'ils viennent, le problème est qu'ils puissent venir.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Bien sûr, mais enfin, bon, les textes sont les textes.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Juste une petite question, vous avez dit qu'on allait utiliser ZED pour le transfert des fichiers. ZED étant un software payant, est-ce qu'on va avoir...

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Il y a une version gratuite.

**Monsieur Louis SARRAZIN**

La version gratuite n'est pas suffisante, puisqu'on pourra juste lire un seul fichier. Il ne peut être envoyé qu'à une seule personne. Or, une commission de contrôle, il y a plusieurs personnes, donc cela ne marche pas.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Ce seront des envois distincts. Il n'y a pas de difficulté. Nous, notre souci, c'était qu'on ait la garantie de la sécurité et il fallait vraiment un ANSSI. C'est vraiment cela notre critère. Donc non, je ne pense pas qu'on ait de difficulté. On ajustera si nécessaire, mais vraiment, je pense qu'il n'y aura pas de difficulté.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE.*

**Monsieur Jean-François BERTE, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Merci, Monsieur le Président.

Il semblerait qu'il y ait une certaine ambiguïté sur la responsabilité de la gestion du bureau des réclamations le jour du vote. À qui incombe la responsabilité ? Est-ce à la commission de contrôle ou à l'administration ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Le jour du vote ? C'est le bureau de vote. C'est le bureau de vote qui reçoit les réclamations. Juste pour vous expliquer comment on travaille, nous, on a prévu de rencontrer fin mars deux juges du tribunal d'instance de Paris. Donc, c'est le tribunal d'instance de Paris qui sera compétent pour les Français de l'étranger le jour du scrutin, en cas de contentieux de dernière minute, une personne qui se présente, qui n'est pas sur la liste. Donc, il y aura le bureau de vote, mais il y aura aussi nos collègues de l'administration qui iront vérifier la situation de la personne et qui pourront aider la personne à faire un recours. On va justement voir le tribunal d'instance de Paris pour les sensibiliser aux spécificités des Français de l'étranger. Mais, la commission de contrôle n'intervient pas le jour du scrutin. La commission de contrôle est vraiment là en amont pour contrôler les listes. Effectivement, comme dit le directeur, ce n'est pas un changement par rapport au système antérieur.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Un petit commentaire au passage, tout cela, c'est destiné, je le répète, à éviter des contentieux, à sécuriser au maximum sur le plan juridique et sur le plan technique les travaux et à sécuriser l'ensemble du processus. Ce que nous craignons comme la peste, vous le savez, ce sont les contentieux, parce que les contentieux, cela met tout par terre et on recommence. Ce n'est pas plus intéressant de le recommencer, que de le commencer et de le faire une seule fois. Donc voilà, on évite à tout prix. Ce n'est pas du tout qu'on cherche la complexité, c'est qu'on cherche à éviter les contentieux.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Medhi BENLAHCEN.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur,

J'aimerais savoir, est-ce que vous pouvez nous rappeler sur quels critères les commissions de contrôle pourront ou ne pourront pas radier les électeurs qui n'habiteraient plus dans leur circonscription. Je vais préciser ma question. Depuis que cette Assemblée est élue, depuis quatre ans, nous avons un problème récurrent concernant les conseillers consulaires qui n'habitent pas dans leur circonscription, qui ne résident plus dans leur circonscription. Il y avait une certaine gêne de l'administration pour démissionner certains, pour radier certains et inversement, un peu plus de zèle pour en démissionner d'autres. Donc, j'aimerais que vous nous rappeliez les critères sur lesquels devront se prononcer les commissions de contrôle et on peut espérer que ces commissions de contrôle étant sous responsabilité désormais des élus, le travail sera un peu mieux fait.

Merci beaucoup.

### **Monsieur le Président**

La question mérite d'être posée, mais par contre, je regrette que vous fassiez une distinction entre « un peu de zèle pour certains et moins de zèle pour les autres », alors qu'elle n'est pas fondée. J'ai suivi quand même ces situations régulièrement et je dirais que ce que vous appelez du zèle était simplement l'aboutissement d'un certain nombre de situations et de comportements de la part des intéressés, qui ont été finalement radiés. Je tenais à faire cette mise au point. Monsieur le Directeur, vous avez la parole.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Corinne complètera sur les aspects techniques, mais j'aimerais un peu, comme le Président vient de le faire, distinguer deux choses. Il y a la question générale que vous posez benoîtement : les critères, le droit, etc. ; et vous posez une autre question qui, elle, est moins benoîte ou vous la posez moins benoîtement, qui est celle des élus qui quittent leur circonscription ou qui paraissent l'avoir quittée ou qui sont censés vivre ailleurs, etc. Je ne nie absolument pas le problème, nous y sommes confrontés comme vous. C'est quelque chose d'extrêmement délicat. Cela a donné lieu à de multiples épisodes, y compris judiciaires. Donc moi, sans du tout vouloir là non plus polémiquer, ce n'est pas ma ligne, mais c'est l'une des lacunes du dispositif actuel que nous aimerions pouvoir combler, corriger, clarifier, pour éviter ces problèmes. C'est ma première réponse.

Ma deuxième réponse, toujours sur le même sujet, c'est que j'aimerais éviter autant que faire se peut qu'on ait une élection consulaire partielle tous les mois. Or, c'est le rythme vers lequel nous partions allègrement il y a quelques mois. C'est quand même très ennuyeux. Ce n'est pas votre faute. Ce n'est pas la nôtre non plus. Il y a eu un « taux d'évaporation », si vous me permettez cette expression, d'élus, extrêmement important, qui s'explique en partie par la mobilité de nos compatriotes. Certains ont pris la responsabilité, et évidemment, on ne peut que s'en féliciter, de se faire élire, enfin d'être candidats, de se faire élire, de se dévouer ; ensuite, ils ont une mutation professionnelle, ils quittent parfois très rapidement leur circonscription. Certains démissionnent. Il y a eu une telle évaporation, si je puis dire, des élus, qu'on a rapidement eu un problème. À cela s'est ajouté quelque chose que moi, j'apprécie moins, qui est le fait de démissionner. Alors soit vous vous êtes, enfin, certains, pas vous, puisque vous êtes là, mais certains se sont disputés, ils ont démissionné en bloc, on a dû faire des élections consulaires ; ou certains ont instauré un tourniquet. Je comprends très bien la pertinence politique d'un tourniquet, c'est-à-dire on se succède, mais de fait, ce n'était pas du tout l'esprit du dispositif, ce n'était pas prévu et cela nous a obligés à faire des élections consulaires partielles. On ne peut pas tenir la route. Donc, c'est un problème en soi. J'entends totalement votre propos. Dans la réforme qui interviendra un jour, fatalement, en tout cas nous l'espérons, nous l'appelons de nos vœux, il va falloir qu'on règle ce problème et qu'on en parle et qu'on en reparle avec vous naturellement. Ce n'est pas un point de satisfaction pour moi. C'est un point de frustration, comme pour vous.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Très concrètement, sur la façon dont les commissions de contrôle vont travailler, c'est un point de ressemblance avec les commissions administratives actuelles. Ce sont souvent les membres des commissions administratives qui signalaient, ce sont les membres qui ont la connaissance la plus fine de la communauté française. On regarde des listes. On voit des noms. On dit : « Ah oui, tiens, lui, il me semble, etc. », vous en discutez entre vous et donc, cela, ce ne sera pas une nouveauté et c'est comme cela que va travailler la commission de contrôle, pour proposer des radiations ou s'apercevoir qu'il y a des gens qui devraient être sur la liste qui n'y sont pas. Le travail va se faire comme cela, de manière extrêmement concrète et donc, effectivement, le pouvoir est aux élus et l'administration suivra.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

### **Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Prenons un exemple concret, mais fictif. Un individu X qui affiche ostensiblement sur Facebook résider dans telle résidence, qui est inscrit fiscalement dans telle résidence, mais qui est censé, de par son élection, être dans une autre résidence, la commission de contrôle de sa résidence d'élection peut décider de le radier.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Tout à fait...

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Merci bien.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Je rajoute une chose, parce que c'est important, vous posez un problème politique, entre guillemets, au sens large du terme et je veux y apporter une réponse. Je l'ai dit déjà au moins trois ou quatre fois ici même : l'administration ne se sent pas le droit et n'a aucune envie de prendre des « sanctions », puisque c'est le terme qui a été utilisé quand on m'a interpellé, contre des élus hors texte. Nous appliquons les textes, nous n'avons pas, quand nous constatons quelque chose de bizarre ou d'anormal, à prendre des sanctions « en bon sens », hors texte, hors droit. Nous ne pouvons pas. Donc, dans ces cas-là, nous vous disons, écoutez, il faut que quelqu'un saisisse la justice et que le juge tranche, parce qu'en dernier ressort, le juge doit trancher, mais l'administration non. Le jour où on aura un texte clair et où on pourra prendre des mesures, on le fera, croyez-moi, pour clarifier les choses, précisément.

**Monsieur le Président**

Je voudrais quand même clarifier une chose, il me semble quand même qu'il est bien sûr, bien entendu que ces commissions de contrôle ne vont pas devenir des outils ou des armes de règlement de conflits locaux, etc. Sinon, on n'arrivera nulle part. Il ne faut pas que cela se transforme en Ok Corral ou Dallas.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Pour revenir au contrôle et à la comparaison avec les commissions administratives, on sait très bien que la quasi-totalité des commissions administratives, en particulier dans les grosses circonscriptions, validaient presque systématiquement les décisions. C'est ce qui a abouti chez nous l'année dernière à entre 4 et 5 000 radiations par exemple. Donc, ce n'est pas très effectif et justement, on se demande pourquoi, pour les Français de l'étranger, c'était aussi dans ma question d'actualité, on en est resté à un président et deux titulaires, les deux suppléants, officiellement, ils sont suppléants, nous on les invitait quand même à la commission dans notre circonscription... mais comment voulez-vous qu'ils aient le panorama suffisant pour faire cela ? En plus, là, lorsque nous avons demandé la composition des commissions de contrôle, on a eu beaucoup de commissions qui nous ont proposé des gens qui étaient tous au même endroit ou quasiment au même endroit, alors que la communauté est ailleurs. Je prends l'exemple de Barcelone, on nous a mis deux personnes d'Andorre, mais personne aux Baléares. On a essayé de demander aux commissions de changer, il n'y a rien eu à faire. Donc, c'est pour l'avenir, puisque là c'est fait, qu'on réfléchisse un petit peu au but de cette commission. Ce n'est pas simplement être inscrit et puis voilà, pouvoir aller à une réunion tous les... c'est vraiment pouvoir connaître. Excusez-moi, on l'a dit X fois, lorsqu'on a envoyé les mails, mais cela ne s'est pas fait. Je voulais attirer l'attention, quand même, là-dessus.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

C'est un petit peu la difficulté. Juste pour préciser, vu l'étendue de nos circonscriptions, on ne s'attend pas à ce que la commission de contrôle ou les membres de la commission de contrôle connaissent l'intégralité des noms. Globalement, je pense que vous pouvez nous faire confiance, notre travail est à peu près sérieux. On peut faire des erreurs, mais on ne radie pas massivement des gens par erreur ou par volonté particulière. Quand on radie des gens, c'est parce que ces personnes n'ont pas renouvelé leur inscription au registre, c'était le système antérieur, on en a parlé, Martine. Si vous ne renouveliez pas votre inscription au registre, vous étiez radié automatiquement de la liste électorale consulaire. Donc, une fois de plus, on revient aussi à la responsabilité des gens, parfois à la négligence et cela nous est... Moi, j'ai connu beaucoup de scrutins à l'étranger, l'administration prend très souvent à son compte le jour du scrutin des erreurs administratives qui en fait, ne sont pas de son fait, justement pour aider des gens qui ont été négligents. J'ai personnellement signé plein de fois des documents à destination du tribunal d'instance de Paris en disant : « oui, l'administration a fait une erreur, on a radié indûment cette personne ou alors on ne l'a pas inscrite ». En fait, pour aider la personne qui elle-même avait été négligente. Donc, l'administration, vraiment, déjà nos collègues font le travail très, très sérieusement dans les postes. On ne radie pas indûment, cela n'existe pas et cela n'est pas possible. Et même quand ce n'est pas nous qui avons fait l'erreur, on a tendance à assumer l'erreur pour aider la personne à voter, puisque notre objectif, c'est vraiment permettre aux gens d'exercer leur droit de vote.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Ce qui est extrêmement frustrant, parce qu'ensuite, certains vénérables collègues de vénérables institutions de la République écrivent froidement qu'il y a eu plein d'erreurs à l'étranger. C'est très énervant pour nous. Je partage avec vous cette irritation. On a des phrases comme cela, bien qu'on ait expliqué à ces vénérables collègues des vénérables institutions « voilà comment on fonctionne », on essaie d'être inclusifs, comme on dit, et donc de laisser à nos compatriotes la possibilité de voter, même si en fait ce sont eux qui se sont trompés. Parce qu'il nous semble que l'intérêt de la démocratie, c'est que le maximum d'électeurs contribue au scrutin. Après, on trouve des collègues qui écrivent « il y a eu plein d'erreurs à l'étranger ». Ne soyez pas dupes de ces choses si jamais cela vous tombe sous les yeux. Sachez qu'en réalité, nous avons l'administration a « couvert » des erreurs d'électeurs pour leur permettre de voter.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Et vous le voyez, parce que beaucoup d'entre vous sont dans les bureaux de vote avec nous le jour de scrutin. Vous êtes là, donc vous avez vu comment cela se passait pour les recours.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.*

**Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Ma question est plus technique, parce que je suis moi-même président de commission de contrôle. Vous avez dit que les recours allaient être adressés directement à la commission de contrôle. Donc, j'imagine via...

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Via le secrétariat, via le poste consulaire qui vous enverra le recours et les éléments pertinents pour que vous puissiez vous prononcer.

**Monsieur Karim DENDENE**

D'accord. Donc, il n'y a pas une boîte mail spécifique dévolue à la commission de contrôle.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Si, si, nos collègues sur le secrétariat auront une boîte mail dévolue pour que les personnes puissent envoyer leurs recours. C'est le secrétariat qui assurera le suivi.

**Monsieur Karim DENDENE**

Très bien. Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rebondir sur les nombreuses radiations qu'il y a eu l'année dernière dans ma circonscription. Est-ce qu'il sera possible à la commission de contrôle de vérifier ce problème-là, parce que j'ai parlé par exemple à deux personnes, elles ignoraient qu'elles étaient radiées de la LEC ? Mais, peut-être ont-elles fait une erreur, je n'accuse personne. Simplement, cela fait quand même des milliers de personnes radiées et j'aimerais savoir si nous aurons, lors de la commission de contrôle, la possibilité de vérifier ces personnes-là.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Bien sûr. Ce sera votre rôle et vous serez souverains pour examiner les mouvements d'inscription et de radiation. Ce sera votre rôle de contrôler.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Oui, d'accord, mais cela concerne le passé. La précédente commission de contrôle.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Non, non. Là, début mai, vous examinerez les listes qui sont arrêtées au 31 mars. Si vous voulez, cette année, elle est un peu particulière, parce qu'on a eu les commissions administratives en janvier qui se sont réunies. Les décisions des commissions administratives ont été validées par la commission électorale. Donc vous, ce que vous allez examiner, c'est effectivement ce qui vient. Je ne sais pas quand sont intervenues ces radiations, c'était en 2018 ?

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

En 2018, oui.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

2017, oui, mais c'est chaque année.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

En revanche, on est dans une période où les gens, s'ils estiment qu'ils ont été radiés indûment, ils peuvent toujours se réinscrire. Peut-être c'est le message que vous pouvez faire passer si vous avez connaissance de cas. Incitez les gens à s'inscrire.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est déjà fait, mais je veux dire, quand il y a des milliers de personnes, les gens qui viennent nous raconter cela, on se trouve confrontés à cet état de fait, c'est marginal par rapport à des milliers de personnes. Donc, il devrait, quand on a quand même des doutes sur la pertinence de ces radiations, y avoir une possibilité de savoir qui a été radié, qu'on puisse le vérifier.

**Monsieur le Président**

Nadine, tu nous l'as déjà dit cela.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Ce sera le cas dans les commissions de contrôle des mouvements que vous aurez à examiner. Mais après, une fois de plus, vous avez connaissance de certains cas, peut-être que le millier de personnes radiées ne conteste pas, parce que de toute façon, ils ont quitté la circonscription ou ils ne souhaitent pas être inscrits, etc. On ne peut pas préjuger des cas. Si vous avez des cas qui remontent, oui, on les traite, vous pouvez même les signaler aux postes.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Ma question est simple.

**Monsieur le Président**

Nadine, on a compris.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Est-ce que je pourrais avoir la liste des gens radiés, qu'on puisse vérifier.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Mais, c'est ce qu'on va nous donner.

**Monsieur le Président**

Nadine, s'il te plaît, je pense que...

**Madame Martine SCHOEPPNER**

C'est ce qu'on va avoir par ZED. C'est cela qu'on va nous donner.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Non.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Si.

**Monsieur le Président**

Je pense qu'il serait bon d'essayer de faciliter en amont le travail des commissions de contrôle et que les postes, avant de passer la main, ils ne la passeront de toute façon jamais totalement, nécessairement, pourraient éventuellement envoyer, non pas sur la LEC, parce que les gens qui ne sont pas sur la LEC ne recevraient pas les messages, mais sur leurs listes de diffusion, si tant est qu'ils puissent faire le tri de ceux qui sont français et non français, un appel à demander à nos compatriotes de vérifier leur situation personnelle sur le site du consulat. Ce qui leur permettrait, en leur expliquant pourquoi on leur demande de le faire, parce qu'il faut toujours aller au bout, et de façon que s'ils ne sont pas satisfaits de ceux qui étaient inscrits ou s'ils ne se trouvent pas inscrits, ils puissent en faire part et cela permettrait à Madame FOUQUES-WEISS en particulier, d'avoir les informations sur les personnes qui ne se trouvent pas sur la liste, qui ont été radiées indûment, plutôt que d'aller à la pêche auprès des 4 000 personnes qui ont été radiées.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

C'est un peu l'objectif des différentes vagues de communication qu'il y a eu, y compris sur les réseaux sociaux, pour alerter les gens, avec la date du 31 mars, vérifiez votre situation électorale, etc. Mais, c'est quelque chose que l'on fait régulièrement chaque année.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

En réalité, personne n'a été radié indûment. Ceux qui ont été radiés sont ceux qui n'ont pas répondu. Donc, ils ont pu ne pas répondre par négligence, par distraction, je ne dis pas que c'est leur faute, mais personne n'a été radié d'une manière gratuite et arbitraire, personne. J'explique, parce que les polémiques auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, c'était cela. On nous a accusés d'avoir radié volontairement, délibérément et massivement des électeurs. C'est absurde, évidemment. Nous avons appliqué le droit, là aussi, parce que si nous ne l'avions pas appliqué, il y aurait eu toujours la même chose, des contentieux.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX**

Effet collatéral de ce chevauchement de calendrier et de liste, quelle liste électorale sera communiquée aux partis politiques ou aux élus qui en feront la demande et à quel moment ? C'est-à-dire qu'en ce moment, j'imagine qu'on pourrait avoir accès à celle qui a été arrêtée en janvier.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

C'est cela, en ce moment, celle qui est envoyée, plusieurs nous l'ont demandé, c'est celle au 1<sup>er</sup> janvier.

**Madame Pascale SEUX**

D'accord. Et ensuite, en campagne électorale, il y aura un accès à celle qui aura été arrêtée début mai ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Oui.

**Madame Pascale SEUX**

D'accord. Cela peut être une source de confusion avec des Français.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

C'est une question de timing et de moment, en fait. Mais effectivement, en ce moment, celle qui vous est transmise, c'est celle au 1<sup>er</sup> janvier.

**Madame Pascale SEUX**

Et à l'avenir, comment est-ce qu'on arrêtera les ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

La difficulté, c'est qu'elle est en perpétuelle...

**Madame Pascale SEUX**

Et donc, comment est-ce qu'elle sera ? Est-ce qu'on aura des dates butoirs de communication d'une nouvelle liste, chaque année ou... ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Cela peut être au jour J ou cela peut être celle qui est arrêtée après les réunions de commission de contrôle, là, en mai, on va avoir une situation qui va être propre, on peut imaginer, jusqu'aux Européennes, celle qu'on va vous communiquer, c'est celle qui a été arrêtée suite aux réunions du conseil consulaire. Mais effectivement, c'est un système qui est en perpétuel mouvement.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Rappelez-vous que cette année, on est en année de transition, on l'a beaucoup répété. Donc, c'est un peu compliqué. C'est pour cela qu'on prend le temps d'essayer de poser les choses. À partir de l'an prochain, 2020, à l'avenir, les listes sont figées six semaines avant le premier tour du scrutin, quand c'est un scrutin à deux tours. Et donc, quand la liste sera demandée par un parti politique ou par un élu ou un candidat, elle sera donnée au jour J, au jour où elle est demandée. Mais, le lendemain, elle aura pu changer.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Excusez-moi, c'est une question un petit peu connexe, mais est-ce que la commission a latitude de demander des corrections des emails dans la liste électorale, si on voit qu'au lieu de gmail, on a un gamail ou un gamil, enfin des choses qui sont... ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

N'hésitez jamais à signaler à nos postes les erreurs matérielles que vous constatez, n'hésitez pas, il n'y a aucun souci. Merci.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Et cela, merci par avance, parce que pour le vote électronique, le vote sur internet dont on parlera cet après-midi, c'est vital, le mail, bien sûr, donc c'est très précieux, au contraire.

**Madame Martine SCHOEPNER**

J'aimerais quand même qu'on insiste sur le fait que, là, jusqu'aux élections européennes, le temps est réduit, mais qu'ensuite, la commission n'est pas réputée se réunir une fois par an. Donc, plus les commissions se réuniront au cours de l'année, mieux le travail sera fait. Le seul problème, c'est que là aussi, contrairement à ce qui se fera en France, les commissions doivent se réunir par leurs propres moyens, c'est ce qui est mis dans le décret.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Avec une aide précieuse de nos consulats, n'ayez pas de crainte pour cela.

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Oui, pour les listes, de toute façon, on est obligé.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Nous sommes, ce matin, un peu techniques, parce que nous avons besoin de l'être. Parce que cet après-midi, il y a toute une séquence « Vote sur Internet » et parce que demain, le Secrétaire d'État est face à vous à dix heures. Donc, on aurait pu vous parler de tas de choses, mais on lui laisse le privilège de s'adresser à vous sur un certain nombre d'autres sujets. Donc, nous restons un peu discrets aujourd'hui.

Il y a la transparence, Serge, pardon, est-ce que tu peux venir s'il te plaît ? On a cinq minutes, dix minutes maximum sur la transparence et la démarche qualité Marianne. Pardon, j'allais zapper, désolé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.*

### **Monsieur Serge MUCETTI, chargé de mission projet modernisation**

Je viens en fait vous reparler d'un projet que je vous ai présenté lors de la précédente session et qui consiste à mettre en œuvre un des engagements pris par le Président de la République lors de la campagne électorale et qu'il a par la suite annoncé solennellement devant la Cour des comptes, qui consiste, pour toutes les administrations de l'État, à être soumises à l'appréciation des usagers, qui depuis l'année dernière, pourront, pour tous les secteurs d'activité ministériels, indiquer s'ils sont satisfaits du fonctionnement des services. Nous avons fait partie de la première vague, qui a été annoncée par le Premier ministre lors d'un comité interministériel en février 2018, avec les gendarmeries, les commissariats de police, un certain nombre de types de juridictions, la Sécurité sociale, les lycées militaires et naturellement, d'année en année, l'ensemble des services qui sont soumis à ce crible va s'élargir. Donc, en ce qui nous concerne, cette opération a consisté, comme je vous l'avais indiqué, à interroger tous les Français inscrits, en tout cas les majeurs inscrits au registre des Français établis hors de France, sur le fonctionnement du réseau consulaire.

Quelques données techniques sur cette enquête : elle a consisté à adresser un message électronique depuis l'administration centrale à un peu plus d'un million de nos compatriotes, pour leur soumettre une série de questions, sur laquelle ils ont pu s'exprimer. À peu près 650 000 compatriotes ont ouvert ce message électronique et 100 000 d'entre eux ont répondu, en tout cas dont les réponses ont pu être exploitées. 100 000, cela peut paraître assez peu, mais c'est un taux de réponse qui est assez commun dans ce genre d'opérations et qui permet d'avoir une masse de réponses significatives. Naturellement, comme cette enquête sera renouvelée les années suivantes, nous espérons que ce nombre va augmenter.

Il y a eu également un certain nombre de personnes qui n'ont pas jugé utile de répondre, en considérant que c'était des spams ou qui se sont désabonnés de ce dispositif. Je souligne que toutes les réponses étaient anonymes, que le fichier d'adresses a été repris, c'est un fichier miroir du registre mondial des Français établis hors de France. Ce miroir a été détruit depuis et il ne peut pas servir à retrouver les personnes qui ont répondu.

Nous avons demandé à tous les chefs de postes d'accompagner cette enquête d'une communication sur la base d'éléments que nous leur avons adressés et je voudrais remercier tous les élus qui les ont appuyés ou qui ont eux-mêmes participé à cette campagne de communication.

Les résultats ont été analysés en décembre dernier, à la clôture de ce dispositif. J'ai extrait un certain nombre de réponses significatives à cette enquête, pour vous montrer malgré tout que les résultats sont globalement satisfaisants, en particulier pour l'image que vous avez sous les yeux et qui montre que la grande majorité de nos compatriotes considère que les services consulaires sont globalement satisfaisants. Ce que je vous indique là, ce sont les réponses mondiales. Naturellement, cette enquête et tous leurs résultats sont déclinés, démultipliés par poste et tous les chefs de poste ont été invités à publier ces résultats sur leur site Internet. Ce que je vous montre maintenant et ce que je vais vous montrer dans les secondes suivantes, ce sont les résultats du macro-réseau qui sont, eux, disponibles sur FranceDiplomatie.

Autre thème sur lequel nous avons interrogé nos compatriotes, sur la clarté et la facilité de compréhension des informations qui se trouvent sur nos sites Internet et là encore, comme vous le voyez, puisque c'est le camaïeu de rose qui est positif, vous pouvez constater que massivement, nos compatriotes considèrent que ces informations sont plutôt d'une grande clarté. En ce qui concerne l'accueil, là aussi, les opinions sont globalement favorables.

Il y avait un certain nombre de questions sur lesquelles nous avons interrogé nos compatriotes. Il s'agit d'indices dits de satisfaction, mais il y a également un indice de performance qui, lui, a été calculé par l'administration, il s'agit du délai moyen pour obtenir un passeport ou une carte nationale d'identité. Il est de douze jours à l'échelle du réseau pris dans sa globalité. Cela ne veut pas dire qu'ici ou là, il peut être plus long ou plus court. Je vous signale que pour le ministère de l'Intérieur, le délai moyen est de onze jours.

Tous ces résultats, comme je vous l'ai indiqué, figurent sur le site FranceDiplomatie et naturellement, vous pouvez les consulter, les considérer et les analyser, thème par thème.

Il se trouve que nous n'avons pas choisi la solution de facilité, puisque nous avons proposé cinq niveaux de réponse. En règle générale, il y en a trois dans ce type d'enquêtes : satisfaits, moyennement satisfaits ou pas satisfaits. Nous avons voulu nuancer les réponses, parce que cela nous permet d'affiner encore ici ou là le degré de satisfaction de nos compatriotes. Il faut être tout à fait franc, certaines questions permettent de dire qu'il existe encore une marge de manœuvre. C'est assez appréciable dans un certain nombre de domaines. On peut les déduire, vous les avez sous les yeux, ce sont les heures d'ouverture de certains postes – c'est un problème que nous connaissons depuis un grand nombre d'années, et il ne s'agit que de confirmer ce que nous savions déjà – le temps d'attente pour les démarches sans rendez-vous – là encore, c'est un encouragement à mettre en place des dispositifs de prise de rendez-vous dans tous les postes – et il y a également la réponse téléphonique où là, nous avons obtenu des réponses moyennement satisfaisantes, mais qui ne font que confirmer le diagnostic de l'administration. Également un diagnostic que Madame GENETET a fait dans son rapport, qui va donner lieu à un certain nombre d'initiatives dont on vous reparlera sans doute à un autre moment.

Voilà pour cette enquête. Elle va être renouvelée l'année prochaine, peut-être avec des questions supplémentaires, parce que nous n'avons pas forcément la main. Nous travaillons en interministériel avec la Direction interministérielle de la transformation publique et tous ces résultats sont analysés également à l'échelle du Premier ministre et donneront lieu également à des études à caractère interministériel.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Merci beaucoup, Serge.

Une précision importante, nous mettons douze jours à délivrer les passeports, mais on a un rendez-vous beaucoup plus vite que dans une préfecture. On a un rendez-vous souvent en huit jours, voire moins, alors que souvent, dans les préfectures, il faut attendre un mois, cinq semaines, six semaines pour avoir un rendez-vous. Donc, la performance globale, elle est très différente sur ce point-là. Après, le traitement lui-même, effectivement, est à peu près identique, le traitement administratif, la procédure elle-même, technique et juridique, elle aboutit à un jour près à la même performance.

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Oui, c'est douze jours tout compris. Entre le moment où on prend un rendez-vous et le moment où le titre est remis à l'intéressé.

### **Monsieur le Président**

Rapidement quelques questions, parce qu'on est déjà un peu en retard pour la suite.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.*

### **Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci, Monsieur le Président.

C'est intéressant, mais ce qui serait pour nous aussi très intéressant, c'est d'avoir l'enquête par poste, parce qu'effectivement, les situations sont extrêmement diverses et ce serait intéressant pour nous, ce serait un indicateur des réponses par poste. Est-ce que c'est possible que l'on aille à ce degré de détail ?

### **Monsieur Serge MUCETTI**

C'est très possible, puisque je vous ai indiqué que tous les postes ont publié leurs résultats ou devaient le publier au 15 décembre au plus tard. Donc, sur tous les sites des postes consulaires, en ce moment, vous avez la même grille. Ce n'est pas la grille générale, puisqu'elle figure sur FranceDiplomatie, mais celle qui se rapporte à l'activité du poste consulaire en question. Donc, cela est disponible.

### **Monsieur Jean-Daniel CHAOUI**

Je vais chercher. Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yan CHANTREL.*

**Monsieur Yan CHANTREL, conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Oui, merci.

Ma question n'est pas en lien direct avec la présentation que vous avez faite, mais cela intéressera mes collègues malgré tout, puisque je profite de votre présence pour que vous puissiez avoir une réponse publique vis-à-vis de tout le monde. Cela concerne le dispositif STAFE. Comme vous le savez, les gens peuvent déposer les projets jusqu'au mois de mai et par rapport à la réponse qui a été faite par l'administration justement aux résolutions de la commission des lois et à celle des finances, il a été mentionné un petit point qui demande un éclaircissement, c'est que vous avez dit, donc, que :

*Les projets du STAFE complètent tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos ambassades.*

Je pense qu'il y a besoin d'une clarification par rapport à cela. Que voulez-vous dire ? Par exemple, est-ce que les Alliances françaises et les OLES en seraient exclues, parce qu'elles bénéficient d'argent éventuellement public ? C'est juste pour avoir une précision qui est importante, parce que les personnes qui sont intéressées actuellement peuvent déposer des projets ou pas. Il faut qu'elles soient informées là-dessus clairement. C'est tout.

Merci beaucoup.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Je me permets de prendre la parole avec la casquette « Mission pour l'action sociale ». En fait, les projets STAFE complètent, tout en s'en distinguant, les projets d'autres associations ou d'autres entités françaises, c'est-à-dire qu'une OLES, pour parler clairement, peut très bien demander une subvention au titre de l'OLES et déposer un projet STAFE au titre d'un projet différent de son activité régulière. Cela peut être : une association de bienfaisance peut décider par exemple de mettre en place une bourse de livres et donc, avoir besoin d'un équipement d'étagères, de quelques... Ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est de toute façon, si on justifie d'une activité d'OLES qui vous donne droit à une subvention et d'autre part, un projet innovant, différent, mais qui diversifie l'activité de l'OLES, de l'Alliance, de l'École française, voilà.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

**Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Merci, Monsieur le Président.

J'en profite pour enchaîner sur le STAFE, puisque mon collègue a posé une première question. J'avais posé une question écrite sur le suivi des subventions accordées au STAFE et donc, j'avais eu une réponse très complète, mais vous aviez aussi évoqué la rédaction d'un guide du participant au conseil consulaire du STAFE. Donc, je voulais savoir si cela avait été fait et sera disponible bientôt.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Je confirme qu'il y a effectivement un guide du participant au conseil consulaire STAFE qui a été rédigé, préparé et qui devrait être distribué par les postes avant la réunion du conseil consulaire, un peu à l'image de ce qui est fait pour les conseils consulaires bourses.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je reviens au thème de l'évaluation, etc. Vous avez dit que vous ajouteriez quelques questions. J'aurais une suggestion pour les nouvelles questions qui devraient être éventuellement ajoutées, c'est de différencier, de demander aux personnes qui répondent à combien de kilomètres ils sont du poste. Parce que ce sont justement, en général, ceux qui sont autour du poste qui y vont le plus souvent et qui répondent, alors que les autres, parce qu'ils ne sont pas satisfaits, ne s'inscrivent plus. Donc, qu'on puisse voir si cela a une influence ou pas, après tout pourquoi pas, etc. Si on pouvait simplement ajouter, intégrer une question de géolocalisation – voilà, c'est à la mode.

**Monsieur Serge MUCETTI**

On verra lorsque nous établirons la prochaine liste.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Oui, oui. C'est une suggestion, c'est tout, rien de plus.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

De toute façon, la problématique de la localisation des compatriotes par rapport au poste est permanente pour nous. On en parle régulièrement au moment des élections, puisqu'on localise les bureaux de vote au plus près des électeurs. On en parle au moment où on parle de vote par Internet, puisque l'une des principales motivations de ce vote, c'est de permettre de voter à distance. Et puis, on en parle au quotidien pour tous les services. C'est pour cela que nous distinguons souvent, je le fais chaque fois que je le peux, les démarches pour lesquelles on est vraiment obligé de venir au consulat, notamment pour donner ses empreintes biométriques, de se déplacer et toutes les démarches que l'on peut faire à distance, parce que là, on peut s'affranchir précisément de l'obligation de se déplacer.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Si je peux faire une recommandation, la prochaine enquête aura lieu à peu près, je pense, à la même période, c'est-à-dire mi-octobre, fin novembre. Il en sera question à la session d'automne, mais ce qui serait particulièrement appréciable, c'est que tous les élus y participent et encouragent nos compatriotes à y répondre. Naturellement, ce qui est important, ce sont les pourcentages que nous enregistrons au titre des réponses à chaque question, mais c'est aussi la mobilisation. 100 000 sur un million, c'est bien, mais c'est encore insuffisant et donc, cela permet également de mesurer le degré d'implication de nos compatriotes à la vie consulaire.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Rebonjour.

Bonjour, Monsieur le Directeur,

Je pense que cette prise de parole sera beaucoup plus consensuelle et fera plaisir à l'ensemble de mes collègues.

Étant moi-même, agent de l'État, je ne peux pas dire que j'ai une grande passion pour la lecture du Journal officiel et des décrets, mais il m'arrive d'en lire quelques-uns et je suis tombé dernièrement sur le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant les remboursements de frais et de nuitées pour les agents du MAE et modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. C'est ce même décret qui régit nos nuitées et nos remboursements en tant que conseiller à l'AFE. Je crois comprendre à la lecture du Journal officiel et de ce décret, que ce dernier a changé les remboursements de nuitées à Paris, en les portant de 65 à 110 euros pour l'ensemble des agents du MAE, avec effet immédiat au 26 février. Dois-je comprendre que l'ensemble des conseillers AFE ici présents seront remboursés sur la même base dès cette session ?

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur BENLAHCEN, pour ce rappel et je rappelle que les références de l'indexation de nos indemnités sur ce fameux décret 2006-783 du 3 juillet 2006 ont été confirmées par une réponse du MAE à une question écrite à l'époque de Martine SCHOEPPNER. Tout cela pour dire que cela est bien cadré.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Vous voyez que la lecture du JO est très intéressante en fait.

*(Rires).*

Bravo pour votre sagacité. Le dossier est en cours d'instruction.

*(Rires).*

### **Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS**

Pour en revenir à cette étude, vous nous aviez présenté, la session précédente, toute la politique qui va être mise en place pour la réforme de nos instances consulaires. J'avais posé une question assez précise sur le poste du Luxembourg, qui connaît un afflux important en termes d'activité consulaire. Vous m'aviez rassuré à l'époque, j'en avais été satisfait, sur le fait qu'il n'y aurait pas de poste supprimé. Il s'avère que sur la période des quatre années qui ont déjà débuté et qui vont se poursuivre, on va rendre un poste, alors que si on suit les chiffres qui ont été publiés, on est à plus d'un mois, déjà, pour avoir un rendez-vous. Donc, on avait soulevé, je ne sais plus quel était le groupe, le fait que la réforme qui est en cours vise plutôt à faire des économies coûte que coûte, qu'à s'adapter à la réalité des terrains. Je m'inquiète vraiment de cette réforme-là, qui est de nouveau un appauvrissement du réseau consulaire, avec une logique comptable. Cela va être dramatique pour au moins notre poste-là, puisque beaucoup de frontaliers français – comme vous le savez, il n'y a plus cette obligation d'aller dans son lieu de résidence pour obtenir ses papiers – viennent au Luxembourg, parce que c'est plus rapide, même si le délai est important, c'est plus rapide qu'en mairie par exemple. Donc, ma question est plus générale, aussi, de la mise en place de cette réforme-là qui, de mon point de vue, est assez dramatique pour la survie de certains postes, la fermeture d'autres, etc. Il y avait même, je crois, c'est ma collègue Monique DEJEANS qui avait même évoqué les bruits de couloir de suppression carrément du consulat luxembourgeois. Peut-être qu'il faudrait avoir également, je ne sais pas quel était le déroulé de votre présentation, un point d'étape sur la mise en place de la réforme en cours.

Merci beaucoup.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Je vais vous répondre en deux temps et je ne vais pas vous satisfaire.

Premier temps, les frontaliers. Quand on a déterritorialisé, on l'a fait en pensant au public et je pense que c'est une bonne réforme et qu'il ne faut évidemment pas revenir dessus. Certains, maintenant, le regrettent en disant : « mais du coup, tous les frontaliers côté français vont dans nos postes consulaires frontaliers » – donc il y a Luxembourg, Genève, Bruxelles, même éventuellement Barcelone –, et vont faire leurs démarches. Et il y a, en quelque sorte, un détournement du trafic des usagers, une sortie de la logique propre au fait qu'on habite dans un endroit et qu'on va au plus près. Pour le dire autrement, nous sommes en quelque sorte victimes de nos courts délais. Mais du coup, ces délais s'allongent. Du coup, il y a une sorte d'anomalie qui fait que l'on va de Thionville à Luxembourg pour faire ses papiers. C'est un peu absurde, c'est un peu regrettable, et certains, dans l'appareil d'État disent, c'est insupportable, dégradez vos performances ! Pour ne rien vous cacher, nous refusons de dégrader nos performances. Je refuse de faire exprès d'être mauvais. Cela n'est pas possible. Mais, le débat est en ces termes-là. Certains nous demandent de faire exprès de rallonger nos délais pour dissuader les frontaliers français de venir.

Donc, ce débat n'est pas clos. Il continue. Je ne crois pas qu'on puisse repartir en arrière en matière de déterritorialisation. Je ne crois pas qu'on puisse reterritorialiser et donc, obliger les Français à aller dans leur département et les Français de l'étranger à aller dans leur consulat et uniquement dans leur consulat, mais c'est un débat qui est très vif.

Second point, je vous avais répondu, il n'y aura pas de suppression du poste de Luxembourg. Je ne pense pas que je vous aie répondu qu'il n'y aurait pas de suppression d'ETP à Luxembourg. Cela, je n'en aurais pas le droit, ce serait aberrant de vous dire cela, parce que nous n'avons pas de maîtrise à l'ETP près et à un an de distance, de ce qui va se faire. C'est l'exercice annuel de la programmation qui année après année, par définition, cherche à optimiser les effectifs avec les besoins, avec l'augmentation de l'activité, etc. C'est un exercice annuel qui, vous avez raison de poser la question, cette année, a une spécificité, puisqu'il s'inscrit dans un exercice pluriannuel, celui de l'administration publique 2022. Alors, c'est là que je vais un peu vous décevoir, parce que j'ai encore vérifié cela hier matin, après avoir été auditionné par la commission des finances mardi après-midi, nous ne sommes pas en état, à l'heure actuelle, de vous donner le résultat des courses, parce que cela n'est pas totalement arbitré. Il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises en matière de réorganisation des réseaux de l'État, en matière d'ETP, en matière de masse salariale, en matière de budget, mais tout cela n'est pas totalement arbitré, n'est pas définitif. Donc, nous ne sommes pas encore en état de vous en parler de manière complète. Je pense qu'en octobre, on aura quand même suffisamment de recul pour en dire davantage. Mais, ce qui est évident, c'est qu'on continue à rationaliser à l'extrême. Cela, vous le savez. Vous pouvez ne pas l'apprécier, d'ailleurs, mais c'est votre droit, mais nous continuons, nous, à rendre des ETP. On en rend cette année encore, enfin en 2019. On en rend, un peu plus de trente à l'échelle du monde entier et donc, nous sommes toujours dans cette logique de modernisation la plus rapide possible, pour permettre au maximum de compatriotes de faire leurs démarches à distance et en passant le moins de temps possible dans les consulats, pour faire des gains de productivité. Je comprends très bien que cela soit contestable et que cela soit contesté. Cela l'est d'ailleurs. Mais, c'est bien la logique dans laquelle nous sommes. Voilà. Désolé de ne pas pouvoir être plus précis, mais à ce stade, cela n'est pas arbitré.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.*

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Je voudrais juste savoir si on peut espérer un jour obtenir des cartes d'identité du format de carte bancaire.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Corinne va vous répondre de manière plus précise. Moi, je sais que ce que j'aimerais vous répondre, mais je ne sais pas ce qu'elle va pouvoir vous répondre.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Simplement vous dire qu'il y a un projet de carte nationale d'identité électronique qui est en cours de négociation au niveau européen. Un projet de règlement est en cours de négociation, qui s'appliquera à la France. Les discussions sont en cours justement pour ce nouveau titre. Un format qui a priori sera standard. Après, chaque État pourra avoir des spécificités. Sachez que le modèle que vous connaissez de carte d'identité actuelle est en voie d'extinction et donc, dans l'état actuel des négociations, on peut espérer que d'ici dix ans, on ait renouvelé le stock. À partir du moment où le règlement entrera en vigueur, on peut estimer à peu près dix ans le moment où on aura cette nouvelle carte d'identité. Il y a des choses qui sont assez intéressantes, d'ailleurs, dans les négociations en cours, pour la durée de validité. La durée de validité de ces cartes sera de dix ans, mais il y a une option sur la table qui est de dire, pour les personnes de plus de 70 ans, elle pourra être valide quinze ans, ce qui permettra de répondre à une problématique actuelle, qui est celle de, pour les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer, devoir se rendre au consulat ou d'attendre une tournée consulaire.

Donc voilà, un projet de règlement est en cours. Il n'est pas encore validé, mais sachez que c'est dans les tuyaux.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Dix ans, c'est le renouvellement du stock complet, ce n'est pas dans dix ans les premières ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Non, non. Ce sera dans deux ou trois ans.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Dans deux ou trois ans, les premières arriveront et seront disponibles pour ceux qui demanderont à renouveler leur carte et on peut imaginer que dans dix ans, le stock actuel aura été liquidé et que tout le monde aura la nouvelle carte.

**Monsieur le Président**

Attends encore un peu, Alain-Pierre, et tu auras droit à une carte à quinze ans.

Monsieur le Directeur,

Monsieur MUCETTI,

Mesdames et Messieurs de l'administration,

Merci. Merci de la patience que vous avez eue avec nous à nous attendre malgré notre retard et merci de toutes les réponses que vous nous avez apportées.

*(Applaudissements).*

Nous allons poursuivre avec les questions orales et d'actualité.

## SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

**Monsieur le Président**

Si vous avez posé des questions orales ou d'actualité, soyez gentils, restez dans la salle, ne partez pas. Vous avez les réponses depuis 48 heures. Nous en profitons pour remercier l'administration d'avoir mis ces réponses à notre disposition depuis 48 heures, ce que nous avons demandé à plusieurs reprises et lors de la dernière session, ce qui permet d'arriver ici en ayant en principe connaissance des réponses qui nous ont été adressées.

**De la salle**

Cinq minutes de pause ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Non, on est en retard déjà.

**Monsieur le Président**

On est déjà en retard.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Et nous, on a une réunion entre midi et deux.

**Monsieur le Président**

Je ne sais pas qui de l'administration va être à nos côtés. Monsieur MARFAING, vous nous abandonnez ou il y a quelqu'un de l'administration qui vient avec nous pour les questions orales et d'actualité ? Je ne sais pas.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

L'administration est là et répond aux questions.

**Monsieur le Président**

Non, mais personne ne veut... Non, on nous laisse seul à la tribune, je voulais dire. J'avais bien vu... Nous attendons juste que l'on nous amène une version papier, parce qu'on ne voit pas, c'est un peu loin, pour nous, là-bas.

**De la salle**

On n'entend pas.

**Monsieur le Président**

De toute façon, ce que je disais était sans grand intérêt, donc ce n'est pas bien grave. J'étais en train de vous dire que nous attendions, pour lancer, d'avoir nous une version papier, parce que nous ne voyons pas ce qui est écrit sur le tableau, sur le panneau qui est très loin devant nous. Est-ce qu'on les a sur Internet ? Elles sont où ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Moi, je les ai retrouvées, mais je n'arrive pas...

**Monsieur le Président**

Les voilà. Aussitôt dit, aussitôt fait, allez, on commence, merci beaucoup.

Alors, tiens, au hasard, la première question est de Martine SCHOEPPNER.

**QUESTIONS ORALES**

*Question orale n°1 de Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller consulaire à Zurich et conseiller à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au taux minimum d'imposition.*

*En l'absence de Monsieur Jean-Philippe KEIL, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question suivante.*

*Question orale n°2 de Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller consulaire à Zurich et conseiller à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la variation des revenus fonciers.*

*En l'absence de Monsieur Jean-Philippe KEIL, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question suivante.*

*Question orale n°3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'imposition du travail.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite de votre réponse ?

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Oui, Monsieur le Président. On peut le dire.

**Monsieur le Président**

Merci donc, c'est parfait.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.*

*Question orale n°4 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au Compte SS sur Ameli.fr pour les Français de l'Étranger titulaires d'une carte vitale et résidant en Europe.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite de votre réponse ?

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Alors, partiellement, puisque la DSS devra revenir vers moi. Personnellement, j'aimerais qu'on crée un compte ameli.fr pour moi-même et pour l'instant, je n'y suis pas arrivée.

**Monsieur le Président**

Parle plus près pour l'administration. C'est gentil de me regarder à moi, mais tu ferais mieux de regarder l'administration, parce que moi, je ne peux pas faire grand-chose pour toi.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

On est conscients du caractère incomplet de cette réponse et la DSS en était bien navrée. Ce n'est pas la première fois que cela arrive et une fois que nous aurons une réponse complète, détaillée, précise et satisfaisante, en tout cas complète et précise, on vous la transmettra et on la transmettra également, elle sera consultable sur le site.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je vous remercie beaucoup. Je pense qu'il suffit de créer un numéro personnel, puisqu'on ne peut pas se servir du code postal à l'étranger, bien entendu.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°5.*

*Question orale n°5 de Madame Daphna POZNANSKI, conseillère consulaire à Tel-Aviv et conseillère à l'AFE (Israël et Territoires palestiniens), relative au programme Vacances travail.*

**Madame Daphna POZNANSKI**

Merci, Monsieur le Président.

Je suis fort mécontente de la réponse qu'on m'a faite. Si j'étais mal intentionnée, je dirais que c'est du « foutage de gueule », mais comme je ne le suis pas, je dirai qu'on a procédé par omission.

Dans ma question, je donnais les quinze pays avec lesquels la France a conclu des accords de programme vacance-travail et donc, je demandais quels étaient les autres pays qui s'étaient montrés intéressés à un partenariat avec la France dans le cadre de ce programme. Là, on me répond que des négociations ont été initiées avec le Guatemala et des négociations pourraient être prochainement engagées avec la Malaisie. Alors, je constate tout de même qu'il y a eu une omission qui me concerne, c'est que depuis 2013, il y a des négociations avec Israël. Je voulais savoir pourquoi elles avaient l'air encaimées. D'abord, Israël n'apparaît pas et deuxièmement, on ne sait pas pourquoi elles sont encaimées. Et lorsqu'on dit, quand je demande quels sont les obstacles qui empêchent la conclusion de tels partenariats, vous voyez qu'on ne peut pas dire qu'on m'a donné une réponse d'aucune manière. Donc, je vais redemander la prochaine fois un peu plus précisément.

**Monsieur le Président**

Mais, peut-être qu'en redemandant, il serait bien de préciser que le cas particulier d'Israël vous intéresse.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Mais, il y a d'autres pays. Je pense que si on a omis Israël, je suis persuadée qu'on a peut-être omis d'autres pays. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Monsieur Vincent HOMMERIL Chef de la Mission pour les conventions**

Merci Madame, je vais répondre.

Effectivement, si vous n'avons pas parlé d'Israël dans la réponse, c'est parce que ce n'était pas dans la question, parce que nous négocions avec beaucoup de pays et c'est vrai que cela aurait fait une réponse très longue de rentrer dans les détails de toutes les négociations actuelles. Nous avons mentionné la Malaisie et le Guatemala, parce que ce sont des pays dans lesquels nous avançons.

Pourquoi nous n'avons pas avec Israël ? Effectivement, nous avons bien noté la visite du Président HOLLANDE en 2013 et à cette occasion, la volonté d'avancer dans ce domaine. Simplement, il y a avec Israël des problèmes juridiques internationaux qui se posent et notamment la question de la clause territoriale de l'application des accords, avec comme vous le savez, l'illicéité sur le plan international des territoires occupés. Donc, s'agissant d'Israël, c'est tout bonnement cette question-là qui pose problème et qui, pour l'instant, n'est pas résolue. C'est ce qui bloque cet accord-là comme d'autres accords dans d'autres domaines, s'agissant d'Israël.

Merci.

**Madame Daphna POZNANSKI**

J'entends bien, mais je pense qu'il y avait un moyen très simple de remédier à ce problème-là en imposant la ligne verte.

**Monsieur Vincent HOMMERIL**

Je ne sais pas. Je suppose que ce n'est pas si simple que cela. Sinon, cela se ferait, comme dans d'autres accords. Cette question des territoires occupés dure depuis longtemps. Elle n'est pas résolue pour l'instant, donc je ne pense pas que cela soit la négociation sur un accord vacances-travail qui permettra de la résoudre. En tout cas, elle se pose, comme pour d'autres accords et toutes les administrations françaises comme internationales, parce que nous ne sommes pas les seuls concernés, c'est quand même une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies de 2016 qui demande que dans tous les accords à venir, il y ait une clause territoriale qui dit justement que l'accord ne s'appliquera pas aux territoires occupés. Vous imaginez bien que cela pose des problèmes aux autorités d'Israël actuelles. C'est cela qui bloque pour l'instant. Ce n'est pas du tout un blocage de notre fait. Simplement, en tant que France, État France, nous sommes obligés de respecter la réglementation internationale et notamment les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°6.*

*Question orale n°6 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire à Beyrouth et conseillère à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient), Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller consulaire à Dubaï et conseiller à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient) et de Monsieur Hervé SEROL, conseiller consulaire à Libreville et conseiller à l'AFE (Afrique centrale, australe et orientale), relative au retour en France après une expatriation.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaits de la réponse qui vous a été apportée ? Tout à fait ? Très bien.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.*

*Question orale n°7 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire à Beyrouth et conseillère à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient), Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller consulaire à Dubaï et conseiller à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient) et de Monsieur Hervé SEROL, conseiller consulaire à Libreville et conseiller à l'AFE (Afrique centrale, australe et orientale), relative aux bourses scolaires.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaits de la réponse qui vous a été apportée ? Tu as dit oui, c'est cela ? Merci.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.*

*Question orale n°8 de Madame Fabienne BLINEAU, conseillère consulaire à Beyrouth et conseillère à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient), Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller consulaire à Dubaï et conseiller à l'AFE (Asie Centrale et le Moyen-Orient) et de Monsieur Hervé SEROL, conseiller consulaire à Libreville et conseiller à l'AFE (Afrique centrale, australe et orientale), relative à la suppression du notariat consulaire au sein des consulats.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaits de la réponse qui vous a été apportée ? Également. Très bien.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°9.*

*Question orale n°9 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au retrait des passeports des ressortissants français à l'étranger.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Oui, bon, la réponse, c'est ce qu'on connaît déjà. Mais, quand il n'y a justement pas de problème avec la justice locale, dans le cas de figure que j'évoque là, c'est quelqu'un, c'est un cas très personnel, qui a payé la police pour qu'on enlève le passeport des deux Français qui voulaient partir. Là, qu'est-ce qu'on peut faire ? Il n'y a pas de plainte en justice. En plus, c'est quelqu'un qui est très malade, qui devait rentrer en France pour se faire opérer.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°10.*

*Question orale n°10 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'identité numérique.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

La réponse, évidemment, me donne l'état des lieux. Mais, j'ajouterai : C'est pour quand ?

**Monsieur le Président**

Pour bientôt.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°11.*

*Question orale n°11 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire à Amsterdam et conseillère à l'AFE (Benelux), relative à l'inscription scolaire lors d'un retour en France.*

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

**Madame Hélène DEGRYSE**

*Hors micro.*

**Monsieur le Président**

C'est difficile de mettre cela dans le verbatim. Soyez plus explicite.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Pour les délais, c'est un peu juste, quand même, fin août pour une inscription. Je vais transmettre aux familles concernées.

**Monsieur le Président**

En tout cas, vous avez une longue réponse.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Oui, c'est pour cela. Il a fallu que je la lise avant.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°12.*

*Question orale n°12 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire à Amsterdam et conseillère à l'AFE (Benelux), relative à la limite d'âge des consuls honoraires.*

**Madame Hélène DEGRYSE**

La réponse est claire.

**Monsieur le Président**

La réponse est claire, bon.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°13.*

*Question orale n°13 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire à Amsterdam et conseillère à l'AFE (Benelux), relative aux difficultés des (futurs) pensionnés du régime français à l'étranger.*

**Madame Hélène DEGRYSE**

Réponse claire, mais dommage, parce que c'est un besoin d'information très grand.

**Monsieur le Président**

Donc, à compléter par une action et des demandes, etc.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Exactement. Très bien.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°14.*

**Question orale n°14 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère consulaire à Buenos Aires et conseillère à l'AFE (Amérique latine et Caraïbes), relative au certificat de nationalité française, délai de délivrance.**

**Madame Hélène DEGRYSE**

Merci pour cette réponse très claire du ministère de la Justice, mais il en ressort une nécessité impérieuse de renforcer les moyens humains. Donc, j'espère que cela sera fait pour réduire ce délai vraiment inacceptable de trois ans pour délivrer un certificat de nationalité française.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°15.*

**Question orale n°15 de Madame Gaëlle BARRÉ, conseillère consulaire à Rome et conseillère à l'AFE (Europe du Sud), relative à la limitation du détachement des enseignants.**

**Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

**Madame Gaëlle BARRÉ, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »**

Oui, la réponse est claire. Dommage, là aussi, mais la réponse est claire.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°16.*

**Question orale n°16 de Madame Gaëlle BARRÉ, conseillère consulaire à Rome et conseillère à l'AFE (Europe du Sud), relative à l'imposition des recrutés locaux.**

**Madame Gaëlle BARRÉ**

Là, en revanche, je souhaiterais interroger l'administration sur les délais qui ne sont pas mis en avant. Le texte est entièrement écrit au futur. Bien évidemment, je souhaiterais savoir, avant de répondre aux personnes qui sont objectivement concernées, puisque derrière tout cela, il y a des individus, des êtres humains, qui sont touchés parfois par de nombreuses interrogations, donc la question, c'est : quels sont les délais. Nous travaillons, nous apporterons des réponses, etc. Comme la question que nous avons posée avec Daniel COLAS et Cécilia GONDARD date de juin de l'année dernière et que nous n'avons pas de réponse, qu'entre-temps, des personnes se retrouvent sans réponse, l'interrogation concernant les délais ne me convient pas. Enfin, je souhaiterais savoir quels sont les délais pour avoir une réponse.

**Monsieur Vincent HOMMERIL Chef de la Mission pour les conventions**

C'est une question qui a été abordée en commission des finances lundi après-midi. La DLF était présente. C'est elle qui travaille sur ce dossier avec nous et elle a dit qu'ils travaillaient à une solution pour les postes qui posent problème. Parce qu'on a bien précisé, ce n'est pas la majorité des postes qui emploient des ADL qui posent problème. C'est une petite partie de postes où les problèmes sont réels et on essaie de les résoudre. Donc, la DLF travaille sur une doctrine, parce qu'il faut travailler en droit quand même, qui devrait être prête, ils ont dit, en principe, à la fin de ce mois de mars. Donc, c'est assez proche et donc, on espère qu'on pourra vous donner des nouvelles rassurantes et opérationnelles très bientôt.

**Monsieur le Président**

Merci.

**Madame Gaëlle BARRÉ**

Merci.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°17.*

**Question orale n°17 de Madame Madeleine BERGER BEN NACEUR, conseillère consulaire à Casablanca et conseillère à l'AFE (Afrique du Nord), relative à la solidarité avec nos aînés.**

**Madame Madeleine BERGER BEN NACEUR**

Merci.

La réponse, bien sûr, est très juridique, mais elle est très triste, parce que des personnes meurent, arrivent jeunes retraités, sans famille. Souvent les liens se distendent avec la France et on découvre malheureusement des gens qui meurent dans leur appartement tout seul, des gens qui sont spoliés. Donc, je trouve très dommage, et quand vous me répondez que ce sont les associations qui peuvent faire le travail, la plupart de ces personnes n'ont pas de lien avec ces associations ou les liens se sont distendus. Donc, c'est très triste.

**Monsieur le Président**

Merci.

Il y a en ce moment un groupe de travail qui justement se préoccupe de ces questions d'accompagnement, de dépendance et de fin de vie. Vous pouvez vous rapprocher d'eux pour évoquer ces sujets avec ce groupe et voir quelques propositions, faire déjà un inventaire de ce qui est disponible pour les Français de l'étranger – il ne doit pas y avoir grand-chose – et ensuite voir des propositions qui peuvent être émises. Martine peut vous servir de contact.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question d'actualité.*

**QUESTION D'ACTUALITE**

**Question d'actualité n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suisse), relative à la commission de contrôle.**

**Monsieur le Président**

Je comprends que la réponse vous a été apportée lors de l'intervention tout à l'heure de Monsieur WARNERY. Nous n'y reviendrons pas. Si, quand même ? Un petit peu ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je ne commente pas la question. Je dis, effectivement, on en a discuté. Elle ne me convient franchement pas. Seulement, une petite remarque sur tout à fait la dernière partie, quand on nous fait remarquer que nos circonscriptions ne sont pas celles d'en France. Cela est clair, mais dans le Code électoral, quelquefois on est assimilés et quelquefois pas. C'est là qu'il faudrait peut-être de temps en temps nous assimiler quand c'est favorable pour nous et pas dans le cas contraire. Mais, je reviendrai à la charge, on n'a pas fini d'en parler.

**Monsieur le Président**

Écoutez, contrairement à toute attente, nous finissons avec un tout petit peu d'avance, après avoir commencé en retard. Si vous me promettez de revenir, on peut lever la séance avant la présentation des travaux de la commission de la sécurité, qui se fera donc dans vingt minutes, à 11 heures 30.

*(Pause).*

**PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE  
ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**Monsieur le Président**

Vous pouvez prendre place, s'il vous plaît, pour que la commission de sécurité puisse commencer à nous présenter ses travaux.

Est-ce qu'il est possible de fermer les portes s'il vous plaît ? Merci. Et merci.

Nous poursuivons avec la dernière période de ce matin, la présentation des travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY, président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

**Monsieur Geoffrey PARTY, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Monsieur le Président.

Notre commission a donc eu cinq auditions lors de cette session, la plupart à l'extérieur de nos locaux. Il y avait bien sûr le rendez-vous rituel avec le Centre de crise et de soutien et nous avons aussi eu l'honneur de pouvoir être reçus dans les locaux de l'ANSSI, qui est l'Agence nationale de sécurité et des systèmes d'information. Nous avons également visité les locaux de TV5 Monde sur le thème de la sécurité, pour échanger avec cette chaîne sur leur rôle dans la sécurité des communautés françaises, mais également, il y avait un aspect sur la cybercriminalité dont on vous parlera. Enfin, nous avons eu deux invités assez prestigieux. Un consultant du ministère de la Défense et un ancien cadre de la DGSE.

Je vais maintenant céder la parole à Louis SARRAZIN, pour la présentation de la rencontre avec l'ANSSI.

**Monsieur Louis SARRAZIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à tous.

Le premier rapport abordera notre visite à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. L'ANSSI est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Elle assiste le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale. L'ANSSI a été créée à la suite du Livre blanc de 2008, qui a pour la première fois évoqué les risques informatiques.

L'originalité de l'ANSSI est double, parce qu'elle est rattachée au cabinet du Premier ministre, et donc est en liaison avec Matignon et l'Élysée, puisqu'elle fait partie aussi du conseil de défense. Son rôle est purement défensif, c'est-à-dire que des services similaires existent dans d'autres pays, qui ont la double casquette d'attaquant au niveau informatique et de défense. L'ANSSI s'occupe uniquement de la Défense.

Elle emploie pour le moment 600 personnes et a des effectifs en croissance régulière. 10 % sont des militaires, 80 % des contractuels et 10 % dans d'autres catégories. Le budget total est de 100 millions d'euros et pour 2018, il y a eu 250 recrutements effectués sur la base de 8 000 CV reçus. L'ANSSI souffre des difficultés qu'il y a sur le marché de l'emploi pour les spécialistes informatique et sécurité ; et de l'écart entre ce que l'administration est prête à payer pour les salaires et les réalités du marché de l'emploi.

Son directeur, Monsieur Jérôme POUPARD, nous a parlé des menaces :

1. Cybercriminalité : Ce sont des gens qui se sont dit qu'en fin de compte, au lieu d'attaquer les banques, peut-être qu'avec des moyens informatiques, on peut le faire de manière nettement plus élégante et nettement plus sûre, en demandant entre autres des rançons. C'est devenu un modèle économique. Cela peut toucher un peu tout le monde. Les petites et les grandes entreprises, comme les chaînes de montage de Renault, les Chemins de fer allemands, où, au lieu d'afficher les heures de départ des trains, un panneau d'information disait « vous devez payer des bitcoins ». Ou bien, le système de santé britannique.
2. Vol d'informations : L'espion pénètre un système informatique ou un réseau et il reste en attendant de voir passer des informations qui l'intéressent et vole ces informations.
3. Attaques ou sabotages : comme l'attaque contre TV5 Monde en 2015, qui a causé 5 millions d'euros de dégâts et entraîne des dépenses additionnelles de 3 millions d'euros chaque année (donc 3 % du budget de la chaîne). Ces

attaques sont redoutées, parce qu'elles peuvent toucher toutes les infrastructures, alors qu'on pensait par exemple que les médias n'étaient pas vraiment une proie, hélas si. On peut voir aussi qu'une société comme MAERSK, de transport maritime, a eu des dégâts qui sont estimés à plus de 600 millions d'euros. On n'est pas sûr que l'ardoise soit finalisée. Il a fallu que les bateaux déchargent tous les conteneurs un par un et les ouvrir pour regarder ce qu'il y avait à l'intérieur. Ils avaient perdu la connaissance de la totalité des boîtes qu'ils transportaient à travers la mer.

4. Ingérence électorale : qui se traduit par toutes sortes d'aspects plus vicieux et plus difficiles à détecter, comme ces vols de boîtes mail qu'on a observés pour les élections présidentielles françaises ou les élections présidentielles américaines et leur utilisation pour manipuler l'information.

Depuis 2013, la France a créé une liste classée « secret Défense » des entreprises qui sont considérées comme des Opérateurs d'importance vitale (OIV), qui sont soumises à des règles et à des audits, pour s'assurer qu'elles respectent les consignes de sécurité. L'ANSSI effectue un travail d'audit pour s'assurer que ces opérateurs se conforment correctement par rapport aux règles. Mais, elle joue aussi un rôle de consultant pour la coopération internationale. Un pays que je connais a dû subir une attaque contre son ministère des Affaires étrangères. Ils sont allés contacter l'ANSSI pour demander de l'aide et de l'assistance, pour mettre en place un système plus résistant. Ce travail continue et va être une nouvelle coopération entre la France et ce pays.

Bien sûr, on a posé la question du vote électronique, dont on entendra parler tout à l'heure, cet après-midi. La réponse de Jérôme POUPARD sur le vote de 2012 et que nous avons eu de la sacrée chance, parce que si cela s'est bien passé, c'est qu'il n'y a pas eu d'attaque. S'il y avait eu des attaques, cela se serait très, très mal passé. Donc, il ne faut pas sous-estimer la situation et en 2017, le climat était tellement délétère qu'il n'était vraiment pas envisageable d'avoir recours à cette méthode de vote. Je ne sais pas si vous le savez, mais la Suisse vient de lancer un défi, puisqu'ils viennent de mettre en place un nouveau système de vote. Ils ont fait un défi pour demander que les hackers s'en donnent à cœur joie et essaient de craquer le système. On va voir. L'ANSSI, bien sûr, suit avec attention les résultats de cette action.

En conclusion, ce n'est pas tant savoir si une catastrophe informatique va se produire dans le futur, mais plutôt de savoir quand. L'ANSSI est modérément optimiste, je dois dire. Je suis ressorti un peu... La solution, ce serait que pour sortir de ce far-ouest où tous les coups sont permis dans tous les coins, le droit international vienne gérer aussi le cyberspace et une adaptation de ce droit international serait la meilleure méthode pour remettre de l'ordre dans cette jungle, avec beaucoup de grands prédateurs.

Voilà. Si vous avez des questions.

#### **Monsieur Geoffrey PARTY**

La parole est au Président.

#### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président.

Je vous repasse la parole pour la suite de votre présentation.

#### **Monsieur Geoffrey PARTY**

Pour la présentation de la visite au Centre de crise et de soutien, je cède la parole à Régine PRATO.

#### **Madame Régine PRATO, Rapporteuse de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Messieurs les Présidents,

Nous sommes allés faire une visite au Centre de crise du quai d'Orsay. Comme d'habitude, un accueil chaleureux nous a été réservé malgré l'enchaînement des crises (Indonésie, attentat de Strasbourg, appuis humanitaires, mobilisation autour du crash d'Ethiopian Airlines avec neuf compatriotes décédés).

Des exercices de gestion de crises sur trois, quatre jours ont été et seront organisés dans plusieurs postes diplomatiques (Oslo/Stockholm/Copenhague - Moscou - Madrid - Los Angeles - New Delhi/Bombay/Bangalore – Beyrouth/Jérusalem) pour renforcer les éléments de coordination avec les agents des postes (Ambassades, consulats, mission militaire) et identifier les scénarios de crises des pays concernés.

Nous avons insisté pour que les conseillers consulaires et chefs d'îlots soient associés à ces exercices, comme on le fait chaque année d'ailleurs.

Enlèvements à Madagascar : Depuis 2018, les autorités de Madagascar ont nommé un magistrat référent pour coordonner les enquêtes. D'après le Centre de crise et de soutien, cela facilite la gestion des enlèvements et des rançons. Les principales victimes de ces enlèvements sont des touristes ou des personnes fragiles. Le Centre de crise et de soutien souhaiterait développer un lien avec des associations d'aide aux victimes françaises à l'étranger, donc partout dans le monde.

Conseils aux voyageurs : Il y a 6,8 millions de visites sur le site en 2018, dont 5 millions de visites uniques. Les pays les plus visités en termes de recherche sur le site sont : l'Indonésie, l'Égypte, les États-Unis et la Thaïlande.

Concernant Ariane, malgré la cyberattaque, le service des SMS est maintenu. Le Centre de crise et de soutien se réjouit de l'augmentation régulière du nombre de comptes créés et du nombre de voyageurs qui s'inscrivent. La cyberattaque du site hébergé sur le site du ministère a eu pour conséquence le vol de la liste d'environ 500 000 contacts (noms, numéros de téléphone et courriels pour ceux qui acceptaient de le mettre), mais sans lien avec les voyages. Il s'agit d'un vol de données à des fins commerciales.

La promotion d'Ariane et du site Conseil aux voyageurs en direction du grand public s'est faite avec des présentations en province pour la première fois dans des salons touristiques (Lille et Lyon).

Le Centre de crise et de soutien est partenaire du film « Génération tour du monde », que nous allons vous projeter dans un petit moment, qui a eu 700 000 vues sur Internet. Un rappel a été fait sur la nécessaire communication du chef d'équipage lors de l'inscription dans les consulats.

Le Centre de crise et de soutien a reçu beaucoup d'appels pour les cartes d'identité valables 15 ans, mais avec une date limite de validité de 10 ans, ce qui force bien souvent nos compatriotes à faire des déclarations de perte.

Enfin, nous avons évoqué le problème des Français radicalisés et résidents dans les pays musulmans.

Si un seul mariage est reconnu au consulat, les hommes de religion musulmane peuvent épouser jusqu'à quatre femmes en même temps et enregistrent tous les enfants nés de ces « alliances » dans les consulats de France. Ces enfants ne sont pas scolarisés dans les lycées français, mais dans des écoles locales ou coraniques, sans obligation de suivre un programme d'étude imposé dans nos écoles homologuées et labellisées. Nous ne savons pas non plus où ces enfants sont scolarisés.

Certains gouvernements (comme c'est le cas en Égypte) suivent la scolarité de leurs enfants en imposant aux parents une demande d'autorisation auprès de leur ministère de l'Éducation pour quitter ou même ne pas intégrer le système local. Le Lycée français du Caire reçoit donc dans les documents demandés à l'inscription, une autorisation de scolariser l'enfant dans notre système. Ne devrait-on pas obliger ces parents à déclarer l'établissement choisi pour la scolarité de leurs enfants ? Une question au ministre sera posée en ce sens.

On va donc vous projeter ce film qui dure cinquante minutes, mais nous n'en visionnerons que cinq, dix minutes. Toutes les formes de voyage et d'expatriation y sont mentionnées et incitent nos compatriotes à consulter le site des conseils aux voyageurs et à l'inscrire également sur Ariane quand ils font des voyages touristiques.

Voilà.

*(Projection d'un film).*

*(Applaudissements).*

## **Monsieur le Président**

Après le visionnage de ce film, il n'y aura plus personne à la session prochaine, on sera tous sur les routes. Poursuivez.

## **Monsieur Geoffrey PARTY**

La parole à Hervé SEROL pour l'intervenant suivant.

## **Monsieur Hervé SEROL, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons reçu un cadre de la DGSE des armées, spécialiste de l'international ainsi qu'Alain JUILLET, ancien cadre de la DGSE.

On parle souvent du renseignement, on a tous en tête, suite à la série « Le bureau des légendes », on parle souvent de la DGSE. Petite précision, cela n'a pas été forcément ce qu'il y a de plus simple que de recevoir quelqu'un de la DGSE, qui plus est un cadre, au niveau de notre Assemblée, mais cela rentre aussi dans une volonté du service de s'ouvrir sur l'extérieur, avec différentes choses. Par exemple, un site est mis en place spécifique DGSE et ainsi de suite. Ils sont dans une politique d'ouverture.

Petit rappel, il existe divers services de renseignements – certains connus, d’autres moins connus – qui relèvent de différents ministères :

- La Direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE) dépend du ministère de la Défense ;
- La Direction du Renseignement et de la Sécurité de la défense (DRSD) dépend aussi du ministère de la Défense ;
- Relevant de l’État-Major des armées, la Direction du Renseignement militaire (DRM) – on en entend parfois parler lorsqu’on est en poste à l’étranger et qu’il y a des bases militaires ;
- Le pendant du ministère de l’Intérieur et de la DGSE, c’est la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI), chargée du contre-espionnage et de la lutte antiterroriste, mais au niveau du territoire ;
- Après, on a un service de renseignement, on en a même deux, qui relèvent du ministère de l’Économie, puisque les douanes et les enquêtes douanières ont elles-mêmes leur service de renseignement ; et un autre service dont on entend parler régulièrement à l’international, voire au niveau national, c’est le service Traitement du renseignement et de l’action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN), avec des signalements TRACFIN parfois sur des rapatriements de fonds depuis l’étranger.

La première des choses, avec cet intervenant qui a souhaité garder l’anonymat, bien évidemment, nous sommes dans le renseignement. Il est souhaitable de rappeler la territorialité de la DGSE et de la DGSI. Nous nous intéressons un petit peu à la DGSE et ce qu’il faut savoir, c’est que dans le monde actuel, la personne qui a l’information détient le pouvoir et cette information, on va parler de source ouverte ou source fermée. Lorsqu’on va parler de source ouverte, c’est ce que vous pouvez tous trouver sur Internet, les Wikipédia, les sites, les blogs et ainsi de suite ; sources fermées, ces informations-là que les agents de la DGSE, ce qu’on peut appeler « la piscine », la « boîte », le « service », devront aller chercher sur le terrain.

Une chose qui est extrêmement importante, en termes de menaces, on se rend compte aujourd’hui que malgré le temps qui passe, les menaces dites anciennes sont toujours présentes. À savoir que l’on sait très bien qu’il y a eu l’avant 2001 et l’après 2001. Il faut savoir que les menaces de 2001 voire d’avant 2001 sont toujours absolument présentes, avec des groupuscules terroristes qui arrivent ici et là, qui naissent, qui meurent, et surtout qui font mourir un certain nombre de personnes. Donc, le rapport de force et les logistiques de puissance sont de retour et surtout avec des pratiques d’un autre âge, depuis quelque temps, puisqu’on retrouve avec les différentes affaires, l’Affaire Khashoggi, on assassine maintenant directement les gens ; on va à Londres utiliser des méthodes un petit peu anciennes avec le « polonium », les matières radioactives et ainsi de suite. Donc, on retrouve des méthodes un petit peu guerre froide, un petit peu anciennes, pour nuire aux différentes personnes. On va retrouver aussi les systèmes d’enlèvement. Le but de l’enlèvement, c’est bien évidemment récupérer des rançons pour financer le terrorisme à l’international.

Au niveau de ces enlèvements, bien évidemment, on va retrouver toutes les populations mondiales, mais il faut savoir que dans certains endroits du monde, les Français sont aussi enlevés.

Et bien évidemment, le dernier sujet, ce sera tout ce qui est cyber, puisqu’aujourd’hui, au niveau du service, un certain nombre de personnes travaillent sur le cyber dans un sens extrêmement large, pour surveiller un petit peu ce qui se passe sur la toile et aussi en dehors de la toile : darknet et ainsi de suite.

La puissance de l’Europe en termes de renseignement, capacité rare donc vitale – il est extrêmement important que chaque pays puisse avoir son information – est un véritable levier de puissance à l’international ; la collaboration et mutualisation de données semble devenir un enjeu de poids pour le vieux continent. Il est important de noter que le Président MACRON a souhaité avoir un service de renseignement européen, c’est-à-dire mutualisation des informations, de telle sorte que chacun puisse apporter sa pierre à l’édifice et faire en sorte que les informations puissent circuler.

Autre défi important : celui de la guerre économique. On ne peut plus avoir une vision uniquement libérale de l’espace économique. Cet espace est devenu un espace de conflictualité ou la prédation économique, le vol de données sensibles, l’appropriation de l’autre par la diffusion d’information ayant pour objet de faire chuter un cours boursier, etc. Le principe des fakeneews, c’est-à-dire des diffusions à très grande échelle d’informations qui vont déstabiliser le cours d’une entreprise et à partir de là, quelqu’un pourra se l’approprier à vil prix.

Nous devons être très vigilants par rapport à nos appareils productifs et ne pas être naïfs, ce n’est pas le fonctionnement normal de l’économie de marché. Cela mine notre souveraineté et les facteurs de notre productivité et de compétitivité de demain. Aujourd’hui, le rôle de la DGSE, ce n’est pas simplement aller faire des actions avec le service Actions à travers le monde. C’est aussi capter l’information, lire l’information, analyser l’information, retranscrire cette information.

Sur le plan géopolitique, la cohésion de l’OTAN est à l’épreuve. L’UE affaiblie aujourd’hui, tant sur le plan interne (légitimité, déficit démographique et démocratique), que sur le plan de sa politique commerciale (Brexit qui se fait dans la douleur, vous avez pu suivre cette nuit encore les différents débats, etc.). Le président TRUMP voit un ennemi dans l’UE. Le Président POUTINE semble vouloir fragmenter l’Europe, et la Chine ferait tout pour l’affaiblir avec en plus une instabilité

venant du sud avec les problématiques Africaines. Problématiques africaines, on connaît les problématiques liées à l'immigration, mais il y a d'autres problématiques qui nous arrivent au niveau de l'Afrique.

Pour parer/contrer tout cela, des efforts spécifiques sur le renseignement sont intégrés au sein de la nouvelle Loi de programmation militaire avec un effort budgétaire et en termes de ressources humaines très conséquent avec des priorités telles que :

- La sécurité de nos compatriotes en France et bien sûr à l'étranger : il nous a été rappelé que les Français de l'étranger étaient aussi une priorité pour le service, pour la DGSE, parce que nous étions des cibles clairement identifiées, de par nos positions par rapport au terrorisme, par rapport à un certain nombre de sujets.

- La lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes : économiques et ainsi de suite, j'en ai parlé précédemment.

Le renseignement est majeur pour avoir une réelle souveraineté.

Concernant un sujet qui est complètement d'actualité, puisqu'au niveau de l'ANSSI, on en a aussi parlé, c'est le Cyber Espace, ce qui est revenu plusieurs fois de la part de notre interlocuteur, c'est : « Nous sommes en guerre ». Très clairement, ce n'est pas une guerre sur des champs de bataille avec des chars Leclerc et des AK 47, c'est simplement une guerre cyber. Les risques sont multiples : on a parlé des fakenews, la captation d'information, la prise de contrôle de sites sensibles : hôpitaux, aéroports, véhicules dits intelligents, attaques d'infrastructures vitales du pays, les centrales électriques, peut-être pas centrales nucléaires, puisqu'elles sont d'une autre génération et l'informatique n'a pas complètement intégré les vieilles centrales qui ont plus de 40 ans, donc de ce côté-là, on nous a un petit peu rassurés. Prions pour qu'il n'y ait pas trop de problèmes. Après, tout ce qui est attaques au niveau des entreprises.

Les services de renseignements ont investi cet espace pour défendre nos intérêts et au niveau du service, il y a effectivement un certain nombre de personnes dont c'est le métier d'appréhender complètement la cyberguerre et le cyberspace.

Depuis des années, les services travaillent sur la façon et la manière de lire, de décrypter et de rendre compte au niveau de ces informations. Cela est extrêmement important. Il faut cependant noter que de nouveaux paradigmes doivent être intégrés car les outils et la compréhension sont distincts du monde physique et surtout, la grille de lecture n'est pas la même pour différents acteurs.

Face à ces défis, la DGSE est au premier rang. La DGSE est un acteur incontournable, discret, redouté et redoutable dans ses missions afin de garantir la souveraineté nationale.

Le rôle : qui sommes-nous ? Ce n'est pas moi qui parle, c'est l'intervenant, bien sûr. Que faisons-nous et comment agissons-nous ? La DGSE, ce sont 7 000 agents à travers le monde, en et hors métropole, avec des agents issus du ministère des Armées, d'autres ministères bien évidemment, des personnels civils en CDD, en CDI et des personnels contractuels. Le service comptait 25,1 % de militaires dans ses effectifs. Un an plus tard, ce taux est tombé à 24,7 %. Aujourd'hui, on se rend compte qu'au niveau du service, on a de moins en moins, entre guillemets, de personnels issus du ministère des Armées et de plus en plus de gens issus de la diplomatie. Bernard EMIÉ, patron de la DGSE, est un ancien diplomate, ce n'est pas du tout un militaire. Donc, la partie diplomatique est de plus en plus importante au niveau du service.

Donc, bien évidemment, tout cela est complètement contrôlé par l'État. Dire que le service fait ce qu'il veut comme il veut quand il veut et n'est pas contrôlé, c'est complètement faux, bien évidemment.

Alors, 7 000 personnes à la DGSE, mais il faut savoir que c'est un service qui recrute énormément, mais qui a de gros problèmes pour recruter. Pourquoi ? Parce qu'il faut des profils spécifiques et quand vous avez un ingénieur informatique qui aura le choix d'aller travailler pour le service ou qui aura le choix d'aller travailler pour une multinationale avec un salaire multiplié par quatre, il faut vraiment qu'il ait un sens patriotique pour se dire : « Je prends mon salaire de fonctionnaire, grille fonction publique, pour aller travailler ici plutôt qu'aller gagner trois fois plus ailleurs ». Donc, c'est un véritable problème. Et puis, au niveau des savoirs, savoir-faire, savoir-être, effectivement, les profils ne sont pas forcément ce qu'il y a de plus simple à trouver. Tout en indiquant aussi toutes les enquêtes inhérentes à la fonction, puisque vous avez beau rentrer dans toutes les catégories, il peut y avoir des choses, si vous avez des liens avec des pays sulfureux, cela peut être un petit peu compliqué.

Donc, le renseignement, c'est quelque chose qui est complètement assumé par l'État, bien évidemment. Cela n'est pas sale de faire du renseignement, au contraire. Le renseignement, je vous en ai parlé ; les différentes sources de renseignement, la source ouverte ou la source fermée. Le but est de trouver de la source fermée. Et puis, nous concluons sur l'importance absolument des services de renseignement et particulièrement celle de la DGSE qui, au jour le jour, combat une menace multiforme et déjoue de nombreuses actions contre la France, les Français et leur intérêt.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, bien évidemment, on connaît tous les séries, on connaît tous James Bond et ainsi de suite. La vérité est peut-être un petit peu ailleurs, comme disait Fox MULDER. Il n'empêche que le travail qui est fait, on va dire derrière l'écran, est un travail extrêmement important et au niveau de nos ressortissants français dits de l'étranger, on sait que quelque part, on a dans tous nos pays ou dans nos zones, les services qui veillent et à partir de là, les remontées d'information sont extrêmement importantes.

La transition est facile, puisque le service a mis en place un site qui s'appelle INTERAXIONS, Inter et Axions avec un X et un S à la fin, qui est visible à partir du site [defense.gouv.fr](http://defense.gouv.fr), avec un certain nombre de choses qui peuvent être échangées. Je vous laisserai le soin d'aller visiter le site en tout anonymat pour apporter des contributions, des visions et ainsi de suite. Aujourd'hui, le service s'ouvre complètement sur l'extérieur. Bien évidemment, il est intéressant d'échanger avec tous ces gens-là.

Dernier point, et je conclurai, Monsieur le Président, il y a eu il y a quelque temps, et vous le savez pour la campagne présidentielle entre autres, toutes les fakenews et il y a l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire, l'IRSEM et non pas l'INSERM, l'IRSEM, qui a fait un rapport sur les fakenews qui est plutôt bien fait. Je vous invite à le télécharger et à le lire. Ce n'est pas très long. On apprend énormément de choses et c'est bien évidemment fait en lien avec le sujet qui nous intéresse à l'instant.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur Geoffrey PARTY**

Nous avons également le même jour et dans la foulée auditionné Monsieur Alain JUILLET, qui est un ancien directeur du renseignement de la DGSE, qui a été dirigeant d'entreprise et conseiller de plusieurs Premiers ministres. Mais, étant donné la nature de notre commission, cela nous impose un certain nombre de relectures, etc., donc cette partie-là est en cours de rédaction et figurera dans la version qui sera publiée en ligne, sachant qu'il nous a fait une mini-conférence de plus d'une heure et demie, avec un tour d'horizon global, donc c'est quand même un certain travail de l'écrire.

Je cède la parole à Catya MARTIN.

### **Monsieur Hervé SEROL**

Simplement une précision, le rapport qui est disponible est un rapport qui a été écrit, bien sûr, relu plusieurs fois par le service et qui a été aménagé par rapport à tout ce qu'on nous a dit, bien évidemment.

### **Monsieur Geoffrey PARTY**

Je cède la parole à Catya MARTIN, pour le retour d'expérience sur la visite des locaux de TV5 Monde.

### **Madame Catya MARTIN, Rapporteuse de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Président.

Pour compléter ce que nous avons déjà fait lors de la dernière session avec France Média Monde, pour cette session, nous avons donc été reçus au siège de TV5 Monde et notamment pour faire un point, suite à l'attaque d'avril 2015 et voir un petit peu ce qui avait été mis en place et les différentes procédures pour sécuriser un peu plus la chaîne.

Vous lirez dans le rapport une présentation un peu générale de TV5 Monde, mais je crois que tout le monde connaît suffisamment bien. Ce qui nous a intéressés et les échanges qu'on a pu avoir avec Laurent CAGNA étaient notamment comment travaille la rédaction sur des zones dites sensibles ou à risque pour éviter, dans des messages d'information, des journaux télévisés et autres, de laisser passer des informations qui pouvaient ou risquaient de mettre en danger les populations françaises dans les pays concernés. Tout comme l'avait déjà fait France Média Monde, ils nous ont donc expliqué un petit peu le processus, notamment ce qui était intéressant, sur le sous-titrage, puisque TV5 Monde est aujourd'hui traduit en 14 langues, avec un sous-titrage qui n'est pas un sous-titrage simultané, notamment sur les journaux télévisés, pour justement éviter qu'il puisse y avoir une éventuelle petite erreur de sous-titrage, qui mettrait en danger ou une incompréhension qui mettrait en danger les populations dans les pays.

Deuxième chose, avant l'attaque d'avril 2015, les reporters dans les pays envoyaient leurs reportages qui arrivaient directement sur le serveur de la chaîne. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Tous les reportages qui entrent chez TV5 arrivent sur un serveur indépendant, afin d'être sécurisés, analysés et ensuite retransmis sur le serveur de la chaîne. Donc, comme l'a dit mon collègue Louis tout à l'heure, cela a coûté beaucoup d'argent, cette cyberattaque, donc cinq millions d'euros juste pour remettre en état et trois millions d'euros par an qu'ils continuent de payer pour gérer un maintien de la sécurité de leur site. Ces trois millions, bien sûr, incluent le personnel, c'est assez important. Ce qui nous a aussi été expliqué, c'est qu'on aurait pu avoir quelque chose de beaucoup plus grave avec cette attaque. Or, les hackers, les pirates, comme nous le disait Laurent CAGNA, ont un peu eu la position de NÉRON, c'est-à-dire qu'ils ont regardé un petit peu leur exploit, donc ils y sont allés étape par étape. Ils ont mis le feu, puis regardé brûler, ce qui a permis une réaction un peu rapide. Un grand nombre des personnels de la chaîne étaient présents sur les lieux, puisqu'ils lançaient à ce moment-là leur chaîne TV5 Style. Donc, tout s'est enchaîné assez

rapidement. Mais, ce qui était assez intéressant, c'est que le seul moyen qu'ils ont trouvé pour permettre d'arrêter complètement ce qui était en train de se produire, cela a été quelque chose d'assez simple et qui peut paraître banal, c'est de débrancher les prises. Effectivement, on a évité le pire là-dessus.

Depuis, plusieurs formations ont donc été mises en place pour les employés de la chaîne en matière de sécurité. Également sur le terrain, les différents reporters ont un système de tracker qu'ils gardent en permanence sur eux, permettant de savoir où, quand, où ils sont, qu'est-ce qu'ils font, comment ils le font. Donc, plusieurs cadres de la chaîne ont également bénéficié d'une formation directe du Centre de crise et de soutien. Tout a vraiment été bien balisé et bien mis en place pour éviter qu'il y ait une mise en danger des populations dans les pays, et ils sont nombreux, 197, où la chaîne est diffusée.

Voilà, en gros, la visite.

Merci, Président.

### **Monsieur Geoffrey PARTY**

Monsieur le Président,

Nous avons terminé notre rapport.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Bien, écoutez, si vous avez terminé, je pense que nous avons aussi terminé, à moins qu'il y ait des questions.

### **Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Donc, c'est moi qui vais prendre la parole.

Simplement, comme vous veniez de parler de TV5 Monde, personnellement, je souhaiterais que chaque fois qu'on a des réunions avec TV5 Monde, on leur redise que dans certaines parties du monde, il faut payer pour avoir accès à TV5 Monde, ce qui fait que beaucoup de nos compatriotes n'ont pas accès à TV5 Monde. C'est le cas au Mexique, c'est-à-dire qu'il faut déjà être connecté au câble, qui a un coût, mais en plus, si on veut avoir TV5 Monde, il faut acheter un accès supplémentaire et c'est cela qui est dommage, parce que TV5 Monde, c'est normalement une chaîne gratuite. Donc, il faut le leur redire, pour voir dans quelles mesures, dans leurs négociations dans les différentes régions du monde, ils peuvent améliorer cette situation.

Merci.

Je passe à mon amie Daphna.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

### **Madame Daphna POZNANSKI**

Je n'ai pas très bien compris où est-ce qu'on peut trouver le dossier sur les fakenews.

### **Madame Régine PRATO**

On enverra le lien à tout le monde.

### **Monsieur le Président**

Ils enverront le lien.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

### **Madame Anne BOULO**

Merci.

J'ai une question qui, je pense, peut concerner les prérogatives de la commission de sécurité, qui n'est pas liée directement à votre rapport, mais je voulais savoir si la commission de la sécurité avait prévu de se saisir du sujet du service national universel pour les Français de l'étranger. Certes, ce n'est pas encore en place pour cette année, mais je pense qu'il serait bon

que l'Assemblée se saisisse de ce sujet pour être force de proposition pour les enfants qui résident actuellement à l'étranger et qui pourraient être concernés par le service national universel. La commission ou plusieurs commissions.

**Monsieur Geoffrey PARTY**

C'est une suggestion effectivement pertinente, mais c'est certainement un sujet transversal qui pourrait être abordé par plusieurs commissions. Est-ce que c'est plus l'enseignement, est-ce que c'est plus... ? Cela, il faut en discuter entre nous.

**Monsieur le Président**

Écoutez, s'il n'y a plus de questions, il me reste d'abord à remercier la commission pour cette présentation de son travail. Je voulais profiter de l'occasion, parce qu'il était dans la salle, pour remercier le sénateur Damien REGNARD pour ce petit déjeuner matinal. Mais, je vois qu'il est sorti. Je vous souhaite à tous un bon appétit et puis, nous nous retrouvons à 14 heures 30. Merci.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 12 heures 30.*

## JEUDI 14 MARS 2019 – APRÈS-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur Marc VILLARD**

Si vous voulez bien prendre place et puisque vous êtes près de la porte là-bas, Jean-Daniel, tu peux fermer la porte s'il te plaît ? Merci. Merci, Madame. Merci, Jean-Hervé.

Nous allons reprendre le cours de nos travaux avec le point sur le vote électronique.

### **POINT SUR LE VOTE ELECTRONIQUE**

#### **Monsieur le Président**

Sans plus tarder, je passe la parole à Monsieur le Président du Bureau de vote électronique.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL, Président du Bureau de vote électronique.*

#### **Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL, Président du Bureau de vote électronique**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je suis ravi de venir à votre assemblée plénière - puisque j'ai eu l'occasion, lors de votre précédente session, de rencontrer les membres de la commission des lois – en ma qualité de Président du Bureau de vote électronique des Français de l'étranger pour faire un peu le point avec vous et répondre à vos questions sur les évolutions de ce vote dont on sait, ce n'est pas un secret, qu'il a connu quelques vicissitudes ces dernières années auxquelles il s'agit évidemment de remédier comme le Président de la République s'y est engagé lorsqu'il est venu vous voir.

Vous pouvez vous demander qu'est-ce que c'est le Bureau de vote électronique exactement. C'est l'instance qui est présidée par un membre du Conseil d'État, votre serviteur en l'occurrence, composée à parité de membres de l'administration du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Intérieur, de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, et d'autre part à parité de vos représentants des élus. C'est effectivement une bonne configuration puisque cela permet d'avoir à la fois la voix de l'organisateur et la voix des utilisateurs, des principaux intéressés pour faire en sorte que ce processus fonctionne.

La mission du Bureau de vote électronique, c'est d'assurer la régularité du scrutin. Cela passe par deux objectifs. Le premier objectif, c'est la sécurité du scrutin. Le second, c'est sa simplicité. Les deux vont ensemble, mais je ne les ai pas cités par hasard dans cet ordre. Pour moi, je vous le dis sans ambages, la question de la sécurité est première, à la fois chronologiquement et en termes d'importance. Il n'est pas question que le scrutin puisse être soupçonné d'être entaché de fraude ou d'irrégularité. J'allais dire, c'est d'abord une question de souveraineté. On voit bien quelles seraient les ingérences que certaines puissances étrangères pourraient vouloir exercer sur telles ou telles élections. Et puis, c'est aussi une question de démocratie. Et cela, vous en êtes sans doute les premiers convaincus puisque par définition il n'est pas question que les représentants élus du peuple soient eux-mêmes soupçonnés d'avoir acquis leur élection d'une manière irrégulière. Donc vraiment, c'est l'objectif principal.

Cela étant, nous sommes aussi tous très conscients que parmi les vicissitudes dont j'ai parlé, il y en a aussi certaines qui étaient liées simplement à des difficultés d'utilisation pour les électeurs, auxquelles il s'agit de remédier. La difficulté, c'est que nous sommes face à des techniques changeantes. L'informatique évolue sans doute beaucoup plus vite que les élections. Les systèmes informatiques, que ce soit les ordinateurs, les portables, les téléphones évoluent beaucoup en quelques années. Évidemment, il s'agit toujours de s'adapter à ces nouvelles contraintes qui sont des contraintes extérieures pour nous, mais qui, pour les principaux intéressés, sont souvent majeures et ont souvent pu causer des difficultés pour les électeurs.

Voilà vraiment les deux missions premières du bureau de vote.

Où en sommes-nous ? Après l'épisode de 2017 qui a donné lieu à de nombreux rapports – je ne reviens pas dessus, sauf si, naturellement, certains d'entre vous voulaient à nouveau aborder ce sujet, mais j'ai eu l'occasion de m'exprimer largement dessus devant votre commission –, nous avons repris les choses en main et l'objectif assigné, c'est-à-dire celui de mettre en œuvre le vote électronique pour les élections consulaires, est en passe d'être tenu. Il est en passe d'être tenu dans des délais qui sont bien meilleurs que ceux qui avaient pu présider aux précédentes élections. Notamment, je vous l'annonce aujourd'hui, nous allons mettre en œuvre un test grandeur nature dès avant l'été prochain de manière à être prêts suffisamment en amont par rapport au scrutin de mai 2020. Début juillet, nous ferons en sorte qu'une solution exhaustive soit prête et que ceux qui le voudront – parce qu'évidemment, il s'agit d'un test, ce sera sur la base du volontariat – pourront participer et tester la nouvelle solution de vote qui, entre temps, a été considérablement améliorée. Elle va vous être présentée plus en détail par les équipes de M. WARNERY pour vous montrer un peu quelles sont les évolutions. Je crois qu'elles sont positives, notamment dans le sens d'une plus grande simplicité du système de vote. Donc, je compte aussi sur vous – je suis aussi là pour vous le dire – pour relayer le message auprès des électeurs intéressés qui pourront prendre part à ce test dès début juillet. Nous verrons bien, sur la base des résultats de ce test, si d'autres sont nécessaires. Nous en avons prévisionné d'autres, si je puis dire, dans le calendrier, s'ils s'avèrent utiles. L'objectif est que nous ayons une solution homologuée dès le tout début d'année 2020, c'est-à-dire plusieurs mois avant la tenue du scrutin consulaire.

Voilà à peu près, très rapidement – Monsieur le Président, je ne veux pas en dire plus à ce stade, je suis évidemment à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions – à la fois nos objectifs, nos principes et les prochaines étapes qui vont être mises en œuvre maintenant très rapidement puisque dans quelques mois il y aura ce test grandeur nature.

### **Monsieur le Président**

Nous allons continuer. Merci, Monsieur le Président, de cette présentation, et on va laisser la parole à M. TRUQUET.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe TRUQUET, Directeur du projet du vote électronique à la DFAE.*

### **Monsieur Philippe TRUQUET, Directeur du projet du vote électronique à la DFAE**

Merci, Messieurs les Présidents.

Mesdames et Messieurs les élus,

Je vais vous présenter les travaux qui ont été menés depuis mon arrivée en quelque sorte.

Je voudrais d'abord peut-être faire une petite présentation. Vous avez tous en mémoire les rapports qui sont parus ces derniers temps. Je pense notamment au rapport de Mesdames CARTOUX et HARITÇALDE de la commission des lois. J'étais présent lors de la précédente session de l'Assemblée des Français de l'étranger. C'était ma première Assemblée dans ces fonctions-là. Entre temps, est paru le rapport d'information des Sénateurs Yves DÉTRAIGNE et Jacky DEROMEDI qui nous ont beaucoup, bien évidemment, aidés dans les travaux pour l'équipe.

Juste une présentation de l'équipe. Le ministère a fait le choix de renforcer l'équipe après l'échec de 2017, parce qu'il faut appeler cela un échec. Je voudrais juste présenter l'équipe. Moi-même, je suis à 100 % sur le projet « vote électronique ». Je suis ancien chef de poste consulaire. J'ai organisé des élections en Côte d'Ivoire en 2014 et en 2017. Donc, j'apporte un peu ma connaissance sur ces questions-là. Je suis aidé en cela par Bruno LAMOUREUX, qui est au bout de cette table, qui est notre chef de projet maîtrise d'œuvre et qui est un agent de la DSI. Cela, c'est une nouveauté. Il n'y avait personne à la DSI en 2017. Personne à plein temps. L'équipe dont je parle est à 100 % sur le projet vote électronique. Il y a aussi Siham OULMAN, qui est notre cheffe de projet pour la maîtrise d'ouvrage, qui apporte sa connaissance et qui est un peu la mémoire de l'équipe, qui était déjà là en revanche et qui était déjà à 100 % sur le projet vote électronique. Il y a aussi Audrey NAFTEUX qui est notre juriste, qui est quelque part dans la salle, qui fait aussi partie de l'équipe à 100 %. Et on a encore un agent qui n'a malheureusement pas pu venir aujourd'hui, qui est à Nantes, qui est un informaticien spécialiste d'architecture.

Je pense d'abord parler du portail de vote de 2020. Cette équipe a deux chantiers à mener en même temps. Le premier chantier, c'est la cible de 2020, c'est-à-dire les élections consulaires qui auront lieu en mai 2020 dans le cadre du marché actuel de la société SCYTL qui est le prestataire de ce marché. Nous travaillons aussi sur la préparation d'un futur marché qui succèdera au marché en cours, qui prendra le relais à partir de l'été 2020 jusqu'en 2024 et qui concernera les élections législatives de 2022. Ce marché-là, on en parlera peut-être tout à l'heure, mais pour l'instant, je voudrais concentrer l'information sur les élections consulaires de 2020.

L'équipe qui est en place travaille de façon différente sur la préparation de ces élections. Nous avons adopté une méthode beaucoup plus agile avec SCYTL. Nous avons un contrôle beaucoup plus serré du prestataire, parce que nous sommes bien sûr

à 100 % dessus tandis que l'équipe précédente avait malheureusement beaucoup, beaucoup d'attributions à mener. Donc, nous avons un suivi permanent de SCYTL, c'est-à-dire des réunions présentes beaucoup plus fréquentes dans le cadre des spécifications et du développement de l'outil, avec des réunions que ce soit à Paris ou à Barcelone avec les équipes SCYTL. Nous sommes dans les temps pour l'élaboration de la future application, dans le sens aussi où nous allons entrer à partir de ce mois-ci dans des phases de test de certains modules. Parce que nous travaillons de façon plus agile. Cela implique que nous travaillons par briques à la différence de 2016. Nous travaillons par briques. Nous spécifions certaines briques. Pendant ce temps, SCYTL développe. Après, on « recette » certaines briques, etc. Je ne rentre pas dans le détail. Cela montre que cela permet d'avancer plus rapidement, mais cela nécessite bien évidemment une implication beaucoup plus forte des équipes, que ce soit du côté de SCYTL ou de notre côté.

Nous avons aussi pris en considération tout ce qui est ressorti lors des rapports d'information, tout ce qui nous est remonté aussi du Bureau de vote électronique. Moi-même, j'ai passé mon temps à reprendre tous les RETEX qui ont pu avoir lieu en 2016 et 2017. Les RETEX aussi de 2014. Je suis remonté à 2012 aussi, pour corriger ce qui peut être corrigé et éviter de retrouver les mêmes problèmes que l'on aurait pu rencontrer, à chaque fois qu'on a pu les corriger. Nous avons pris en considération les rapports, les résolutions de cette Assemblée, celle de demander l'augmentation du nombre de tests. Le Président l'a annoncé, nous avons anticipé nos travaux, c'est-à-dire que nous organiserons un premier test grandeur nature à partir du mois de juillet de cette année, la première semaine de juillet. Il fallait attendre que l'élection des députés au Parlement européen soit passée. Dans la foulée, nous organiserons un premier test grandeur nature dans la même configuration que ce qui avait été organisé en 2016 et 2017. La cible est d'avoir 12 à 15 000 électeurs volontaires. Les postes seront sollicités une fois que les élections auront eu lieu, la dernière semaine de mai, pour nous remonter des listes d'électeurs volontaires. Là, c'est un premier appel à cette Assemblée. Il faut bien noter cette date de juillet. Vous êtes tous, bien évidemment, des électeurs volontaires potentiels pour l'organisation de ces TGN. Vous pouvez être, pour ceux qui ne sont pas membres du Bureau de vote électronique, en vacances à ce moment-là. Il n'est pas utile d'être dans votre circonscription pour voter puisque c'est un vote par Internet. Vous pouvez être en vacances dans un pays tiers, en France ou dans votre pays de résidence et vous pouvez voter. Ce sera le premier test qui sera organisé la première semaine de juillet. À ce stade-là, les dates ne sont pas complètement figées, mais je peux vous annoncer que ce serait du vendredi 5 au lundi 8 juillet. Vendredi 5 : ouverture du portail de vote, 8 juillet : fermeture du portail de vote.

Sur le portail de vote à présent, un petit mot. Là aussi, tous les retours d'expérience ont montré que le projet qui avait été mis en place et le marché qui avait été mis en place étaient très ambitieux. D'ailleurs, même la Cour des comptes avait relevé que le marché était ambitieux pour un temps très contraint. Ce portail de vote sera beaucoup plus simplifié. Il est d'ailleurs tellement simplifié que l'électeur n'aura que quatre écrans pour voter. Le principe est : l'électeur s'identifie, il vote et il quitte le portail de vote. C'est la différence avec 2016 où il y avait un espace électeurs qui était prévu et il y avait beaucoup de confusion. Ceux, qui ont participé au TGN, ne comprenaient pas, on devait avoir des codes pour entrer dans l'espace électeur, ensuite on devait avoir des codes pour voter. Tout cela était extrêmement complexe. Tout est réduit à l'essentiel. C'était un système qui était, certes, ambitieux, mais qui présentait des faiblesses sur le plan de la sécurité. D'ailleurs, une des raisons qui a fait qu'on n'est pas allé jusqu'à l'homologation, ce sont justement les échanges entre les différents modules, espace électeur, espace candidat, module de gestion des résultats, qui constituaient une faille puisqu'il n'y avait notamment pas de pare-feu entre les différents modules.

Ce que je vous propose maintenant, c'est de vous projeter les planches que l'électeur verra et que vous verrez pour pouvoir voter par internet en 2020.

Je ne sais pas si vous voyez bien. Vous pourrez voter sur vos portables, tablettes ou ordinateurs. Quelques mots sur le premier écran. C'est l'écran d'identification. L'électeur, je l'ai dit, s'identifie. C'est le premier écran. Il vous rappelle quelque chose. Ce sont les écrans de France Diplomatie puisque là aussi, nuance avec le système précédent, on entre sur le portail de vote par France Diplomatie. Vous aurez les informations comment voter, quelles sont les dates, etc., sur France Diplomatie et sur les sites des postes bien évidemment. Mais sur France Diplomatie, c'est là qu'il y aura aussi l'aide en ligne pour l'électeur puisque vous voyez en haut à droite qu'il y a un bouton d'aide qui est prévu comme dans toute bonne application, qui permet à l'électeur d'avoir des informations. Cela peut être de courtes vidéos, cela peut aussi être des FAQ, etc. Nous avons fait le choix de mettre cette aide sur France Diplomatie pour alléger le portail de vote puisque cela aussi c'était une critique assez forte à l'égard du dispositif précédent. Cet écran, ce sont les deux identifiants que l'on connaît. Encore une fois, les identifiants sont envoyés conformément à la recommandation de la CNIL par deux vecteurs différents : un vecteur mail et un vecteur téléphone. Donc, on reçoit sur son adresse mail un identifiant et on reçoit sur son téléphone un SMS. Parfois, on reçoit d'ailleurs sur le même téléphone puisqu'on a tous des Smartphones et on reçoit les deux sur le même téléphone. Ces identifiants et mots de passe, c'est le point qui fait toujours discussion, etc. Je ne rentre pas sur les questions d'identité. Ce n'est pas encore le sujet, mais on répondra éventuellement aux questions. Vous voyez qu'il y a une possibilité, si vous avez oublié votre identifiant, de le renouveler, de faire « un réassort » comme diraient nos collègues de DSI. Le mot de passe, c'est pareil. Vous avez – je ne vous

le montre pas – le cheminement. Derrière tout cela il y a un cheminement qui permet de récupérer son identifiant ou son mot de passe.

Une fois que vous vous identifiez, vous entrez dans le Bureau de vote électronique virtuel. C'est l'écran suivant. Vous avez réussi à vous identifier ou bien vous n'aviez pas réussi et vous avez fait le cheminement et vous avez un nouvel identifiant. Juste une petite précision : les identifiants, ce sont 12 caractères alphanumériques. C'est-à-dire que ce soit l'identifiant envoyé par mail ou le SMS, c'est 12 et 12. Vous voyez le petit œil qui est en bas sur le mot de passe. Pour ceux qui ont l'habitude d'internet, ils savent un peu ce que c'est. Comme le mot de passe normalement ce sont des points qui s'affichent, cela permet à la personne qui ne sait plus ce qu'elle a saisi de voir les caractères alphanumériques qui ont été saisis.

L'électeur a réussi, il clique sur « connectez-vous » et il a le choix des listes. Là, l'exemple qui est pris, c'est un exemple de circonscription de liste. Vous n'arrivez pas à lire. Sur cet exemple-là, il y a six listes en concurrence et un vote blanc.

### **Monsieur Nicolas WARNERY, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

On va vous diffuser ces documents. On ne peut pas les transformer, parce que ce sont des simulations d'écrans en quelque sorte. À gauche du nom des listes, vous avez un petit rond. On clique là-dedans, tout simplement. On clique, cela veut dire qu'on a sélectionné la liste pour laquelle on veut voter. C'est un clic. Sur cet écran, il y a un clic.

### **Monsieur Philippe TRUQUET**

C'est juste un clic. Vous vous trompez ou vous voulez changer, vous cliquez sur la liste que vous préférez. Donc, vous pouvez modifier.

Ensuite...

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Ensuite, il y a un second clic pour faire « suivant », bien sûr. Et là, on change de page.

### **Monsieur Philippe TRUQUET**

Donc là, vous avez cliqué sur la 3<sup>e</sup> liste qui est sur la gauche, puisque vous n'arrivez pas à lire, c'est la liste « la génisse, la chèvre et la brebis en société avec le lion ». Ce sont *Les Fables de la Fontaine* qui ont été choisies pour les noms des listes. Voilà. Vous avez cliqué sur « la génisse, la chèvre, la brebis en société avec le lion », vous êtes sûr de votre choix, qu'est-ce qui se passe ? Vous cliquez sur « suivant » et sur l'écran suivant s'affichent les noms des candidats qui figurent sur la liste. Donc, c'est un écran de vérification qui vous indique les noms des candidats qui sont présents sur cette liste qui est la liste de « la génisse, la chèvre et la brebis en société avec le lion ». Donc, on retrouve bien la génisse, la brebis, la chèvre et le lion... et on trouve aussi le renard qui est en plus.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Tout cela pour éviter bien sûr d'avoir voté pour une liste en se trompant de noms. On peut croire qu'on vote pour la liste je ne sais pas quoi et puis en fait ce n'est pas du tout celle pour laquelle on voulait voter, on voulait voter pour une autre. Donc, la vérification des noms vous permet de vous assurer que vous avez bien voté pour la liste des candidats de votre cœur.

### **Monsieur Philippe TRUQUET**

Comme le dit le Directeur, si vous n'êtes pas content parce que finalement vous n'aimez pas Monsieur Le Renard, vous cliquez sur « modifier votre choix » qui est à gauche, le petit bouton gris. Et cela vous renvoie à l'écran précédent. Après, cela vous renvoie à cet écran vierge de toute sélection. Et là, vous resélectionnez la liste que vous choisissez finalement et vous revenez à l'écran de confirmation. Une fois que vous êtes à cet écran-là, vous confirmez votre choix.

En bas à droite, c'est le bouton « confirmer votre choix ». Vous avez deux boutons : un bouton qui est à gauche qui est « modifier votre choix » pour revenir en arrière, pour faire les choses proprement, et un bouton en bas à droite qui est la confirmation du choix. Une fois que vous avez cliqué sur la confirmation du choix, vous tombez sur cet écran qui est l'écran de saisie du code de confirmation. Vous avez l'habitude, quand vous faites des achats, de recevoir des codes de confirmation. Il y aura quand même une nuance, ce code de confirmation ne sera pas envoyé par SMS. Pour les personnes qui sont dans des pays où les SMS parviennent très difficilement – c'est ce que je disais aux membres du BVE, moi-même ayant été dans des pays africains, les SMS parviennent avec 12, 24 heures de retard ou ils n'arrivent jamais – il faut éviter que ce code de confirmation, soit envoyé par SMS. En général, quand vous faites un achat par carte bancaire, vous avez 10-15 minutes pour saisir votre code de confirmation... Ce code de confirmation, on a fait le choix de l'envoyer par mail, parce que les mails, au moins, arrivent

plus rapidement sur les boîtes. Vous allez sur votre messagerie récupérer ce code de confirmation puisqu'il est écrit : « Veuillez saisir le code de confirmation qui vient de vous être envoyé par mail ». Vous le saisissez. Vous avez une option « code non reçu », bien évidemment, sur laquelle je reviendrai, si vous le souhaitez, par la suite. Une fois que vous avez saisi votre code de confirmation, vous cliquez sur « voter », tout simplement, le 4<sup>e</sup> écran s'affiche. Sur l'écran « a voté », vous avez un certain nombre d'informations. On vous indique que vous allez recevoir un courriel contenant votre preuve de vote et des informations relatives au dépouillement. Vous pouvez désormais quitter le Bureau de vote électronique. Il y a un bouton en bas à droite qui est « quitter ».

Cela aussi, c'est un retour d'expérience des TGN, parce qu'on a eu quand même beaucoup de remontées de postes et d'électeurs qui s'interrogeaient sur la preuve de vote et sur l'impression parce qu'il était prévu un bouton d'impression de la preuve de vote. Il y avait, pour ceux qui se souviennent, une preuve de vote avec 12 lignes de caractères alphanumériques, de sigles, etc., totalement incompréhensibles, ce qui pouvait perturber pas mal l'électeur pas au fait des questions de vote électronique. Nous avons, en matière de vote électronique, l'obligation d'afficher la preuve de vote. Nous avons aussi l'obligation de permettre à l'électeur de pouvoir vérifier que son vote a bien été pris en considération par le système de vote électronique. Donc, nous avons fait le choix d'envoyer un mail systématique à toutes les personnes qui ont voté, qui leur donnera un certain nombre d'informations leur rappelant tout d'abord que le vote est secret, qu'ils ont voté tel jour, que leur preuve de vote est tel code et qu'à partir de telle date ils pourront aller vérifier sur le portail de vote si le vote a bien été pris en considération conformément à la législation en cours.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Pour nous résumer – Monsieur le Président, juste une minute – tout cela a été fait en essayant de s'inspirer, comme le disait Philippe TRUQUET, du retour d'expérience que nous avons eu au cours des précédentes éditions du vote électronique. Tout cela a été fait au plus simple. Tout cela est conforme au droit. Si, par exemple, sur ce dernier écran, nous mettons la preuve de vote, c'est parce que les textes prévoient qu'on doit l'afficher. Donc, on l'a mise là dans le portail, mais tout ce qui est compliqué, tout ce qui peut être source de confusion, on l'a renvoyé à un mail. Donc logiquement, on suit méthodiquement sur ces quatre écrans les indications : on clique, on vote, on sort. Et après, si on le souhaite – l'expérience prouve que très peu de gens le souhaitent –, on peut faire la démarche qui est expliquée par mail d'aller vérifier, lorsque le dépouillement a eu lieu, que son propre vote a bien été dépouillé. Je précise qu'on ne peut pas relire son bulletin, en quelque sorte. On ne peut pas vérifier qu'on a bien voté pour la liste X ou Y. On a simplement l'assurance que son propre bulletin a été dépouillé et pris en compte.

### **Monsieur le Président**

Merci pour cette présentation. Nous allons donc passer aux questions. La première question est de Madame Martine SCHOEPNER.

## QUESTIONS-REPONSES

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPNER.*

### **Madame Martine SCHOEPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Étonnant.

J'ai trois points simplement.

D'abord, vous signalez le titre de la liste qui apparaît. Ensuite, on peut avoir le nom de candidats. Quid du bulletin de vote ? Est-ce qu'il y a simplement les candidats alors qu'on avait cette obligation d'avoir un bulletin de vote identique à celui qui était pour le vote à l'urne ? Sur le bulletin de vote, il n'y a pas simplement le nom du candidat, il peut y avoir d'autres mentions. Donc, est-ce qu'elles apparaissent ? Et si elles n'apparaissent pas, où est-ce qu'on aura un lien avec cela et puis avec la circulaire ? C'est ma première question.

Et je voulais quand même demander que dans le mot de passe on évite le O avec le 0, par exemple, parce qu'il y a des gens qui ne reconnaissent pas. Quelquefois, c'est vraiment très difficile.

Je voulais quand même signaler, ici je pense qu'on a l'habitude de manipuler ce genre de choses, mais il faut penser à tous les électeurs et certains ne sont pas très habiles pour changer d'écran, par exemple. Donc, quand ils vont être en train de voter pour aller chercher le code dans le mail, pensez à quelqu'un chose vraiment d'ultra simple. Et un laps de temps suffisant pour permettre à ces personnes de pouvoir éventuellement récupérer leur mail sur leur téléphone...

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Là-dessus, je vais répondre. Je vais laisser l'équipe répondre en détail sur les autres questions, mais sur le fait de sortir de l'écran, de l'envoyer en bas, si je puis dire, avec le petit truc jaune, je crois, si on ne sait pas faire cela, on ne peut pas voter par Internet. Non, mais il faut être réaliste. Le vote par Internet, je l'ai déjà dit ici...

**Madame Martine SCHOEPNER**

Je pose ces questions.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Non, non, mais tout à fait, j'y réponds. Elles sont pertinentes et j'y réponds. Le vote par internet est destiné à ceux qui ont un ordinateur ou accès à un ordinateur, à ceux qui ont une adresse mail puisqu'il faut recevoir le truc, à ceux qui ont un téléphone capable de recevoir des SMS, et à ceux qui savent s'en servir.

*(Rires).*

Il est clair que sinon, on est dans la population qui ira aux urnes. Je ne me moque de personne. Moi, je vais à l'urne, parce que je suis en France d'ailleurs, mais je vais à l'urne. Donc, cela n'a rien d'humiliant d'aller à l'urne. Là, c'est vraiment pour ceux qui préfèrent utiliser cette modalité de vote plus moderne, qui évite de se déplacer et qui, pour ceux qui habitent très loin, peut être très utile. Mais il est clair que les fracturés numériques n'arriveront pas à rentrer là-dedans. C'est sûr.

**Monsieur Philippe TRUQUET**

Pour reprendre les deux autres questions en remontant dans l'ordre. Sur le mot de passe, là, je parle sous le contrôle de Bruno et Siham, nous avons demandé à SCYTL de faire attention aux caractères qui se confondent comme les 0 et les O, etc. Cela, est tout à fait pris en compte.

Sur les bulletins de vote sont mentionnées les informations légales et réglementaires que l'on doit mentionner. Je vois à quoi vous faites référence. Vous faites référence à 2014 où il y avait un scan du bulletin de vote. Sauf que c'est très, très lourd et cela s'est avéré très compliqué. Là encore, il faut relire les expériences passées. J'ai passé mon temps à relire toutes les remontées de 2014, etc. J'ai fait un travail d'archiviste important. C'est quelque chose qu'on a abandonné parce que c'est lourd, ce sont des pages lourdes à télécharger quand vous avez des bulletins de vote scannés. Les postes nous ont remonté que les candidats n'étaient pas toujours au fait des fichiers PNG et des tailles. Et, quand on y arrivait, après, dans des pays où le débit internet est très lent et les pages mettaient « une plombe » pour se télécharger. Donc, vous perdez la fluidité du portail de vote.

Merci d'avoir posé la question.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON.*

**Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

On est quand même extrêmement satisfaits de la teneur des propos que vous avez tenus. On avait, lors de vos auditions en commission des lois, déjà senti le frémissement qui était de passer d'une méfiance instinctive à une réelle volonté d'aboutir au fait que le vote par internet soit effectivement réalité pour 2020. Donc vraiment, on salue votre détermination à faire en sorte qu'effectivement les promesses qui nous ont été ici annoncées par le Président de la République en octobre 2017 soient réalité.

Le problème qui s'était posé, le grand problème qui s'était posé lors du précédent exercice, nous avait-on dit, c'est que les TGN, d'une part, ne donnaient pas suffisamment satisfaction et que, deuxièmement, nous n'avions pas suffisamment de temps pour en effectuer d'autres. Je suis ravi que vous ayez déjà programmé pour juillet 2019, donc suffisamment en amont, le premier TGN. Ce qui est important pour nous, puisqu'on vous sent dans de très bonnes dispositions, c'est surtout que vous ne nous déceviez pas pour la suite et que vous fassiez en sorte qu'il y ait suffisamment de TGN, si besoin en est, pour qu'au bout du compte le système soit opérationnel. Je sais que c'est compliqué, je sais que c'est difficile, que le cas échéant cela peut effectivement obliger un certain nombre de personnels à être mobilisés. Mais avec l'état d'esprit que vous avez démontré, si au bout du compte nous n'arrivions pas, pour cause de défection de TGN, à obtenir que le vote électronique, le vote par internet se déroule normalement en 2020, ce serait dommage. Donc merci de nous rassurer sur la possibilité d'avoir un calendrier qui suive le calendrier au cas où l'exercice du mois de juillet ne serait pas suffisamment concordant.

Merci beaucoup.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Monsieur le Président, je tiens à vous dire qu'en 2016-2017, nous étions extrêmement déterminés. Vos propos laissent à penser que nous n'étions pas déterminés et là, je suis désolé, mais je m'inscris totalement en faux contre cette idée. Si vous croyez que c'est amusant ici même de dire qu'on n'y arrivera pas, ce qu'on a fait le 6 mars 2017, là, vous vous trompez. Désolé. Donc, nous étions extrêmement déterminés.

Que s'est-il passé en novembre 2016 ? Il y a eu un premier TGN et là, il y a eu un gros problème d'ergonomie. Le truc ne marchait pas. L'équipe m'avait moi-même mis dans une impasse pour voir si j'en sortirais. Je n'en suis jamais sorti. Donc, cela ne marchait pas. C'est très clair. On en a programmé un second qui, nous pensions, devait suffire, en février et là, nous n'étions sans doute pas très loin en termes d'ergonomie, mais sont apparues par contre très clairement des failles en termes de sécurité. L'ANSSI a pris ses responsabilités. Nous avons, nous, DFAE, pris nos responsabilités, c'est-à-dire dit à notre hiérarchie Secrétariat général, cabinet, ministre : « Il ne faut pas homologuer. C'est dangereux. Nous n'y croyons pas. L'ANSSI n'y croit pas et nous non plus nous n'y croyons pas ». Nos chefs ont pris leurs responsabilités, c'est-à-dire que concrètement le Secrétaire général, en s'entourant de tous les avis nécessaires, y compris ceux du BVE à l'époque, de l'ANSSI, du ministère de l'Intérieur, a dit : « Vous me dites de ne pas y aller, je n'y vais pas, on n'homologue pas » et on est venu vous dire : « Désolés, on n'y arrivera pas ». On s'en est pris plein la figure. Donc, vraiment, ne pensez pas que nous n'étions pas motivés. Simplement, nous pensions qu'il était irresponsable d'aller au vote avec un système ou non fiable.

Pardon de ce long préambule, mais vos propos me tendaient une perche que je ne pouvais pas ne pas saisir. Cela dit, là, effectivement, on a tenu compte de cet enseignement, de cet échec. J'assume le terme aussi et j'en prends ma totale responsabilité. On a un peu plus de temps. Le Président du BVE lui-même nous a dit : « Il faut absolument qu'on ait le temps de faire plusieurs TGN », pas lui seul, mais lui notamment. Donc, nous avons programmé le premier et mis la pression sur SCYTL pour faire le premier en juillet prochain. Il va de soi que si le premier TGN est parfait, on s'arrête là. On a du temps pour en organiser d'autres s'il le faut. Mais si le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> ne sont pas concluants, c'est probablement qu'on est très mal partis, que cela ne va pas du tout. Donc, ne pensez pas non plus que dix TGN sont la solution. Des TGN, c'est normalement quand c'est mûr, quand c'est prêt. Là, je parle sous le contrôle des techniciens, des sachants, mais si au 2<sup>e</sup> on n'y est pas, cela sentira le roussi. Et si au 3<sup>e</sup> on n'y est pas, c'est qu'on a raté notre coup. Mais nous le réussirons. Sur l'ergonomie, je suis totalement confiant. Je le dis franchement. J'ai totalement confiance en cette équipe. Par contre, il y a un point que je répète, c'est que l'univers de cybersécurité de janvier prochain, je ne le maîtrise pas. Je mets d'ailleurs au défi quiconque dans cette salle de le maîtriser et de le connaître par avance, sauf les hackers qui se prépareraient à tout déstabiliser. Donc, toute plaisanterie mise à part, nous ne savons pas ce que sera le contexte de cybersécurité en janvier prochain. Et c'est en janvier 2020 que nous devons tous prendre nos responsabilités et nous prononcer pour l'homologation ou pas, et ensuite assumer cette responsabilité. Je suis optimiste sur l'ergonomie. Je reste extrêmement prudent sur la sécurité.

### **Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Une toute petite question technique. En cas de procédure de vote avortée pour une raison quelconque, l'électeur peut-il rapidement reprendre son vote ou y a-t-il un temps de latence pour que le système ne déclenche pas pour une suspicion de fraude ?

### **Monsieur Bruno LAMOUREUX, chef de projet pour la maîtrise d'œuvre, vote électronique**

Non, non. À partir du moment où vous avez le dernier écran que vous a présenté Monsieur TRUQUET, le bulletin va être validé, va être positionné avec votre certificat électeur et va être envoyé à l'urne. Cela, c'est de la microseconde. Donc, à partir du moment où vous avez fait « envoyer », donc que vous avez validé, le bulletin est parti dans l'urne.

### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Mais avant l'envoi, vous avez commencé la procédure et vous avez mis vos identifiants, votre code et vous avez, pour une raison quelconque, arrêté, une panne de courant.

**Monsieur Bruno LAMOUREUX**

À tout moment, vous pouvez sortir. Vous avez un bouton « quitter ». Vous sortez, votre session est terminée. Vous pouvez y revenir quand vous voulez. Vous pouvez revenir N fois. Ce n'est qu'à partir du moment où vous avez validé et quitté que le bulletin tombe dans l'urne. Vous avez quelque chose, un imprévu, vous avez un appel téléphonique, vous sortez, il n'y a aucun souci.

**Madame Siham OULMANE, cheffe de projet maîtrise d'ouvrage, vote électronique**

Et si vous restez dans la session, vous avez une durée de dix minutes pour effectuer votre vote.

**Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Justement, sur le dernier point que vient de soulever Bruno, ce qui me posait question, c'est qu'on n'est pas tous à New York ou Bruxelles. Certains d'entre nous sont à Caracas, Alger ou n'importe où, en Argentine. Une panne de courant se passe. On n'a pas le temps d'avoir notre mail. La session s'arrête par la force des choses. Le mail que l'on va recevoir une heure après, deux heures après sera-t-il toujours d'actualité ?

Autre question. Le bulletin de vote n'apparaît, comme vous y avez répondu. Mais la liste des candidats apparaîtra. Donc, c'était pour une confirmation.

Alors, le problème de la sécurité. Serait-il possible de faire comme les Suisses qui ont demandé que des hackers aillent sur le système et essaient de hacker le système pour voir dans quelle mesure notre système est aussi fiable que cela ?

Je vous remercie.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Monsieur LAMOUREUX va compléter, mais le principe même des audits de sécurité que nous faisons avant l'homologation, c'est précisément d'attaquer le système. Donc, nous le challengeons, comme disent les techniciens. On ne va pas ouvrir, je ne pense pas qu'on ouvre à tous les hackers du monde, qu'on leur lance le défi de venir nous hacker, mais nous-mêmes, l'ANSSI, les auditeurs vont essayer de voir si le système est pénétrable. C'est à la lumière de ces audits que nous prononcerons ou pas l'homologation. Mais Bruno voulait peut-être rajouter...

**Monsieur Bruno LAMOUREUX, chef de projet maîtrise d'œuvre, vote électronique**

Oui, pour répondre à ce qui se passe en Suisse actuellement, effectivement, ils ont ouvert deux choses. Ils ont ouvert la possibilité de tester la plateforme de vote, mais ils ont aussi donné le code source. 2 300 inscrits dans le monde entier, plus ou moins éthiques en termes de hackers. Là, vous pourrez lire, vous avez sûrement lu, il y a des choses qui remontent. La souche est la même, c'est SCYTL, c'est le même fournisseur. Ce n'est pas le même système qui est mis en place, c'est un système beaucoup plus complexe en termes de vérifiabilité universelle. Il y a des corrections qui sont mises en place. Il commence à y avoir de la littérature à partir d'aujourd'hui où d'autres chercheurs disent... Ce qui a été dénoncé par deux chercheurs, une chercheuse à Melbourne, un chercheur à l'université de Louvain et quelqu'un de Genève, c'est que c'est un modèle très théorique. C'est-à-dire qu'en gros, pour résumer très simplement, très pédagogiquement, il faudrait que vous donniez la clé de votre maison, que vous enleviez l'alarme, que vous ouvriez votre porte et qu'en plus vous préveniez la personne de venir. Si les quatre choses sont réunies, je peux effectivement faire des tentatives d'intrusion et changer des votes. C'est un modèle théorique, c'est un modèle de laboratoire, ce sont des chercheurs, ils ont démontré que c'était possible théoriquement. La correction est mise en place aujourd'hui. Encore une fois, ce n'est pas le même système qui est implémenté aujourd'hui par La Poste suisse puisque c'est La Poste suisse qui est leader. Mais l'avantage qu'on a quand même aujourd'hui, c'est de bénéficier d'une partie, puisque ce n'est pas la même solution, mais c'est une partie de la solution qui est mise en place dans le cadre de l'opération de 2020. Donc, les retours seront plutôt positifs. Pour confirmer ce que disait Monsieur WARNERY, l'ANSSI travaille avec nous aujourd'hui, donc on a deux architectes et deux cryptologues. Pour les avoir vus ce midi, ils participeront avec nous à l'homologation puisqu'il y a une homologation obligatoire par des experts indépendants que vous avez dû connaître dans les précédentes sessions. Eux aussi vont participer à l'homologation et demandent à rencontrer SCYTL pour

qu'on fasse un débriefing de l'opération qui se termine le 23 mars en Suisse. On peut considérer que l'ANSSI, en termes d'agence de sécurité des systèmes d'information, ils ont su dire non à un moment donné, je pense qu'ils finiront, si tout va bien, par dire oui sur la période en cours. Mais la surveillance est très forte quand même. C'est vrai que c'est un outil qui peut inquiéter – tout à l'heure, nous discussions avec Monsieur en aparté –, qui peut poser des questions au niveau de la démocratie sur la sincérité, la véracité, l'intégrité, etc. D'un autre côté, il y a quand même des modalités, et notamment à travers l'ANSSI qui est complètement indépendante et qui a les personnels qui peuvent effectivement mettre en question des processus qu'on pourrait considérer comme valides.

### **Madame Siham OULMANE**

Pour répondre à votre question concernant le code de confirmation, pour rappeler un peu le processus, l'électeur a un identifiant, un mot de passe, il se connecte sur le portail de vote, il sélectionne sa liste. Une fois qu'il est sûr des candidats qui composent cette liste, il peut valider son choix. Et au moment de valider son choix, l'électeur doit saisir un code de confirmation qui lui est envoyé par mail. On a fait une modification. Avant, le code de confirmation était envoyé par SMS, donc il y avait beaucoup de personnes qui ne recevaient pas le code. On a préféré s'orienter vers le mail. Ce code, l'électeur doit le saisir pendant une durée de session de dix minutes. Si la session est expirée, l'électeur peut se reconnecter à nouveau au portail et on lui donne un lien qui lui indique de bien vérifier les spams, puisque, parfois, l'électeur reçoit le code au niveau des spams et pas forcément au niveau de la boîte de réception. Donc, on demande à l'électeur de bien vérifier ses spams. Une fois qu'il aura reçu le code, il pourra le saisir et finir son vote.

### **Madame Radya RAHAL**

Sur ce point, moi, je vous parle de pays qui n'ont pas forcément l'accès, comprenez bien, à l'internet. La difficulté du réseau. Même si vous les redirigez, il y aura toujours ce même problème si la connexion est mauvaise. On a identifiant, mot de passe. Est-ce que le mot de passe ne pourrait pas faire double usage ? Parce que pensez que ce problème peut se produire. On n'est pas tous à Bruxelles ou à Genève.

### **Madame Siham OULMANE**

D'un point de vue réglementaire, on a été obligé de rajouter, pour des raisons de sécurité, un 3<sup>e</sup> code qui est différent des deux premiers pour valider le vote. La seule chose qu'on a pu mettre en place, c'était de faire durer la durée de ce code, c'est-à-dire que même si la session est terminée et que l'électeur peut recevoir le code une ou deux heures après, il peut se reconnecter, saisir ce code-là, son vote sera validé. Mais effectivement, s'il ne reçoit jamais le code, il ne pourra pas terminer le processus de vote.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

### **Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Tout d'abord, merci pour tout ce travail. Espérons que cela permettra d'augmenter le taux de participation à toutes ces élections.

J'ai une question sur l'ergonomie du site. Nous avons interviewé dans la commission des affaires sociales Monsieur MARLAUD, haut fonctionnaire en charge du handicap et à l'inclusion. Il nous a fait part d'un des axes de sa mission qui est l'accessibilité numérique, notamment sur l'accessibilité numérique du site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr) pour les personnes en situation de handicap, notamment les personnes malvoyantes. Je me demandais si vous aviez aussi anticipé cet aspect-là sur la plateforme de vote en ligne et sur les messages qui seront adressés à nos compatriotes.

### **Monsieur Philippe TRUQUET**

Siham, vous voulez répondre ou... ? Disons...

### **Monsieur Siham OULMANE**

On ne se regarde pas parce qu'on n'a pas la réponse. On se regardait pour décider qui allait répondre.

### **Monsieur Philippe TRUQUET**

Oui, parce qu'on sait tous quelle est la réponse. Oui, c'est pris en compte par SCYTL, le règlement 3A. En Espagne, c'est 3A. C'est une réglementation européenne qui s'applique en France. Je parle sous ton contrôle. Vous avez entendu ou pas ?

**De la salle**

Non.

**Monsieur Philippe TRUQUET**

La réponse est oui.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci.

C'est juste une petite précision. Si j'ai bien compris, une fois qu'on a choisi sa liste, c'est à ce moment-là que le 3<sup>e</sup> code est envoyé. Et cela peut durer, selon l'endroit où on se trouve, un certain temps. C'est bien cela ?

**Madame Siham OULMANE**

Il y a deux étapes. La première fois, vous sélectionnez votre liste et ensuite vous avez un écran de confirmation qui vous donne tous les candidats qui composent la liste. C'est à ce moment-là, lorsque vous aurez confirmé votre choix, que vous allez devoir saisir le code de confirmation qui vous est envoyé par mail.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est lors du premier clic quand on a choisi la liste que le code de confirmation est généré.

**Madame Siham OULMANE**

Oui, la deuxième fois. Vous avez la liste, ensuite les candidats qui composent cette liste et c'est à partir de ce moment-là que le code est envoyé.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

D'accord. Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Merci.

J'ai combien de temps ? OK.

Merci pour cette présentation. Je vous avoue que j'ai plein, plein, plein de questions, plein de questionnements.

Je vais commencer d'abord par l'aspect cosmétique. Moi, cela me gêne qu'il y ait « *power par SCYTL* ». Est-ce qu'il sera enlevé ou pas ? Parce que cela peut vraiment prêter à confusion pour les électeurs qui se demandent : « OK, je vois le logo français, mais je vois aussi le logo d'une société privée. Est-ce que je ne suis pas sur une page qui a été hackée ? ». Cela, c'est la première chose. Cela me renvoie à ma réflexion de réappropriation de ce codage par l'administration et pas par une société privée. Mais cela, vous connaissez mes positions sur le sujet.

Le deuxième point, vraiment cosmétique, c'est quand on passe en revue, on voit qu'il y a des cases. Est-ce qu'il va y avoir la possibilité de mettre des logos ? On y aura droit sur le bureau de vote. La présentation du bulletin, on sait qu'on ne peut pas télécharger. Est-ce qu'il va y avoir des contraintes de concaténation des listes ? Ce qui veut dire que le décret d'application, je ne sais plus comment il s'appelle, il ne va pas être subordonné à la plateforme technique en disant : « On sait qu'on ne peut rentrer que 20 caractères, alors la liste ne va pouvoir faire que 20 caractères » ? Vous voyez ce que je veux dire ? J'inverse un peu la position de notre étude. C'est que maintenant, cela va être le vote électronique qui va un peu dominer les obligations que nous avons en tant que déposés de liste ou personnes souhaitant être élues et qui va nous obliger à certaines contraintes techniques du fait de la plateforme. C'est ma question.

Est-ce que les noms vont apparaître dans les dates de dépôt ou est-ce que c'est un agencement alphabétique ? C'est important. Je sais qu'en 2014 il y a eu la course dans certains consulats pour arriver premier pour justement avoir son bulletin premier sur la table. Je sais qu'il y en a qui pensent que c'est important, moi pas, mais de figurer par exemple en premier pour les indécis, ils ne savent pas trop pour qui voter, ils votent pour le premier ou pour le dernier. C'est une question importante. Est-ce que les listes vont apparaître dans l'ordre de dépôt aux consulats ou par ordre alphabétique ?

Pour la question des tests, vous êtes déterminés, nous le sommes aussi. J'ai l'impression de revivre un peu l'année 2015, l'année 2016. On va faire de très beaux tests grandeur nature. Pour moi, ce sont des tests, comme vous l'avez dit, pour voir si l'interface fonctionne, si tout le monde est satisfait. Il va y avoir des retours : « Moi, je n'aime pas le bouton à gauche, je préfère à droite », « Je n'aime pas le bouton à droite, je préfère à gauche », etc. Ce qui m'intéresserait effectivement, ce sont plutôt les problèmes auxquels on a été confrontés, c'est-à-dire la sécurité. Rada en parlait, moi, je préférerais qu'on donne le code à des hackers qui sont prêts à le massacrer pour voir s'ils sont capables de le casser plutôt qu'en janvier ou février se dire : « OK, on n'a pas donné le code, mais ces hackers se réveillent maintenant ou ils sont subordonnés à une puissance étrangère et ils vont maintenant se mettre à hacker le système ». Plutôt que de multiplier des tests grandeur nature qui vont être faits sur la base du volontariat, on va tous être volontaires, on va dire : « Oui, c'est super, cela marche, c'est très beau, c'est très simple », donc a priori, on ne va pas être contre... Moi, ce qui m'inquiète derrière, ce sont tous les problèmes de sécurité. Je préférerais qu'on donne le code à l'internet profond, qu'il nous dise ce qui ne va pas, etc. Cela, c'est vraiment ma position sur la sécurité. Je n'ai pas fini, j'ai un autre point.

Je suis aussi maintenant satisfait, je vois que la position évolue quant à la diffusion du code source. C'est ce que, pour ma part, j'ai réclamé depuis longtemps. Je vois qu'en Suisse c'est possible. Pourquoi pas, sur cette base-là, ne publierait-on pas le code source pour que de nouveau il puisse être attaqué.

Une question de sécurité qui m'interpelle au-delà de l'interface. Quand quelqu'un a voté, il reçoit son récépissé. Après, je suppose qu'il y a une coordination avec les services de l'ambassade pour que, sur les listes électorales physiques, il puisse être écrit : « Ce monsieur ou cette dame a voté électroniquement ». Une des possibilités de hacking, ce n'est pas au moment du vote, c'est au moment de l'envoi de ceux qui ont voté ou de n'importe qui a voté, que ce soit justement attaqué et que les listes soient fausses. C'est-à-dire que quelqu'un se présente le jour du vote pour voter avec son papier et se retrouve avec : « Mais j'ai voté ». Vous voyez ce que je veux dire ? Même si on ne connaît pas les noms. Enfin si, a priori, on connaît les noms de ceux qui ont voté quand même. Donc, il y a aussi ce niveau de sécurité là qui est, au-delà de l'interface, la liaison entre ceux qui ont voté et la transcription mécanique sur les listes électorales papier, puisque les assesseurs vont devoir savoir si la personne a déjà voté électroniquement ou pas. Sinon, il y a un double vote.

Ce sont un peu toutes ces questions-là qui m'interpellent sur votre présentation. Je ne sais même pas si on a le temps d'y répondre à toutes, parce que le temps nous est compté, mais je ne voudrais vraiment pas qu'on recommence le processus de 2015 et 2016, même si je suis tout à fait satisfait de l'interface. Ce n'est pas cela le problème.

Aussi en liaison avec ma petite remarque de ce matin, je ne voudrais pas non plus que le succès du vote électronique permette de dire : « Maintenant, on va plutôt se diriger à l'avenir, dans les échéances futures, uniquement vers du vote électronique ou alors vers une baisse du nombre d'ouvertures de bureaux physiques » puisque c'est aussi une menace. On est dans la fameuse digitalisation des services publics. Cela, on est en plein dans la digitalisation du service public. L'idée derrière, c'est qu'on baisse un peu le nombre de fonctionnaires qui vont superviser les bureaux de vote, etc. Là, je me projette vraiment dans le long terme.

Vous voyez qu'au-delà du vote électronique, il y a pas mal de points qu'il faut aborder et que je laisse à votre digne réflexion.

Merci.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Merci beaucoup pour cette vague de questions. Je vais donner quelques éléments et puis les uns et les autres compléteront.

Nous partageons votre obsession de la sécurité. Il va de soi que c'est avant tout – d'ailleurs, le Président l'a dit lui-même – un sujet sécuritaire le vote par internet. Ce n'est pas seulement du confort et de l'ergonomie, c'est avant tout de la sécurité. Les TGN ne vont pas être faits pour améliorer les boutons, ceci, cela. Les TGN vont être faits pour vérifier que les électeurs y arrivent, bien sûr, premier point. Mais dès lors qu'ils y arrivent, on ne touche à rien. Et vérifier précisément que le système est fiable, c'est-à-dire que personne ne l'a hacké à ce moment-là. Les gens qui vont faire les audits de sécurité – je l'ai dit tout à l'heure – vont précisément essayer de défier ce système, de le faire craquer et de rentrer dedans. C'est le but de la manœuvre. Donc, notre ligne est totalement sécuritaire.

Sur SCYTL, là, j'avoue que je ne suis pas sûr de pouvoir vous répondre tout de suite. Il y a un problème de propriété industrielle de la solution de vote. Il y a un choix qui est politique, qui me dépasse, que je mets en œuvre, mais qui me dépasse,

qui est celui de l'externalisation d'un nombre croissant de projets informatiques majeurs. Celui-ci en fait partie. Pour le moment, le vote sur internet est externalisé auprès d'un prestataire. Celui-ci met le nom de sa société. Je suis conscient du souci de confusion possible, mais pour le moment on est obligés de passer par un prestataire. Je ne suis pas certain qu'on puisse enlever le nom du prestataire au bas de la page. Je n'en suis pas certain.

Sur les bulletins de vote, comme on vous l'a dit tout à l'heure, le sujet, c'est le fait que cela marche, que cela puisse être ouvert et que ce ne soit pas trop lourd. Donc effectivement, on va réexpertiser, à la demande du Président du bureau de vote d'ailleurs, le fait que nous soyons totalement rattachés sur le plan juridique. Mais si on commence à mettre des logos, cela va terriblement alourdir le système, le rendre visqueux, lent, et cela va mettre en cause son efficacité. Nous essayons à tout prix d'avoir des écrans hyper dépouillés, les plus légers possible pour qu'on puisse rentrer dedans, en sortir, et faire les opérations de vote en quelques minutes. C'est cela l'objectif.

Je ne sais pas s'il y a d'autres choses. Siham, M. LAMOUREUX, Philippe, si vous voulez compléter ou donner d'autres éléments.

### **Monsieur Philippe TRUQUET**

Sur le nombre de caractères, nous avons pris les listes les plus longues qui avaient été en lice en 2014. Je n'ai plus le chiffre exact en tête.

### **Madame Siham OULMANE**

250 caractères.

### **Monsieur Philippe TRUQUET**

250, voilà. J'avais vu que les instructions étaient 100. Non, le vote électronique s'est adapté aux listes les plus longues. Sur la question du nombre de caractères, il faut bien savoir que nous n'avons pas retrouvé dans les textes législatifs ou réglementaires de limitation. Nous avons pris le maximum de caractères des noms de listes qui se sont présentées en 2014. Effectivement, il y avait une liste qui avait 250 caractères.

Sur la date du dépôt de la liste et l'ordre des listes d'affichage, c'est selon la date de dépôt au poste. C'est une règle.

Bruno ou Siham.

### **Monsieur Bruno LAMOUREUX**

Juste par rapport à l'émargement, le système, quand vous allez voter de façon complètement sécurisée et hors du système de vote propre, va émarger. C'est-à-dire qu'en gros, vous êtes un électeur, vous venez de déposer votre bulletin dans l'urne, il y a un émargement qui est fait. Cette liste d'émargement qui est constituée de l'ensemble des électeurs aussi bien ceux qui participent au vote par internet que ceux qui seront dans le bureau de vote traditionnel, cette liste est communiquée aux différents bureaux de vote de façon sécurisée. Donc, on a bien une liste qui sort du système d'information avec l'émargement notifié pour ceux qui ont participé par internet et qui va dans les bureaux de vote de façon sécurisée.

Je ne sais pas si cela vous rassure, mais quand on connaît le personnage, comme auditeur on a David POINTCHEVAL, qui est l'expert français de cryptologie, qui a une chaire d'enseignement à l'ENS de Paris, qui suit de façon complètement linéaire toute la phase de développement et l'audit de codes. En parallèle de ce que l'on vous a montré tout à l'heure, on est sur une étude d'homologation, une étude EBIOS, c'est la gestion des risques, plus une homologation que l'on finira par rendre au mois de janvier au Secrétaire général pour validation. Donc, même si on n'expose pas le code avec les restrictions possibles du prestataire, négociation, marché, clause de marché, il y a quand même des auditeurs aujourd'hui qui sont indépendants et qui sont quand même des spécialistes notamment au niveau de la cryptologie. C'est là le domaine le plus important sur un système de vote, c'est la cryptologie. En sachant qu'on a quand même augmenté les éléments de sécurité sur la plateforme, notamment sur des attaques de ce qu'on appelle des données de service où on pourrait faire tomber la plateforme. On a augmenté le niveau de sécurité global de la plateforme par rapport aux tests de 2016 ou 2017. C'est considérablement augmenté.

### **Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Une question sur les identifiants et les mots de passe. Si j'ai bien compris, vous voulez que les deux aient 12 caractères. Je trouve cette décision vraiment plus que regrettable, parce que dans le passé on a eu énormément de confusion. Les gens n'arrivaient pas à reconnaître ce qui était un identifiant et un mot de passe. Même les termes. Alors, c'est vrai qu'on arrive dans les catégories des personnes peut-être qui ne sont pas de la fracture numérique, mais j'insiste lourdement sur le fait d'identifier l'identifiant et le mot de passe, ne pas les mettre sous la même forme. Il faut qu'il y en ait un qui en ait 6 et l'autre qui en ait 12 ou bien qu'il commence par une lettre ou qu'il commence par un chiffre. Mais donnez-lui un identifiant de façon que quand on le voit, on sait ce qu'on a devant soi sans avoir à chercher son titre. Parce que cela, on a déjà eu des problèmes dans les précédents votes, d'avoir un mix. On ne savait pas ce qui était le mot de passe et l'identifiant parce qu'ils ressemblaient tellement que c'était la confusion totale.

Merci.

**Monsieur Bruno LAMOUREUX**

Juste peut-être pour répondre sur la longueur des mots de passe. Là, c'est une double contrainte de la CNIL dans son manuel d'hygiène des mots de passe pour le niveau de sécurité apportée à ce type d'élément et sur l'ANSSI. Donc, l'entropie faite avec 12 caractères est plus compliquée à trouver qu'une entropie à faible nombre. Après, votre remarque, je pense qu'on pourra y réfléchir, c'est-à-dire les différencier. Elles sont différenciées par le nom. On pourra éventuellement les différencier par le premier caractère. Mais là, c'est une obligation qui ne vient pas de nous, c'est-à-dire d'augmenter le niveau de sécurité parce qu'aujourd'hui on n'a pas un niveau assez important substantiellement.

**Monsieur le Président**

Oui, c'est bon. On a une demi-heure de retard déjà.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Ce qu'on a bien entendu, Monsieur le conseiller, c'est que vous recommandiez – effectivement, c'est très pertinent – de bien faire comprendre à l'électeur que l'identifiant arrive par mail et le mot de passe par SMS. On va voir comment on peut le faire comprendre pour éviter qu'ils confondent.

**Madame Siham OULMANE**

Juste une petite précision, on va beaucoup travailler sur la communication. On va mettre en place un guide animé pour l'électeur qui va se trouver sur France Diplomatie. Ce sera un guide qui va expliquer à l'électeur ce que c'est un identifiant, ce que c'est un mot de passe. On va aussi mettre en place des notices de vote. On va vraiment accompagner l'électeur pour qu'il puisse réaliser son vote et bien faire la différence entre identifiant et mot de passe.

**Monsieur le Président**

Monsieur LEPELIER. On va arrêter là, parce qu'on a déjà plus de 45 minutes... Je suis d'accord, mais il y a encore deux commissions qui doivent passer derrière. À un moment donné, il faut arrêter.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Henry LEPELIER.*

**Monsieur Henry LEPELIER, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »**

Je vais être rapide. J'avais des questions sur la sécurité, mais tous les collègues ont l'air de s'y connaître. Donc, c'est très bien.

J'avais une deuxième question. Comme la plupart des conseillers consulaires, j'ai participé à beaucoup de votes, tenu le bureau de vote, été assesseur, enfin toutes les fonctions possibles. Comme vous le savez, chers collègues, quand un électeur arrive dans le bureau de vote, on le force à aller dans l'isoloir. Je me suis toujours demandé si les textes législatifs, le décret d'application ont prévu ou savent ce qui pourrait se passer si quelqu'un contestait le caractère privé, confidentiel du vote qui, dans le vote électronique, après tout, comme certains de mes collègues, j'ai reçu des emails à un moment donné de quelqu'un qui disait : « C'est trop compliqué avec l'ordinateur. Est-ce que tu ne veux pas voter pour moi ? Je t'envoie mes codes, etc.,

mon numéro de téléphone et tout ». Cela, cela m'inquiète un tout petit peu qu'on pourrait organiser le vote et que quelqu'un le conteste en appel en le déclarant invalide après l'élection.

**Monsieur le Président**

Il y a un commentaire, une réponse ?

**Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL**

Je vais plus parler en tant que juge de l'élection au Conseil d'État qu'en tant que président du Bureau de vote électronique.

**De la salle**

On n'entend pas.

**Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL**

C'est mieux ? Oui. Donc, je disais que je vais plus répondre en tant que membre du Conseil d'État en l'occurrence qu'en tant que président du Bureau de vote électronique.

Vous avez raison de pointer le fait qu'il y a une difficulté due au fait que par définition on n'a pas d'isoloir chez soi. Mais d'abord, le risque, il est très limité en termes de volume et on a déjà des expériences contentieuses antérieures sur quelques scrutins qui se sont déroulés pour les législatives par votre électronique. Et dans la pire des hypothèses, il faudrait que l'électeur prouve qu'effectivement il a été exercé une contrainte sur lui. Dans ce cas-là, le juge de l'élection, ce qu'il ferait, c'est ce qu'il fait toujours quel que soit le contentieux, il regarderait si le vote est éventuellement entaché de cette irrégularité et si l'écart est suffisant pour modifier le résultat du scrutin. Donc, à supposer même que dans quelques occurrences très rares ce type de vote soit entaché d'irrégularité, dans bien des cas il ne remettrait pas en cause le résultat du scrutin puisqu'en général les écarts sont beaucoup plus importants que quelques voix.

Et je rappelle juste pour finir qu'il y a déjà une exception qui est prévue dans le Code électoral au principe de l'isoloir, c'est le vote par procuration. Lorsque vous donnez procuration, vous laissez quelqu'un d'autre même voter pour vous. Et on accepte ce principe pour des raisons bien comprises. Donc, sur le plan du pur principe, il n'y a pas d'objection fondamentale à ce qu'il y ait des dérogations au principe de l'isoloir.

**Monsieur Henry LEPELIER**

La personne qui a fait appel, la conséquence pourrait être renversée, à savoir que quelqu'un pourrait dire : « C'est le principe de l'isoloir qui doit être remis en question ».

**Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL**

Ce que je peux vous répondre très simplement, c'est que le principe de l'isoloir hors bureau de vote n'existe pas en droit français.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Christine HARITCALDE.*

**Madame Marie-Christine HARITCALDE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur WARNERY et toute l'équipe, parce que vraiment on a besoin de ce vote électronique.

Cela m'a peut-être échappé, mais je voulais savoir : le prestataire, c'est le même qui a été prévu pour 2017 ? Car je me rappelle qu'à l'époque, il avait déjà été partiellement financé, même si après le vote ne s'était pas réalisé. Je pense que c'est assez inquiétant de voir ce même prestataire qui puisse maintenant nous faire aller droit dans le mur à nouveau. Je vous fais confiance.

Ma deuxième question est la suivante. Lorsque le code va être remis, plusieurs de mes collègues sont inquiets du fait que s'il y a une coupure de courant, etc., moi, mon inquiétude est surtout sur le fait que la personne peut ne pas le lire bien. Elle aura la possibilité de cliquer et de demander un nouveau code. Dans les banques, on vous donne un code et lorsque vous ne pouvez pas bien le lire, vous pouvez cliquer pour demander un renouvellement de ce code.

Merci.

**Monsieur Marc PICHON DE VENDEUIL**

Sur le code, je laisserai l'équipe répondre. Sur le marché, le marché a été conclu de 2016 à 2020. Il couvre donc les élections de 2020. En 2017, l'entreprise avait déjà réalisé une très grosse partie des développements, à peu près 60 %, si vous voulez, des développements qui auraient été utilisés en 2017, qui ne l'ont pas été et qui vont être utilisés en 2020. Par ailleurs, nous avons aussi utilisé pour les élections présidentielles et les législatives de 2017 le module de remontée des résultats. Donc oui, une bonne part du marché a été utilisée, a été financée, mais cela va servir en 2020. Donc, pour moi, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. C'est la construction du marché, ce sont les règles du marché public. Il y aura un nouveau marché à compter de 2020 qui ira jusqu'en 2024 et qui couvrira les législatives de 2022.

Après, sur le mot de passe, je vous laisse peut-être répondre. Le code, pardon.

**Madame Siham OULMANE**

Juste pour répondre à votre question sur le code de confirmation, le code de confirmation, c'est un code à six chiffres que l'électeur recevra par mail. S'il se trompe dans la saisie, il pourra ressaisir autant de fois qu'il le souhaite, donc, jusqu'à ce qu'il réussisse la saisie et qu'il puisse réaliser son vote.

**Monsieur le Président**

Monsieur Thierry CONSIGNY, pour la dernière question.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Cela tombe bien puisque la discussion sur le vote électronique étant terminée, j'aurais une question un peu connexe et rapide.

Il ressort du grand débat qu'aussi bien du côté des gens qui ne veulent pas voter par internet pour des raisons de sécurité que ceux qui ont été vraiment très déçus par le fiasco du vote par correspondance la dernière fois nous demandent lors des grands débats au Japon, un pays qui fait 3 000 kilomètres de long, donc internet serait bien, mais si jamais c'est comme la dernière fois remis en cause au dernier moment, quelles sont les leçons que votre direction a prises de ce qui s'est passé la dernière fois sur le vote par correspondance ? Parce qu'il faut un plan B.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

C'est tout ce qui vous a été expliqué par Monsieur TRUQUET, c'est-à-dire que nous avons renforcé l'équipe, nous avons formé une équipe beaucoup plus nombreuse, une équipe mixte DFAE/DSI, totalement dédiée à ce projet. Et on est très, très présents sur le dos, entre guillemets – pardon de l'expression – du prestataire. Donc, c'est cela, on veut réussir en leur mettant une pression maximale. Ce que je répète, c'est qu'en termes de cybersécurité, là, par contre, je ne suis pas sur le dos des Russes, des Chinois ou d'autres et je ne sais pas ce qu'ils nous préparent. Je ne suis pas sur le dos des hackers sportifs, si je puis dire qui, par principe, par jeu veulent casser les systèmes, entrer dedans et nous décrédibiliser. Cela, nous n'y pouvons rien. Nous verrons le moment venu ce qu'il faudra faire. Après, s'il n'y a pas de vote électronique, on augmente le nombre de bureaux de vote. C'était aussi un peu une question de Monsieur CHATEAU-DUCOS à laquelle je n'avais pas répondu tout à l'heure. Le nombre de bureaux de vote est calibré en fonction du nombre d'électeurs attendus. Donc, s'il n'y a pas de vote sur internet, il y aura un peu plus de bureaux de vote ouverts comme en 2017.

**Monsieur le Président**

Il ne nous reste plus qu'à vous remercier d'avoir répondu à toutes nos questions et nous espérons que le processus va continuer à se dérouler et se mettre en place à la plus grande satisfaction des uns et des autres, et que nous pourrions voter par internet lors des prochaines échéances pour les conseillers consulaires.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

Soyez gentils, ne partez pas tous parce qu'il y a maintenant la présentation du compte rendu des travaux de la commission des lois.

S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez reprendre place pour qu'on continue ? Est-ce que les représentants de la commission des lois peuvent venir à la tribune ?

S'il vous plaît, prenez place. Nous sommes déjà très, très en retard. Monsieur BENLAHCEN, s'il vous plaît. Les réunions de groupe, c'est avant qu'on les fait. S'il vous plaît.

## **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES**

### **Monsieur le Président**

Madame la Présidente, merci de nous excuser pour ce retard, mais vous savez à quoi il est dû. C'est pour la bonne cause. Sans plus tarder, je vous passe la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD, présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

### **Madame Jeanne DUBARD, Présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, bon après-midi.

Je voudrais commencer par le mot d'introduction de la Présidente de la commission que j'ai l'honneur de présider depuis cette session. Donc, un bref compte rendu de nos travaux.

Nous avons tout d'abord poursuivi nos travaux sur le Brexit. Nous avons examiné l'état des négociations en cours. Nous avons auditionné la sénatrice Madame Hélène CONWAY-MOURET qui a présenté l'état des négociations et nous a expliqué que le Back Stop entre l'Irlande du Nord et l'Irlande était le point d'achoppement pour les négociations. Bien évidemment, compte tenu de la situation au Royaume-Uni depuis avant-hier, nous allons continuer à suivre l'évolution du Brexit et puis à la prochaine session, nous referons un point.

Par ailleurs, la commission des lois a également mandaté un groupe de travail afin d'étudier le rapport sur la mobilité internationale des Français qui a été préparé par Madame Anne GENETET, députée de la 11<sup>e</sup> circonscription. Nous avons, bien sûr, auditionné Madame GENETET et nous avons également auditionné deux sénateurs représentant les Français établis hors de France : Monsieur Christophe-André FRASSA et Monsieur Jean-Yves LECONTE, ainsi qu'un agent du MEAE qui était chargé de la rédaction du rapport. Le groupe de travail a analysé trois thèmes du rapport : la fiscalité, la simplification de l'accès au service public et les conditions du retour en France.

Le rapport GENETET faisant état de beaucoup de recommandations, nous avons fait une hiérarchisation des recommandations préconisées et nous avons retenu cinq résolutions qui demandent la mise en œuvre des recommandations qui nous ont semblé les plus pertinentes pour nos compatriotes à l'étranger, les moins coûteuses pour le budget de l'État et celles qui répondent à des besoins urgents de nos communautés et qui sont d'anciennes revendications de notre Assemblée.

Lorsque de la prochaine session, nous prévoyons de travailler sur les problèmes suivants :

- Les successions internationales ;
- Le répertoire électoral unique ;
- L'aide juridictionnelle pour les Français de l'étranger.

Merci.

Je continue puisque je suis aussi Rapporteur du sujet concernant le rapport de Madame GENETET.

Nous avons effectué une analyse du rapport GENETET sur trois thèmes :

- Les prélèvements obligatoires ;
- La simplification de l'accès aux services publics ;
- Le lien avec la France – je me répète un petit peu, parce que c'est la même chose – et les conditions du retour en France.

Pour chaque thème, nous avons fait une petite synthèse de ce que proposait le rapport. Nous avons analysé les avancées. Et puis, sur la base notre expérience en tant qu'élus de proximité, nous avons donc proposé des priorités dans la mise en œuvre des recommandations. En effet, le rapport comporte 296 pages et 224 recommandations qui sont toutes mises sur le même plan. Nous avons, avec mes collègues François et Annick, proposé à la commission une liste de recommandations prioritaires, qui

nous semblaient prioritaires. Les critères de priorité étaient de prendre en compte les recommandations qui répondent à des problèmes récurrents que rencontrent nos compatriotes et que nous connaissons bien, les recommandations qui répondent à des besoins urgents et celles qui répondent à d'anciennes revendications de cette Assemblée. Nous avons aussi pris en compte la facilité de mise en œuvre de ces recommandations en choisissant celles qui sont le plus indolores pour le budget de l'État.

Je vais commencer la petite synthèse de chacune des parties que nous avons étudiées.

Le rapport est très fourni sur la partie prélèvements obligatoires appliqués aux Français de l'étranger. En fait, il reprend – je ne vais pas aller dans les détails – très bien tous les problèmes que l'on connaît déjà sur l'assiette de l'impôt, les charges déductibles, le taux minimum, l'analyse sur les prélèvements sociaux qui est un peu le sujet-fleuve depuis 2012, et la résidence principale. Tous ces sujets ont été bien abordés par Madame GENETET. Ils sont bien connus évidemment des Français de l'étranger et de notre Assemblée puisque via notre commission des finances ces problèmes ont été vus. Et aussi par nos parlementaires représentant les Français de l'étranger qui sont aussi en pointe sur ce sujet. Madame GENETET, durant son audition, nous a confirmé son attachement à ce qu'il y ait certaines injustices et incohérences qui soient réparées.

Concernant la simplification en cours de l'accès aux services publics, dans cette partie, Madame GENETET reprend le projet qui est parti depuis 2014 sur la modernisation de l'État. Le rapport analyse quatre axes pour la simplification de l'accès aux services publics par les Français de l'étranger.

Le premier axe, c'est essayer de replacer l'utilisateur au centre d'une relation de qualité, c'est-à-dire d'améliorer la relation entre les Français de l'étranger et les consulats en France. Ce point vise à essayer d'améliorer l'information qui existe sur une plateforme unique, essayer de simplifier le langage des sites qui existent afin de faciliter l'accès à l'information pour tous les Français à l'étranger, améliorer aussi certains outils, utiliser des outils plus modernes, sites Internet bien sûr, mais applications et newsletters afin de faire en sorte qu'il y ait une communication proactive entre les consulats et les Français. Cela passe aussi par un accueil téléphonique plus performant et plus efficace. Et puis, une gestion des rendez-vous également plus efficace.

Le deuxième axe, c'est amplifier la métamorphose numérique des consulats. Cela passerait par des nouvelles ressources qui sont assez simples d'ailleurs. Par exemple, faire en sorte que les agents de l'État dans les consulats aient un annuaire de contact des administrations françaises, mais également d'appliquer la charte Internet de l'adapter aux Français de l'étranger. Par ailleurs, de mettre en place des outils d'évaluation des performances des agents dans les consulats afin d'avoir un suivi des évaluations et un système qui aiderait les personnels à être plus motivés et plus en phase avec le service à rendre aux Français de l'étranger. Par ailleurs, en appliquant notamment le référentiel Marianne et l'adapter de la même façon à l'activité consulaire à l'étranger. Autre simplification numérique, ce serait des saisies en ligne de documents, possibilité de revoir les documents avant de les soumettre. Une autre amélioration serait que les consulats puissent avoir un accès direct à la base de l'état civil, donc le service central d'état civil, sans que les consulats aient à passer par des demandes formelles auprès de ce service. Finalement, Madame GENETET propose un budget IT pour le ministère.

Le troisième point est le lien avec la Nation. Là, cela vise à améliorer les relations entre les Français de l'étranger et les administrations françaises en France. Effectivement, quand les Français de l'étranger essaient de donner leurs coordonnées, ils ont du mal à trouver un pays puisque tous les formulaires, c'est la France, il n'y a pas d'adresse à l'étranger, il n'y a pas de numéro de téléphone à l'étranger. Donc, on ne peut pas vraiment donner ses coordonnées de façon correcte, surtout quand les formulaires sont dématérialisés. Donc, l'utilisateur se retrouve bloqué sur le formulaire. Madame GENETET propose également de nommer un délégué interministériel pour gérer toutes les améliorations liées à la mobilité internationale. Bien sûr, le lien avec la Nation serait renforcé avec le vote en ligne. Et puis, la dématérialisation des procurations de vote. Autre point sur le lien avec la Nation, ce serait d'améliorer aussi pour les élus l'accès aux consulats, l'accès à la liste électorale et l'accès aux locaux. Enfin, le rapport recommande la simplification des justifications pour la nationalité française et le fait que les jeunes établis à l'étranger reçoivent automatiquement leur numéro Insee comme les jeunes en Métropole.

Enfin, dernier axe, mettre fin à l'excès administratif, c'est-à-dire simplifier les certificats de vie, demander aux rectorats que les élèves qui se déplacent à l'étranger soient enregistrés et soient bien inscrits sur le registre Ariane. Et quelque chose qui est important, ce serait d'avoir des documents multilingues à la disposition des usagers dans les consulats.

Nous, nous avons hiérarchisé ces diverses propositions. Nous avons retenu que l'accueil téléphonique est important, la simplification des formulaires avec traduction dans la langue locale, l'amélioration des relations avec les Français de l'étranger seraient des points importants. Nous avons préparé des résolutions en ce sens que nous vous présenterons après.

Le dernier volet de ce rapport concerne le lien avec la France et les conditions de retour en France. Là, vous vous rappellerez que Madame CONWAY-MOURET avait déjà préparé un rapport sur cette question. Le rapport GENETET note les évolutions qui ont été faites après ce rapport. Elle demande qu'il y ait une coordination entre les deux rapports pour voir un petit peu où on en est et voir ce qui reste à améliorer et qui n'a pas été fait suite au rapport CONWAY-MOURET. Notamment les freins au retour concernent le logement. Une des recommandations serait de faire une meilleure publicité pour le dispositif Visale qui sert à donner des gages pour les locations pour les étudiants. Aussi, préparer les administrations centrales de l'État en France et, pour les préparer, utiliser ce délégué interministériel qui serait nommé. Une autre simplification, ce serait de faire

en sorte que la preuve de domiciliation ne soit pas requise au moins pendant un certain délai lorsque les parents rentrent en France et veulent inscrire leurs enfants dans une école publique.

Finalement, le rapport préconise de garder le lien avec les Français de l'étranger qui sont en mobilité professionnelle ou qui sont au chômage, donc en fait de ne pas perdre le lien avec Pôle emploi, ce qui permettrait de continuer à valoriser les expériences à l'étranger, que les personnes qui s'en aillent, leurs CV soient conservés dans la base de données de Pôle emploi et que les acquis aussi restent disponibles sur cette banque de données qui est gérée par Pôle emploi.

Un autre point : la lutte contre la fraude. Là, effectivement, un des problèmes, c'est que certains Français bénéficient de prestations sociales en France, mais néanmoins sont à l'étranger et ont une activité à l'étranger. L'idée serait de relier les consulats aux sites de Pôle emploi et des Caisses d'assurance familiale.

Un autre point concernant le lien avec les Français de l'étranger, c'est l'accès aux médias nationaux. Cela aussi, c'est une ancienne revendication de l'Assemblée. Et les services bancaires. Cela, on en a déjà parlé aussi, c'est-à-dire les problèmes d'ouverture et de fermeture de comptes. Fermetures de comptes arbitraires et refus d'ouvrir des comptes quand les Français retournent en France.

Là aussi, nous avons fait une hiérarchisation, mais qui a donné lieu à deux résolutions que l'on vous présentera aussi, sachant qu'on a vraiment fait cette sélection avec nos collègues de la commission des lois qui sont tous bien éparpillés dans le monde entier. Donc, chacun avait son expérience d'élu de proximité pour nous aider à déterminer quelles recommandations nous voulons demander en priorité.

Le rapport, finalement, contient beaucoup de choses. C'est très bien. On a noté quelques éléments qui n'étaient pas prévus dans le rapport. Bien sûr, il avait un champ d'application limité et déterminé. Nous pensons qu'un travail reste à faire sur les sujets concernant la fermeture des consulats, les problèmes de garde d'enfants, les pensions alimentaires, le problème des successions, l'assistance aux enfants orphelins, les déplacements illicites d'enfants et les personnes en état de dépendance. Ce sont des sujets qui pourraient être approfondis dans l'avenir.

Voilà la synthèse de notre rapport.

Je voudrais remercier mes collègues Annick et François pour leur aide dans le groupe de travail. Je voudrais aussi remercier les membres de la commission des lois d'avoir participé aux travaux et de nous avoir aidés à donner les priorités nécessaires.

*(Applaudissements).*

#### **Monsieur le Président**

Merci, Madame la Présidente, pour cette présentation synthétique et cependant riche de vos travaux. Nous allons, s'il y a des questions, prendre des questions. Je pense qu'après, vous allez présenter vos résolutions.

#### **Madame Jeanne DUBARD**

Oui.

#### **Monsieur le Président**

Très bien.

Madame Annie MICHEL, vous avez une question ?

#### **QUESTIONS-REPOSES**

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.*

#### **Madame Annie Michel, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

Je note qu'il y a beaucoup de points qui sont en parallélisme avec la commission des affaires sociales. Je ne sais pas pourquoi vous ne nous avez pas contactés parce qu'on aurait pu faire des choses ensemble.

#### **Madame Jeanne DUBARD**

Alors déjà, j'ai contacté votre Président, Thierry CONSIGNY. Je ne sais pas où il est, Thierry. Je lui ai dit qu'on allait travailler sur le rapport GENETET. Il ne vous a pas échappé que le rapport GENETET est transversal. Il y a beaucoup,

beaucoup de points et il y a beaucoup de points communs à de nombreuses commissions, que ce soit les affaires sociales, les finances, l'enseignement. L'idée était de faire ce travail transversal. La commission des lois a vocation quand même à regarder des sujets transversaux. Nous avons coordonné avec chaque commission pour ne pas effectivement qu'il y ait des doublons au niveau du travail.

**Monsieur le Président**

Bien.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Cela va être un peu la même remarque que notre collègue Annie MICHEL, mais pour la commission des finances puisqu'on a parlé de la fiscalité, on n'était pas au courant.

Par contre, moi, j'ai une question plus personnelle. Je suis un peu étonnée qu'on ait droit à un *digest* du rapport GENETET. On aurait pu avoir l'hypertexte et le prendre en entier. Parce que là, cela affadit un peu, nonobstant le travail qu'ont dû faire nos collègues Annick et François.

**Madame Jeanne DUBARD**

Pardon, je n'ai pas compris.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Donc, je ne comprends pas trop l'intérêt de nous faire un *digest*, un résumé, du rapport GENETET.

**Madame Jeanne DUBARD**

Je vais répondre, oui.

Premièrement, la commission des finances a été contactée et prévenue dès le mois d'octobre. Chère Daphna, hier ou je ne sais plus quand, vous êtes venue dans notre commission à trois en renfort pour poser la question. On s'est mis d'accord. Radya a parlé avec la Présidente de la commission des finances dès mercredi matin. Moi, j'avais parlé avec mon collègue Jean-Philippe KEIL, qui est vice-Président de la commission des finances, dès octobre. Donc, je suis un peu étonnée que tu te lèves pour demander encore des explications. Mais si tu en as besoin, tu les as.

**Monsieur le Président**

Je vais vous dire quand même quelque chose. Je suis quand même très étonnée qu'on se pose ce genre de questions parce qu'au final, ce qui est intéressant, c'est ce qui en sort pour défendre les intérêts de nos compatriotes.

*(Applaudissements).*

On ne va pas commencer – excusez-moi – chacun à aller faire pipi dans les coins pour marquer son territoire. D'abord, on discute sur la présentation du rapport alors qu'en fait vous anticipez sur la présentation des résolutions qui ne nous ont pas encore été présentées. Donc, je propose, si les commentaires qui doivent avoir lieu maintenant sont du même acabit et sur le même sujet, ce n'était pas eux, c'est moi, etc., qu'on laisse tomber et qu'on leur donne la parole pour qu'ils présentent les résolutions. Et à ce moment-là, on pourra discuter sur quelque chose de concret qui va dans le sens, selon que vous le comprendrez ou non, que vous l'accepterez ou non, positif ou négatif pour nos compatriotes et on pourra avancer.

Puisque vous en êtes tous d'accord, je vais donner la parole à la Présidente ou à qui elle voudra d'ailleurs dans sa commission pour présenter les résolutions. Je vous remercie.

**Madame Jeanne DUBARD**

Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit point sur le *digest*. Comme je l'ai dit en introduction, le rapport fait 296 pages et comme tu le sais, Daphna, je pense qu'il y a peu de personnes qui l'auraient lu. Donc, je pense que faire une petite synthèse pour tout le monde ne fait de mal à personne. Donc, je pense que c'est tout à fait valable comme travail.

Pour les résolutions, comme je l'ai expliqué on a cinq résolutions. François va vous présenter les deux premières.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

**Monsieur François BOUCHER, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Nous avons eu un petit peu de mal pour faire ces résolutions, parce qu'il y a 224 recommandations dans ce travail. Ils sont un petit peu tous placés sur le même plan.

Dans la partie analyse du rapport, on a mis en lumière un certain nombre de points qui nous paraissent importants. Mais ensuite, il a fallu réduire le nombre de recommandations sur lesquelles on pense que c'est important pour justement aider nos compatriotes et le bon fonctionnement des consulats. Donc, on s'est mis d'accord sur quelques points.

La première résolution... Est-ce qu'il faut tout lire ? L'objet, c'est l'accueil dans les consulats de France. Pourquoi ? Parce qu'un certain nombre de membres de la commission en ont été d'accord, il y a un certain nombre de problèmes de nos compatriotes qui téléphonent dans nos consulats et les coups de fil tombent dans le vide, ils n'ont pas de réponse. Donc, comment fait-on ? Il y a d'autres problèmes qui ont lieu aussi par rapport aux rendez-vous qui sont donnés où les gens ne se présentent pas, par exemple.

**Résolution n° LOI/R.01/19.03**

*Monsieur François BOUCHER donne lecture de la résolution n° LOI/R.01/14.03 relative à l'accueil dans les consulats de France.*

**Monsieur le Président**

Avant de vous donner la parole pour des questions et des commentaires, qu'est-ce que c'est une Plateforme IP, s'il vous plaît ? IP, je ne sais pas ce que cela veut dire. Je suis un peu béotien. Quelqu'un peut me répondre ?

**Monsieur François BOUCHER**

C'est un système par informatique, par internet.

**Monsieur le Président**

C'est cela. C'est encore un truc qui renforce les relations humaines entre nos compatriotes. Je ne sais pas très bien ce que c'était que « IP ».

Mais je suis un peu gêné parce que je viens de regarder en vitesse les résolutions et il se trouve que je travaille à la commission des finances un peu de temps en temps, et qu'on a un peu de mal là. On va avoir des difficultés à trouver un fil rouge dans nos travaux.

Madame la Présidente de la commission, je suis en train de dire qu'il y a peut-être une certaine contradiction. Elle n'écoute pas. Cécilia ? Merci. Il y a peut-être une contradiction entre les résolutions qui sont faites par la commission des lois et celles que nous allons présenter tout à l'heure sur la commission des finances où, d'un côté, on recommande une délocalisation de certaines choses alors que nous, d'un autre côté, nous demandons un renforcement des moyens humains et une non-diminution des budgets pour conserver les moyens humains dans les consulats. Je pense qu'après, pour le lecteur, on a peut-être un peu de mal à trouver la ligne directrice de nos travaux. Vous me direz, ce sont juste les téléphones. OK. Sauf que, quelque part après, c'est autre chose.

Ma génération, je vais vous dire, les plateformes, je n'y crois pas du tout, j'ai besoin d'un contact humain. Mais bon, voilà, c'était ma remarque personnelle.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Sur la synthèse, aucun problème, cela permet à des gens de savoir ce qu'il y a dans le rapport. Elle est plutôt positive puisqu'elle reprend beaucoup de mesures que l'AFE a déjà eues l'occasion de proposer. Je pense notamment au numéro de téléphone. En 2007, on avait déjà demandé cela. Donc pour cela, très bien.

Par contre, je m'étonne un petit peu parce que ce n'est pas franchement la démarche normale qu'on fasse des résolutions sur le rapport d'un parlementaire. Ce n'est pas franchement l'habitude. Et en principe, on a bien le droit naturellement d'étudier le rapport d'un parlementaire. Pour cela, il n'y a aucun problème, l'AFE est tout à fait dans son droit, mais alors dans ce cas-là,

d'autant qu'en plus on soutient les mesures qui sont demandées pour la plupart, on fait une recommandation justement en demandant d'accélérer la mise en place des propositions numéros... et elles sont toutes numérotées dans le rapport, et on les prend. C'est tout. Donc, cela aurait fait peut-être économiser beaucoup de travail à votre commission pour arriver au même résultat.

**Monsieur le Président**

D'accord, Martine, mais cela ne règle pas le problème de fond. Cela, c'est un problème de procédure, c'est un problème de format. Qu'on l'appelle résolution ou qu'on l'appelle recommandation ou comme on l'appelait vœu dans un passé pas si lointain, l'essentiel, c'est de se mettre d'accord sur le fond. Maintenant, je vous laisse la parole. Madame SEUX avait demandé la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascal SEUX.*

**Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »**

Monsieur le Président, à qui donnez-vous la parole ?

**Monsieur le Président**

Je ne sais pas. Moi, je t'ai donné la parole. Maintenant...

**Madame Pascale SEUX**

Je vais la prendre, il n'y a aucun problème.

Trois petites remarques sur cette résolution.

Sauf erreur, dans le plan, je ne sais plus comment il s'appelle, action consulaire 2022, quelque chose comme cela, il me semble qu'il y a quelque chose comme cela déjà de prévu et qu'il est en voie de préparation pour l'expérimentation. Déjà, Monsieur WARNERY pourra peut-être répondre à cela, mais il est peut-être déjà en route.

Deuxième remarque, par cette résolution, on entérine la réduction des moyens humains dans les consulats, on réduit l'accompagnement des personnes qui sont les moins connectées. On imagine quelqu'un dont le français serait un petit peu approximatif, qui se retrouve sur une plateforme éventuellement située à l'étranger avec les problèmes linguistiques et le manque d'ancrage local que cela signifie. C'est un petit peu étonnant que ce soit nous qui allions prôner quelque chose qui nous porte clairement préjudice.

Autre chose, j'ai l'impression dans les résolutions d'un morcellement, c'est-à-dire qu'on a pris quelques mesures comme cela très ponctuelles du rapport, mais qu'on n'a pas de cohérence. Moi, j'aurais préféré quand même une réflexion un peu globale sur les nouveaux consulats, sur leurs nouveaux métiers, parce qu'on parle de dématérialisation, ce qui est dans doute une très bonne chose, mais si on réduit les capacités en moyens humains, peut-être qu'il y a d'autres manières d'aborder le métier consulaire. Il y a plein de choses. J'avais lancé un petit peu comme cela en l'air cette idée de remplacer deux ETP sur l'état civil par un magistrat de liaison qui puisse s'occuper au plus près des Français. Je peux toujours rêver, mais notre rôle, c'est peut-être d'imaginer ce que serait le nouveau métier consulaire plutôt que de s'attacher à une mesurette qui va contre nous, qui serait cette plateforme téléphonique.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI**

Madame SEUX a dit ce que j'allais dire, mais je voudrais juste rajouter quelque chose, c'est qu'en commission des finances, nous avons eu, il me semble bien, Monsieur WARNERY qui nous a parlé justement du nouveau système qui est en train de se mettre en place. Donc, on n'a pas eu la berlué les uns et les autres.

**Monsieur le Président**

Oui, mais enfin, la commission des lois n'était pas en commission des finances.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Monsieur le Président,

Je voulais juste répondre à la question de Marc. La plateforme IP, cela veut dire *Internet protocol*.

**Monsieur le Président**

Merci.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Et cela peut être filaire, par câble ou non, par satellite par exemple.

**Monsieur le Président**

C'est tout à fait les trucs dont j'ai horreur quand je téléphone à ma banque.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.*

**Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »**

Merci.

Je vais aller dans le même sens que ma collègue de la commission des finances, Daphna POZNANSKI. Les résolutions vont être exposées tout à l'heure, mais clairement, nous demandons l'annulation de la baisse envisagée de 10 % de la masse salariale et la prise en compte des conséquences humaines de suppression d'emplois qui sont notamment liées aux mesures de délocalisation pour pouvoir reconstruire notre capacité de rayonnement et d'influence par le renforcement d'un budget du MEAE. Dans nos résolutions, nous soulignons aussi l'importance de l'accueil humain. Nous demandons donc que le transfert des services vers Nantes soit reconsidéré et que l'accueil humain soit préservé pour ne pas exclure de l'accès aux services publics les Français qui sont peu familiarisés avec les procédures numériques. On a eu toute une réflexion, on va présenter le rapport tout à l'heure sur la délocalisation des services. Elle est, en effet, comme ma collègue l'a dit, en cours, bien planifiée. Elle va être complète pour tous les consulats européens. Nous nous inquiétons d'une dématérialisation ou délocalisation qui irait à l'encontre de l'accès aux services publics pour tous.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.*

**Monsieur Karim DENDENE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Moi, je suis membre de la commission des lois et mon propos est de défendre cette résolution. Cette plateforme que vous critiquez tous, au contraire, elle peut être très humaine dans le sens où aujourd'hui, on téléphone à des consulats, il n'y a personne au bout du fil. Cette plateforme permet de transférer la communication vers Nantes et Nantes peut retransférer à nouveau ladite communication vers le consulat d'origine. Je ne vois pas ce qui manque d'humanité dans cette procédure.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Monsieur WARNERY, est-ce que vous pourriez nous rappeler ce dont vous nous aviez parlé en commission des finances sur la mise en place de ces services délocalisés et en particulier sur l'appel, je crois, il y avait... ? Non.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

D'habitude, je n'interviens que quand vous me le demandez, bien entendu, comme à l'instant.

**Monsieur le Président**

Je vous le demande.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Ou quand ce que vous écrivez me paraît éventuellement problématique. Là, c'était un débat très général qui couvrait tous les aspects de l'évolution du réseau. Donc, j'ai préféré ne pas intervenir. Mais pour clarifier les choses, effectivement, ce que j'ai dit mardi a été entendu apparemment. Donc, ce que j'ai dit mardi en commission des finances et ce que je répète avec plaisir ici, c'est que oui, nous réfléchissons beaucoup au problème de la réponse téléphonique et courriel. Les deux sont liés dans notre esprit. Premier point.

Deuxièmement, nous allons essayer d'expérimenter un système de réponse à définir. Tout reste à définir. Nous regardons ce qu'ont fait les autres. L'idée, c'est à la fois de répondre au maximum comme le souhaite Madame GENETET, enfin comme elle l'a écrit dans son rapport, c'est-à-dire avec l'amplitude horaire maximale, etc., etc. Et par ailleurs, de protéger les postes – je le dis comme je le pense – de ces appels intempestifs qui tombent un peu n'importe comment et qui désorganisent le travail. Donc, à la fois pour le public et pour les postes, oui, nous réfléchissons à un système de réponse futur. Mais cela démarre juste et donc je n'ai pas grand-chose de plus à en dire. Nous avons inscrit des crédits pour la première année pour 2019 pour mener un début d'expérimentation. Et si cette expérimentation s'avère concluante dans les étapes qui viennent, cela montera en puissance. C'est pour cela que j'en ai parlé en commission des finances à propos de la loi de finances initiale dans laquelle 100 000 euros sont inscrits à ce titre.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD.*

**Madame Jeanne DUBARD**

Merci.

On a exactement posé cette question à Madame GENETET en commission lors de son audition. Elle a absolument confirmé ce que Monsieur WARNERY vient de dire et je vous remercie d'avoir clarifié. Parce qu'effectivement, l'idée de cette plateforme, ce n'est pas du tout de faire moins d'humain, c'est justement de libérer de l'humain pour des choses importantes et substantielles, et ne pas avoir des gens qui passent leur temps à chercher des questions ou à répondre à des questions très simples. Donc, c'est de libérer de l'humain, de faire plus efficace, d'avoir quelqu'un qui répond 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et qui renvoie les appels qui sont vraiment importants et qui demandent vraiment justement de l'humain, de les renvoyer à la bonne personne dans le consulat local et ne pas laisser le consulat local être submergé par des demandes intempestives qui peuvent être réglées très bien ailleurs. Cela, c'est notre réponse en tant que commission et c'est ce que nous a affirmé Madame GENETET, c'est ce qui a été confirmé par l'administration lors de l'audition à la commission des finances, si j'ai bien compris. Justement, l'idée, c'est de libérer de l'humain et pas de faire moins d'humain, mais de libérer de l'humain.

Effectivement, il y a déjà des tests en cours sur ce système. Il y a eu un fonds de 100 000 euros et une personne dédiée à tester ce système. Donc effectivement, l'objet de cette résolution est de confirmer que justement nous pensons que c'est une bonne idée et que cela fait avancer l'améliorer de l'accueil. Cela conduit à améliorer le travail des consulats.

Sur la forme, recommandation, on s'est posé la question. Effectivement, Martine, tu as raison, parce qu'on aurait pu faire un avis ou aurait pu faire une recommandation. En fait, on a décidé de faire une résolution parce qu'on sait que justement ce sont des revendications anciennes de l'Assemblée, que ce sont des problèmes récurrents. On entend tout le temps que les gens ne peuvent pas joindre les consulats, etc. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi de faire une résolution.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ce n'est pas le problème. Je n'ai pas critiqué le rapport ni quoi que ce soit.

**Madame Jeanne DUBARD**

Mais je te réponde. Je te dis quel était le cheminement.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Mais on ne fait jamais de résolution sur un rapport parlementaire.

**Monsieur le Président**

S'il vous plaît. Pour éviter toute contradiction, il me semble qu'il serait intéressant dans votre demande de dire – cela ne va pas peut-être pas nécessairement plaire –, mais :

Considérant la baisse des moyens humains dans les consulats

Ou

Pour pallier la baisse des moyens humains dans les consulats et pour permettre aux agents qui y sont encore de se consacrer à des tâches qui nécessitent des contacts directs avec nos compatriotes et les dégager de tâches qui peuvent être dématérialisées

Ce n'est pas tout à fait pareil, là.

**Madame Jeanne DUBARD**

Je sais que le résultat final, on nous promène en bateau depuis des années, on nous dit qu'on dématérialise pour qu'il y ait plus de monde, mais on dématérialise, il y a moins de monde. Donc, il y a un moment, cela ne fonctionne pas. Mais je veux dire, notre problème, c'est la contradiction entre ce qu'on demande dans une commission et ce qu'on demande dans l'autre. Si on vote les deux, cela va être un peu compliqué quand même. Voilà. Moi après, on peut passer au vote si vous voulez.

**Madame Radya RAHAL**

Marc, en fait, cette résolution est très pragmatique. Comme tu viens de le dire, on sait très bien qu'il n'y aura pas plus de moyens, qu'on est à budget constant, voire un budget qui pourrait diminuer. Donc, on a voulu être clairs, carrés, 2+2 : 4. 3,5, c'est faux. Maintenant, si tu veux enrober, effectivement, il y aurait de l'enrobage, mais ce ne serait que de l'enrobage. Mais la réalité est tout autre. C'est tout. Le pragmatisme.

**Monsieur le Président**

Radya, je ne pense pas que ce soit de l'enrobage. Dans un certain sens, en faisant une résolution sèche comme cela, tu justifies, quelque part, la dématérialisation et la diminution des ressources humaines. Dans l'autre, tu fais semblant de croire que peut-être cela permettra de conserver des tâches plus humaines. Mais ce n'est pas exactement la même chose malgré tout. Maintenant, encore une fois, s'il n'y a pas d'autre chose, on peut passer au vote.

**Monsieur François BOUCHER**

On a quand même un problème qui existe, qui est celui de l'accueil téléphonique dans les consulats. Maintenant, on essaie de trouver une solution ou pas. L'administration travaille à une solution. Ou bien on est d'accord, ou bien on n'est pas d'accord. C'est vrai.

**De la salle**

Jeanne, tu es bien allée voir toutes les commissions ? Tu as bien vu tous les présidents de commission...

*Inaudible. Hors micro.*

**Monsieur le Président**

Mais cela n'a rien à voir.

**De la salle**

Non, parce que j'entends que...

*Inaudible. Hors micro.*

**Monsieur le Président**

Non, mais cela, c'est fini. On n'en parle plus de cela.

**Madame Radya RAHAL**

Pourrais-tu nous reposer ta formulation Marc, s'il te plaît ?

**Monsieur le Président**

C'était :

*Considérant la baisse des moyens humains dans les consulats et pour dégager...*

Mais ce n'est pas bien tel que je l'écris, ce n'est pas suffisant.

*Considérant la baisse des moyens pour les consulats et pour dégager les agents de tâches qui ne nécessitent pas nécessairement un contact avec les usagers, nous proposons*

**Madame Annik VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription « Péninsule ibérique »**

*Pour alléger*

Plutôt.

**Monsieur le Président**

*Pour alléger*

Voilà. C'est une proposition.

**Madame Jeanne DUBARD**

Ajouter cela au considérant.

**Monsieur le Président**

Je ne sais pas si vous en êtes d'accord ou pas.

**Madame Jeanne DUBARD**

Allons-y, modifions le considérant

**Madame Radya RAHAL**

Ajoutons.

**Madame Jeanne DUBARD**

Ajoutons ces remarques, je n'ai aucun problème avec cela.

**Monsieur François BOUCHER**

Donc, c'est :

*La baisse des moyens humains dans les consulats et pour alléger certaines tâches des agents des consulats.*

**Madame Annik VALLDECABRES**

*La tâche des agents*

**Monsieur François BOUCHER**

Ou :

*La tâche des agents.*

**Madame Annik VALLDECABRES\***

*Alléger la tâche des agents.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Luc de VISME.*

**Monsieur Luc de VISME, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »**

Oui, merci, Monsieur le Président.

C'est vrai qu'il y a toujours une contradiction et il y en a souvent dans la vie entre le fait qu'on accepte et qu'on suive la modernisation, qu'on travaille de plus en plus sur Internet et que dans notre vie commune, même dans les pays, on le fait avec l'administration locale. Seulement, ici, je vois un problème. Il a été dit que si on dématérialise les services publics des consulats et qu'on les rassemble en France à Nantes, ce serait une amélioration parce que ce sont des gens qui savent mieux le faire. Et cela, je proteste parce que ce n'est pas vrai. Je parle du Danemark. Au consulat du Danemark, quand il y a des choses à faire, c'est peut-être difficile d'avoir rendez-vous, mais quand on est là et qu'on a un rendez-vous, on peut avoir les gens au téléphone, il y a des gens qui vous répondent dans la langue qui est la plus pratique. Et comme il y a beaucoup de binationaux, on a quelqu'un qui parle danois quand il faut parler danois et qui explique. Et on a sur place aussi quelqu'un qui arrive à déterminer quel est le problème entre la complexité de la juridiction française et la juridiction locale. Parce qu'on est en Europe et les choses de temps en temps sont liées. Si après vous me dites qu'à Nantes il y aura un ou une Danoise spécialiste qui arrivera à être expert de ces problèmes-là... Alors, je parle toujours de mes problèmes du Danemark, mais j'imagine que c'est la même chose un peu dans tous les pays. Moi, ce que je dis, c'est que je n'ai rien contre le fait qu'on dématérialise. Il faut suivre cette possibilité, mais qu'on n'utilise pas ces nouveaux services comme excuse pour faire des économies. On met la charrue avant les bœufs. C'est cela. C'est bien de faire des progrès, mais on accompagne les progrès avec le personnel qu'on a. Et puis, dans deux ans, on verra si cela marche. À ce moment-là, on verra si c'est possible de faire des économies. Mais pour moi, l'essentiel, ce n'est pas de faire des économies, je m'excuse, l'essentiel, c'est la qualité du service auprès des Français.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Monsieur PITON, vous avez demandé la parole et ensuite on repasse sur la rédaction.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON.*

**Monsieur Olivier PITON**

Merci, Monsieur le Président.

Cher Luc, ce n'est pas de la dématérialisation, c'est de la délocalisation. Ce n'est pas tout à fait... Non, non, non, je vais expliquer pourquoi il y a une très légère différence, parce que je suis en total accord avec ce que vous avez dit et je pense qu'on est tous exactement sur la même longueur d'onde et que le mot « délocalisé » qui a fait l'objet d'un débat en commission des lois a été choisi justement parce qu'on ne voulait surtout pas parler de dématérialisation. Donc, c'était pour vraiment être clair sur ce point.

Jeanne a parfaitement raison. L'objectif de cette résolution, c'est l'efficacité, c'est-à-dire de faire en sorte qu'on fasse coïncider la potentialité des consulats avec les demandes des administrés. Donc, on est tous d'accord là-dessus. Maintenant, en

entendant, à juste titre, ce qui est dit, on peut effectivement – pour reprendre le terme de Radya – essayer d’embrober. J’ai une proposition d’enrobage, parce qu’après tout, on est fondamentalement opposés, cela n’a jamais été l’objet de cette résolution d’applaudir ou même d’inviter à une réduction des effectifs. Cela n’a jamais, jamais, jamais été le cas. Donc, on peut peut-être commencer sur :

*Demande la mise en œuvre en priorité des recommandations suivantes du rapport : réaffirmer notre soutien à un maintien ou à une augmentation des effectifs.*

Point suivant, délocaliser les appels téléphoniques, c’est-à-dire qu’on fait une division entre la nécessité de ne pas toucher aux effectifs, ce qui n’est pas l’objet de cette résolution, et en même temps travailler à une meilleure efficacité. Donc, la proposition c’est :

*Réaffirmer notre soutien*

Ou

*Notre volonté que soient maintenus les effectifs présents dans les consulats et les consulats généraux.*

### **Monsieur le Président**

La commission, vous nous proposez quoi ?

### **Madame Jeanne DUBARD**

Je propose dans le

*Considérant*

D’ajouter un considérant n° 1 qui serait :

*La baisse des moyens humains dans les consulats.*

Deux :

*La surcharge de travail des agents consulaires.*

Et trois :

*Les difficultés rencontrées par nos compatriotes pour contacter le consulat, demander des informations et prendre des rendez-vous.*

On a ajouté deux « considérant ». Je ne sais pas si cela s’écrit à l’écran.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

### **Madame Pascale SEUX**

Je rappelle que le plan « nos ambassades formidables » en 2022, cette plateforme téléphonique, elle est bien prévue pour réduire la masse salariale de 10 %. Elle n’avait pas d’autre objectif que cela.

### **Madame Radya RAHAL**

Donc, tu es d’accord avec ce que j’ai dit.

**Madame Pascale SEUX**

Non, ce n'est pas...

**Madame Jeanne DUBARD**

Si c'est vraiment un...

**Monsieur le Président**

Attendez, s'il vous plaît, Monsieur WARNERY voudrait parler, mais même si vous admettez – ce que Monsieur WARNERY va démentir – que cette réforme est destinée à limiter la masse salariale, il n'en reste pas moins qu'elle a pour impact qu'il y a de plus en plus de difficultés dans les consulats parce qu'il n'y a pas de monde. À un moment donné, il faut trouver une solution. C'est peut-être la solution, mais il faut peut-être dire qu'on n'est pas d'accord avec cela pour... Monsieur WARNERY, pardon.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas WARNERY.*

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Je ne veux pas interférer dans le débat de fond qui vous appartient, qui est purement politique. J'aimerais justement clarifier les choses. Il y a plusieurs choses qui se télescopent en même temps, parce qu'elles ont lieu en même temps. Il y a la démarche administration publique 2022. On aime ou on n'aime pas. C'est effectivement quelque chose qui donne une cible jusqu'à 2022 en termes de masse salariale. On y reviendra, parce que cela n'est pas encore fait. D'ailleurs, ce n'est pas à moi vraiment d'en parler. Je ne crois pas. Ou pas seul en tout cas. Ce n'est pas mûr. Mais cela existe, vous en avez entendu parler. Il y a, d'autre part, le rapport de Madame GENETET qui est une démarche en soi. C'est à elle d'en parler, elle est venue le faire à la commission des lois. Là-dedans, il y a effectivement cette mesure de plateforme téléphonique qui est reprise du rapport GENETET, qui était une idée que nous avions nous, mais qu'on n'avait pas pu pousser très loin, que nous reprenons à notre compte et que donc nous allons essayer de mettre en œuvre. Nous en sommes à la phase expérimentale. Ce n'est pas administration publique 2022, c'est autre chose. Enfin, c'est concomitant, mais ce n'est pas lié à administration publique 2022. Ce n'est pas dans administration publique 2022. Ou alors, c'est listé parmi les choses qui ont lieu en même temps, mais ce n'est pas intrinsèquement lié à la réduction de la masse salariale. En fait, cela va coûter plus cher au début.

Ensuite, j'ai entendu plusieurs choses différentes. Vous parlez de délocalisation. Il y a un projet précis qui est le transfert progressif de la transcription des actes d'état civil des postes européens vers Nantes. Cela, oui, c'est quelque chose qui existe, mais qui est là aussi indépendant d'administration publique 2022. C'est concomitant, mais ce n'est pas lié mécaniquement à administration publique 2022. Cela avait été lancé avant en réalité.

Et puis, il y a – pardon, cela paraît confus – en même temps la dématérialisation des procédures, dont nous parlons depuis des années et que nous poursuivons, qui consiste, je l'ai maintes fois répété, à essayer de permettre aux compatriotes de faire les démarches depuis chez eux et ne les obligeants pas à se déplacer au consulat.

Tout cela a lieu en même temps, tout cela se combine, mais tout cela n'est pas forcément lié. Vous voyez, on ne fait pas la dématérialisation et la plateforme de réponse téléphonique pour réduire la masse salariale. Ce sont des objectifs qui sont parallèles, mais ce n'est pas intrinsèquement lié.

**Monsieur le Président**

Est-ce que la formulation qui est proposée – je ne sais pas si elle a été rectifiée au tableau – vous va bien ? En tout cas, est-ce qu'on peut procéder au vote ?

*En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.01/19.03 relative à l'accueil dans les consulats de France. La résolution est adoptée à la majorité avec 47 voix pour, 27 voix contre et 3 abstentions.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS**

Juste une petite question de procédure, est-ce qu'on a le droit de voter à l'inverse de ce qu'on a voté en commission ou pas ?

**Madame Radya RAHAL**

Non, justement.

**Monsieur le Président**

Le droit...

**Madame Annik VALLDECABRES**

C'est ce qui m'étonne. Cela a quand même été voté à l'unanimité.

**Monsieur le Président**

Attendez, attendez, on ne va pas lancer le débat, mais il n'y a pas de règlement qui l'interdit. Après...

**Madame Martine SCHOEPPNER**

C'est ce que quelqu'un va nous sortir.

**Monsieur le Président**

On passe à la seconde, parce qu'elle risque de poser le même genre de problème. Donc, allons-y. Parce que sinon, la commission des finances ne pourra pas présenter ses travaux.

**Résolution n° LOI/R.02/19.03**

*Monsieur François BOUCHER donne lecture de la résolution n° LOI/R.02/19.03 relative à la simplification des formalités administratives.*

**Monsieur le Président**

Avant de passer la parole à ceux qui m'ont demandée, j'ai juste une petite remarque technique :

*Permettre la relecture et la modification de tout document saisi en ligne*

Les PDF ou les scans, cela me paraît un peu compliqué.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame SEUX.*

**Madame Pascale SEUX**

Juste une remarque. Là, on est exactement dans la démarche inverse. C'est-à-dire que tout à l'heure on essayait de rentrer dans la réduction des moyens et là, on rentre dans l'expansion des moyens. Cela manque un tout petit peu de cohérence, à mon avis, si je puis me permettre.

Dans le plan d'action, les premières pistes ont été lancées en septembre, il y a la mutualisation des services de traduction dans les ambassades. Donc, a priori, ce n'est pas non plus pour faire plus de traductions que c'est prévu. Mais enfin, on peut demander plus de traductions. Ce n'est pas interdit, effectivement.

**Monsieur le Président**

Madame SEUX, on pourrait vous répondre que le premier permettra de faire le second.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène DEGRYSE.*

**Madame Hélène DEGRYSE, conseillère élue de la circonscription « Benelux »**

La traduction, c'est un métier. Donc, là, qu'est-ce que vous voulez faire, les consulats vont traduire eux-mêmes ?

**Monsieur le Président**

C'est leur problème.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Non, j'aimerais bien savoir, puisque moi, c'est mon métier, donc je défends aussi quelque chose.

**Monsieur le Président**

Écoute, tu peux répondre à l'appel d'offres.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Oui, mais c'est important. Non, non. On ne s'improvise pas traducteur.

**Monsieur le Président**

Je ne pense pas, on n'a pas demandé, là, pour l'instant, comment ils allaient faire. On suggère que soient mis à la disposition des usagers dans chaque consulat des documents traduits dans leur langue.

**Madame Hélène DEGRYSE**

Traduire. C'est marqué : Traduire.

**Monsieur le Président**

Non, mais quand on dit que les consulats traduisent, on ne dit...

*Que les consulats mettent à la disposition dans la langue.*

On peut le changer si ce n'est que cela.

**Madame Hélène DEGRYSE**

On peut mettre :

*Fassent traduire.*

Plutôt que :

*Traduire.*

*Fassent traduire.*

OK ? Quand même.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI**

Juste une précision :

*Faire traduire les formulaires par les caisses de retraite dans les langues locales des pays.*

Je n'ai rien compris.

*Faire traduire les formulaires par les caisses de retraite.*

Mais, les caisses de retraite françaises ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Oui.

**Monsieur le Président**

Oui.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Mais les caisses de retraite française, ce n'est pas l'ONU. Je ne comprends pas.

**Monsieur le Président**

Daphna, le problème, il est très simple. Il s'agit, pour l'essentiel, des certificats de vie qui, dans certains pays, peuvent être encore validés par les autorités locales, lesquelles ne peuvent pas les valider, parce qu'ils ne sont pas dans la langue du pays, ils ne sont pas compréhensibles. D'accord, mais il faut demander de préciser cela. On peut préciser. Je pense que pour mettre à disposition de nos compatriotes binationaux des documents dans leur langue et compréhensibles, ce n'est quand même pas quelque chose sur lequel on ne devrait pas pouvoir tomber d'accord.

**Madame Annik VALLDECABRES**

Le problème vient surtout du fait qu'il n'y a pas toujours un consul honoraire ou un consul qui peut signer ces certificats de vie, mais que ce sont des autorités locales à la mairie ou autres.

**Monsieur le Président**

C'est ce que je viens de dire. C'est exactement ce que je viens de dire.

**Madame Annik VALLDECABRES**

Donc, il faut que ce soit dans la langue du pays.

**Monsieur le Président**

Il est 17 heures 12 et nous avons encore à écouter la commission des finances et nous avons encore deux résolutions à lire.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je me dépêche. C'est vrai que j'ai un problème avec :

*Permettre la relecture et la modification de tout document saisi en ligne.*

Je ne sais pas ce que cela veut dire.

**Monsieur le Président**

J'ai aussi posé la question.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Ensuite, je pense, est-ce que cela va, là ? Oui, il faudrait mettre :

*Demander que les certificats de vie soient multilingues*

Par exemple, ce serait compréhensible. D'ailleurs, on l'a demandé un certain nombre de fois, pour l'obtenir dans certains pays européens, je dois dire. Mais, c'est quand même une infime minorité. Il faut le dire carrément. Parce que ce n'est pas aux caisses de retraite de la traduire, ils n'en ont pas la capacité et il faut que ces formulaires soient multilingues.

**Monsieur le Président**

Il existe des pays où des associations bénévoles fournissent des traductions à leurs compatriotes. Je peux vous donner un numéro de téléphone, d'ailleurs.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICHARLES.*

**Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »**

C'était simplement au niveau des certificats de vie, les traductions existent déjà dans une multitude de langues. Donc, il y a quelque chose à rajouter.

**De la salle**

Pas dans tous les pays.

**De la salle**

Tout le monde n'est pas en Europe.

**De la salle**

Par exemple, ce n'est pas en grec. Je n'ai pas vu.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise VARRIN.*

**Madame Françoise VARRIN, conseillère élue de la circonscription « Afrique occidentale »**

Je passe.

**Monsieur le Président**

Tu passes. Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BOUCHER.*

**Monsieur François BOUCHER**

Simplement pour répondre à une des questions, ce qu'il faut voir, c'est comment on a préparé ces résolutions. En fait, on a repris les recommandations du rapport GENETET, sans les changer. Alors, on aurait pu faire autrement. Il y a même eu une version antérieure où on avait fait une interprétation et on avait... mais, la décision de la commission, cela a été qu'il valait mieux être au plus près du texte qui existait et donc, on a repris ces recommandations. Donc, il n'est pas question de les changer. C'était cela notre façon de faire.

**Monsieur François BOUCHER**

Oui, mais elles le sont.

**De la salle**

Non, ...

*Inaudible. Hors micro.*

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas parce que Madame GENETET, dont j'apprécie le travail par ailleurs, l'a écrit que c'est compréhensible pour tout le monde. On peut essayer de préciser, quand même. Ce n'est pas un gros problème. Sinon, vous n'aviez qu'à faire une résolution globale :

*Suite à la lecture du rapport GENETET, nous demandons la mise en œuvre des résolutions...*

**Monsieur François BOUCHER**

On peut faire cela aussi.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Simplement, sur les certificats d'existence, notre commission s'est saisie du problème. Il faut savoir que pour chaque pays, il y a maintenant sur le site de la CNAV, une liste d'organismes qui vont être habilités par pays. Bien sûr, il y a des gens qui sont beaucoup plus flexibles. Si je prends mon exemple au Japon, il y a des notaires publics spécialisés dans la Sécurité sociale qui connaissent le principe, qui vont les signer. En fait, il y a 90 % de pensionnés, souvent, qui sont des gens des pays qui ont travaillé en France à un moment donné. Donc, vous pourriez bien sûr, enfin, c'est important que vous le mettiez, mais la prochaine fois, essayons de faire une résolution en commun.

**Monsieur le Président**

Bien. Je crois qu'on a fait le tour des remarques. Est-ce que vous voulez modifier le texte de la résolution avant qu'on passe au vote ?

**Madame Radya RAHAL**

Encore faudrait-il qu'il y ait des propositions.

**Monsieur le Président**

Non, mais on a soulevé un certain nombre de choses. Est-ce que vous voulez qu'on permette la relecture et la modification de tout document saisi en ligne ?

**Madame Jeanne DUBARD**

On peut l'enlever, si cela gêne quelque chose.

**Monsieur le Président**

On peut le garder, sauf qu'on ne comprend pas ce que cela veut dire. Et :

*Faire traduire les formulaires par les caisses de retraite dans les langues locales*

Il serait mieux d'indiquer :

*Demander aux caisses de retraite de fournir des documents bilingues dans les langues locales des pays auxquels ils sont destinés.*

Je pense...

**Madame Jeanne DUBARD**

OK.

**Monsieur le Président**

Et puis, traduire un maximum de documents administratifs par les consulats dans les langues locales, mais :

*Demander aux consulats de fournir le maximum de documents administratifs traduits également dans la langue locale du pays.*

Le 3, tu le laisses, ce n'est pas grave, bon.

**Monsieur François BOUCHER**

Quand tu remplis un formulaire en ligne, le problème, c'est qu'on ne peut pas revenir en arrière pour corriger.

**Monsieur le Président**

Non, mais à ce moment-là, cela ne peut pas être de tout document saisi en ligne.

**Madame Jeanne DUBARD**

Non, mais quand c'est nécessaire, enfin quand c'est possible, enfin... comment dire.

**Monsieur le Président**

Enfin, en principe, tu peux.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier BERTIN.*

**Monsieur Olivier BERTIN, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »**

Je proposerais plutôt

*Dans les langues locales.*

Plusieurs pays ont plusieurs langues. Le Pays-de-Galles, par exemple, au Royaume-Uni, une langue obligatoire ; le Canada avec l'anglais et le français.

**Monsieur le Président**

Très bien, merci.

Si on est tous d'accord là-dessus, maintenant, je propose qu'on passe au vote de cette résolution.

*Dans les langues vernaculaires en usage dans leur pays.*

C'est joli, cela.

Bien, allez, sérieusement, on passe au vote.

*En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.2/19.03 relative à la simplification des formalités administratives. La résolution est adoptée avec 47 voix pour, 5 voix contre et 23 abstentions.*

*Monsieur le Président invite Madame la Rapporteuse à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° LOI/R.3/19.03**

*Madame Radya RAHAL donne lecture de la résolution n° LOI/R.3/19.03 relative aux relations entre les Français de l'étranger et l'administration française, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Madame Françoise VARRIN.*

**Madame Françoise VARRIN**

Simplement une question. Là, on vient de lire trois résolutions qui sont strictement sur le rapport GENETET. Vous n'auriez pas pu essayer de regrouper un certain nombre de points pour qu'il y ait une ou deux résolutions ? Cela nous aurait semblé quand même beaucoup plus simple et je suis excessivement gênée chaque fois que ce soit systématiquement « le rapport », « le rapport », « le rapport » et que ce ne soit pas une réflexion totale de la commission.

Merci, Madame la Présidente de cette commission. Je pense que tous les conseillers AFE sont capables de lire un rapport de trois cents et quelques pages.

**Monsieur le Président**

Attendez, attendez.

**Madame Françoise VARRIN**

Non, non. Il ne faut pas aussi nous prendre pour des imbéciles.

**Monsieur le Président**

Il ne vous aura pas échappé, Madame VARRIN, que si vous avez regardé les résolutions qui nous sont soumises avec un peu d'attention, que chacune traite d'un point particulier : d'un côté la simplification administrative, de l'autre côté c'était l'accueil dans les consulats de France, etc., et on nous a suffisamment reproché dans cette Assemblée, de temps en temps, de faire des résolutions fourre-tout. Donc, il faut choisir.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX**

Moi, c'est une question.

Qu'est-ce que vous entendez par :

*Mettre en place un service en ligne pour l'établissement de procurations de votes.*

Sachant que je ne vois pas comment on pourrait avoir une dématérialisation complète de l'établissement des procurations de vote. Je ne sais pas ce que cela signifie, en fait. C'est vraiment une question très innocente.

**Madame Radya RAHAL**

L'objectif, c'est justement de pouvoir dématérialiser complètement la procuration de vote. Nous l'envoyons. On va prendre un exemple, la possibilité, moi, c'est ce à quoi j'ai réfléchi. Sur servicepublic.fr, on a les différents modèles Cerfa, dont celles des procurations de vote. Notre signature existe au sein du consulat. Nous, nous téléchargeons cette procuration Cerfa avec nos signatures et nous l'envoyons, par exemple.

**Monsieur le Président**

La Poste le fait. Je veux dire, ce n'est pas une plaisanterie. La Poste a un service en ligne qui permet aujourd'hui d'établir une procuration. Après, il faut voir comment on fait l'identification, mais cela existe déjà.

**Madame Pascale SEUX**

La validation de la signature par celle qui serait enregistrée au consulat, que je sache, la seule validation de signature possible, c'est la signature électronique, mais c'est un autre débat, sujet. Je ne sais pas, l'administration a peut-être des idées sur le sujet.

**Madame Radya RAHAL**

Je pense que c'est une très bonne idée et si elle peut être poussée plus en avant, ma foi, pourquoi pas.

**Monsieur le Président**

Monsieur WARNERY, avez-vous quelque chose à dire sur la mise en place possible de formulaires de procuration en ligne avec identification des signatures, etc., etc. ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas WARNERY.*

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Juste un élément technique, il y a un projet porté par le ministère de l'Intérieur de télé-services de procurations qui permettrait de les remplir en ligne, etc. Après, il y aura forcément, je pense, une impression au moment du vote, bien sûr. Donc, nous sommes embarqués dans ce projet, mais je ne sais pas quand il va aboutir. Ce n'est pas nous qui sommes chefs de file et en tout cas, évidemment, je ne prends aucun risque en vous disant que ce ne sera pas prêt pour les élections européennes. Et au moment du rapport, on était il y a plusieurs mois et j'imagine que l'auteur du rapport espérait à ce moment-là que cela aboutirait.

**Madame Pascale SEUX**

Tout à fait.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Aujourd'hui, c'est plus raisonnable d'imaginer que ce soit prêt pour avril prochain.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Directeur.

Est-ce que vous pourriez expliciter qu'est-ce que vous voulez dire par rajouter l'onglet pays à tous les formulaires ?

**Madame Radya RAHAL**

Les formulaires sont spécifiques, donc dès l'instant où on sait de quelle circonscription on est, on appuie là-dessus et le document dont on a besoin apparaît automatiquement. C'était cela.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX**

Je vous promets, je serai plus sage sur d'autres. Mais, est-ce qu'on pourrait modifier la rédaction de la dernière proposition, pour qu'au moins elle ne reprenne pas une recommandation datée, c'est-à-dire en mettant :

*Aller vers un site en ligne pour l'établissement de procurations de vote.*

Mais sans préciser de date. Qu'on soit un minimum autonome par rapport à un rapport qui est déjà daté.

**Monsieur François BOUCHER**

On peut supprimer :

*Dès les élections européennes de 2019.*

**Madame Radya RAHAL**

Tout à fait. On s'arrête à « vote ».

**Monsieur le Président**

Très bien, on a fait le tour ?

**Madame Radya RAHAL**

Nous sommes ouverts.

**Monsieur le Président**

Je vous propose que nous passions au vote de cette résolution.

*En l'absence d'autre demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° LOI/R.3/19.03 relative aux relations entre les Français de l'étranger et l'administration française. La résolution est adoptée avec un vote contre et une abstention.*

*Monsieur le Président invite Madame la Rapporteuse à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° LOI/R.4/19.10**

*Madame Annick VALDECABRES donne lecture de la résolution n° LOI/R.4/19.03 relative au justificatif de domicile pour l'inscription dans un établissement public, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.4/19.03 relative à l'amélioration du processus électoral. La résolution est adoptée avec une abstention.*

*Monsieur le Président invite Madame la Rapporteuse à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° LOI/R.5/19.10**

*Madame Annick VALDECABRES donne lecture de la résolution n° LOI/R.5/19.03 relative Promouvoir le dispositif Visa pour le Logement et l'Emploi (VISALE), adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la n° LOI/R.5/19.03 relative Promouvoir le dispositif Visa pour le Logement et l'Emploi (VISALE). La résolution est adoptée avec une abstention.*

**Monsieur le Président**

Je vous remercie.

Sauf erreur, avec cette résolution s'achève la présentation des travaux de la commission.

*(Applaudissements).*

Madame la Présidente, pour une première présentation, vous avez eu le baptême du feu. Je vous remercie de patienter et de rester là, parce que vous n'allez pas laisser nos amis de la commission des finances tout seuls pour présenter leurs travaux et leurs résolutions.

**PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES,  
DU BUDGET ET DE LA FISCALITE**

**Monsieur le Président**

Madame la Présidente,

Excusez-nous pour ce retard, n'est-ce pas ? Je vous donne la parole sans plus tarder.

**Madame Cécilia GONDARD, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Monsieur le Président, merci beaucoup.

Nous allons donc vous présenter de manière succincte et synthétique le rapport de la commission des finances, puisqu'il est tard. Si vous voulez vous référer aux détails, vous pourrez toujours le lire, il y a aussi beaucoup d'informations pratiques, mais nous allons tous essayer d'être synthétiques.

Pour commencer, nous allons donc faire un compte rendu court des auditions de la DINR, la Direction des non-résidents à Bercy, avec laquelle nous avons parlé de la CSG/CRDS. Vous allez avoir un point sur ce sujet. Les doubles impositions, notamment les procédures amiables de double imposition et l'imposition de la succession.

Je laisse donc la parole à Monsieur le vice-Président.

**Monsieur Jean-Philippe KIEL, vice-Président de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci beaucoup, chère Cécilia.

Je me permets une remarque liminaire : ce rapport sera très rapidement sur le site de l'AFE. Nous serons donc très rapides ce soir et ne mentionnerons que les points saillants ressortant de nos auditions.

Nous avons pu recevoir Madame ARCIER, Madame CARPENTIER, Madame SCHAEFFER MONTEILS et Monsieur DESCLAUX de la DINR. Je voulais vraiment me concentrer sur les aspects les plus importants. Ils ont trait à la CSG-CRDS, une situation que l'on étudie maintenant depuis près de quatre ans.

Dans le langage de l'administration, il y a maintenant ce que l'on appelle dans ce contentieux sur les prélèvements sociaux, deux vagues. La première concerne la période 2012-2014 ; la seconde concerne la période 2015 et les exercices suivants.

Pour la première vague, il faut savoir que 45 600 contribuables de l'UE/EEE/Suisse ont déposé des réclamations ; 35 600 décisions ont été délivrées. Concernant les résidents des États tiers, 9 000 réclamations ont été interjetées et 8 000 lettres de rejet ont été renvoyées par l'administration.

À cette date, il faut savoir que le contentieux concernant la seconde vague, donc celle qui débute à partir de 2015, à ce stade, il y a eu 9 100 réclamations qui ont été adressées par des contribuables à l'administration. L'administration – et cela, il faut le noter – n'a pas encore émis d'accusé de réception. Alors, il faut savoir que pour l'exercice 2015, donc on est hors arrêt RUITER, pour être plus précis, les réclamations au titre de cet exercice 2015 ne pouvaient être réalisées que jusqu'au 31 décembre 2018. Il faut toujours savoir que pour interjeter vos réclamations, il faut le faire au plus tard dans les deux années suivant l'exercice au titre duquel l'impôt est mis en recouvrement. Donc, on se retrouvera toujours dans une situation de l'année +3. Cela est très important pour les réclamations.

Voilà ce que l'on peut vous dire pour l'instant sur la CSG/CRDS, une disposition qui, je vous le rappelle, est supprimée à partir de 2019.

Parmi les autres points qu'il est aussi important de mentionner, à partir de 2020, il va y avoir un relèvement du taux minimum de 20 à 30 % pour les revenus nets excédant 27 519 euros. Le contribuable pourra, par le biais d'une réclamation contentieuse, informer l'administration si ces seuils sont inférieurs. Il peut le faire dans le cadre de sa déclaration. Une chose aussi importante, les traitements des déclarations de contribuables demandant une modification de taux sont traités manuellement par l'administration, ce qui veut dire que si le contribuable, en renseignant sa déclaration, tombe dans une classe d'imposition qui l'amènerait à avoir un taux supérieur à 30 %, l'administration considèrera toujours le taux le plus favorable au contribuable, le cas échéant, 30 %. Voilà ce qui m'a paru intéressant de signaler.

Comme je vous l'ai dit, ce rapport sera en ligne. Je m'arrêterai donc ici.

**Monsieur le Président**

Merci.

Madame la Présidente, quel est le point suivant ?

**Madame Cécilia GONDARD**

Merci beaucoup, aussi, pour cet effort de synthèse qui n'était pas facile sur ces sujets techniques.

Nous allons maintenant vous parler du bilan des avancées des conventions fiscales bilatérales et des recrutés locaux et je laisse tout de suite la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS, rapporteure de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons audité à la fois les fonctionnaires compétents du ministère des Finances et ceux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour traiter ce problème particulier des conventions. Ensuite, on le verra, ce sera la part traitée par Madame la Présidente, Madame GONDARD, sur les recrutés locaux.

En ce qui concerne les conventions bilatérales, je ne vais pas lire tous les pays avec lesquels l'administration est en train d'établir des conventions ou de les actualiser. Je ne parlerai en particulier que du Danemark, qui pose quand même certains problèmes, à cause du fait que le Danemark a dénoncé la convention en 2008. C'est-à-dire qu'actuellement, il n'y a pas de convention entre la France et le Danemark. Le point qui achoppe, c'est le lieu de taxation des pensions, le Danemark voulant absolument garder le bénéfice de l'imposition des pensions des personnes qui ont travaillé au Danemark pendant leur carrière. Il faut noter quand même que ceux qui étaient retraités avant la dénonciation de la convention, c'est-à-dire avant 2008, ne sont pas concernés. C'est la clause dite « Grand-père », c'est mignon non ?

Ensuite, je parlerai très brièvement des conventions multilatérales, dont 15 sont entrées en vigueur pour la France. Elles comportent un standard minimum qui est souvent inférieur aux conventions bilatérales, mais elles sont surtout utilisées pour remédier aux abus possibles dans les conventions fiscales, en ce qui concerne les personnes morales.

J'en ai terminé pour les conventions.

**Monsieur le Président**

Merci, Madame FOUQUES-WEISS, de cette présentation très synthétique.

Madame la Présidente, quel est le point suivant ?

**Madame Cécilia GONDARD**

Excusez-moi, je vais essayer d'être brève sur un sujet qui est vaste, qui sont les recrutés locaux. Une première audition commune est donc née de la volonté de notre commission de mettre autour de la table des fonctionnaires du ministère des Finances, à la fois la DLF, qui est en charge de la négociation et de l'interprétation des conventions fiscales bilatérales, et la DINR qui va ensuite les appliquer pour les non-résidents. Mais également, le ministère des Affaires étrangères à travers la DFAE et aussi le Pôle conventions, pour traiter de ce problème particulier de la fiscalité des agents de droit local. Nous soulignons que la résolution de ces problèmes ne peut passer que par la concertation des différents services concernés, de façon à respecter les conventions existantes, à trouver une solution commune à des dysfonctionnements, dont les conséquences sont graves pour les agents concernés.

Le mérite de cette audition a été surtout de mettre autour de la table des services qui ne se parlent pas suffisamment et qui ne trouvent pas de solution depuis de nombreuses années.

Nous avons souligné les problèmes spécifiques – si vous voulez aller dans le détail, vous pourrez lire le rapport – la diversité des situations individuelles, mais aussi les actions que nous avons déjà mises en place. La résolution de l'AFE en 2018, qui est restée lettre morte et qui n'a jamais eu de réponse ; de nombreuses questions à l'administration dans notre Assemblée ; un courrier qui a été envoyé au ministre, Monsieur DARMANIN, et donc, le besoin d'arriver à une solution extrêmement rapide sur ce sujet.

Les membres de la commission ont demandé une clarification, notamment quant aux experts nationaux détachés, aux recrutés locaux, aux VIE à l'étranger, aux agents de la Fonction publique territoriale, aux agents des alliances françaises, aux attachés parlementaires en poste à l'étranger. Il nous a été précisé que lorsque l'employeur est une personne morale de droit public, la convention attribuée à la France le droit de les imposer.

Concernant les procédures amiables de règlement des cas de double imposition, je vous invite à jeter un coup d'œil à notre rapport dans le détail si vous souhaitez orienter certains de nos concitoyens vers le règlement de ces cas de double imposition pour des recrutés locaux.

A été soulignée l'iniquité dans l'imposition des usagers, le climat d'incertitudes qui n'est au bénéfice de personne. Le ministère des Affaires étrangères a souligné que les conventions fiscales bilatérales avaient souvent été mal appliquées. Enfin, un point de vigilance a été apporté, notamment concernant les EPIC. De manière générale, il est observé que la France a créé des nouvelles structures avec de nouveaux statuts, sans s'intéresser à l'impact fiscal de la structure, pour ceux qui travaillent pour cette structure. C'est la problématique d'anticipation des conséquences fiscales dans les politiques publiques, avec des personnes affectées personnellement.

Nous ferons évidemment un suivi et nous nous sommes engagés aussi au sein de la commission à continuer à contacter régulièrement le ministre, jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée.

Sur le point suivant, nous allons parler maintenant de la Loi de finances initiale 2019 et je laisse la parole pour commencer à mon collègue, Monsieur ORTOLI.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ORTOLI, rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.*

### **Monsieur Richard ORTOLI, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci, Madame la Présidente.

Merci à tous ceux qui sont restés ce soir pour nous écouter.

Cette audition est intéressante, parce qu'elle a présenté deux points de vue un peu divergents, celui du député Roland LESCURE, président des affaires économiques de l'Assemblée nationale et le Sénateur LECONTE.

Pour le Sénateur, on a beaucoup parlé du rapport de la députée Anne GENETET, dont vous avez entendu parler en détail tout à l'heure. Pour ce député, le rapport souligne le fait que les Français de l'étranger sont de plus en plus mobiles et beaucoup d'entre eux finiront par rentrer en France. Il a souligné les points importants, les plus-values immobilières, dont vous trouverez le détail ici, les impôts sur le revenu dont mon collègue Jean-Philippe a parlé tout à l'heure – je sais, c'était très bref – et la CSG-CRDS dont on a parlé tout à l'heure, dont sont exonérés les Français ou les étrangers vivant en Union européenne, mais pas ceux qui vivent en dehors de l'Union européenne. Cela reste un problème à régler selon lui.

Un tour d'horizon politique, si on peut dire, il est favorable au maintien des circonscriptions législatives à l'étranger, donc il anticipe peut-être des réformes à ce sujet. Il n'est pas favorable à l'imposition basée sur la nationalité dont on parle et il reconnaît que l'attitude parmi beaucoup est que les Français de l'étranger sont des Français qui ont abandonné la France. Il est favorable au vote par Internet.

Pour information, le Sénateur LECONTE a présenté un point de vue un peu différent, parce qu'il dit qu'en fait, le rapport GENETET représente un rapport pour les Français en marche. Je pense qu'il y avait peut-être une pointe d'ironie dans ce commentaire. Mais, il souligne de fait que cependant, 80 % des Français expatriés ne rentrent jamais en France et que 40 % d'entre eux vivent à l'étranger depuis plus de vingt ans. Il parle des conséquences négatives de la fiscalité actuelle qui pèse sur la mobilité et dit que les Français de l'étranger sont inégaux devant l'impôt et sont victimes de discrimination à ce niveau. Il dit que le gouvernement aurait pu faire plus pour la suppression de la CSG-CRDS en ce qui concerne les non-résidents fiscaux de l'Union européenne. Il aimerait que les frais de scolarité payés aux établissements homologués à l'étranger puissent être déductibles.

Somme toute, deux points de vue divergents, un petit résumé également du rapport GENETET et des nouvelles règles fiscales applicables aux Français de l'étranger.

### **Monsieur le Président**

Merci.

Madame la Présidente, le point suivant.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Merci beaucoup.

Il s'agissait cette fois-ci du volet de recettes de fiscalité de la Loi de finances initiale 2019. Nous nous sommes aussi intéressés au volet des dépenses, donc du budget de l'action extérieure de la France, pour faire en fait un suivi de toutes les

résolutions que nous avons passées sur le sujet tous ensemble en octobre et donc, nous avons demandé une comparaison de la loi de Finances initiale votée avec le Projet de loi de finances qui nous avait été présenté.

Je laisse la parole à Madame FOUQUES-WEISS.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Madame la Présidente.

En présence de l'administration, dont Monsieur WARNERY ici présent, nous avons examiné les différences qui existent entre le PLF qui avait été présenté en octobre et la Loi de finances qui a été votée fin décembre.

Nous avons examiné successivement tous les programmes dont je vais brièvement présenter la liste.

Par rapport au PLF, des modifications ont été apportées. Notamment, il y a eu un reliquat de 37 millions qui a été généré par le recalcul de la dotation française au fonds européen de développement. Sur les 37 millions en question, 15 millions d'euros sont sortis du budget du programme 209 (MEAE) et ont été rendus à Bercy pour financer les mesures dites « gilets jaunes », si je ne me trompe. 22 millions d'euros ont été affectés à la « facilité Turquie », c'est-à-dire le programme européen visant à sécuriser la frontière turque contre l'immigration illégale.

Le programme 151, c'est le programme qui nous intéresse particulièrement, c'est le programme du financement des Français à l'étranger et des affaires consulaires. Son montant est de 374 000 millions d'euros et n'a pas été modifié par rapport au PLF, malgré les résolutions demandant le maintien des budgets des bourses scolaires et de l'aide sociale. 238 millions d'euros sont affectés aux personnels et le reste à l'action consulaire. Vous pouvez lire le rapport, ils comportent les crédits de scolarisation, l'aide sociale, le STAFE et vous avez les chiffres. Le volet affaires consulaires comporte le service public consulaire, où on note une diminution de crédits et le plan d'économie prévoit une diminution de la masse salariale en substituant à des postes d'expatriés des recrutés locaux. La commission à ce sujet a fait quand même valoir qu'à un moment quelconque, on ne pouvait pas sans cesse réduire, qu'il y a un moment, si on réduisait encore plus, il y aurait des difficultés à effectuer les tâches qui incombent aux personnels des consulats. Le budget élections, les mesures de modernisation, c'est là qu'on trouve la mise en route d'un centre d'appels téléphoniques et courriels à Nantes, qui deviendrait dans l'avenir opérationnel 24 heures sur 24 et contribuerait à décharger les postes. En 2019, 100 000 euros y sont affectés.

Ensuite, le fonctionnement de l'AFE, je n'y reviendrai pas. On a eu une diapositive en début de session à ce sujet.

Le programme 209, c'est l'aide publique au développement, avec un budget de 2 milliards d'euros. L'aide au développement doit augmenter jusqu'à 0,55 % de la richesse nationale d'ici 2022. Ce budget inclut le fonds européen de développement et l'aide aux projets. C'est là-dedans qu'on trouve les 100 millions d'euros pour le Centre de crise et de soutien.

Le montant actuel disponible – c'est important – de la contribution française 2019 à la « facilité Turquie » se monte à 22 millions d'euros. Or, ce montant aurait été fixé à 34 millions d'euros, dont 12 millions sont encore non financés. Nous souhaitons instamment qu'ils ne soient pas pris sur le budget du MEAE.

Le programme 105 : 1,7 milliard d'euros. C'est la Direction générale de l'administration, action de la France dans l'Europe et le monde. Engagement avec les grands organismes internationaux OTAN, ONU, etc. Ce budget sur le bloc fonctionnement est bien équilibré, avec même une réserve de précaution de 3 %. Il sert à financer la réforme du ministère à l'étranger, qui est également financée par des crédits des autres ministères qui ont été transférés lors du dialogue interministériel. Les contributions internationales, par contre, comportent des incertitudes sur le budget dû aux effets de distorsion, parce que certains organismes internationaux calculent leur année de gestion de façon différente de celle de la France. Certains, c'est du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> janvier et nous, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> janvier. Ensuite, dû aussi à l'effet de change.

Le programme 347, la présidence française du G7, qui est un programme transitoire avec une dotation de 24 millions d'euros, piloté par le SG de l'Élysée et la Direction du protocole. Ce programme comporte évidemment, comme tout programme de ce genre, des incertitudes en termes financiers.

Enfin, le programme 185, qui est la Direction générale de la mondialisation, avec la subvention opérateurs réseaux, subvention à l'AEFE, à hauteur de 384 millions d'euros. Il n'y a pas eu de réduction d'effectifs cette année, parce qu'elle avait touché l'année dernière les subventions à Atout France, aux Instituts français, etc.

Sur le budget pèse, rappelons-le, l'épée de Damoclès de 10 % d'économies d'ici 2022. À ce sujet, il est très important de souligner la spécificité du MEAE, qui est obligé de dépenser non seulement en euros, mais aussi en devises et pas seulement en dollars, mais aussi en 120 devises étrangères différentes. On ne peut donc se protéger des incertitudes uniquement par l'achat de devises à terme. Ce mécanisme ne marche d'ailleurs que pour les grandes devises et répond, certes, au risque de volatilité,

mais pas au risque du pouvoir d'achat. Il faudrait donc mettre en place vis-à-vis de Bercy un dispositif de couverture change-prix.

J'en ai terminé.

### **Monsieur le Président**

Merci.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Merci beaucoup. Donc, nous allons maintenant passer au point suivant, qui était le suivi d'une résolution que nous avons passée tous ensemble sur les 10 % de réduction de la masse salariale du ministère des Affaires étrangères. Nous avons essayé de comprendre quelle était la conséquence de la diminution d'ETP qui n'a pas commencé récemment, mais qui est constante et depuis de nombreuses années, au ministère des Affaires étrangères, à travers plusieurs auditions. Je laisse la parole à Monsieur Renaud LE BERRE, qui va donc vous parler des conséquences de la diminution de la masse salariale au ministère des Affaires étrangères et à l'AEFE.

Merci beaucoup.

### **Monsieur Renaud LE BERRE, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons auditionné les syndicats représentatifs du personnel du ministère des Affaires étrangères et des personnels détachés de l'AEFE.

Dans un premier temps, nos échanges se sont centrés sur l'impact de la diminution de la masse salariale au MEAE fixée à 10 % d'ici 2022. Il faut rappeler que les effectifs du MEAE ont diminué d'environ 45 % en 30 ans et de 20 % depuis 2006.

Madame Valérie JACQ-DUCLOS (représentante à la CGT) regrette que cette réforme ait été faite au pas de course sans consultation, sans communication. Les catégories de personnel les plus touchées sont les fonctionnaires de catégorie C et les recrutés locaux.

De leur côté, les représentants de l'UNSA du ministère des Affaires étrangères, dont Monsieur DOMINICI, ancien ambassadeur de France, regrettent aussi le manque de consultation et les coupes budgétaires. Les responsables syndicaux nous ont avertis et illustré les conséquences négatives de cette politique sur le fonctionnement de notre réseau consulaire et de nos ambassades.

La baisse des effectifs entraîne des dysfonctionnements dans les services informatiques et une dégradation du service rendu à nos concitoyens. Le nombre de Français inscrits à l'étranger augmente, mais les services publics à l'étranger diminuent. Le problème des sous-effectifs dans le réseau consulaire entraîne le surmenage des agents, allant parfois jusqu'au burnout de ces agents.

De surcroît, ces réductions d'effectifs conduisent à une externalisation de nombreux services. Monsieur DOMINICI souligne que l'État se dégage donc de ses fonctions régaliennes. Les syndicats ralentissent le malheur, mais ne peuvent pas à eux seuls l'empêcher. Ce sont les politiques qui doivent défendre le MEAE et non pas les énarques qui ne sont pas des professionnels de la diplomatie, d'après Monsieur l'Ambassadeur. C'est un problème qui dépasse toutes les divergences politiques. À terme, on pourrait redouter l'effondrement de notre réseau diplomatique à l'étranger. La récente crise du Népal a montré la faiblesse de notre réseau consulaire.

De son côté, Monsieur FRANQUIN de la CFDT insiste sur la corrélation positive entre la présence française dans un pays et ses performances économiques dans ce même pays. Il a ajouté que la diplomatie est avant tout un gain et non pas un coût. La forte réduction des ETP (équivalents temps plein) entraîne-t-elle de réelles économies ? Il faudrait faire une étude là-dessus. Quand on voit la masse budgétaire et on compare la forte diminution des effectifs.

Dans un deuxième temps, nos échanges se sont portés sur l'impact des réductions budgétaires sur le personnel enseignant de l'AEFE. Ce n'est pas la masse salariale, mais les réductions budgétaires portant sur le budget de l'AEFE, qu'il faut distinguer.

Nous avons donc auditionné les différents syndicats : Monsieur SCHNEIDER (CFDT), Messieurs SOLDAT et PICARD (FSU), Madame DESLIENS et Monsieur RIBARD (SNUIPP). Ils nous ont démontré là aussi une grande unité syndicale. Monsieur SOLDAT nous a rappelé que le plan de 2022 de réduction de la masse salariale ne concernait pas le personnel de l'AEFE, mais que la contrainte budgétaire a un impact tout aussi désastreux. Tous les représentants syndicaux nous signalent les effets désastreux de la diminution du budget de l'AEFE en juillet 2017. Il y a une volonté idéologique, d'après les

représentants syndicaux, de dire que l'Agence va mal et ils nous font croire qu'il faut la réformer (l'expression : « *Pour tuer son chien, on dit qu'il a la rage* »).

Enfin, les syndicats des professeurs nous rappellent que l'agence fonctionnait bien et est une référence à l'étranger comme réseau d'enseignement d'excellence. Il faut donc arrêter de la dénigrer. La disparition de postes de fonctionnaires résidant à l'étranger fragilise le réseau et précarise une grande partie du personnel enseignant. Les conséquences de l'annulation de 33 millions d'euros alloués à l'AEFE sont irréversibles : diminution de l'encadrement, augmentation du nombre d'élèves par classe et augmentation de frais d'écolage pour les parents. Monsieur SCHNEIDER partage aussi ce constat.

Enfin, une petite recommandation : la commission constate un manque de transparence et de concertation du gouvernement avec son personnel et ses représentants syndicaux. Elle s'inquiète aussi sur la perte de rayonnement de la France dans le monde et nous nous réjouissons de l'unité syndicale sur ce sujet, afin de dénoncer cette perte d'influence et nous appelons les syndicats du MEAE de coordonner ses actions avec ceux du personnel de l'AEFE.

### **Monsieur le Président**

Merci.

Je vous en prie, Madame la Présidente.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Avant les résolutions, nous allons vous parler des emprunts immobiliers des établissements d'enseignement à travers l'ANEFE. Il s'agissait d'une audition conjointe de la commission enseignement et de notre commission et je laisse la parole à Monsieur Jean-Philippe KEIL.

### **Monsieur Jean-Philippe KEIL**

Oui, merci beaucoup.

On remercie particulièrement Pascale SEUX de nous avoir invités à cette audition de l'association nationale des écoles françaises de l'étranger. Hier avait d'ailleurs lieu une réunion du conseil d'administration de cette institution et au mois d'octobre dernier, nous avons l'assemblée générale.

Cela dit, il nous a été donné de découvrir une situation assez préoccupante. Vous êtes tous et toutes proches des établissements d'enseignement français dans les pays respectifs et vous savez que pour les investissements en termes d'extension ou de construction de nouveaux locaux, les garanties accordées par l'État au travers de l'ANEFE sont un élément absolument essentiel à la réalisation de ces projets. Or, depuis à peu près un petit peu moins d'une année, l'ANEFE est bloquée. Alors, que s'est-il passé ? L'administration a noté qu'entre 2014 et 2017, le montant des encours avait sensiblement augmenté. L'ANEFE donne à peu près 340 millions de garanties aux établissements français, sachant que le président de l'ANEFE, le Sénateur FERRAND nous a quand même utilement que ces 340 millions d'euros étaient assez concentrés sur un petit nombre de financements significatifs. Je cite de mémoire particulièrement l'établissement de Londres, l'établissement de Zurich, d'où je suis, où une garantie de l'ordre de 50 millions d'euros a été octroyée, ainsi qu'un autre petit nombre d'établissements de lycées. Cette augmentation d'engagement a été de l'ordre de 60 % depuis 2014. En 2014, il y avait 217 millions et cette évolution a donné lieu à un audit qui s'est déroulé en début d'année dernière, un audit des engagements et du fonctionnement de l'ANEFE. Un rapport a été émis à la fin du printemps et ce rapport a mis un certain nombre de faiblesses en exergue, particulièrement au niveau de la sécurité juridique et financière du dispositif. Je m'explique, l'ANEFE est une association nationale qui garantit au travers de l'État des emprunts, mais ne dispose pas à ce titre, tel qu'on pourrait le voir dans des établissements financiers ou des banques, des procédures, des fonds propres, ni même des calculs de gestion prudentielle. Ce par-devers quoi depuis l'été 2018, l'administration n'est plus venue aux réunions interministérielles et depuis cette période aussi, plus aucun projet n'a été avalisé par l'ANEFE.

On a récemment avancé, puisqu'hier, lors du conseil d'administration, les représentants du ministère de l'Économie se sont déplacés, mettant fin, je cite le Sénateur FERRAND, à une période de glaciation avec l'administration. Cependant, les résultats de cet audit ont été remis au Sénateur il y a trois jours, il le disait, et l'administration travaille intensément à la résolution de cette situation. Il faut trouver rapidement une solution.

Actuellement, il y a deux établissements français dont les projets doivent être revus par cette commission tripartite. C'est un lycée qui se situe à Panama et un autre établissement à Mascate. La situation est particulièrement critique pour l'établissement à Panama, où les travaux devaient déjà commencer. C'est la situation où se trouve actuellement un certain nombre de nos collègues qui travaillent aussi étroitement sur les dossiers, je cite Pascale SEUX et je cite Michèle MALIVEL. Nous vous tiendrons bien sûr informés de cette situation, mais il était important que l'on tire à ce stade une sonnette d'alarme et que l'on vous informe de cette situation qui, comme dit, au gré des dossiers qui vont être présentés dans les mois à venir par les

différents établissements de l'étranger – il y en a certains en Afrique, il y en a certains en Amérique ou même en Asie – risquent de se trouver devant une situation de blocage.

Voilà pour aujourd'hui.

**Madame Cécilia GONDARD**

Merci beaucoup, Monsieur le vice-Président.

Je pense que nous pouvons passer aux résolutions. À moins qu'il n'y ait des questions.

**Monsieur le Président**

Je crois qu'il y a des questions.

**François BOUCHER**

C'est juste un problème de rédaction. L'ANEFE finance des projets, est-ce le cas ?

**Madame Cécilia GONDARD**

Non, elle garantit.

**François BOUCHER**

Elle garantit.

**Madame Cécilia GONDARD**

D'accord. Merci.

**Monsieur Jean-Philippe KIEL**

Très bon point.

**Madame Cécilia GONDARD**

Très bon point, oui.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Très rapidement, je suis l'ancien trésorier de l'ANEFE. L'ANEFE ne garantit rien, si vous voulez. Il y a un comité des prêts qui est fait par l'ANEFE. Les demandes de prêts sont examinées par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Affaires étrangères et bien entendu, par Bercy. Ce sont ces trois ministères qui accordent la garantie de l'État. Mais, l'ANEFE ne garantit rien du tout elle-même.

**Madame Cécilia GONDARD**

Alors, qu'est-ce qu'on mettrait à la place ?

| Elle demande les garanties relatives au projet.

**Monsieur le Président**

Radya, alors, c'était oui, c'était non ? OK.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.*

**Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Moi, c'était encore pour revenir sur la convention fiscale franco-danoise. Je voulais juste signifier que bien sûr que cela a été dédié à cause des retraités, mais que cela a un impact actuellement sur les jeunes travailleurs qui sont impactés aussi dans l'absence de convention et, bien sûr, sur les entreprises. Cela serait bien que cela soit dit aussi, parce que cela a un gros impact. Les jeunes qui viennent s'implanter au Danemark sont très inquiets pour leur avenir, en l'absence de convention fiscale.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Cela est bien clair.

**Madame Marie-José CARON**

Je sais, mais parce que tu l'as qualifié, parce que c'est vrai que c'est juste un truc de seniors, de personnes âgées, mais je voulais rajouter le petit côté de jeunes qui sont impactés par le manque de conventions.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Les gens qui viennent au Danemark actuellement doivent savoir qu'il n'y a pas de convention et que cela a des conséquences, exactement.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

**Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Moi, j'aurais voulu revenir sur les recrutés locaux. Je ne sais pas si vous l'avez mentionné ou alors je l'ai raté. Mais, il y a aussi le fait qu'il faut tenir compte du paiement en monnaie locale et quand il faut payer des impôts en euros, ces gens-là sont obligés de payer très, très cher, le double qui est prévu, puisque nous, actuellement, le taux de change est vraiment très, très intéressant quand on le fait de l'euro à la livre égyptienne. Mais, de la livre égyptienne à l'euro, ils se saignent, cela leur coûte le double, en fait. D'autre part, pour l'AEFE, effectivement, oui, à force de serrer les budgets, on en arrive chez nous, qui ne sommes pas un pays francophone, à ne plus avoir de prof scientifique et on est obligé de faire des classes arabisantes, c'est-à-dire trouver des professeurs locaux et ne mettre que les élèves arabisants. Donc, cela devient catastrophique.

**EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE****Résolution n° FIN/R.1/19.03**

*Madame Cécilia CONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.1/19.03 relative à un avis sur la LFI 2019 : Non prise en compte des résolutions de l'AFE, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.1/19.03 relative à un avis sur la LFI 2019 : Non prise en compte des résolutions de l'AFE. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° FIN/R.2/19.03**

*Madame Cécilia CONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.2/19.03 relative au transfert des services consulaires européens d'état civil au SCEC Nantes, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Ce n'est pas une question, c'est le constat que nous avons, en Afrique et en Afrique du Nord en particulier, déjà délocalisé nos services depuis bien des années. Sincèrement, ce sont des vœux pieux. Je ne crois pas du tout qu'ils accepteront et cela va suivre, comme tout le monde, puisque c'est le but depuis très longtemps de l'administration, de tout centraliser à Nantes.

**Madame Cécilia GONDARD**

On a fait le même constat en tout cas sur en effet la centralisation. Je précise que le plan concerne les consulats européens.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.2/19.03 relative au transfert des services consulaires européens d'état civil au SCEC Nantes. La résolution est adoptée avec cinq abstentions.*

*Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° FIN/R.3/19.03**

*Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.3/19.03 relative à la budgétisation partielle des engagements financiers pris par la France dans le pacte migratoire UE/Turquie, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Action extérieure de la France, mais après, il faudra les programmes, programme 151, programme 209.

**Madame Cécilia GONDARD**

C'est exactement cela. En gros, on a transféré dans ce budget la facilité. Ce n'est pas ce qu'on remet en cause. On dit juste qu'on l'a transféré sans qu'il y ait le transfert financier conséquent.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est-à-dire ? Est-ce que je peux dire quelque chose ? C'est-à-dire que les engagements de la France vis-à-vis des autres pays européens pour sécuriser cette frontière avec la Turquie contre l'immigration, on s'était engagés pour la financer à hauteur de 34 millions d'euros. Et les 34 millions d'euros, bien que 37 millions d'euros n'aient pas été ponctionnés au niveau du PLF 2019, on a récupéré 37 millions d'euros inespérés, si on peut dire. Mais, on a restitué 15 millions d'euros au budget de l'État et donc, 37 – 15, cela fait 22 et non 34.

**Madame Cécilia GONDARD**

Voilà, en fait, on a juste...

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est-à-dire qu'il manque 12 millions d'euros.

**Madame Cécilia GONDARD**

C'est compliqué. Nous aussi, on leur a demandé trois fois de nous réexpliquer, mais Nadine a raison. C'est juste qu'il manque 12 millions d'euros et qu'on ne veut pas que ce soit pris sur notre budget. On veut qu'on nous fasse un transfert sur notre budget de 12 millions d'euros pour l'honorer et voilà. C'est juste cela qu'on demande. Peut-être qu'ils n'ont pas envisagé de le faire et que ce qu'on demande, de toute façon, passera.

**Monsieur Renaud LE BERRE**

Dans un premier temps, on a demandé au ministère de faire une économie sur nos programmes de 15 millions d'euros. Heureusement qu'il y avait la diminution de la contribution de 37 millions d'euros. Grâce à cela en partie, on a compensé cette

demande de réduction budgétaire. Donc, on a pris ces 15 millions d'euros, parce qu'on demandait aussi 15 millions d'euros, donc ils ont réussi cet accord de prendre sur le budget 209.

**Madame Radya RAHAL**

Pour moi, il y a une chose qui n'est pas très claire, excusez-moi, c'est, ces 12 millions d'euros, on veut qu'ils soient abondés vers nous, c'est bien cela.

**Madame Cécilia GONDARD**

Soit ils sont abondés vers nous, soit il y a une partie de la facilité qui est financée par un autre budget. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on ne veut pas qu'on les prenne sur notre budget.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX**

Est-ce qu'on pourrait voir le premier considérant ? Je n'ai pas bien compris l'origine du truc.

**Madame Cécilia GONDARD**

Alors, qu'est-ce qui s'est passé au début ? Ce qui s'est passé au début, c'est qu'à un moment donné, l'Union européenne a recalculé les contributions de chacun et ils se sont aperçus qu'ils avaient mal évalué celles de la France, qui finalement, devait 37 millions d'euros de moins que ce qu'on lui avait dit au début. Donc, au moment où on a fait le PLF 2019, ils pensaient que ce serait la somme, dont je ne me souviens plus de la somme exacte, mais en gros, la ligne du budget 2019 pour cette contribution au fonds européen de développement, y compris ces 37 millions d'euros. Une fois qu'ils ont recalculé en décembre ou quelque chose comme cela, donc avant que la LFI soit votée, à ce moment-là, ils se sont aperçus que c'était 37 millions d'euros de moins. Donc, ils ont rectifié et c'est parti de là. Après, qu'est-ce qu'on faisait des 37 millions d'euros qu'on n'avait plus à donner ? Il y a 15 millions d'euros qui sont partis dans ce qu'on appelle les réformes « Gilets jaunes », en fait, donc chaque ministère a dû abonder pour pouvoir financer les annonces de décembre aussi. C'est cela, ces 15 millions d'euros en réalité. Donc, sur ce qu'il reste, ils se sont dit, on va l'utiliser en transférant cette facilité qui était financée par un autre budget, on ne sait pas lequel, mais en le transférant à ce budget-là. Du coup, cette facilité rentre aussi dans le compte de l'aide au développement. Donc, cela a aussi cet effet-là. Mais, ils ont transféré sans transférer les 12 millions qui manqueraient, comme le disait Radya. On pourrait aussi demander à abonder de 12 millions d'euros. Cela reviendrait au même. C'est vrai qu'on n'est pas allés, finalement, aussi loin que cela. On a juste demandé qu'ils ne touchent pas à nos budgets, mais c'est exactement ce que Radya dit, en fait, c'est la même logique.

**De la salle**

Juste une petite question : quel est le moyen de contrôle pour la demande ?

**Madame Cécilia GONDARD**

C'est-à-dire que quand on va avoir, c'est vrai qu'il faudrait s'intéresser après à la mise en œuvre, c'est-à-dire faire une audition en octobre sur cette ligne-là, auditer quelqu'un sur cette ligne-là, en demandant finalement ce qui a été fait. Mais, on peut le garder en tête pour les auditions d'octobre.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Si j'ai bien compris, on donne une mauvaise idée à Monsieur DARMANIN, là, en parlant de ces 12 millions. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux oublier et le laisser faire avant d'être menacé.

**Madame Cécilia GONDARD**

De toute façon, les 12 millions d'euros, il va falloir qu'il les sorte, puisque c'est apparemment un engagement européen. La question, c'est est-ce qu'il va les sortir de chez nous ou d'autre part. C'est juste cela. Ils ne vont pas oublier de les déboursier. Il y aura quelqu'un à Bruxelles pour leur dire qu'ils se sont engagés.

**Monsieur le Président**

Plus de questions sur cette résolution ? On va passer au vote.

**Madame Cécilia GONDARD**

En tout cas, je note le besoin de suivi, parce que je pense que sur le programme, en tout cas dans l'élaboration du programme sur la prochaine session, c'est un très bon point.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.3/19.03 relative à la budgétisation partielle des engagements financiers pris par la France dans le pacte migratoire UE/Turquie. La résolution est adoptée avec quatre abstentions.*

*Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° FIN/R.4/19.03**

*Madame Cécilia CONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.4/19.03 relative aux conséquences du plan de réduction de 10 % de la masse salariale à l'étranger d'ici 2022, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Inverser le deuxième et le troisième considérant, parce que vous mettez la baisse d'ETP et au troisième considérant vous mettez :

« Équivalent temps plein ».

**Madame Cécilia GONDARD**

Oui, c'est noté.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.4/19.03 relative aux conséquences du plan de réduction de 10 % de la masse salariale à l'étranger d'ici 2022. La résolution est adoptée avec quatre voix contre et trois abstentions.*

*Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° FIN/R.5/19.03**

*Madame Cécilia CONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.5/19.03 relative à l'extension de la jurisprudence de Ruyter aux non-résidents hors de l'EEE Suisse Liechtenstein, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Régine PRATO.*

**Madame Régine PRATO**

Moi, je l'ai déjà dit à quelques-uns, mais effectivement, j'ai porté plainte avec un avocat parisien et je vais demain voir le Défenseur des droits à ce sujet-là, parce qu'évidemment, on paie une fortune. Moi, ce que je vais négocier, je pense, avec le Défenseur des droits, c'est le montant payé en CSG qui, actuellement, ne nous accorde absolument rien. Mais, à partir du moment où on dépasse un certain montant, on devrait avoir des services, genre Sécurité sociale, points retraite, etc. C'est autre chose, mais je ne pense pas que l'on puisse, ils ne vont pas abolir, ils ne vont pas supprimer cette CSG et CRDS du jour au lendemain, je n'y crois pas. Par contre, que l'on négocie au moins le montant sur les montants payés des services de l'État,

parce que cela n'est pas normal. La moitié du peuple français ne paie pas d'impôts, ils ont droit à tout. Nous, on paie 6 000, 9 000, 12 000 euros de CRDS. On veut bien payer, mais donnez-nous un petit peu des services, quand même.

**Monsieur le Président**

Je pense qu'il y a quelque chose qui est important et qui n'est peut-être pas assez clair ou qui ne saute pas aux yeux pour ceux qui ne sont pas des spécialistes de cette affaire-là et qui n'ont pas suivi toutes les discussions. Quand on a demandé que soit appliquée la même suppression de la CSG-CRDS sur les revenus mobiliers aux Français non-résidents en UE, etc., on nous a donné comme argument le fait qu'on le maintenait, parce qu'il n'était pas possible de connaître l'ensemble de leurs revenus mondiaux, ce qui était le cas pour ceux qui étaient résidents en Union européenne. Donc, l'argument, c'est de dire aujourd'hui, les conventions fiscales bilatérales et les accords automatiques d'échanges d'informations entre les pays et la France nous mettent sur le même plan d'égalité en matière de transparence sur nos revenus mondiaux que nos compatriotes résidents en UE 27, etc. Donc, à partir de là, il n'y a pas de raison qu'on ne soit pas traités pareils.

Je l'ai bien dit, Madame la Présidente ?

**Madame Cécilia GONDARD**

Oui.

**Monsieur le Président**

Merci.

**Madame Radya RAHAL**

Juste un point : la CSG est un impôt contributif. Ce n'est pas une prestation qui est servie. Donc, tu ne peux pas prétendre à une prestation quand la CSG est un impôt.

**Monsieur le Président**

Attendez... vous discuterez de l'argumentation entre Madame PRATO et le Défenseur des droits tout à l'heure.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que je ne suis pas sûre qu'on ne puisse pas obtenir, si les Français en Union européenne, etc., ne paient pas la CSG-CRDS, on ne puisse pas l'obtenir aussi pour les autres. Parce que quelque part, cela fait une discrimination entre Français vis-à-vis de l'impôt. Cela est quand même surprenant.

**Monsieur le Président**

Non, non. Mais alors là, je veux dire, il faut arrêter avec cela. L'égalité devant l'impôt, cela n'existe pas. Cela nous a été expliqué à maintes reprises. L'égalité devant l'impôt n'existe que dans des contextes similaires. Or, ce qu'on essaie de nous expliquer depuis le début, c'est que ce n'est pas un contexte similaire. Et c'est justement cet argument qui a été mis en avant sur la transparence qu'il y avait maintenant sur les revenus qui nous permet d'essayer de nous rapprocher d'un contexte similaire et de demander la même chose.

Ceci étant dit, après toutes ces explications qui ont rendu cette résolution complètement transparente pour chacun d'entre vous, n'est-ce pas, je vous propose que nous passions au vote, si Madame la Présidente en est d'accord.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.5/19.03 relative à l'extension de la jurisprudence de Ruyter aux non-résidents hors de l'EEE Suisse Liechtenstein. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

Madame la Présidente, je vous remercie pour cette présentation tardive de vos travaux. Merci à tous ceux d'entre vous qui ont eu le courage et la gentillesse de rester jusqu'à maintenant pour écouter. Nous vous donnons rendez-vous demain à

10 heures pour l'intervention du Secrétaire d'État, Monsieur Jean-Baptiste LEMOINE. Je rappelle aux membres du bureau qu'ils sont attendus à 8 heures pour une première partie avec le groupe communication.

*La séance est levée à 18 heures 40./.*

## **VENDREDI 15 MARS 2019 – MATIN**

*La séance est ouverte à 10 heures 15 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

S'il vous plaît, Prenez place.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mes chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Monsieur le Ministre, nous vous remercions d'avoir répondu encore une fois favorablement à notre invitation. Votre présence parmi nous à toutes nos sessions est fortement appréciée et nous en avons besoin pour échanger avec vous, faire remonter les préoccupations de compatriotes et vous faire le point sur nos travaux. Mais nous sommes aussi ici pour vous entendre et c'est pour cela que sans plus tarder, je vous passe la parole. Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES**

#### **Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**

Merci beaucoup, Monsieur le Président,

Cher Marc,

Madame,

Monsieur le vice-président,

Mesdames et messieurs, les présidents de groupes, de commissions,

Mesdames et messieurs, les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger,

Mesdames et messieurs, les parlementaires, un certain nombre, effectivement, sont venus ce matin et je sais aussi, tout au long de la semaine...

En premier lieu, je voulais m'associer aux hommages rendus à la mémoire de Guy SAVERY, parce qu'il y a eu une messe, je crois, lundi dernier, je ne pouvais hélas pas être présent, mais je sais qu'il a été un membre important de l'Assemblée, qu'il a énormément œuvré, qu'il avait contribué à fonder la Caisse des Français de l'étranger, cher Alain-Pierre et que par ailleurs, au Maroc, c'était un des piliers de la Société de bienfaisance. Il a fait partie des engagés qui laissent une flamme et cette flamme, nous sommes, les uns, les autres, au-delà de nos engagements philosophiques, politiques, partisans en tout cas, attachés à perpétuer ce type d'engagements. Le visage de l'Assemblée a légèrement évolué, puisque vous avez accueilli, je crois, certains nouveaux membres. En conséquence de ce que je viens d'évoquer : Madeleine BERGER BEN NACEUR a rejoint l'Assemblée, mais c'était un visage qu'on voyait souvent. Et puis, bienvenue à Hélène DEGRYSE en remplacement de Pierre GIRAUD, à Luc de VISME en remplacement de Renaud DIGOIN-DANZIN et à Isabelle DUVOISIN en remplacement de Ronan LE GLEUT qui est devenu sénateur. Je leur adresse tous mes vœux de réussite également dans l'exercice de leur mandat.

Cette 30<sup>ème</sup> session se déroule dans un contexte particulier : elle est marquée d'une part, par le Grand débat national qui s'achève aujourd'hui et par également, les élections européennes du 26 mai prochain. Je vais revenir dans un instant sur ces deux points, mais j'ai souhaité les mentionner justement, parce qu'ils permettent de souligner l'apport des Français de l'étranger et le vôtre pour faire vivre notre démocratie en dehors des frontières du territoire national. Moi, je l'ai vu dans les grands débats, ils apportent par leurs idées, leur dynamisme, on le connaît, et vous l'incarnez aussi les uns et les autres... Il y a une formule que j'ai volontiers fait mienne, les Français de l'étranger ne sont pas des citoyens à part, mais des citoyens à part entière. J'interviens aujourd'hui en fin de session et je suis à votre écoute, parce que je sais que pendant ces cinq jours, vous avez énormément travaillé, énormément auditionné et que vous avez j'imagine, beaucoup de choses également à relayer. Vous l'avez fait, naturellement, avec Monsieur le Directeur, avec les équipes de la DFAE que je salue, puisque je ne l'ai pas fait en introduction. Je voulais leur dire toute ma reconnaissance.

Je vais revenir sur un certain nombre de points qui font l'actualité de nos compatriotes à l'étranger et on continuera avec le traditionnel exercice de questions-réponses, mais pour commencer, effectivement, ce Grand débat national, pour en tirer un rapide bilan. Nous aurons les données définitives dans le week-end, mais au 14 mars, donc à hier, on avait recensé, pas loin de 300 réunions dans 78 pays à travers le monde et 1 500 contributions écrites sur la plateforme internet, donc, notamment, le nombre de réunions est significatif. Moi, j'ai eu l'occasion de faire un débat à Munich et ce que j'ai vu, c'est que d'ailleurs, étaient évoqués naturellement les sujets spécifiques aux Français établis hors de France, mais que la vie nationale et que les thèmes qui, ici aussi, faisaient bouillonner en termes d'institutions, de transition écologique, d'Europe, étaient également très, très, très présents. D'ailleurs, c'est à Munich que j'ai été interpellé sur le 80 km/h et on peut se dire que pourtant, les autoroutes allemandes n'ont pas le même type de contraintes. Tout cela pour dire qu'on voit bien qu'également, les débats métropolitains, si je puis dire, étaient bel et bien présents également dans toutes les communautés. Je crois que cela montre justement cet attachement viscéral, cette connexion viscérale à l'actualité du pays. Je voulais également vous remercier, parce que je sais que les uns et les autres, vous avez joué un rôle actif dans l'exercice, aux côtés aussi des parlementaires pour organiser ces débats, rapporter les propositions qui en sont ressorties. Et puis, avec Jean-Yves LE DRIAN, on avait vraiment donné des directives très claires à l'ensemble des postes du réseau pour que d'un point de vue logistique, soit facilitée l'organisation de réunions dans le respect de la neutralité des agents de l'État bien sûr, mais qu'on puisse mobiliser, soit les locaux de lycées, d'instituts ou le cas échéant, parfois d'ailleurs, d'ambassades ou de consulats plus rarement. En tous les cas, je crois que c'est un beau succès collectif. Et puis, maintenant, comme disait le Président de la République, on n'a pas fait tout cela pour ne rien en faire, donc on va rentrer dans la phase aussi d'exploitation de toutes ces données, de toutes ces suggestions, propositions pour, dans les prochains mois, naturellement, transformer tout cela aussi en décisions, en actions, en mesures qui ne seront pas toutes législatives, je pense. Elles peuvent être réglementaires et puis, cela peut être aussi tout simplement, des processus, des procédures, des méthodes à faire évoluer.

Deuxième grand enjeu pour le pays dans lequel s'inscrivent pleinement, naturellement, les Français établis hors de France, ce sont les élections européennes du 26 mai prochain, dès le 25 mai, d'ailleurs pour les Amériques. Quelques mots peut-être pour préciser des aspects d'organisation. Naturellement, moi, sur le vœu que nos 1,25 million de compatriotes à l'étranger qui sont inscrits sur les listes électorales consulaires participent pleinement... En 2014, on avait eu une participation de 11,04 %, donc tout ce qui peut venir en plus de cela manifesterait, je trouve, un bel élan.

En termes d'organisation, il n'y a pas loin de 20 % de bureaux de vote supplémentaires par rapport à la précédente élection : 571 bureaux répartis sur 411 sites. Là, on était à 482 bureaux à l'époque sur 368 sites il y a 5 ans. Le cadre législatif a évolué récemment, puisque vous le savez, au 1<sup>er</sup> janvier, il y a eu la mise en place du répertoire électoral unique qui présente, je trouve, un double avantage, celui de mettre fin à la double inscription sur la liste dans la commune en France et sur la LEC également à l'étranger qui, parfois, pouvait être source de confusion. Et puis, je crois que ce qui était une très belle avancée, c'est la souplesse dans le calendrier d'inscription, parce qu'on a quand même jusqu'à six semaines maintenant, avant le scrutin pour s'inscrire. La date limite, c'est le 31 mars, donc il est toujours temps. Et puis, par ailleurs, c'est une réforme qui vous a donné une nouvelle responsabilité, consistant à présider ces commissions de contrôle des listes électorales qui sont venues remplacer les commissions administratives, jadis présidées par les chefs de poste. Cela va peut-être soulever quelques difficultés de mise en œuvre ici et là, mais naturellement, on est à votre entière disposition en tant que de besoin pour aider, vous accompagner dans l'exercice de cette nouvelle responsabilité.

Avant de vous rejoindre ici, je m'entretenais avec les conseillers qui sont élus en Algérie, ce qui m'amène à dire deux mots également de la situation internationale, plutôt pour évoquer deux autres pays dans lesquels, naturellement, nous avons un suivi très attentif au regard de notre communauté et de ce qui s'y passe, c'est le Venezuela et Haïti, parce qu'on le sait, les sujets de sécurité qui, d'ailleurs, sont traités au sein de la commission, sont des préoccupations, je crois communes et ici, d'ailleurs, d'un point de vue budgétaire, Jean-Yves LE DRIAN a toujours été attaché à ce que ces sujets-là restent prioritaires. S'agissant du Venezuela, moi, j'ai un contact, naturellement, très régulier avec Romain NADAL, notre ambassadeur qui est quelqu'un de remarquable. On a 4 000 compatriotes qui sont installés là-bas. Vous avez vu la situation humanitaire qui prévaut, les pannes d'électricité qui ont également conduit à des problèmes d'accès à l'eau. Il semblerait que sur Caracas, d'ailleurs, cela se résorbe

progressivement, mais ce n'est pas le cas ailleurs dans le pays. Tout cela, d'ailleurs, a conduit à tout simplement faire en sorte qu'effectivement, le lycée, pendant quelque temps, cesse les activités parce qu'il y avait l'impossibilité de garantir un bon fonctionnement. En tous les cas, les groupes WhatsApp de l'Ambassade sont des outils très utiles, le réseau radio aussi. En tous les cas, on est pleinement mobilisés et les femmes et les hommes qui sont présents là-bas, vraiment, ont notre pleine confiance. Nos services, également, pré-positionnés dans la Caraïbe, grâce à nos territoires ultramarins sont prêts en cas de dégradation majeure de la crise. Cela, c'était pour le Venezuela.

Sur Haïti, il y a eu, vous l'avez vu, après des mouvements, une certaine accalmie observée ces derniers jours. Il n'y a plus de mouvement d'ampleur depuis un mois maintenant, mais on reste quand même vigilants et notre ambassade maintient un dispositif spécifique sur place en lien avec le CDCS. On n'a pas loin de 2 000 compatriotes qui y sont établis.

Dans un autre ordre d'idée, parce que là, la situation relève plus de l'aspect politique naturellement, c'est le Brexit, qui est un autre contexte délicat. On le voit, c'est un feuilleton permanent, hélas. Je sais que la commission des lois suit le dossier avec attention. La date fatidique du 29 mars approche et nous, déjà, on regrette que l'accord de sortie ait été refusé, parce que vous avez vu, lundi soir, un petit geste supplémentaire qui était fait pour essayer d'aider la Première ministre à faire endosser cela. Il est clair que seul l'accord permettait d'assurer une protection pleine et entière de nos ressortissants respectifs, de préparer surtout, la relation future dans un cadre apaisé, mais force est de constater que l'hypothèse d'une sortie sans accord se renforce chaque jour. On s'est organisés. Un certain nombre d'ordonnances ont été prises, de mesures de contingence, notamment pour la circulation des personnes, mais mesures de contingence sont, par définition, provisoires, donc naturellement, nous allons veiller à ce que les droits des ressortissants français résidant au Royaume-Uni soient préservés. On se félicite que les autorités britanniques aient signifié, quand même, à plusieurs reprises, dans une notice du 6 décembre 2018 sur les droits des citoyens en cas de « no deal », leur intention de prévoir un cadre favorable pour les ressortissants européens avec un statut permanent, des facilités pour aller et venir. De notre côté, on veillera à la même chose dans le cadre de la réciprocité à en faire de même pour les résidents britanniques en France. Je parle de réciprocité, parce que c'est bien le seul levier qu'on a quelque part – c'est un levier essentiel – pour s'assurer que nos propres ressortissants recevront un traitement qui sera idoine et le plus adéquat possible. Je sais que vous avez eu une séance, c'était lundi ou mardi, je crois, sur ce sujet-là.

Dans les sujets naturellement de préoccupations communes, vous dire un mot également, ce matin, de l'enseignement français à l'étranger. Je m'exprimerai également sur ce sujet cet après-midi, puisqu'un colloque se tient à l'Assemblée nationale et je sais que certains d'entre vous, d'ailleurs, seront présents. J'entends bien, parfois, une impatience justement quant aux orientations qui seraient prises, qui seront prises, mais justement, le sujet est trop important pour qu'on prenne le temps qu'il faut, le temps nécessaire pour vraiment avoir une stratégie renouvelée. Très clairement, il y a eu, vous l'avez vu, des travaux finalement préparatoires, des travaux préparatoires internes aux administrations. Ensuite, il y a eu la mission qui a été confiée à la députée Samantha CAZEBONNE. Elle a rendu son rapport il y a quelques semaines. Il y a le colloque qui se tient aujourd'hui. Tout cela va nous aider à entendre les préoccupations des différentes parties prenantes, des partenaires, de tous les partenaires et ensuite, moi, ma porte va être ouverte très clairement. Je vais organiser une véritable concertation avec toutes les parties prenantes, naturellement, les partenaires, les partenaires sociaux avec toutes celles et ceux qui souhaitent s'engager dans ce chantier d'une nouvelle stratégie. Je salue naturellement – d'ailleurs, il est là – le nouveau directeur, Olivier BROCHET. Il est ici présent. C'est un moment charnière, un moment clé, mais très clairement, on veut une ambition qui porte ce nom-là d'ambition. On ne veut pas une stratégie au rabais. De ce point de vue-là, je lis parfois beaucoup de messages alarmistes, mais je peux vous dire que nous sommes vraiment mobilisés avec Jean-Yves LE DRIAN pour justement préparer et obtenir les meilleurs arbitrages possibles pour, à la fois conforter l'AEFE et dans le même temps, permettre la mise en œuvre de l'engagement du Président qui est, en matière d'ambition francophone et d'influence avec une cible à 2030 de quasi-doublement, puisqu'on passerait à 700 000 élèves à ce moment-là. Très clairement, sur ces bases de travaux préliminaires, encore une fois, je vais m'emparer directement du sujet de telle sorte que le Président de la République sera en mesure d'annoncer, je pense, d'ici l'été, les grandes orientations de notre stratégie pour ce développement de l'enseignement français à l'étranger en ayant pris le temps d'analyser la situation en profondeur, de recueillir les avis et encore une fois, d'écrire une page que l'on veut aussi glorieuse que les précédentes.

Je pense, et d'ailleurs, Olivier BROCHET est là, on a une AEFE qui s'occupait aussi beaucoup de la gestion des établissements et des EGD naturellement. Cela va rester une mission majeure, mais je pense qu'il y a tout un pilier ingénierie qui gagnerait à être renforcé justement pour permettre un développement de l'enseignement français à l'étranger. À nouveau, je l'assure naturellement de notre pleine confiance ainsi que l'ensemble des personnels. Professionnalisme, dévouement, sont au rendez-vous. Je remercie également Christophe BOUCHARD pour son action durant ces dernières années. Peut-être quelques éléments, puisque vous l'avez vu, les missions confiées par le gouvernement à des parlementaires, nous nous attachons à en tenir compte et ensuite, à prendre des décisions. Lors de la dernière session, nous avons évoqué le rapport d'Anne GENETET et elle l'avait largement évoqué avec vous. Je voulais vous dire quelques mots de plusieurs pistes et idées que nous souhaitons mettre en œuvre. Il y a eu notamment, dans son rapport, l'idée de procéder à une évaluation systématique de la qualité du service rendu par les services consulaires avec le recours à des indicateurs de performance. La DFAE a lancé, le 15 octobre

dernier, une enquête d'une ampleur sans précédent par messagerie électronique auprès de tous les inscrits majeurs au registre des Français établis hors de France pour recueillir leur avis justement sur le fonctionnement du réseau consulaire. On a plus de 100 000 compatriotes qui ont répondu. Parmi les éléments statistiques, je voulais vous en donner quelques-uns, on a, sur la satisfaction des services de leur consulat, 61 % de satisfaits, plus, après, 23 % de moyennement satisfaits et 16 % de peu ou pas satisfaits. Sur la satisfaction de l'accueil dans les consulats, 60 % de satisfaits et 70 % de satisfaits de la qualité du travail fourni par l'agent traitant leur dossier. Ce que je veux dire, c'est qu'on a encore des marges de progression, mais qu'on part sur des fondamentaux qui sont assez solides. D'ailleurs, ce qui est intéressant, c'est de pouvoir avoir une véritable vision dans le détail. Je l'ai d'ailleurs demandé. On va pouvoir aussi travailler poste par poste, puisqu'il était demandé de renseigner le poste duquel on ressortait. Il y a deux éléments sur lesquels, on est, je pense, perfectibles, qui n'obtiennent pas la moyenne, c'est le temps d'attente pour les démarches sans rendez-vous et le délai d'attente pour joindre un agent du consulat par téléphone. Sur le premier point, finalement, cela montre qu'il faut inciter à cette prise de rendez-vous, mais surtout, la vraie faiblesse sur le délai d'attente pour joindre un agent au téléphone pousse à regarder de très près une des propositions qu'avait faites Anne GENETET qui est celui d'un projet de centre d'appels. Moi, j'avoue que je trouve que c'est un très beau projet. Certains pays, d'ailleurs, se sont dotés de ce type d'outils, je crois, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et donc, très clairement, il arrive que des consulats soient débordés d'appels, qu'ils aient ces difficultés de mise en liaison. Là, avoir un outil qui serait H24, 7j/7, je crois, serait un grand pas. Il y a vraiment une étude de faisabilité qui est en cours avec une petite équipe projet. Moi, je pense qu'il faut y aller. Naturellement, c'est un budget, mais je serai de ceux qui, vraiment, plaideront et pèseront pour qu'on ait cette innovation. Des équipes de la DFAE ont visité les plateformes à l'étranger justement pour voir comment cela fonctionnait, qu'on puisse en tirer les enseignements. Voilà quelques éléments, déjà, relatifs à cet aspect « relations clients » si je puis me permettre, « relations citoyens » plutôt pour parler plus exactement.

En matière d'action sociale, la réforme de la CFE est allée au bout, puisque le Parlement l'a adoptée le 12 décembre dernier. Les nouveaux tarifs pour les nouveaux adhérents vont entrer en vigueur prochainement. Pour certains, c'est au 1<sup>er</sup> février. Pour les anciens adhérents, c'est au 1<sup>er</sup> avril que la période transitoire s'étend. Je ne rentre pas plus dans le détail, parce que je sais que vous avez discuté en profondeur de cette réforme avec le président MIGNON, mais en tous les cas, on se félicite de sa mise en place et de la possibilité aussi, pour les retraités, de bénéficier de la catégorie « aidés sous conditions de ressources ».

S'agissant du STAFE, je crois qu'un certain nombre de suggestions qui avaient été émises par l'AFE ont pu être prises en compte, parce que là, on est sur la deuxième campagne qui a été lancée le 21 janvier dernier. Les associations ont jusqu'au 10 mai pour déposer leur dossier. On a un montant similaire à celui de 2018 qui était votée en LFI, donc 2 millions d'euros. Dans les améliorations que vous aviez suggérées, il y avait le fait que les critères d'éligibilité des projets puissent être précisés, notamment au bénéfice de nos compatriotes résidant à l'étranger, le fait que pour certaines géographies où il y a beaucoup de ressortissants, on puisse peut-être déposer plus de dossiers. Vous avez vu que sur certains postes, le nombre a été relevé à 10 en partant de 6. Par ailleurs, effectivement, il nous a été signalé que sur certaines petites associations, le niveau d'autofinancement pouvait parfois poser problème. Maintenant, le taux a été porté à 80 % pour les petites associations dont le budget n'excède pas 10 000 euros et qui sollicitent une subvention inférieure à 2 000 euros au titre du projet. Et puis, l'assouplissement aussi, des critères concernant le statut associatif, parce qu'on le sait, selon les pays et selon les règles juridiques qui prévalent, il y a une diversité qui ne doit pas nuire en tous les cas à nos compatriotes, donc c'est à nous de pouvoir aussi nous adapter à cela. Et puis, enfin, un guide du participant, cela avait été aussi une de vos préconisations, recommandations, qui a été publié.

S'agissant des bourses scolaires, nous avons un montant, vous savez, qui était voté, qui justement, est adapté, tout simplement, au besoin qui avait été enregistré l'année dernière. Le montant couvrira le coût de la campagne des bourses en 2019. S'il y avait besoin, d'ailleurs, de compléter, on le sait, il peut y avoir un prélèvement éventuel sur les 16,7 millions de la soule qui résultent d'un résultat d'exploitation excédentaire constaté fin 2014 dans les comptes de l'AEFE qui avait été abondé. Cela, il n'y a pas de problème majeur, je crois.

Les débats parlementaires ont permis – et Jean-Yves LE DRIAN y était assez attaché – une mesure importante qui vise à renforcer le caractère inclusif du barème de bourses. Je sais que c'était une demande d'un certain nombre avec l'augmentation du quotient maximal qui est passé de 21 000 à 23 000 euros. Cela permettra l'entrée de nouvelles familles à revenu intermédiaire dans le dispositif. Le coût de la mesure a été évalué à un peu moins de 3 millions d'euros en année pleine pour être financé dans le cadre du budget. Voilà sur cet aspect de bourses. Et puis, vous le savez, il y a aussi la dotation spécifique de 300 000 euros qui est destinée au financement des accompagnants des élèves boursiers en situation de handicap.

S'agissant des aides sociales plus généralement, la LFI a prévu 13,3 millions d'euros destinés à ces aides. On a constaté une petite baisse du nombre des allocataires. On en est désormais à un peu moins de 4 000. C'est une baisse qui touche plutôt le public qui est aux Allocations de solidarité, les personnes âgées, mais on voit une augmentation en revanche sur les demandes s'agissant des enfants handicapés et de l'aide à l'enfance en détresse.

Quelques mots également, naturellement, sur notre réseau, parce que vous le savez, il y a toute une réflexion intitulée « action publique 2022 » qui a été lancée par le Premier ministre pour, tout simplement, réfléchir aussi à comment

l'administration repense son action aujourd'hui, en 2019 et dans les années à venir, compte tenu de l'évolution aussi des besoins des citoyens, compte tenu de l'évolution des technologies. Les réseaux de l'État à l'étranger ont bien sûr été inclus dans le périmètre de cet exercice. Il a été décidé très clairement de maintenir l'universalité du réseau diplomatique et consulaire. Il y avait une première cible d'économie, vous vous en souvenez, de 10 % sur la masse salariale, administration et opérateurs compris, qui avait été fixée par le Premier ministre, donc il y a eu des négociations interministérielles qui se sont déroulées et notre souci constant, avec Jean-Yves LE DRIAN, cela a été de conserver des moyens d'agir satisfaisants, notamment dans le domaine consulaire. Donc, en fait, sur l'ensemble de l'effort demandé dans les réseaux à l'étranger, le fardeau sera réparti équitablement sur les différents services de l'Etat, sur propositions des ambassadeurs. Nous sommes déterminés à maintenir un réseau qui n'a pas d'équivalent chez nos partenaires de l'Union européenne ou de l'OCDE, notamment en Europe, un réseau qui sera préservé.

S'agissant du commerce extérieur, peut-être quelques mots, parce que je sais que vous avez une commission aussi dédiée qui s'y penche. C'est un sujet que je suis de très près et parfois, je constate, nos amis observateurs, journalistes, traitent un peu le sujet comme un marronnier. On a tendance à regarder toujours le verre à moitié vide : un déficit commercial qui persiste, une France qui ne prendrait pas sa place dans la mondialisation. Or, ce que les chiffres montrent, ils ont été dévoilés il y a un mois, c'est que derrière l'arbre du déficit commercial qui, effectivement, est relativement important avec 60 milliards d'euros, il y a quelques bonnes nouvelles et des bonnes nouvelles plutôt structurelles. Si on met de côté la facture énergétique, on a un déficit commercial qui connaît une baisse sensible de l'ordre de 12 %, parce qu'on a toujours une excellence dans un certain nombre de filières : aéronautique, agroalimentaire notamment ou chimique, parfums et cosmétiques, mais surtout, c'est la deuxième année consécutive – et ce n'était pas arrivé depuis 2011 – que le commerce extérieur contribue positivement à la croissance française. On a eu une croissance de l'ordre d'1,5 point en 2018, 40 % grâce aux exports, donc ce n'est quand même pas rien. Par ailleurs, on a une balance des services qui est excédentaire. Grâce, notamment, au secteur touristique, on a eu des recettes record. Et puis, par ailleurs, je crois qu'on a une forme de présence au monde qui est distincte de nos voisins et partenaires européens et je pense que vous en êtes l'illustration, c'est que la France produit aussi localement au plus près des marchés des clients. C'est pour cela que le nombre de filiales, le nombre d'entrepreneurs français établis hors de France, d'ailleurs, si on prend les filiales, on en a deux fois plus que les Allemands. Et je crois que cela montre le fait qu'on sait se fondre quelque part, dans des marchés, des géographies pour y produire directement. Tout cela a aussi naturellement des retombées positives économiquement pour l'ensemble du pays, puisque cela génère des revenus. Et puis, la dernière bonne nouvelle, c'est que le nombre d'entreprises exportatrices a atteint un record depuis 2003. On peut toujours aller plus haut, parce qu'honnêtement, cela se joue..., c'est quelques centaines de plus, mais je pense qu'avec tous les outils que mettent en place Business France, les chambres de commerce internationales à l'étranger, nos conseillers du commerce extérieur naturellement, vraiment, l'équipe est bien fédérée et tout cela va produire des effets. Tout cela s'inscrit dans un cadre, on parlait des tensions dans certaines géographies, mais dans un cadre global où on voit la montée des tensions commerciales, internationales, on le voit entre les États-Unis et la Chine, entre les États-Unis et l'Europe aussi, je crois que nous devons aussi nous penser, nous, Européens, comme une puissance en tant que telle et ne pas avoir peur d'exiger réciprocité, d'exiger respect d'un certain nombre de normes. C'est ce qui fait aussi qu'on ne doit pas se laisser marcher sur les pieds tout simplement par les puissances qui sont sur le retour ou sont parfois sur la voie de l'isolationnisme. En tous les cas, grâce à vous, on sait que H24, la France rayonne bel et bien, donc un grand merci en tous les cas pour votre engagement, pour tous les travaux conduits cette semaine et maintenant, c'est à vous pour me signaler tout ce qui vous semble devoir l'être.

Merci du fond du cœur.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Ministre,

Merci pour ce tour d'horizon, ce panorama très exhaustif. À notre tour de vous présenter nos travaux. Je vais donc, demander aux présidents de groupe de s'exprimer et nous allons commencer par ADCI avec M. Alain-Pierre MIGNON.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Alain MIGNON, Président de l'Alliance de la droite, du Centre et des Indépendants.*

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Monsieur le Ministre,

Bonjour et merci d'abord, pour la CFE,

Merci pour votre soutien pour la CFE.

Vous êtes le ministre du Tourisme, du Commerce extérieur et des Français de l'étranger, donc on a trois volets de questions un petit peu plus macros qu'on aimerait vous poser. Tout d'abord, en ce qui concerne le tourisme, j'ai eu l'occasion d'envoyer deux ingénieurs en formation, en France et ils se sont fait escroquer à l'aéroport par un taxi et quand ils sont arrivés pour visiter Notre Dame, l'un s'est fait voler son portefeuille. C'est triste. Trois semaines plus tard, j'accompagnais une délégation de 26 Indonésiens du ministère de la Défense. Lorsque nous avons fait un débriefing, trois s'étaient fait voler leur portefeuille. C'est insupportable. Je pense qu'on a un vrai problème. Il va falloir, vraiment, qu'on adresse ce problème, parce que dans nos pays, de plus en plus, on a ce genre de retours et c'est quand même très désolant et cela donne vraiment une très mauvaise image de la France.

Vous êtes ministre du Commerce extérieur. Vous nous avez parlé du commerce extérieur. Nous avons reçu, bien évidemment, Business France. Il y a quand même deux éléments importants sur lesquels nous souhaitons insister aujourd'hui, c'est le système d'information. Les guichets uniques, bravo, la réforme se met en place, on la suit à chaque session. J'ai eu le privilège de discuter avec Christophe LECOURTIER, cela se passe bien, mais on a, à notre avis, deux trous dans la raquette. Le système d'information, nous n'avons aucune, aujourd'hui, plateforme d'information qui permette à n'importe quel importateur ou à n'importe quelle organisation, consultant ou même CCI d'appuyer sur un bouton et de trouver d'une façon précise la liste sectorielle des importateurs. Pour l'instant, cela n'existe pas. D'ailleurs, Business France l'a reconnu, ils vont travailler sur le sujet, mais on vous demande d'être très vigilants dans ce domaine, parce que c'est un outil dont on a besoin à l'export et cela va nous permettre quand même, d'aider l'accompagnement des entreprises. Accompagnement des entreprises, lorsqu'on fait une analyse des prestations qui sont proposées aujourd'hui, je pense que là encore, on a un effort considérable à faire en ce sens que les prestations qui sont faites jusqu'à l'accompagnement d'une entreprise ou même d'une aventure industrielle ne suffisent pas. Nous allons remporter un succès important à l'export et redresser notre balance commerciale et avoir plus de success-stories au niveau de l'accompagnement d'entreprises si nous identifions et nous créons quelques nouvelles prestations une fois qu'une société est installée ou une fois qu'elle a signé un accord d'agence ou de distribution, car c'est à ce moment-là qu'elle se retrouve toute seule en face de son ordinateur à 15 000 kilomètres avec un agent ou un distributeur. On lui a lâché la main, on ne l'accompagne plus et c'est à ce moment-là qu'au bout d'un an, il ne se passe plus rien, on ne passe plus de commandes et on a, je crois – c'est ce que nous a donné Business France – environ 50 % d'entreprises qui arrêtent la première année ou dans les deux ou trois années. Cela, ce n'est pas acceptable.

Le troisième volet de mon intervention est porté sur l'AFE. Il y a quelques mois, nous avons discuté les uns et les autres d'une réforme de l'AFE. Nous avons discuté de l'Assemblée de l'AFE. Est-ce qu'elle va continuer à exister ? Est-ce qu'il n'y aura qu'une réunion par an ? Est-ce qu'il y aura toujours des conseillers consulaires, des conseillers à l'AFE ? On ne sait pas très bien. On arrive bientôt à la fin de cette session, on n'a pas de nouvelles. Comme vous le savez, des élections arrivent, tous les appétits se mobilisent, on aimerait bien savoir si, dans les mois qui suivent, on va avoir la confirmation qu'on existe toujours.

Et puis, le dernier volet de cette intervention est très simple. On a besoin de vous, Monsieur le Ministre, on a besoin que vous nous aidiez un petit peu. Et je suis convaincu que vous allez le faire avec beaucoup de pertinence. Nous avons eu la chance, les uns et les autres, d'apprécier notre Président en bras de chemise, reçu par les maires, par des élus, par des étudiants, pratiquement plus de 10 heures, je crois, au Salon de l'Agriculture. Eh bien, nous avons pensé que si le Président passait plus de 12 heures au Salon de l'Agriculture, il pourrait passer quelques heures avec nous au mois d'octobre où nous pourrions échanger. Merci.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN, pour le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité.*

### **Monsieur Mehdi BELAHACEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Merci, Monsieur le Président,

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Vous l'avez rappelé dans votre intervention, vous serez cet après-midi en ouverture du colloque de la députée Samantha CAZEBONNE par rapport au réseau de l'enseignement français à l'étranger. L'Assemblée a eu la chance de l'auditionner via la commission de l'enseignement et autant vous le dire simplement, le groupe Français du monde, écologie et solidarité refuse de s'insérer dans la commande présidentielle du doublement des effectifs dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger à coût constant pour l'État. Notre postulat de départ n'est pas animé par le conservatisme et n'est pas animé par le repli sur soi. Nous voulons le développement du réseau comme tout le monde qui remplisse pleinement sa double mission de scolarisation des enfants français à l'étranger avec la plus grande équité et une plus grande mixité sociale possible et qui veille également au rayonnement de la langue française. Mais ce développement doit être celui d'un service public dans lequel l'État

investit. Toute trajectoire de privatisation du réseau nous semble contre-productive à moyen terme. Nous parlons ici aussi de rationalité financière. Comme pour toute privatisation, quand on vend un service public de qualité au privé, tôt ou tard, c'est le contribuable qui en fait les frais. Certains groupes privés, comme au Maroc, s'affairent en ce moment autour du produit de l'enseignement français à l'étranger et l'État s'empresse de lui offrir des parts de marché, notamment via des pré-homologations afin de remplir la commande du doublement des effectifs à coût constant. Or, ces groupes privés ne sont pas là par philanthropie, Monsieur le Ministre. Tôt ou tard, il est à craindre qu'ils chercheront la rentabilité maximum, le retour sur investissement, laissant les familles dans le désarroi. Que se passera-t-il lorsque ces établissements auront atteint leur vitesse de croisière ? Comme toute entreprise privée, la recherche de profits, la réduction des coûts et l'augmentation des marges seront à l'ordre du jour. La qualité baissera ou les frais de scolarité s'envoleront et la mission de service public sera dévoyée. Soyons-en sûrs, l'État sera alors appelé à la rescousse. Le groupe Français du monde, écologie et solidarité refuse ce pari hasardeux.

Par ailleurs, au-delà de l'enseignement français à l'étranger, l'augmentation des frais à l'université pour les élèves étrangers nous inquiète. L'ouverture au monde, le rayonnement de la France passe par cette capacité d'accueil égalitaire des étudiants étrangers. La mixité sociale est une richesse. Mettre des barrières financières, c'est envoyer un très mauvais signal de repli sur soi. Pour nous, philosophiquement, cette hausse est du même acabit que la circulaire GUEANT. Nombre d'universités, à travers la France, se sont d'ailleurs mobilisées contre cette mesure, preuve de leur attachement à l'accueil des étudiants étrangers hors Union européenne. Aujourd'hui, le Gouvernement négocie des exonérations massives au cas par cas. Les doctorants ne seront finalement pas concernés, les étudiants québécois sont exonérés, les Tunisiens négocient à la fois un accord global et des accords particuliers université par université. Que reste-t-il aujourd'hui de cette mesure, Monsieur le Ministre ? Nous souhaitons donc que la mesure soit abandonnée pour les élèves du réseau AEFÉ comme pour tous les étudiants étrangers ayant fait l'effort d'acquérir la langue française et motivés par la qualité de notre système d'enseignement supérieur.

Concernant le plan de réduction de la masse salariale de 10 % dans nos ambassades, nous ne pouvons que manifester notre trop grande inquiétude. Vous avez évoqué la plateforme téléphonique, je vous inviterai à lire le verbatim de notre Assemblée et la discussion que nous avons eue hier, pendant une heure sur ce sujet pour voir à quel point l'Assemblée est divisée sur cette solution. S'il est tout à fait légitime d'éviter de faire poursuivre par des agents des tâches qui peuvent être dématérialisées, nous estimons que la présence humaine est importante et qu'il faut surtout une redéfinition des métiers consulaires.

Il faut accompagner les usagers dans leur utilisation des outils numériques, leur proposer des réunions d'information et de formation, par exemple : comment utiliser [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr) de manière optimale ? En général, la capacité d'information du public par des réunions diverses doit être maintenue, voire renforcée. L'accompagnement humain, administratif, juridique, doit être au cœur des métiers consulaires. Remettre des magistrats de liaison répartis entre coopération judiciaire et accompagnement des personnes en difficulté nous semblerait une bonne chose, notamment pour les familles qui connaissent des divorces très conflictuels et douloureux. Créer des services de médiation publique serait également une excellente chose. Hors métiers consulaires, il faut renforcer les moyens humains des SCAC, déjà à l'os et chargés de nouvelles missions de prospection pour l'enseignement français à l'étranger.

En outre, le groupe Français du monde, écologie et solidarité est sensible et inquiet face à la situation des enfants français en Syrie. Ces enfants constituent également des Français de l'étranger. Actuellement, des enfants français, dont plus des deux tiers ont moins de 6 ans, sont détenus arbitrairement au Kurdistan syrien dans des conditions extrêmement précaires, les exposant directement à un risque de mort. Aucun enfant, Monsieur le Ministre, n'a choisi de naître sur zone ou de rejoindre Daesh. Ils sont victimes du choix de leurs parents et ainsi, sont des victimes de guerre. En deux mois, le nombre de femmes et d'enfants détenus au camp Al Hol est passé de 10 000 à 33 000 personnes. Ces enfants manquent d'eau, de nourriture et de soin. Certains sont malades et tous profondément marqués par ce qu'ils ont subi et portent des stigmates, des traumatismes de guerre. Le groupe FDMES demande aux autorités françaises de tout faire pour que ces enfants soient rapatriés en France dans les meilleurs délais. Nous demandons également que nos institutions soient prêtes à les accueillir, qu'il s'agisse de l'aide sociale à l'enfance, des pédopsychiatres, des éducateurs et des familles d'accueil spécialement formées à cet effet. Nous ne pouvons pas tergiverser plus longtemps, sauf à laisser périr des innocents qui demeurent, quel que soit le choix de leurs parents, des enfants français.

Monsieur le Ministre, vous l'avez évoqué, ces deux derniers mois ont été marqués par la séquence du Grand débat national. À l'étranger aussi, les citoyens français se sont fortement mobilisés à travers la tenue de débats physiques bien sûr, mais surtout à travers le baromètre lancé par l'association Français du monde ADFE, le 4 février dernier. Nos compatriotes d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie ont répondu très nombreux à l'appel de l'association et je sais que tout à l'heure, la présidente de l'association, Madame Claudine LEPAGE vous remettra 3 814 doléances extraites de 16 400 réponses de cette grande enquête. Vous avez rappelé les chiffres tout à l'heure, je crois qu'on peut être fiers d'avoir obtenu trois fois plus de contributions. Ces doléances illustrent les inquiétudes et les demandes des Français établis hors de France. Nous vous souhaitons donc une lecture assidue des 306 pages de doléances ainsi compilées et vous demandons que ces doléances exprimées par les Français de l'étranger soient spécifiquement intégrées au Grand débat national.

Pour rebondir sur l'intervention de mon collègue, Alain-Pierre MIGNON, permettez-moi de mettre en lumière les résultats majeurs de ce baromètre. À la question posée sur la représentation des élus des Français de l'étranger, nos compatriotes s'estiment mieux représentés par leur conseiller consulaire. Ce n'est pas là très étonnant, c'est la même chose qu'au niveau national où l'élu local est le plus plébiscité par la population. C'est l'illustration, s'il en est que les conseillers consulaires sont connus et reconnus par nos concitoyens à l'étranger, signe sans doute que la réforme de 2013 a su trouver sa place et fortement la chambouler serait ainsi une erreur.

Enfin, Monsieur le Secrétaire d'État, comme vous le savez, nos compatriotes résidant hors de l'Union européenne ont été tenus à l'écart de la mesure mettant fin à la soumission des revenus immobiliers de source française sur les prélèvements sociaux, CSG et CRDS. Nous ne cessons depuis, de l'affirmer avec force, cette situation crée une discrimination de fait et un traitement inégalitaire entre Français établis en Europe et Français vivant au-delà des frontières de l'Union. Face à cette situation, nos concitoyens ont été très nombreux à réagir à travers le monde. Notre collègue, Yan CHANTREL, conseiller consulaire au Canada a initié une pétition que nous avons eu l'occasion de relayer en Asie par l'intermédiaire de Florian BOHEME et en Océanie par l'intermédiaire de Jean-Philippe GRANGE, conseiller consulaire et conseiller AFE, demandant l'égalité de traitement et la suppression immédiate des prélèvements sociaux sur les revenus immobiliers de source française. Comme vous le remarquerez, je porte à mon poignet gauche un bracelet rouge aux couleurs de la circonscription du Canada qui a initié cette pétition. C'est un bracelet un peu particulier. Il s'agit d'une clé USB que je vais avoir l'honneur de vous remettre. Nous vous invitons à la porter et nous espérons que vous la portiez peu, puisque le jour où vous ne la porterez plus, cela voudra dire que le problème est réglé.

Je terminerai mon intervention de la manière suivante, en citant un célèbre poète normand et en vous disant tout simplement : « voici la clé au cas où vous changeriez d'avis ».

Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ORTOLI, pour le groupe Conseillers Indépendants et Libres.*

### **Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

Merci beaucoup, Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Nous sommes le plus petit des groupes, donc nous serons un peu plus brefs que nos collègues, ce qui ne veut pas dire que nous n'ayons pas grand-chose à dire. En entrée de matière, je souhaite soutenir ce qu'a dit mon collègue, Monsieur MIGNON concernant la réforme de l'AFE. Nous voulons savoir à quelle sauce nous allons être mangés pour nous donner de l'appétit pour utiliser la métaphore qu'il a utilisée.

Nous souhaitons parler aujourd'hui et attirer votre attention sur une question qui nous concerne tous, Français de l'étranger, indépendamment de nos tendances et orientations politiques. Mon compatriote Benjamin FRANKLIN, puisque je suis binational américain, a bien dit : « dans la vie, il n'y a que deux certitudes, la mort et les impôts ». Ne voulant pas parler de ma mort, parce que j'espère qu'elle n'est pas trop proche, je souhaiterais parler d'impôts, notamment l'impôt universel ou la proposition de l'impôt universel. Vous le savez peut-être tous, que l'année dernière, la France Insoumise a déposé un amendement à la loi de finances 2019 pour proposer que les Français vivant à l'étranger soient soumis à l'impôt universel sur leurs revenus mondiaux. Cet amendement a été rejeté en commission, mais j'étais déconcerté de constater que le rapporteur de la commission a dit que cela méritait que l'on fasse une mission pour étudier la question. J'étais doublement déconcerté de découvrir en commission des finances dont je fais partie que Roland LESCURE, le président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a dit qu'il n'était pas défavorable à un impôt universel pour les Français qui résideraient dans des pays qui n'auraient pas de convention fiscale avec la France. Pas pour faire de la publicité à mon sujet, mais je suis spécialiste fiscal, avocat, vous ne m'en voudrez pas, aux États-Unis, les États-Unis étant un des pays qui a un impôt universel avec l'Érythrée, l'Érythrée n'étant peut-être pas le pays le plus important au monde, les États-Unis le sont, je peux vous dire que c'est une très, très mauvaise idée. Je suis assiégé en permanence par des Américains qui habitent à l'étranger qui n'en peuvent plus de cet impôt universel, qui doivent déposer tous les ans une déclaration d'impôts, qui doivent payer des impôts lorsque l'impôt dans le pays local n'est pas à la hauteur de l'impôt aux États-Unis. Ils me demandent de renoncer à leur nationalité américaine. Je suis curieux de savoir d'ailleurs, qui dans cette salle, est binational. Combien d'entre vous ? Trinational ? Écoutez, si vous n'avez pas une autre nationalité dans votre pays de résidence, renoncer à votre nationalité française n'est pas une option, donc je vous suggère de ne pas soutenir cette initiative qui est une mauvaise initiative et de la tuer dans l'œuf. C'est une très mauvaise idée. J'espère que vous tiendrez compte de cette recommandation et que le gouvernement n'appuiera pas cette initiative.

Merci, Monsieur le Ministre.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Nous avons terminé pour l'instant, avec l'expression des différents groupes. Puisque, Monsieur le Ministre, vous avez abordé en introduction le Grand débat, nos collègues ont abordé le Grand débat et le questionnaire, le sondage lancé par Français du Monde.

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Le baromètre.

**Monsieur le Président**

Le baromètre, merci, je cherchais le terme. Permettez-moi un instant de vous parler du grand débat national du côté des Français de l'étranger. Vous l'avez dit vous-même, vous nous avez cité des chiffres, partout dans le monde, à l'initiative des conseillers consulaires et des conseillers AFE, se sont tenus des dizaines de « Grand débat national ». Je ne sais pas s'il faut dire... Non, mais « Grand débat national », c'est un titre déposé, donc « des grands débats nationaux », ce n'est pas bien. Se sont tenus des dizaines de « Grand débat » à l'image du Grand débat national qui se tenait au même moment en France, organisés le plus souvent de façon non partisane par les conseillers consulaires et associés aussi, le plus souvent, avec les associations représentatives de nos compatriotes établis hors de France. Partout, ils ont été un succès, partout, nos compatriotes nous ont fait part de leur satisfaction de pouvoir débattre et faire partager leurs suggestions, leur attente, leur vision de la France, démentant ainsi ce que disent certains esprits chagrins nous considérant comme ayant coupé les liens avec la patrie et ne s'intéressant pas du tout à ce qui s'y passe. Partout, ils nous ont aussi dit leur plaisir d'avoir eu cette occasion de rencontres, d'échanges à tel point d'ailleurs que dans certains endroits, nous avons dû gentiment les pousser dehors quand l'heure limite d'utilisation des salles était passée. D'ailleurs, à Hanoï, ils se sont ensuite retrouvés dans un restaurant autour de notre collègue, Anne BOULO qui était une des organisatrices et cela ne s'invente pas, ce restaurant s'appelait « Paname ».

Dans quelques instants, je vais vous remettre la synthèse de bon nombre de ces grands débats.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Une autre clé !

**Monsieur le Président**

C'est aussi une autre clé USB.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Je vais avoir un trousseau, là.

**Monsieur le Président**

Il y a un petit œillet, à défaut de la mettre au poignet, vous pourrez peut-être la mettre autour du cou.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Je vais mettre une dent de requin avec.

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas là l'essentiel et si on devait établir un classement des quatre thèmes du Grand débat national à l'étranger qui sont ressortis en priorité, ce serait celui-ci, la transition écologique suivie de la démocratie citoyenneté, puis les questions liées à la fiscalité et aux dépenses publiques et enfin, l'organisation de l'État et des services publics.

Les préoccupations des Français de l'étranger en tant que telles ont pris une moindre part dans ces suggestions et ces remarques, mais on y retrouve sans surprise les thèmes de l'éducation, la santé, la retraite, les démarches administratives et bancaires avec ces fameuses fermetures de comptes et le parcours du combattant lors du retour hors de France.

Monsieur le Ministre, je vous remets à mon tour, cette synthèse.

*(Applaudissements).*

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Merci.

**Monsieur le Président**

On fera une photo tout à l'heure.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Merci beaucoup.

Peut-être quelques remarques effectivement suite aux suggestions, propositions, observations formulées par les présidents. Sur le tourisme, la dimension sécuritaire est essentielle, notamment, on le voit, on a certaines clientèles asiatiques effectivement, qui sont régulièrement ciblées. On avait travaillé à l'époque avec Gérard COLLOMB à un véritable plan qui s'est mis en place sur les zones les plus fréquentées par ces clientèles-là. On a observé, notamment sur la clientèle chinoise justement, une décrue des faits même si hélas, dès qu'il y en a un, il y a la logique « faits divers », on n'empêche pas Le Parisien de faire un truc, donc parfois, en réalité, l'exposition médiatique peut laisser à croire que le phénomène augmente. D'après les statistiques qu'on a émanant de la police sur ces clientèles, notamment asiatiques, le phénomène est quand même contenu voire en léger repli, mais il est clair que ce sujet de sécurité, je vais élargir, on doit rassurer sans cesse et notamment, sur les clientèles d'Asie, au regard aussi des images qu'ils ont pu voir en novembre, décembre, janvier avec quand même des manifestations qui ont régulièrement dégénéré. Donc, c'est vrai que le signal envoyé n'était pas bon, donc il y a tout un travail auquel on s'attache avec, naturellement, Atout France, avec nos chefs de poste également pour bien expliquer que tout fonctionne, que les musées sont ouverts, que les transports en commun fonctionnent, etc., etc., mais il est clair que cela va être une année où il va falloir qu'on corrige ces images.

On avait eu l'occasion de réunir, d'ailleurs, les tour-opérateurs en Indonésie, il y a quelques mois et en tous les cas, ils sont sur des dynamiques encore positives en termes de croissance du tourisme international. On a eu une année 2018 record en dépit des événements de novembre et décembre, pas loin de 90 millions de touristes internationaux, 57 milliards de recettes générées. C'est quand même considérable et on entend bien poursuivre même si on voit que sur le premier trimestre, on a une décrue des arrivées internationales aériennes de l'ordre de 4 à 5 %, donc c'est quand même un signal comme quoi on aura peut-être besoin à un moment d'ailleurs d'un plan de relance comme en 2016, il y en avait eu un avec Atout France pour pouvoir redorer le blason.

S'agissant du commerce extérieur, les systèmes d'information, c'est le mot que tu as employé, c'est clé. D'ailleurs, c'est le gros chantier en ce moment. Jusqu'à maintenant, on avait beaucoup d'intervenants qui, chacun, avaient leur base de données. Là, cela y est, il y a un appel de marché qui a été lancé. Il va y avoir un système qui va être commun où CCI, Business France, les différents partenaires pourront partager les infos sur les boîtes, sur les marchés, etc., donc c'est un beau pas supplémentaire en avant. J'entends ce que tu dis sur les importateurs. Cela, ce sont des paramètres qu'il faut qu'on intègre dans la réflexion. Et l'accompagnement, tu l'as bien dit, qui ne doit pas s'arrêter une fois qu'il y a la mise en contact et tout, parce qu'effectivement, beaucoup d'entreprises font l'expérience une fois, mais arrêtent après. Il y a un besoin d'accompagnement dans la durée. En tous les cas, on a plus de PME et d'ETI qui sont accompagnées. Les chiffres de BPI, par exemple, le montrent. Les chiffres de Business France le montrent. On est de l'ordre de +18, +20 % de PME et d'ETI qu'on a réussi à accompagner.

Sur l'AFE en elle-même et effectivement, les projets de réforme dont on avait pu parler, moi, je pense qu'il y a eu un gros travail qui a été fourni à l'époque. Beaucoup de conseillers consulaires se sont exprimés et on voit bien l'attachement effectivement à l'échelon de proximité. Moi, je crois qu'il y a beaucoup de leçons qui avaient été tirées, qui méritent de voir le jour un jour. Maintenant, vous le savez, vous l'avez vu, la réforme institutionnelle, elle-même, elle n'a pas encore repris, et pour cause, on attendait aussi la fin du Grand débat national. Donc, il y a une tradition qui veut, en France, qu'on ne retouche pas un scrutin dans l'année qui précède sa tenue. Comme on arrive au mois de mai gentiment, cette tradition va prévaloir, mais cela n'exonère pas dans tous les cas de réfléchir à un système qui soit néanmoins optimisé. On a quand même beaucoup de réflexions qui ont été conduites et que le moment venu, une réforme puisse voir le jour néanmoins. Maintenant, on va rentrer quasiment dans cette année qui précède 2020, donc par conséquent, nous, nous nous préparons avec les paramètres que vous connaissez et qui sont bien maîtrisés par les uns et par les autres.

Sur l'AEFE, je viens à l'intervention suivante, qu'on s'entende bien, il ne s'agit pas de privatiser. Privatiser, c'est donner au marché des établissements qui sont dans le secteur public, on n'est pas là-dessus. Quand on parle du doublement, il est aussi, ce doublement, une ambition qui résulte d'une croissance de la demande de France aussi et de la demande d'enseignement, soit en français, soit autour des valeurs françaises. Vous parliez de laisser des familles dans le désarroi ; mais hélas, c'est aujourd'hui

qu'on laisse des familles dans le désarroi, parce que c'est aujourd'hui qu'il y a des gens qui ne peuvent pas intégrer des lycées français ou des établissements qui sont dans le réseau.

*(Applaudissements).*

Et donc, je crois qu'on ne peut pas s'y résoudre. Je vois, Régine est devant moi, l'Égypte, c'est, je crois, 2,5 millions de naissances par an. Cela veut dire que sur ces 2,5 millions, il y a un certain nombre de jeunes dont les parents voudront qu'ils soient aussi scolarisés dans un système francophone ou à la française. De ce point de vue-là, on a besoin aussi de pouvoir voir des initiatives émerger, voir le jour, des structures se construire, parce que sinon, tout cela, cela ira ailleurs et cela ira dans un enseignement anglophone. En tous les cas, cela n'ira pas chez nous, parce qu'on ne pourra plus pousser les murs. Je crois qu'il ne faut pas opposer, au contraire, je crois que l'idée, c'est d'avoir une dynamique vertueuse où, naturellement, l'AEFE est consolidée et cela passe par des décisions fortes. Des décisions fortes, c'est aussi naturellement un certain nombre d'assurances et de prévisibilité sur les moyens. Cela, c'est très clair. Mais c'est également, donner la possibilité à de nouveaux projets de voir le jour. On ne peut pas se résoudre à être malthusiens alors que la démographie mondiale est ce qu'elle est et que dans beaucoup de pays, hélas, on le sait aujourd'hui, beaucoup ne peuvent pas intégrer ces établissements.

S'agissant de la réforme des frais d'inscription, naturellement, on est attachés comme vous au rayonnement et le rayonnement, cela passe effectivement par le fait d'accueillir un certain nombre d'étudiants en France. Là aussi, il y a une concurrence mondiale très forte, on le sait, avec des systèmes, même australiens, canadiens, américains, turcs, marocains, que sais-je. En tous les cas, ce que je peux vous dire, c'est que les chiffres ne traduisent pas le même alarmisme que ce que vous avez pu penser. Je les ai, puisque justement, on a les dossiers de candidatures. Cela y est, on a l'état complet à fin février des dossiers de candidatures soumis. L'année dernière, nous étions à 31 139 demandes fin février 2018. Fin février 2019, nous sommes à 30 711, donc il y a -400 sur plus de 31 000, donc autant dire qu'il n'y a pas un effet massif contrairement à ce qui a pu être écrit ici ou là et même, ce sont des chiffres intéressants, sur le Sénégal, on est à +24 % en demandes et en dossiers déposés. Sur la Tunisie, on est à +4 %. Sur la RDC, on est à +13 %, donc je veux dire, ce sont des géographies où en termes de moyens, les questions se posent aussi pour les étudiants. Je crois qu'il faut regarder cela de façon très calme, d'autant plus qu'on a mis les outils pour permettre en termes de bourse de faire face. Et puis, tout cela, c'est de l'argent pour mieux accueillir. Ce n'est pas de la gratte pour aller dans le tonneau des Danaïdes. Moi, je trouve que ces chiffres doivent relativiser aussi les critiques sur cette réforme.

Sur la plateforme, je vais prendre connaissance des travaux. Vous disiez qu'il y a division. Moi, je trouve qu'un service qui est assumé H24, par définition, c'est un service qui est meilleur que celui qui est assuré seulement 8 heures par jour, donc j'estime qu'il y a quand même là, en tous les cas, une belle opportunité, mais je prendrai connaissance également peut-être, des éléments de nuances qui ont pu être exprimés.

S'agissant des enfants qui sont en Syrie, on est sur des actions qui sont au cas par cas, qui se font avec le comité international de la Croix rouge. Ce sont des éléments sur lesquels il est dur, de façon publique, de parler dans le détail, mais il y a eu d'ailleurs, déjà, des retours. Ce sont des situations, naturellement – on a tous un cœur –, qui interpellent s'agissant des enfants qui n'ont pas choisi effectivement.

Le Grand débat national, j'ai de quoi occuper les prochaines journées. Je crois qu'il va falloir analyser cela en détail.

Sur la fiscalité des Français qui résident hors du territoire de l'Union européenne, moi, je dis les choses très clairement, il faut qu'on continue le travail de conviction, pour ma part, en interne au gouvernement, mais ce que je veux dire, c'est que moi, il me semblerait logique qu'on aille au bout de la réforme de ce point de vue-là. C'est une conviction personnelle que je vais m'efforcer de faire partager, je l'espère. Je sais que les parlementaires, également, sont très mobilisés sur ce sujet pour qu'on obtienne des arbitrages peut-être dans le cadre du prochain budget, que ce soit dans le budget initial ou dans le cadre du débat parlementaire. Je trouve que ce serait équitable.

*(Applaudissements).*

J'en viens aux propos de Richard ORTOLI sur l'impôt universel. On voit bien combien ces dispositifs sont complexes à manier. On a en tête, notamment, tout ce qu'on appelle le dossier des Américains accidentels qui se retrouvent dans des situations inextricables parfois. D'ailleurs, le débat existe au niveau national aussi. On l'a vu, certains ont avancé l'idée de l'imposition à l'IR de tous les Français, y compris de façon symbolique. Moi, ma thèse là-dessus, c'est que de toute les façons, si on est rentrés dans les tensions du mois de novembre, c'est par le sujet aussi quand même, fiscal, donc je ne pense pas que la sortie soit de nature en alourdissant la fiscalité. Je pense qu'il faut plutôt garder une trajectoire où on est sur de la baisse, parce que de toute façon, d'ailleurs, c'était un engagement présidentiel de façon macro et donc, il faut le tenir. Je pense qu'il y a eu beaucoup de créativité fiscale. J'ai vu cela ici ou là. Soyons raisonnables à tous égards.

Enfin, Marc, tu évoquais la tenue des grands débats. Moi, ce que je retiens, notamment de celui où j'ai participé à Munich, c'est de l'aveu même d'ailleurs, du conseiller consulaire et du consul que la salle était une salle où il y avait beaucoup de visages qui ne sont pas des visages qui venaient traditionnellement dans les manifestations ou dans les réunions qui pouvaient être organisées, donc il y a vraiment eu, comme sur le territoire national, je crois, beaucoup de primo-parlants pour reprendre

l'expression de Pascal PERRINEAU qui est un des garants du Grand débat. Je trouve que c'était très enrichissant et cela a dû être aussi très intéressant pour vous aussi.

**Monsieur le Président**

Tout à fait !

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Voilà quelques premiers éléments en attendant peut-être que les autres prises de parole se fassent.

**Monsieur le Président**

Merci.

Rapidement, je vais me permettre de rebondir sur l'intervention d'Alain-Pierre MIGNON sur l'accompagnement des entreprises françaises à l'étranger, puisque c'est un débat que nous poursuivons depuis de très, très longues années. Nous avons proposé à une époque que Business France inclut dans ses propositions d'accompagnement des entreprises, les Chambres de commerce françaises à l'étranger de façon qu'une fois que la première partie d'accompagnement de Business France soit terminée, il y ait automatiquement le suivi par la Chambre de commerce et d'industrie française à l'étranger qui, elle, a les compétences pour localement soutenir et accompagner une entreprise dans son développement.

Monsieur, mon ami Alain-Pierre a relancé l'idée d'inviter...

Mon ami Alain-Pierre montre qu'il souhaiterait prendre la parole, puisqu'il a déjà pris le micro.

Notre ami Alain-Pierre a souligné l'intérêt et l'envie que nous aurions d'avoir le Président de la République parmi nous lors de notre prochaine session. Nous l'avions invité pour cette session, mais il est quelque part en Afrique, ce qui rendait difficile, mais la prochaine session serait aussi l'occasion, non seulement de venir débattre des problèmes des Français de l'étranger, mais – oui, Alain-Pierre – et de fêter le 70<sup>e</sup> anniversaire d'Alain-Pierre MIGNON, non, pardon... Il me fait signe « 70 ». Le 70<sup>e</sup> anniversaire de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger. C'est un message que nous avons passé.

Concernant...

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Non, non, non...

**Monsieur le Président**

Je peux terminer, Alain-Pierre s'il te plaît ? Ce matin, tu me parlais de discipline quand même un peu.

Concernant la CSG et la CRDS et l'extension de l'exonération de cette CSG, CRDS sur les revenus immobiliers aux Français de l'étranger, la commission des finances a fait une résolution dans ce sens. On en parlera peut-être tout à l'heure. Et si cela ne doit pas trop te poser de problème avec tes collègues du gouvernement, nous pourrions rajouter que nous avons ton soutien.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Soutien personnel affirmé.

**Monsieur le Président**

Soutien personnel affirmé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.*

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Comme il n'y a pas eu de réponse à cette question, je voulais simplement avoir une réponse : est-ce qu'il est possible que notre ministre puisse nous aider à organiser, en bras de chemise, décontracté, un soir, au mois d'octobre, à l'occasion de la soixante-dixième année de l'AFE, est-ce qu'on pourrait avoir un débat, un échange tout à fait détendu avec notre Président de la République ? Comme je n'avais pas eu de réponse, je me suis permis de relancer.

*(Applaudissements).*

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Il va de soi que je me ferai votre ambassadeur et votre avocat, bien sûr.

**Monsieur le Président**

On va reprendre les questions/réponses et la présentation des travaux.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Merci, Monsieur le Président,

Ce n'est pas vraiment une question, Monsieur le Ministre, c'est plutôt une annonce qui vient d'être faite par le Président lui-même, mais avec quelques détails simplement. Effectivement, 2019 est l'année des 70 ans de l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseil supérieur des Français de l'étranger, AFE confondus bien sûr, parce que si nous nous souvenons que c'est le 7 juillet 1948 que Robert SCHUMAN, alors président du Conseil des ministres et Georges BIDAULT, ministre des Affaires étrangères allaient instituer le Conseil Supérieur des Français de l'Etranger, ce n'est que le 1<sup>er</sup> décembre 1949 que, d'après le décret 49/1 571, seront officialisés les statuts du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger. C'est donc, ce que nous fêterons effectivement et plus exactement, le 30 septembre prochain, puisque nous aurons, pour l'occasion, une exposition de toutes les archives que nous aurons retrouvées, accompagnées l'historique de l'ensemble de ces 70 années par la photo, peut-être même par un film qui sera dédié pour cet anniversaire et une soirée-débat qui sera organisée pour l'occasion. Vous en êtes d'ailleurs, le premier invité, si vous le permettez, Monsieur le Ministre.

Ceci pour vous dire aussi que 70 ans, c'est tout de même une tranche d'histoire. C'est une tranche importante. C'est un anniversaire extrêmement important qui représente l'évolution de cette institution qui, effectivement, est une grande aventure pour les Français de l'étranger et pour sa représentativité. Nous parlions, et mes collègues, présidents de groupes le rappelaient tout à l'heure, l'Assemblée des Français de l'étranger dans son évolution doit être bien sûr, ce lien entre la proximité de terrain et la proximité de métropole. Si nous n'avons pas ces deux proximités, nous n'existons pas et c'est bien pourquoi, je crois qu'il faut absolument insister pour que la réforme prenne ces deux pôles en compte et qu'elle les conserve et les fasse évoluer. Voilà, c'est tout ce que je voulais me permettre de vous dire, Monsieur le Ministre.

Merci.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Pour la restitution des travaux, je propose qu'on commence par la commission de l'enseignement. Non, vous avez une autre préférence ? La commission de l'enseignement, c'est un débat que l'on a déjà eu un peu sur ce sujet.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

**Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale »**

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre, bonjour,

Nos travaux n'ont pas encore été présentés à l'AFE, puisque nous les présentons juste en début d'après-midi, mais je peux quand même vous parler de ce que nous avons fait cette semaine. Nous avons fait la connaissance de M. BROCHET, le nouveau directeur de l'AEFE avec qui nous avons échangé sur sa mission un petit peu, mais qui est un peu encore en cours de définition si nous avons bien compris, puisque nous attendons une précision... L'objectif est clair, mais les moyens d'y arriver ne sont pas encore bien définis. Nous espérons que ces annonces viendront rapidement. Je vous avoue que dans les couloirs, on nous avait annoncé des annonces aujourd'hui, mais on va encore attendre un peu. Et puis, dans la presse, on nous annonce des annonces du Président de la République lors d'un déplacement à l'étranger en mars, avril, donc je ne sais pas si vous avez des précisions de calendrier, mais cela pourrait nous intéresser.

Nous avons fait le bilan des bourses scolaires comme nous le faisons à chaque fois avec cette modification importante qui est celle d'un élément du barème des bourses, le Qmax pour les techniciens qui permet sans doute des modifications que nous serons plus à même d'évaluer lors de la prochaine session.

Sur l'évolution de l'AEFE, nous avons auditionné la FAPEE et Madame Samantha CAZEBONNE. Je vais résumer les principaux thèmes qui sont sortis qui sont les capacités de prospection de la part des postes, la question de l'homologation qui est quand même la question sensible quand on parle de développement : avec quels critères de qualité on le fait. Je voulais juste rectifier un petit point : il y a bien eu une privatisation récente à Saint-Pétersbourg et nous avons des établissements privés qui se mettent dans des zones où il y a des établissements conventionnés et OGD en ce moment avec des homologations rapides. Voilà pour les faits. Je m'en tiendrai aux faits en tant que présidente de commission. Juste pour cela...

Nous avons beaucoup parlé du statut des enseignants, de la question des détachements directs et puis, également, de la place des parents dans le réseau et leur place notamment au CA de l'AEFE. Nous avons eu une audition avec Madame BERTHOUD, conseillère consulaire au Maroc à propos du handicap et de l'école inclusive où la question de la formation des ASES a été posée. Nous avons aussi auditionné, avec la commission des finances, la direction générale du Trésor à propos des garanties d'emprunt de l'ANEFE. Il est assez rare que la DG Trésor présente des excuses, mais elle l'a fait devant nous sur la manière dont s'était déroulé l'arrêt brutal de ces garanties. On nous assure une solution d'ici l'été, idéalement d'ici l'été, d'ici octobre. Il faut savoir qu'il y a des établissements qui sont quand même, vraiment en difficulté maintenant et que c'est un problème aigu.

Nous avons auditionné aussi l'association des anciens élèves qui ont beaucoup évoqué la question de l'arrivée ou du retour en France comme une des missions qu'ils se proposent de remplir pour la faciliter. Nous avons aussi reçu la déléguée générale du Québec à propos de la reconnaissance des pratiques et des diplômes sur une intervention très intéressante. À propos de l'audiovisuel à l'extérieur, nous avons reçu Monsieur Yves BIGOT, président de TV5 Monde qui nous a fait part tout de même de ses inquiétudes budgétaires et aussi de sa certaine solitude dans ses négociations dans la recherche de nouveaux actionnaires.

Deux résolutions n'ont pas encore été adoptées, mais je vous en donne quand même un peu le contenu. L'une concerne les frais à l'université d'inscription avec un débat. La résolution porte sur une exonération pour les élèves du réseau de l'enseignement français à l'étranger et une autre sur l'implantation de filières professionnelles et de bacs professionnels au sein du réseau.

Merci, Monsieur le Ministre.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD, présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

### **Madame Jeanne DUBARD, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale »**

Monsieur le Ministre,

La commission des lois a continué à jouer son rôle d'expert au sein de l'Assemblée et a exercé sa compétence à traiter de sujets transversaux pour l'Assemblée qui intéressent les Français de l'étranger. Tout d'abord, nous avons continué nos travaux sur le Brexit. Nous avons donc, examiné l'état des négociations. Nous avons reçu Madame Hélène CONWAY-MOURET qui nous a présenté les points d'achoppement des négociations et c'était juste au moment du vote par le parlement britannique. L'accord a été rejeté, donc nous ne manquerons pas de suivre les développements pour la prochaine session.

Notre autre sujet était, dans le cadre de cette compétence transversale de la commission, nous avons examiné le rapport GENETET. Nous avons proposé une analyse du rapport par les conseillers consulaires et nous avons voulu apporter effectivement notre compétence de terrain, notre expérience. Nous avons donc fait une synthèse du rapport sur trois sujets : la fiscalité, la simplification de l'accès au service public et les conditions du retour en France. Nous avons choisi de hiérarchiser, de donner des priorités aux différentes recommandations qui étaient préconisées par le rapport. Bien sûr, nous avons auditionné Madame GENETET ainsi que nos deux sénateurs représentant les Français de l'étranger, M. FRASSA et M. LECONTE, et un spécialiste de cette question auprès de la DFAE. Nous avons donc proposé cinq résolutions à l'Assemblée. Nous avons sélectionné ces recommandations. La première résolution qui a valu pas mal de discussions, effectivement, était sur la mise en place de cette plateforme téléphonique délocalisée qui nous a fait débattre beaucoup. Elle a finalement été adoptée à la majorité. Et puis, nous avons continué, cela, c'était sur l'accueil dans les consulats, il nous semble important effectivement, d'avoir une amélioration de l'accueil dans les consulats. L'autre résolution concernait la simplification des formalités administratives. Là aussi, la recommandation de réunir l'information qui est disséminée sur plusieurs sites, donc d'avoir une plateforme unique pour réunir toute cette information et effectivement, simplifier le langage du site Internet, qu'il soit plus accessible et instaurer un langage naturel de l'utilisateur. Aussi, quelques propositions de simplification concernant les documents qui sont saisis en ligne et les traductions de formulaires par les caisses de retraite et des formulaires administratifs dans les

consulats, la possibilité de les avoir dans la langue locale au moins. C'était la deuxième résolution. Notre troisième résolution concernant la relation entre les Français de l'étranger et l'administration française où là, nous avons repris les recommandations visant à faciliter la prise en compte des coordonnées des Français de l'étranger dans tous les formulaires administratifs, parce que par exemple, il n'y a pas d'accès pays, donc les pays, c'est toujours la France, ce n'est jamais à l'étranger, de rendre aussi accessibles les services publics français en proposant des numéros d'appel joignables de l'étranger et de mettre en place un service en ligne pour l'établissement des procurations de vote pour simplifier cela. Dernière résolution : promouvoir le dispositif Visale pour les étudiants qui rentrent en France pour leurs études et finalement aussi, faciliter l'inscription scolaire des enfants, lorsque les parents rentrent en France, le justificatif de domicile pose un problème, puisque les inscriptions se font en début d'année, la famille ne rentrant qu'en été, on ne peut pas produire un justificatif de domicile pour la scolarisation. C'était l'état de nos travaux.

Merci.

*(Applaudissements).*

Si je puis me permettre, j'aurais juste une question complémentaire concernant la réforme en tant que présidente de la commission des lois, puisque c'est un sujet que nous avons traité en mars 2018. Vous avez répondu sur la réforme et j'aurais voulu vous demander quelques détails. Il y a eu quand même quelques changements dans le nombre de circonscriptions. Il y avait 130 circonscriptions, il y a 6 ans. Depuis, certaines circonscriptions consulaires ont été rassemblées comme Andorre et Londres ou Asuncion et Buenos Aires. Je voudrais savoir s'il y aura un redécoupage et si oui, quand saurons-nous l'état de ce redécoupage et quand saurons-nous combien de conseillers consulaires seront éligibles, puisque comme on l'a rappelé à plusieurs reprises, notre but est de servir les Français de l'étranger au mieux. Merci.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

#### **Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Oui, Monsieur le Ministre,

Cette audition, cette 30<sup>e</sup> session a été l'occasion de recevoir de nouveau la CNAV sur les problèmes de certificat d'existence. Nous nous réjouissons du dialogue qui est entamé maintenant avec le Canada sur l'échange de fichiers de décès. C'est la tendance en Europe. Cela permettra, un jour, bien sûr, de faciliter la vie de nos compatriotes, puisque les échanges de décès entre États permettront de soulager la tâche de nombreux de nos concitoyens qui doivent fournir ces certificats. C'est un exercice récurrent extrêmement difficile.

Nous avons également passé en revue avec l'ONACVIG qui est l'organisme association des anciens combattants, les améliorations que nous pourrions apporter à nos anciens combattants à l'étranger en termes d'équité de traitement et nous avons un petit peu, dans cette perspective aussi discuté du problème des cimetières à l'étranger où votre ministère fait un travail merveilleux, mais nous nous inquiétons de l'enveloppe budgétaire pour cet exercice qui est un exercice limité dans le temps, puisqu'il s'agit de l'entretien des cimetières.

Nous avons également reçu vos délégués syndicaux et la députée Anne GENETET pour discuter du statut des recrutés locaux des agents de l'État et principalement du MEAE, puisqu'il s'agit à la fois des instituts français et des ambassades et par une résolution, nous souhaiterions qu'il y ait une vraie discussion, un vrai statut du recruté local à l'étranger, parce que cela donne, pour des histoires de pension, de retraite, d'accès aux droits, de formations, d'accès aux concours, en termes d'équité, en termes de fonctionnaires recrutés locaux qui accomplissent un merveilleux travail pendant des années, mais qui se trouvent dans des situations, vraiment, de précarité parfois à leur retour ici.

Enfin, nous avons abordé un problème très douloureux qui est celui de la Kafala qui est le recueil légal pour les enfants en Tunisie, au Maroc, en Algérie et nous souhaitons là aussi que ces enfants qui sont souvent, ici, en France jusqu'à des périodes de 7 ans ou 10 ans sans pouvoir accéder à la citoyenneté française, nous souhaitons aussi des améliorations pour les parents qui ont vraiment à souffrir un calvaire si quelque chose venait à se produire. La Kafala ne peut pas encore être, bien sûr, assimilée à une adoption simple, mais nous souhaiterions que dans cette direction, cela fera l'objet d'une résolution très détaillée, très fouillée, que votre ministère puisse nous aider dans ce respect.

Voilà, Monsieur le Ministre, nous avons travaillé sur ces différents dossiers. Pour la 31<sup>e</sup> session, nous souhaitons bien sûr continuer à interroger la représentation parlementaire et interroger l'administration, mais cette fois-ci, nous avons aussi invité le secrétaire d'État défenseur des enfants qui vient d'être créé, également le secrétaire d'État pour le handicap, également pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le secrétaire général a fait un beau travail, mais il s'est avéré très, très difficile de pouvoir accéder au niveau politique. Nous sollicitons votre cabinet, pour toute l'aide qui pourrait nous être donnée

pour que lors de la 31<sup>e</sup> session, nous puissions vraiment avoir accès au niveau politique et au gouvernement pour pouvoir déjà, en amont, influencer ce qui se prépare, serait vraiment utile.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Merci,

Je me permets de rappeler que lors de la dernière session, notre Assemblée a déposé une résolution concernant les recrutés locaux partant de la clarification de leur statut pour arriver à la clarification de leur imposition. Je pense que le sujet doit être assez complexe, puisque nous n'avons pas encore eu de réponse.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD, présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.*

### **Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »**

Merci,

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Au-delà de la question de la CSG, CRDS, nous voulons, en effet, une nécessaire clarification du statut fiscal des recrutés locaux et de leur définition. Nous avons bien compris que la cacophonie qui règne actuellement est liée à un manque de communication entre plusieurs ministères ou plusieurs directions au sein des ministères. Nous avons eu l'occasion de les mettre tous autour de la table et nous vous demandons de vous engager personnellement à vous assurer que ce dialogue se poursuive, notamment entre le ministère des Affaires étrangères et les différentes directions qu'il y a à Bercy et surtout, qu'une solution soit trouvée dans le mois qui vient, parce que la situation pour de nombreux concitoyens est insoutenable. Des cas de double imposition ont également lieu et il faut une clarification extrêmement rapide.

Nous dénonçons aussi et nous nous sommes indignés, Monsieur le Ministre, sur la suppression de 45 % des emplois au ministère des Affaires étrangères depuis les 30 dernières années qui s'accélère maintenant avec une baisse de la masse salariale de 10 % d'ici 2022. Nous soulignons leur conséquence sur la qualité des services publics, sur la dégradation des conditions de travail, les burnouts, les heures supplémentaires pour les agents du ministère des Affaires étrangères et sur la nécessité de reconstruire notre capacité de rayonnement et d'influence à l'étranger. Nous avons souligné ainsi le décalage entre des ambitions affichées et des moyens alloués insuffisants. C'est aussi dans ce cadre que nous avons émis un avis négatif sur le transfert des services d'État civil des consulats européens vers le SCEC à Nantes.

Enfin, Monsieur le Ministre, par respect pour notre Assemblée, notre travail et notre engagement sans faille à tous, pour défendre les intérêts de nos concitoyens, nous regrettons que nos résolutions ne soient pas prises en compte dans la loi de finances initiale 2019 et que nous n'ayons, ni justification, ni réponse à ces résolutions qui ont été passées durant toute l'année 2018. Nous avons invité notamment aussi le ministre DARMANIN en deux fois et nous espérons qu'il nous fera l'honneur et que vous appuierez notre demande pour qu'il nous fasse l'honneur d'être là en octobre quand nous regarderons le PLF 2020 pour pouvoir dialoguer en commission, mais également en plénière.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY, président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

### **Monsieur Geoffrey PARTY, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »**

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Concernant notre commission, nous avons continué à travailler, cette semaine, sur les sujets qui sont les nôtres depuis plusieurs sessions déjà, donc tout d'abord celui de la cybercriminalité. Nous avons eu la chance d'être reçus à l'ANSSI par Monsieur Guillaume POUPARD lui-même, ce qui a pu nous donner un tour d'horizon des différentes menaces qui pèsent, y compris sur les communautés françaises à l'étranger actuellement. C'est un sujet qui nous tient à cœur et nous pensons que notre Assemblée peut jouer un rôle de relais important vis-à-vis des Français de l'étranger pour les sensibiliser à ce problème qui est vraiment un problème important et d'actualité.

Nous avons, bien entendu, eu une séance de travail avec le Centre de crise qui a pu nous rassurer un petit peu sur justement, la cyber-attaque qu'Ariane avait subie, il y a quelques mois, en nous expliquant que les données qui avaient fuité ne pouvaient avoir qu'une utilisation commerciale, mais en aucun cas, il ne pouvait y avoir de menaces de sécurité par rapport aux voyageurs qui s'inscrivaient sur Ariane. Notre commission a également rendu visite à TV5 Monde dans le cadre de l'étude que nous menons sur le rôle des médias dans la sécurité des communautés françaises à l'étranger et chez TV5 Monde, nous avons également eu, à nouveau, à parler de cybercriminalité, puisque TV5 Monde a malheureusement été l'objet d'une cyber-attaque en 2015, ce qui nous a permis également de traiter de ce sujet.

Nous avons eu deux intervenants dans le domaine du renseignement, puisque nous avons eu la chance de recevoir un cadre de très haut niveau de la DGSE avec qui nous avons eu un entretien très intéressant. Et, dans la foulée, un ancien directeur du renseignement de la DGSE qui a pu également nous faire un tour d'horizon géopolitique et des menaces sur les communautés françaises très intéressant, très pertinent. Cela nous oblige à prendre quelques jours pour finaliser notre rapport, parce qu'il y a des éléments qui nous sont donnés qu'il faut manipuler avec beaucoup de précautions pour éviter que notre Assemblée ne soit le Sarajevo de la 3<sup>e</sup> Guerre mondiale.

À l'occasion des rencontres avec ces spécialistes du renseignement, il y a un phénomène qui a un petit peu attiré notre attention et suscité notre inquiétude, Monsieur le Ministre et j'aimerais avoir votre avis là-dessus, en effet, il semble que dans les pays musulmans, certains Français radicalisés aillent s'installer. C'est un phénomène confirmé par nos conseillers, notamment Régine PRATO en Égypte. Ils s'inscrivent au consulat, mais ensuite, ils viennent avec leurs enfants, ont des enfants sur place. Ces enfants sont inscrits au consulat, mais disparaissent un petit peu dans la nature en ce qui concerne leur éducation. Parfois, ils sont inscrits dans des écoles coraniques qui ne sont pas reconnues par le gouvernement, où on leur enseigne des valeurs qui sont aux antipodes de la République française, mais parfois même, la haine de la France qui est le pays dont ils ont la citoyenneté avec tous les droits liés à cette citoyenneté. Quelque part, on est un petit peu en train d'assister à la préparation – on n'espère pas – de bombes à retardement dans le futur. J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, si vous êtes au fait de ce phénomène, si vous le confirmez. Quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour contrecarrer d'éventuels risques pour la sécurité de nos concitoyens dans le futur ? Et également, vous faire passer le message que notre commission a considéré, en prenant connaissance de ce phénomène qu'on pouvait parler de non-assistance à enfants en danger.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

### **Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Il va être un peu difficile que j'intervienne sur le commerce extérieur après la brillante intervention de notre membre Alain-Pierre MIGNON, mais non, je vais faire mon effort.

Lors de cette session, notre commission a réalisé sept auditions et une visite à la Cité Fertile, installée dans une ancienne gare SNCF à Pantin. L'audition sur place de Sinny & Ooko qui gère ce lieu nous a permis de constater que les entreprises imbriquées au développement durable peuvent s'autofinancer. C'était une visite vraiment très intéressante qui englobait nos trois thèmes : commerce extérieur, développement durable et emploi et formation.

Nous avons aussi découvert l'existence d'un label E3D dans les écoles en France et presque pas utilisé dans les écoles françaises à l'étranger et qui a donc, à voir avec le développement durable. Tout à l'heure, nous émettrons une résolution : mise en place du label E3D dans le réseau AEFÉ.

Pour le thème du commerce extérieur, nous avons souhaité auditionner une fois de plus Business France, structure qui dépend du ministère des Affaires étrangères afin d'analyser la progression actuelle du guichet unique, mis en place par Team France Export, c'est-à-dire, Monsieur Marc VILLARD, l'association des Chambres de commerce et d'industrie et de Business France pour accompagner les PME et les ETI françaises.

Nous avons également souhaité redécouvrir le label FrenchTech créé par le ministère des Finances pour les écosystèmes de startups françaises. Le sénateur, Olivier CADIC nous a donné son avis sur le déficit du commerce extérieur. Nous avons donc, là, une résolution, c'est la participation des conseillers consulaires au « board » des communautés FrenchTech.

Notre commission a également effectué un tour d'horizon sur les salons de recrutement en France, alternative pour la recherche d'emploi pour nos concitoyens lors de leur retour en France. Nous avons profité d'ailleurs, pour leur donner quelques suggestions et expliquer comment les personnes qui sont expatriées ont souvent, un peu perdu leurs repères et ont du mal à s'intégrer, parce qu'elles ont souvent des parcours différents.

Puis, finalement, nous avons auditionné le Wagon qui est une entreprise spécialisée dans la formation web et implantée dans 27 pays.

Merci.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Plusieurs éléments. Merci beaucoup pour toutes ces remontées sur des travaux. Je comprends que certains sont en cours de finalisation. Quelques éléments en réponse ou également, en résonance avec ce qui a pu être dit, Pascale SEUX évoquait, au sujet de l'AEFE, enfin, de l'enseignement français à l'étranger, des homologations rapides parfois là où il y a des établissements. Ce que je veux dire, c'est qu'il est très clair que la façon dont tout cela doit se concevoir, c'est de la complémentarité. Il ne faut pas instaurer de la concurrence déloyale. D'ailleurs, j'ai en tête un cas très concret et je pense qu'on pense au même, en Europe centrale où justement, les choses ont été dites très clairement et où il me semble aujourd'hui que la coexistence à venir semble bien s'organiser. Je prends un deuxième cas et je reviens à l'Égypte par exemple. Il se trouve que le lycée français, au Caire, va pouvoir aussi avoir une annexe dans le cadre d'une emprise qui dépend d'un autre établissement qui est un établissement privé. Ce que je veux dire, c'est que c'est l'établissement privé qui apporte une réponse à un problème qui se posait au lycée français. Ce que je veux dire, c'est que je trouve que c'est vertueux, parce que là, on n'est pas dans des logiques justement, soit de concurrence, soit d'affrontement, mais bien de travail en commun. C'est cet esprit d'ailleurs, qui préside par exemple, au travail qu'a fait notre ambassadeur à Tunis où il a mis autour de la table justement, l'ensemble des structures ou celles et ceux qui ont des projets de structure pour bien avoir un travail, une analyse en amont qui soit conjointe et que cela ne parte pas dans tous les sens. Je crois que c'est important de préciser cela.

S'agissant de la commission des lois, j'ai bien noté cinq résolutions qui vont arriver, donc on en prendra connaissance. D'ailleurs, en écho à ce que disait Cécilia GONDARD qui regrettait que les résolutions n'aient pas été prises en compte dans la loi de finances, j'ai envie d'instaurer... Je ne sais pas ce que disent les textes, mais vous êtes une assemblée, vous émettez des résolutions, moi, je trouve qu'il serait de bon aloi qu'une résolution adoptée par une commission reçoive, dans un délai peut-être à fixer de trois mois, une réponse ministérielle. Je pense que dans le cadre du dialogue qui s'établit, c'est...

*(Applaudissements).*

Non, mais ce sera une réponse négative parfois, une réponse positive ou un engagement... Mais ce que je veux dire, c'est que dès lors qu'il n'y en a pas 36 000 par commission, des résolutions, je pense que c'est gérable et cela me paraît... Encore une fois, un peu comme les parlementaires le font avec les questions écrites. C'est-à-dire qu'ils nous interpellent sur un thème et on doit livrer une réponse. C'est un élément complémentaire dans le dialogue à mi-chemin avec la session qui suit. Encore une fois, on est sur de la méthode. Je ne dis pas qu'on sera toujours d'accord sur le fond, mais en méthode, cela me paraît respectueux en tous les cas, d'une assemblée d'élus. Donc, Monsieur le Directeur, on va faire comme cela.

**Monsieur Nicolas WARNERY, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

Nous, on répond.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Vous, vous répondez.

**Monsieur Nicolas WARNERY, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

D'autres répondent moins.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Les résolutions, il faut que quoi qu'il arrive... Là, on en discute, parce que... Vous voulez dire, il y a des résolutions sur lesquelles, nous, Quai d'Orsay, on n'a pas forcément la réponse au fond.

**Monsieur Nicolas WARNERY, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

Exactement.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Mais quoi qu'il arrive, il faut qu'il y ait une réponse. S'il y a cinq résolutions par commission, ce n'est pas la mort du petit cheval, on doit pouvoir y arriver et si on n'y arrive pas, justement, c'est que cela me permet, moi, de relancer les collègues, un petit mot au Conseil des ministres. On va essayer d'instaurer cela.

Oui, Marc ?

**Monsieur le Président**

Si je puis me permettre, il y a quand même des résolutions qui nécessitent des réponses politiques et pas des réponses administratives, parce que sinon, on tourne en rond.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Les deux, mon général ! C'est pour cela.

**Monsieur le Président**

En tout cas, on va faire une résolution pour soutenir ta proposition.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Et donc, je répondrai à ta résolution soutenant ma proposition.

Donc, pas de redécoupage de circonscriptions. Quand il y a des évolutions du réseau, mais c'est purement interne, administratif, consulaire, mais cela n'apporte pas de conséquences en termes de redécoupage dans notre esprit.

Thierry CONSIGNY évoquait les progrès sur les certificats d'existence.

Sur le statut des recrutés locaux, puisque c'est revenu de la part de deux commissions, il faut vraiment qu'on regarde les situations particulières signalées, parce que moi, ce que je comprends, c'est qu'on a 4 000 ADL dont un quart d'entre eux sont des nationaux, mais sur ces 1 000, personnellement, je n'ai pas eu à connaître d'influx massif de situations qui poseraient problème, donc vraiment, travaillons peut-être, effectivement, au cas par cas sur les situations problématiques sachant qu'effectivement, tout cela dépend des conventions fiscales pays par pays et que donc, cela peut varier d'un pays à l'autre effectivement.

Sur les sujets de sécurité, très clairement, sur le sujet, par exemple, des radicalisés qui s'installent en Égypte ou au Maroc, parce que ce sont deux géographies sur lesquelles, oui, il y a des cas qu'on a en tête, cela rend effectivement, d'autant plus importantes, les relations entre nos services. Il y a une relation soutenue pour suivre un certain nombre de personnes qui sont identifiées comme pouvant poser problème pour qu'on ne les perde pas de vue naturellement.

Et puis, s'agissant du commerce extérieur... Alors, je ne connaissais pas le label E3D, mais voilà... À regarder pour voir de quelle façon cela peut s'étendre.

De façon plus générale, un grand merci pour les contributions. Ce que je voulais dire aussi, cela n'a pas été évoqué, mais je sais que cela avait été soulevé préalablement, j'ai demandé naturellement à nos services de préparer un texte relatif aux indemnités pour bien s'ajuster avec les personnels civils de l'État dans la mesure où il y a eu une revalorisation.

*(Applaudissements).*

Afin de saisir le ministère des Comptes publics qui est cosignataire. En tous les cas, nous, on va mettre cela dans les tuyaux, là aussi, pour garder l'homothétie.

**Monsieur le Président**

Je ne sais pas s'il nous reste encore un peu de temps, enfin, s'il te reste encore un peu de temps. Nous avons trois questions. Est-ce que tu as le temps de les prendre ?

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Oui, oui. Disons qu'on a, après, une rencontre avec les présidents, enfin, le bureau élargi, mais oui.

**Monsieur le Président**

Il y a trois questions...

**Monsieur le Président**

Oui, oui, non, mais il y a trois questions pour l'instant.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Merci de me donner la parole.

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Je vous avoue, moi, je suis un peu affligé aujourd'hui. On est deux heures après le début de notre discussion, ma voix va un peu trembloter, ce n'est pas l'émotion devant votre aréopage, c'est vraiment la colère, pas une fois, on n'a prononcé le mot de « changement climatique ». Il peut y avoir du brouhaha ou des... Je dirais, c'est notre avenir qui est en jeu. Aujourd'hui, vous savez très bien que c'est la grève du climat de la part des jeunes générations. Moi, je trouve que nos travaux n'ont pas pris en compte la mesure de ce changement. Aussi bien dans votre discours que dans le discours des présidents, jamais ce mot n'a été prononcé. Il y a une révolution qui arrive. Je ne vous parle pas d'une révolution bolchevik ou d'une révolution nationaliste, je vous parle de la révolution du climat, de la révolution citoyenne. On le voit avec les jeunes qui sont en train de nous interpellier. C'est-à-dire que tous nos travaux, je dirais, peut-être dans six mois, dans un an, dans trois ans, ils seront complètement caducs. On est en train de changer de système. Alors, toutes nos commissions sont impliquées. On n'est pas là en train de parler d'objet abstrait, d'idée d'écologiste ou de scientifique, c'est pour cela, c'est regrettable que ce soit moi qui prenne la parole, parce qu'on va me voir comme une caricature, mais je dirais, c'est quelque chose que chacun doit prendre en compte. On est tous, ici, des sentinelles du climat. Chacun, j'ai discuté avec pas mal d'entre vous, a vu dans leur propre pays, les modifications déjà immédiates du climat. Les scientifiques, ils ne se veulent pas rassurants, les politiques, plus. On a reçu, on en parlera tout à l'heure dans notre commission, le directeur du développement durable du ministère, on a un discours un peu doucereux en disant : « on s'occupe de vous, tout va bien se passer », ce n'est pas ce que disent les scientifiques, notamment le groupe des scientifiques sur le climat. Toutes nos commissions sont impliquées. Je parle, par exemple, de la commission sur la fiscalité, il faut oublier nos petites querelles. On a un tel défi financier devant nous que la CSG, CRDS, l'impôt sur..., tout cela, il faut oublier. Alors, moi, je n'ai pas de solution concrète à vous donner. Je ne suis pas là pour vous dire : « il faut faire ci, il faut faire cela », mais je pense qu'il serait peut-être un peu temps que dans chaque commission, tous les invités qui viennent, toutes les résolutions que l'on fait, elles prennent en compte, on ait derrière la tête, le changement climatique. Il ne faut avoir que cela comme objectif. On parlait de la commission de sécurité, qu'est-ce que c'est ? Cela va être les migrations qui vont arriver. Au bout de deux heures, on n'a même pas parlé du changement climatique, je trouve cela absolument scandaleux. La sécurité, c'est tous les changements qu'il va y avoir, c'est tous les lycées qui sont au niveau de la mer qui vont disparaître. Je veux dire, je ne veux pas être alarmiste, mais cela, c'est maintenant. Barack OBAMA disait : « on est la première génération à voir ce changement climatique, on est la génération qui doit y remédier », maintenant, on est à la deuxième génération qui commence à hurler dans les rues. Je vais arrêter, parce que sinon, je pourrais continuer un certain temps, mais c'était juste une prise de conscience.

Merci.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.*

**Madame Annie MICHEL, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

Bonjour, Monsieur le premier..., Monsieur le Ministre...

*(Rires).*

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Qu'est-ce qu'elle a dit ?

**Monsieur le Président**

Le Premier ministre, elle s'est rattrapée.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Vous allez me poser des problèmes, là.

*(Rires).*

**Madame Annie MICHEL**

C'est le choc, c'est le trac.

Alors, les Français retraités vivant hors d'Europe et hors Maghreb pouvaient jusqu'au 31 décembre 2018 bénéficier, lors de leur séjour en France de la protection sociale et de la carte Vitale. Or, l'article 52, grand 2, petit k, petit b de la Loi des finances du 23 décembre 2018 augmente considérablement les délais, puisqu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, donc c'est déjà fait, seules sont couvertes les personnes dont la pension rémunère une durée d'assurance supérieure ou égale à 15 ans au titre d'un régime français au lieu d'un trimestre précédemment.

Monsieur le Ministre, il s'agit là d'un grand écart si je puis parler en termes gymnastes. D'un trimestre, nous sautons à 15 ans. C'est-à-dire que les Français qui n'auront pas cotisé 15 ans n'auront pas droit à la couverture sociale lors de leurs petits séjours inférieurs à trois mois lorsqu'ils viennent en France. Or, ils ont cotisé tout de même 12 ans, 13 ans, 14 ans. Là, vraiment, on se demande ce qui peut être fait, car c'est vraiment un écart énorme. Ne pourrait-il pas y avoir des amendements ? Ou que pourrions-nous faire ? Parce que là, vraiment, je vois déjà des problèmes qui vont se profiler pour nos Français de l'étranger. La couverture sociale, c'est un problème, comme le climat, très sérieux.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas DE ZIEGLER.*

**Monsieur Nicolas DE ZIEGLER, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Je ne voudrais pas heurter mon collègue, mais je vais revenir sur la CSG, CRDS. Mon commentaire est le suivant, c'est que comme vous le savez, la CSG, CRDS n'est plus appliquée aux non-résidents français vivant dans la zone EE+Suisse et Liechtenstein à la différence des autres zones du monde. Il en découle un différentiel de 10 %, donc une discrimination. J'ai une information à vous donner : ce matin, le défenseur des droits a été saisi de ce dossier. C'est-à-dire que rapidement, il faudra que l'État prenne une décision pour mettre fin à cette discrimination.

Ma deuxième question concerne la taxe d'habitation. Si j'ai bien compris, mais je n'ai pas encore les dernières précisions, les taxes d'habitation vont être supprimées pour tous les Français résidant en France, quel que soit leur niveau de revenu ou de patrimoine. Qu'en est-il des Français de l'étranger ? Cette question rejoint un petit peu la notion de résidence principale pour les Français de l'étranger. Je souhaiterais que les Français de l'étranger ne soient pas une fois de plus, discriminés par rapport aux Français de France s'agissant de la suppression de la taxe d'habitation en France.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

On va arrêter là.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Oui.

Peut-être, merci beaucoup, quelques éléments. C'est vrai que le changement climatique en tant que tel n'a pas été évoqué. Le Président évoquait la transition écologique. Cela a été présent dans les grands débats et je pense que dans tout ce que vous m'avez remis, cela figurera en bonne et due place.

S'agissant de la situation des retraités et de leur accès à un certain nombre de prestations au regard de ce qu'ils auraient cotisé, je n'ai pas eu encore écho de cas, mais je trouve qu'il est de bonne politique, lorsque les dispositions sont votées, d'ailleurs, de les évaluer à un moment. On pourrait peut-être... Enfin, l'évaluation et le contrôle, d'ailleurs, relèvent au titre de la Constitution, du Parlement, mais peut-être saisir les rapporteurs généraux des assemblées, parce que régulièrement, ils

évaluent des dispositifs et nous, on peut faire des travaux internes, mais ce que je veux dire, c'est que je trouverais cela intéressant d'avoir du coup, un retour d'expérience précis qui permette après de voir s'il faut ajuster ou pas la mesure, si le curseur ne doit pas être à 15 ans, mais ailleurs, mais il faut le faire en se basant sur une évaluation. Ce que je veux dire, c'est que pour pouvoir globaliser, parce qu'il y a peut-être des cas ici ou là, mais qu'on puisse avoir une vision d'ensemble naturellement, parce que je suis sensible à ce que vous évoquez.

S'agissant de la fiscalité, j'ai dit, je vais porter ce combat à nouveau, en espérant l'emporter cette année.

S'agissant de la TH, on n'a pas encore le dispositif qui va au-delà des 80 %, mais dès lors qu'on supprime, pour moi, la TH est supprimée pour tout le monde. C'est la façon dont je conçois les choses.

#### **Monsieur le Président**

Si tu nous accordes encore cinq minutes, j'ai deux demandes de parole, rapidement, M. FRASLIN suivi de Mme BOULO.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.*

#### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

D'abord, merci pour l'attention que vous nous accordez et pour votre engagement à répondre au niveau ministériel à nos questions. Je voudrais attirer votre attention sur un des points qui est ressorti du Grand débat dans le pays où je suis, c'est la dégradation sur la longue durée du service consulaire, puisque nous sommes passés de six consulats généraux, ce qui était équivalent à ce qu'a le Maroc aujourd'hui à un seul consulat général. Les consulats généraux ont été transformés en chancelleries détachées, puis en agences consulaires et maintenant, les consuls honoraires manquent dans ces agences consulaires. Un certain nombre de nos compatriotes, doivent faire, quand ils n'ont pas les moyens de se payer un billet d'avion, trois jours de route pour aller à la capitale. Ces dégradations m'amènent à une proposition, et c'est cela, la question, sur l'élargissement des compétences des consuls honoraires. Quand on compare avec les prérogatives des consuls honoraires dans d'autres pays, nos consuls honoraires ont plutôt moins d'attributions et leurs permanences, leurs formations, leurs attributions sont difficiles à exercer, donc je voudrais voir si l'administration peut étudier la possibilité que la dégradation ou la baisse des effectifs de fonctionnaires dans les consulats généraux soient compensés par un renforcement des prérogatives et de la formation des consuls honoraires.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

#### **Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Je voudrais juste compléter les travaux de la commission des affaires sociales. Pour mémoire, la commission a rédigé un rapport sur le handicap et la vie à l'étranger, il y a un an. Nous essayons d'assurer le suivi de ce rapport et des propositions. Nous avons donc, auditionné Monsieur MARLAUD qui est haut fonctionnaire à l'inclusion et à l'égalité des chances. Il nous a parlé de tout le travail qui est fait à l'intention des agents et des usagers français établis hors de France, donc nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessaire application ou mise en œuvre des propositions que nous avons évoquées dans ce rapport. Nous pouvons à ce propos vous le renvoyer pour qu'il vous serve de lecture de chevet prochainement, puisque c'est quand même une des priorités du quinquennat de notre Président.

Merci.

*(Applaudissements).*

#### **Monsieur le Président**

On arrête. On va arrêter.

#### **De la salle**

Excusez-moi, mais on en avait parlé.

**Monsieur le Président**

Non, attendez, on n'en a pas parlé, cela ne devait pas être maintenant. Il est déjà 21. Le Ministre a un horaire contraint, parce qu'il doit ensuite aller au...

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

À l'Assemblée.

**Monsieur le Président**

À l'Assemblée, donc je suis désolé, à un moment donné, il faut arrêter.

C'était sur quoi ?

**Madame Radya RAHAL**

Je lui remets la clé de la saisine.

**Monsieur le Président**

Remets, remets. Si ce n'est que pour remettre, tu remets.

**De la salle**

Elle est membre du bureau.

**Monsieur le Président**

C'est bien ce que j'essaie d'expliquer, mais je ne suis pas entendu.

Non, mais la remettre en Assemblée plénière, c'est différent que de la remettre en privé. Remets cette saisine en vitesse, que l'on passe à autre chose.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

C'est la journée du rouge.

**Madame Régine PRATO**

C'est la copie de la saisine du Défenseur des droits qui a été faite ce matin.

**Monsieur le Président**

Voilà, cela y est.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Pour répondre à Jean-Hervé FRASLIN, oui, il y a un travail qui est en cours avec le ministère de l'Intérieur, mais qui n'est pas évident, aussi, sur des sujets de compétences, mais j'ai bien saisi. En allant à Madagascar, on s'était entretenus sur les sujets qui se posaient.

Pour Anne BOULO, s'agissant de la mise en œuvre du rapport, je pense que d'ailleurs, il ne serait pas inintéressant, je ne sais pas si Sophie CLUZEL a été mobilisée dans le cadre de cette session, mais y compris, quelque part, que soient auditionnés les ministères techniques qui, derrière, peuvent aider à mettre en œuvre. Comme le disait Nicolas WARNERY pour la résolution, nous, on est point d'entrée et on essaye d'accompagner le mouvement, mais on n'a pas forcément, après, la main sur toutes les politiques publiques en tant que telles. En tous les cas, moi, dispo pour sensibiliser Sophie CLUZEL, peut-être, qu'il puisse y avoir une rencontre pour regarder en termes de mise en œuvre comment tout cela peut se faire.

Merci, Président, en tous les cas.

Merci à chacune et à chacun pour cette matinée.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

En principe, il y a la photo de famille.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE**

Oui, on se retrouve pour la photo, là, dehors.

*La séance est levée à 12 heures 30.*

## VENDREDI 15 MARS 2019 – APRÈS-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

#### **Monsieur le Président**

Prenez place pour le compte-rendu des travaux de la commission de l'enseignement. Madame la Présidente, vous avez la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

#### **Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai déjà un peu « teasé », un bon mot français, ce rapport ce matin. Mais, nous allons quand même entrer un petit peu dans le détail. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais passer la parole aux auteurs de la partie du rapport sur l'audition du directeur de l'AEFE et du chef du service de l'aide à la scolarité à l'AEFE.

#### **Monsieur le Président**

Je vous en prie.

#### **Madame Chantal PICCHARLES, Rapporteuse de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Nous avons fait la connaissance de Monsieur Olivier BROCHET, nouveau directeur de l'AEFE, Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

La responsabilité de l'agence qui lui incombe actuellement est à un moment charnière, après plusieurs années très compliquées qui ont rendu nécessaires des décisions très difficiles pour rééquilibrer le budget de l'agence. Nous parlerons spécialement :

- Du passage de la participation financière complémentaire appelée PFC de 6 à 9 % en 2018, qui revient à 7,5 % en 2019 ;
- Et la suppression de 180 emplois de titulaires (dont 100 expatriés) en 2018 et 166 suppressions d'emplois (dont 66 expatriés) en 2019. Jusqu'à maintenant, elle s'est faite sur des postes vacants (départ à la retraite, réintégration au MEN, etc.) pour tenir compte des situations des agents et ne pas les pénaliser.

Depuis la session d'octobre de l'AFE, le budget initial a été adopté au CA de novembre : il s'élève à plus d'un milliard d'euros pour les services centraux et les 72 EGD. La Loi de finances initiale 2019 a été votée avec une subvention de 380,67 millions d'euros hors crédits de sécurité pour 2019, ce qui constitue, conformément à l'engagement pris par le Président de la République devant notre assemblée en octobre 2017, une stabilisation par rapport à l'année précédente pour la deuxième année consécutive.

Les crédits sécurité, donc les 14 millions d'euros, ont été retirés de la dotation du programme 185 et sont mis à disposition pour les emprises françaises, donc ce ne sont pas simplement les établissements scolaires, via le compte d'affectation spéciale 723 pour 2019. Le directeur de l'agence rappelle que la sécurité est une priorité de l'AEFE : la sécurisation des établissements, mais également la formation des personnels et la cybersécurité.

Il déclare la situation budgétaire « sous contrôle », sachant que des problèmes de trésorerie se poseront de nouveau à la fin de l'année.

Plusieurs pistes de développement sont déjà explorées :

- L'engagement des postes diplomatiques sera indispensable, avec leur capacité de repérage des établissements susceptibles d'accéder au Label FrancEducation.

- Au niveau de l'AEFE, il a été identifié des zones de croissance, secteur par secteur (exemple : la Tunisie). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il est à noter qu'un service de trois personnes est dédié à cet objectif. Ce service s'appelle le SADR qui veut dire service d'accompagnement au développement du réseau.

- Au niveau de l'immobilier, il y a toujours le problème de l'ANEFE et une solution doit absolument être trouvée très rapidement afin de permettre aux établissements conventionnés et partenaires d'emprunter pour financer leurs projets immobiliers qui sont bloqués pour l'instant. Et l'agence plaide pour retrouver une capacité d'emprunt pour financer le développement et la mise à niveau de ses établissements.

En ce qui concerne le processus de développement, il devra se faire en s'appuyant sur la qualité du projet éducatif et l'unité du réseau qui sont garanties par l'homologation qui doit maintenir un niveau élevé d'exigence, il ne doit pas être bradé, notamment sur le respect des valeurs portées par l'école de la République.

La feuille de route devrait être fixée prochainement par le Président de la République. On nous a annoncé que ce serait peut-être en juillet prochain. C'est cela, je crois, ce qu'on a entendu ce matin. Voilà en ce qui concerne... Donc, elle devra être traduite dans la préparation du prochain COM de l'Agence.

Actualité pédagogique, vous avez tous les éléments qui sont dans le rapport. Au niveau des grands événements fédérateurs, c'est la même chose.

Le directeur nous a assuré d'un dialogue de qualité avec les membres de l'AFE et la représentation nationale et de son attention particulière aux ressources humaines, notamment sur la question de la répartition des postes dans le réseau, des parcours, des personnels et des détachements qui posent un gros problème actuellement, de nouveau.

Les points suivants ont été abordés par les conseillers :

- Le processus d'homologation d'établissements privés. On nous a assuré qu'il n'avait pas été modifié et qu'il n'y a pas de pré-homologation qui a été attribuée et dont les établissements pourraient se vanter.

- La mission de prospection, de repérage de nouveaux établissements devra devenir une priorité des SCAC (service de coopération et d'action culturelle). On a souligné le fait que les... c'était une mission supplémentaire alors que, déjà, ils avaient énormément de travaux à faire, de missions à mener.

- Et la gestion des ressources humaines qui devra être adaptée.

Je tiens, en dehors de ce rapport, je tiens à souligner que l'annonce des grandes lignes de la réforme de l'enseignement français à l'étranger, par le secrétaire d'État aujourd'hui devant notre Assemblée, n'est pas une rumeur. Elle a été annoncée hier par le Président du conseil d'administration de l'agence, mais elle n'a pas été suivie de fait ce matin.

Merci.

### **Madame Pascale SEUX**

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais passer la parole à Monsieur Philippe LOISEAU sur les bourses scolaires.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

### **Monsieur le Président**

D'accord.

### **Monsieur Philippe LOISEAU, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Bonjour, chers collègues.

Merci, Madame la Présidente.

Oui, l'intervention sur les bourses est toujours très riche en chiffres. Je vais essayer à la fois d'être fidèle à l'esprit de cette campagne en vous épargnant cependant beaucoup de chiffres, notamment tout ce qui est entre parenthèses. Vous aurez naturellement possibilité de reprendre ces éléments à la lecture du rapport.

Le service des aides à la scolarité de l'agence a donc fait le point sur le dispositif des bourses au 11 mars.

Les crédits ouverts pour 2019 s'élèvent à 105 millions d'euros. La subvention de l'État, donc le programme 151, lui, est de 101,85 millions d'euros. À cette somme s'ajoutent également les 300 000 euros qui ont été provisionnés et mobilisés pour les accompagnants des élèves en situation de handicap, subventions crédits qui sont reconduits pour la deuxième année consécutive.

Le bilan de la campagne :

Le nombre de recours gracieux a été en hausse importante pour le rythme Nord et en baisse pour le rythme Sud.

Pour le rythme Nord, le bilan de ces recours se chiffre à un supplément d'avance budgétaire de 3 millions d'euros. L'agence a attribué également 391 bourses supplémentaires ou nouvelles pour un montant de 1 535 043 d'euros.

Le nombre de demandes de bourses est en baisse pour le rythme Nord et en légère hausse pour le rythme Sud. Il s'établit à un total de 29 640 demandes pour cette année.

Le nombre de boursiers, par conséquent, s'élève au total à ce stade à 24 634.

Dans le rythme Nord, le montant attribué est de 92,6 millions d'euros et de 10,2 millions d'euros dans le rythme Sud. Le montant total des bourses accordées s'élève donc à 102,8 millions d'euros.

Pour ce qui est de la campagne en cours :

Les frais de scolarité sont assez stables dans le rythme Nord, mais ont une forte progression dans le rythme Sud, progression qui sont dues aux variations défavorables des taux de change. C'est un phénomène bien connu du service des bourses de l'agence et qui implique des dépenses supplémentaires pour le budget.

Le taux de recevabilité est de 82,7 % pour le rythme Nord et de 89,2 % pour le rythme Sud.

Quant aux quotités moyennes de bourses accordées, elles sont de 79 % pour le rythme Nord et de 76 % pour le rythme Sud.

Le pourcentage des familles boursières à 100 % est en légère hausse à 40,1 % pour le rythme Nord et en baisse significative pour le rythme Sud passant à 30,6 %.

Avant l'ouverture du dialogue de gestion, qui ne saurait tarder, les enveloppes de références du rythme Sud sont... pardon, du rythme Nord, il y a une faute de frappe, là, sont de 9,86 millions d'euros, et de 84,77 millions d'euros pour le rythme Nord.

L'instruction des dossiers dans les postes a lieu et se déroulera jusqu'au 19 mars prochain, date à laquelle commencera le dialogue de gestion entre les postes et l'agence, puis sera suivi naturellement par la tenue des premiers conseils consulaires du rythme Nord du 1<sup>er</sup> au 19 avril.

Par rapport aux élèves en situation de handicap :

Le rythme Nord a vu une demande assez forte se faire pour les accompagnements, les accompagnants d'élèves en difficulté pour un montant de 280 006 euros et pour le rythme Sud pour un montant de 57 249 euros, pour un total donc qui dépasse la subvention allouée de 300 000 euros, mais l'agence couvrira ces dépassements en fonction des besoins et d'ailleurs, ces dépassements sont dus à des disparités et aussi une non-maîtrise des coûts des accompagnants qui sont effectivement des gens que l'on recrute dans les postes, en tout cas dans les zones où les postes sont implantés, où les établissements sont implantés.

Quant à la hausse du Qmax à 23 000 euros, elle n'est naturellement pas encore mesurée actuellement, elle le sera au cours de cette campagne et nous vous en rendrons compte naturellement autant en commission nationale des bourses que dans cette assemblée.

Les recours contentieux devant le tribunal administratif sont en baisse continue, ils baissent effectivement fortement et les neuf jugements qui ont pu être prononcés récemment ont tous été favorables à l'agence.

Enfin, l'AEFE a reprécisé dans l'instruction spécifique des bourses scolaires les exigences qui sont celles du RGPD en matière de protection des données des familles et oblige l'administration, mais aussi les membres des commissions et des conseils consulaires à davantage de neutralité dans l'expression. Il convient donc sur ce point d'éviter tous les commentaires intrusifs, indiscrets et donc inutiles dans les débats en conseil consulaire des bourses et dans les procès-verbaux. L'agence a rappelé à ce sujet les postes à la plus grande attention.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

On prend les questions tout de suite ou on attend ?

**Madame Pascale SEUX**

On peut peut-être... oui, on peut en prendre maintenant, oui. C'est une bonne...

**Monsieur le Président**

Très bien, donc si vous avez des questions, Madame Radya RAHAL.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Moi, tout d'abord, c'est sur l'instruction des dossiers. Dans ma circonscription, l'instruction des dossiers se termine au mois de février. Or, je vois que c'est jusqu'au 19 mars. On nous invoque des raisons d'organisation et d'entrer sur le logiciel des données. J'ai quand même un peu de mal. Cela commence deuxième semaine de janvier, cela finit 28 février. Premier point, donc on ne respecte pas les délais, je ne sais pas si notre circonscription est spécifique à cela.

Ensuite, est-ce qu'on peut baisser le... ? Merci. Baissez-le, baissez, pour que je puisse voir les points que je souhaitais soulever, je ne les ai pas notés. L'instruction des dossiers, c'est bon. Alors, la hausse du minimum à 23 000 euros ne sera impactée finalement qu'au bout de... que sur la CCB1, donc on n'a aucun impact pour l'instant sur le nombre de dossiers qui vont être traités.

Le dialogue de gestion. Moi, j'ai demandé à plusieurs reprises que nous participions à ce fameux dialogue de gestion, afin de gagner du temps, les instructions le permettent, afin de gagner du temps sur les débats en commission. Mais, on nous le refuse.

**Monsieur le Président**

... ne le permettent pas, parce que...

**Madame Pascale SEUX**

Les instructions ne le permettent pas.

**Monsieur le Président**

Cela a dû être expliqué.

**Madame Radya RAHAL**

Et je souhaitais connaître les recours sur l'AEFE, c'était quel type de recours ? C'était des recours sur l'exclusion aux bourses ou c'était des recours sur le fait que des enfants n'aient pas été scolarisés dans le réseau AEFE.

Merci.

**Monsieur Philippe LOISEAU**

D'accord. Sur le premier point, il y a effectivement dans les gros postes comme en Algérie, un nombre de dossiers qui fait que l'agence a tendance à réduire le calendrier au niveau des postes pour pouvoir traiter ensuite en central. C'est un phénomène qui est connu, qui malheureusement, n'est pas tout à fait maîtrisé, mais le 28 février, c'était aussi la date limite de dépôt des dossiers normalement. Donc, entre le 28 février et le 19 mars, il y a encore un peu d'espace pour à la fois dépôt tardif exceptionnel et traitement et instruction au niveau du poste.

**Madame Radya RAHAL**

Sur ce point, pour le poste, un dépôt tardif et donc, c'est un dossier retoqué.

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Bon, là, moi, je n'ai pas la main là-dessus. Mais, il faut le signaler effectivement à vos représentants, on peut en prendre note pour en parler sérieusement en commission nationale des bourses ou faire une intervention écrite auparavant. Ce que peuvent faire également les élus directement auprès de l'agence nécessaire. Il y a des problèmes, effectivement, qui ont... qui doivent appeler des solutions, mais des solutions pratiques pour que les familles ne soient pas désavantagées si elles arrivent un jour après ou deux jours après les délais, d'autant qu'elles peuvent déposer un dossier en temps utile, puis ensuite transmettre les pièces qui manquent. Une fois que le dossier est transmis, il est transmis.

Pour les effets du Qmax, effectivement, on en saura plus en fin de campagne, c'est logique, d'après les estimations de l'administration, c'était un supplément budgétaire d'environ 2,8 millions d'euros. On verra effectivement si, en pratique, c'est cela.

Sur le troisième point, sur les recours, là, on n'a pas d'informations sur les détails, je pense qu'il y a des recours qui portent d'ailleurs déjà sur les quotités, d'une part, et ensuite, sur le refus de bourse qui explique aussi qu'il y ait des bourses supplémentaires qui soient attribuées après le recours. Donc, il y a des recours sur les quotités eux-mêmes et des recours sur le fait ou non d'accorder une bourse à des familles.

**Monsieur le Président**

Martine, tu ne voulais pas prendre la parole ? Ah, bon...

**Madame Pascale SEUX**

Non ? Plus tard ?

**Monsieur le Président**

Il y avait... oui... mais, en fait, la question, c'est la participation au dialogue de gestion. Je crois qu'il y a eu déjà plusieurs questions et que ce dialogue de gestion, d'après ce que j'avais compris, mais on va demander la confirmation, ce dialogue de gestion ne nous concerne pas. C'est un dialogue de gestion entre le poste et l'administration. Est-ce que vous pouvez confirmer ? De même, je pense qu'il y a une différence entre la date limite de dépôt des dossiers et la date à laquelle les postes doivent transmettre les informations, alors, en centrale, si je puis dire, à l'AEFE, et il est exact que certains postes prennent une marge de manœuvre entre la date limite officielle, ils avancent cette date limite, parce que, n'est-ce pas, les 10 %, etc. font qu'il y a de moins en moins de monde dans les consulats pour traiter les dossiers et que donc ils ont besoin de plus de temps, ce qui se fait au détriment, bien évidemment, des demandeurs de bourse. Mais, vous confirmez tout cela ? Enfin, pas nécessairement mes appréciations, mais sur le calendrier en tout cas.

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Sur ce point, effectivement, le calendrier des bourses est publié dans l'instruction spécifique, c'est aussi un élément réglementaire, le calendrier, on peut l'interpréter comme étant assez précis, donc à respecter pour tous, à l'instruction.

**Madame Raphaëlle DUTERTRE, responsable des relations avec les élus et les anciens élèves (AEFE)**

Oui, Monsieur le conseiller, vous avez tout à fait raison. Ce que je vous propose, c'est éventuellement de vérifier cette information auprès de mon collègue, Monsieur AGUESSE, de vous faire une réponse écrite et si vous le souhaitez, Madame la conseillère, vous donner pour les neuf recours devant le tribunal administratif les points qui étaient concernés, si vous le souhaitez.

**Monsieur le Président**

Bien sûr. Bien, continuez, je vous en prie.

**Madame Pascale SEUX**

Très bien.

**Monsieur le Président**

Attends, pardon, Madame SCHOEPPNER, excusez-moi, reveut la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Oui, parce que j'ai quand même été vérifier, parce que nous, à Munich, nous avons pu y participer, alors cela n'a pas été facile, il a fallu demander, mais je parle sous le contrôle de mon collègue qui est là, je suis allée vérifier pour ne pas dire de bêtises au micro, alors certes, nos remarques n'ont pas été forcément prises en compte, mais on avait pris l'occasion d'une lettre, d'une instruction où, justement, on disait que c'était conseillé de faire participer.

**Madame Pascale SEUX**

Non, ce n'est pas le dialogue de gestion.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Écoute, notre consul, vous pouvez donner le micro à mon collègue qui est là-bas.

**Monsieur le Président**

Non, non, mais ce n'est pas la question. Il ne faut pas confondre, une fois encore, le réglementaire et le dérogatoire. Les instructions, si on les lit avec attention, elles ne disent pas qu'on doit participer au dialogue de gestion. On nous dit qu'une fois que le dialogue de gestion a été fait, on doit nous fournir toutes les informations nécessaires.

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Non, l'instruction, il était clairement spécifié, il était recommandé d'organiser une réunion avec le conseil consulaire en amont de l'ouverture du dialogue de gestion.

**Monsieur le Président**

On est bien d'accord, en amont, cela ne veut pas dire qu'on participe au dialogue de gestion.

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Non, on ne participe pas au dialogue de gestion, mais en amont.

**Monsieur le Président**

Voilà. Il faut être précis.

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Mais, à Munich, je confirme ce que dit Madame SCHOEPPNER, il a fallu beaucoup insister pour obtenir cette réunion, et au final, nos observations n'ont pas été retenues.

**Madame SCHOEPPNER**

Mais, au moins, on l'a eu.

**Monsieur le Président**

Non, mais Martine, encore une fois, on est bien d'accord, mais quand il est marqué que c'est en amont du dialogue de gestion, on n'explique pas qu'on participe au dialogue de gestion. Je suis désolé d'être un peu pointilleux, mais...

**Madame Pascale SEUX**

Oui, oui, non, il faut préciser sur les termes. Ce n'est effectivement pas le dialogue de gestion et on peut le regretter, ce qui est une autre question. Ensuite, nous avons pas mal débattu du rapport CAZEBONNE sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Dans deux circonstances particulières, nous l'avons un petit peu évoqué, évidemment, avec Monsieur BROCHET,

mais nous l'avons aussi évoqué de manière plus longue avec, d'abord, la FAPEE et ensuite, avec Samantha CAZEBONNE elle-même, alors on va vous le présenter comme cela, parce que cela s'est passé chronologiquement comme cela dans les travaux de la commission, je vais passer la parole à Chantal PICHARLES sur ce que la FAPEE a résumé, a sorti du rapport CAZEBONNE.

### **Madame Chantal PICHARLES**

Merci.

Nous avons auditionné Monsieur François NORMANT et Madame Isabelle TARDÉ, le président et la secrétaire générale de la FAPEE, donc la fédération des associations de parents d'élèves à l'étranger.

Donc, la FAPEE nous a rappelé qu'elle avait en mai dernier élaboré 50 propositions et qu'elle estimait que le rapport de la députée, Madame CAZEBONNE, avec ses 147 recommandations, donc ce rapport allait dans le bon sens et donnait aux parents la place qui leur revient. Donc, ils auraient souhaité voir figurer quelques recommandations supplémentaires, comme corrélérer la subvention de l'État à la croissance du réseau EGD et établissements conventionnés, comme adopter le budget et le compte financier d'un EGD en conseil d'établissement plutôt qu'émettre un simple avis, imposer un contrôle budgétaire des établissements à but lucratif pour limiter la hausse des frais de scolarité et préserver la mixité sociale et questionner le lien entre l'octroi des bourses et l'homologation.

En ce qui concerne les droits d'inscription universitaires, la FAPEE se réjouit de la recommandation, donc dans le rapport, conforme à celle qu'ils ont formulée avec l'union des anciens élèves des lycées français dans le monde. Je cite cette recommandation : « Considérer que les élèves qui ont réalisé tout ou partie de leur scolarité dans un établissement français homologué et qui justifient d'un baccalauréat français reçoivent un traitement identique aux Français ou Européens, quelle que soit leur nationalité quand ils choisissent de poursuivre leurs études supérieures en France ». Donc, c'est une recommandation qui concerne simplement les établissements homologués.

La FAPEE déclare urgent de réunir autour d'une table de concertation tous les acteurs du réseau pour avancer dans la mise en œuvre d'une réforme du réseau des établissements français à l'étranger.

Au cours des échanges, certains thèmes ont été abordés :

- La nécessité de redéfinition des missions et des horaires d'enseignement des EEMCP2, donc ce sont les enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique dans le second degré. On ne peut accroître le champ de leurs missions tout en leur conservant autant d'heures que maintenant devant les élèves.
- En ce qui concerne les établissements partenaires ou en cours de partenariat, des entreprises à but lucratif créent des établissements scolaires là où existent déjà des EGD ou établissements conventionnés, ils entrent donc directement en concurrence avec ces derniers, on a parlé de risques de « cannibalisme » à l'intérieur de ce réseau d'enseignement. La FAPEE se déclare inquiète devant ce phénomène. Par contre, évidemment, dans les villes et dans des pays qui n'ont aucun établissement scolaire du réseau, elle est évidemment favorable à ces initiatives privées.

La FAPEE souhaiterait que les parents soient plus associés aux décisions y compris sur le recrutement des personnels lorsque les parents en font la demande, en arguant du fait qu'ils sont élus aux comités de gestion et qu'ils endossent déjà de nombreuses responsabilités.

Ensuite, grande discussion sur les critères d'homologation et sur le statut de détaché direct et de la mobilité des enseignants.

Merci.

*(Applaudissements).*

### **Madame Pascale SEUX**

Donc, nous avons auditionné Madame CAZEBONNE, alors c'était notre toute dernière audition hier, non, avant-hier soir, pardon, en une heure et nous avons regretté que ce format soit aussi court, nous aurions aimé pouvoir l'auditionner plus longuement, mais je pense que c'est en ce moment que cela se passe et pas ici. Donc, Madame CAZEBONNE a présenté son rapport, je ne sais pas si vous l'avez lu, je vous y invite, c'est un rapport riche, dense, qui reprend un certain nombre de choses qui étaient déjà dans des rapports précédents, mais qui... pour lequel elle est aussi allée rechercher des informations importantes, je pense que pendant un certain temps au moins, c'est une base pédagogique assez intéressante, et puis, là aussi, une base politique sur laquelle... dont nous avons débattu. Elle nous l'a présenté en focalisant sur quelques points :

- Le pilotage du réseau, pour lequel elle souhaite une plus grande implication du ministère de l'Éducation nationale

- L'homologation pour laquelle elle souhaite qu'elle puisse permettre des contextualisations, notamment en ce qui concerne le plurilinguisme
- La formation continue des enseignants, le rapport fourmille de pistes techniques pour cela,
- Les statuts des enseignants titulaires, pour lesquels elle estime que les détachements directs pourraient constituer un statut souple, moins coûteux pour l'AEFE et qui offre des garanties aux enseignants, ce qui a donné lieu à un débat assez nourri avec nous,
- Les bourses scolaires pour lesquelles le budget devra suivre le développement du réseau,
- La gouvernance et la place des parents qui doivent être mieux associés, ainsi que les élus pour lesquels plusieurs recommandations sont faites afin de renforcer leur participation,
- Et enfin, elle insiste beaucoup sur les échanges avec la France et les bénéficiaires que pourrait retirer l'éducation nationale des retours d'expérience des enseignants qui sont partis à l'étranger.

Donc, nous avons eu des échanges sur les priorités géographiques de développement, parce qu'elle invite ce qu'on appelle une cartographie claire avec des moyens qui seraient mis sur certaines zones et pas d'autres, le contrôle de l'application stricte des critères d'homologation, la dotation budgétaire de l'AEFE qu'elle chiffre avec un besoin de 3,8 millions d'euros et les établissements qui connaissent des listes d'attente et les solutions qu'on peut y apporter. Voilà pour un résumé de nos débats. On peut peut-être prendre des questions de là si vous souhaitez.

### **Monsieur le Président**

Y-a-t-il des questions ? Bien, est-ce que vous pouvez continuer.

### **Madame Pascale SEUX**

On peut continuer, tout à fait. Donc, nous avons auditionné Marion BERTHOUD, conseillère consulaire pour la circonscription de Rabat sur l'école inclusive, le handicap en milieu scolaire et l'histoire du dispositif. Donc, si vous me le permettez, je passe la parole à Michèle MALIVEL pour un résumé du rapport et si vous me le permettez aussi, j'invite Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN et Monsieur Mazen HAKKI à venir à la tribune.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Michèle MALIVEL, rapporteure de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

### **Madame Michèle MALIVEL, rapporteure de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Donc, nous nous sommes penchés avec Madame BERTHOUD sur les élèves en situation de handicap pour constater quelque chose d'affreux qu'elle nous racontait au Maroc. Imaginez que dès la maternelle, on faisait passer des tests à ces petits pour savoir s'ils n'arriveraient pas au bac et on les excluait immédiatement. Donc, ce qui provoquait chez les parents une espèce de marasme et chez les enfants aussi.

Donc, petit à petit, on va essayer de trouver des solutions, trouver des organismes pour mieux placer ces enfants et il faudra attendre 2005, la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des élèves en situation de handicap » qui va rappeler l'obligation de scolariser tous ces enfants. Et à ce moment-là, on imagine de mettre à côté d'eux une auxiliaire de vie scolaire, une AVS, qui va plus ou moins les prendre en charge. Mais, cette AVS, elle n'est pas formée, elle n'est rien, on prend une tante, une cousine, une copine, vous voyez, ce n'est pas professionnel du tout.

On va créer donc à la suite de cela, l'ASH va être créée au Maroc, l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants en situation de handicap. Mais, ce qu'il y a de plus sympa, c'est en 2016, vous voyez, pas si vieux que cela, l'AEFE en lien avec la mission laïque française, va créer l'observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, l'OBEP, qui va analyser tous les besoins de ces enfants et les moyens de s'en sortir. Et là, à la rentrée de 2016, une lettre commune de rentrée des directeurs de l'AEFE et de la MLF, Messieurs BOUCHARD et DEBERRE affirment cette chose formidable : « La présence des enfants à besoin éducatifs particuliers est un défi et peut être une chance pour l'ensemble de la communauté scolaire ». Et à partir de cela, on va appeler les chefs d'établissements à mettre en place des tas de mécanismes pour venir en aide à ces enfants.

Donc au Maroc, ils font une expérience où ils s'aperçoivent qu'en fait, pour l'inclusion des enfants, il n'y a pas de place et c'est très difficile. Et donc, pour les enfants en situation de handicap, on va créer une auxiliaire de vie scolaire au nom ASE qui va les prendre en charge. Mais, là encore, il y a de grosses difficultés de recrutement, parce que personne n'est automatiquement prêt à faire cela. Ensuite, il y a des difficultés face aux démarches administratives et des difficultés

financières, parce que tout cela, c'est à la charge des parents. Alors, cela, on n'arrive peut-être à trouver quelqu'un, mais ces enfants en situation de handicap, ils ont en plus beaucoup de mal à s'intégrer dans les écoles, c'est un premier problème. Et ensuite, leurs enseignants, malgré leur bonne volonté, ils ne sont pas prêts à faire cela, donc eux aussi, il y a une espèce de petit blocage, et c'est malheureux auxiliaires de vie scolaire, quand ils arrivent, elles n'ont pas de statut juridique, elles sont là payées par les parents, déchirées parce que les enseignants veulent dire quelque chose. Donc, c'est une situation horriblement inconfortable pour eux. Et c'est pour cela qu'une professionnalisation de ce métier est quelque chose qui apparaît comme un élément fondamental pour faciliter la réussite de l'inclusion scolaire et c'est pour cela qu'au Maroc, l'association va mettre en place un document-cadre, une formation, un guide pratique à l'usage des parents, va créer des groupes de parole animés par des psychologues pour que tout le monde puisse s'exprimer, essayer de trouver un apaisement, si j'ose dire, des rencontres et des formations et aussi une réflexion permanente sur le statut de ces malheureux auxiliaires de vie scolaire. Et Madame BERTHOUD nous dit bien que cela n'a rien coûté à l'AEFE, parce que nous avons eu des sous très généreux de la part du député Pouria AMIRSHAHI et de Madame la sénatrice Hélène CONWAY.

En 2018 et 2019, donc, ils vont mettre... l'association va mettre... va faire des tas de... si vous voulez, d'opérations, de façon à bien professionnaliser tout cela, un guide pour les parents, une formation à Rabat, à Casablanca, d'autres formations, et surtout, en avril prochain, il va y avoir la « semaine de l'inclusion scolaire » intitulée « autrement-journées de l'inclusion scolaire » au bénéfice des enseignants, des auxiliaires de vie scolaire et des parents. Et cela, c'est financé par le STAFE.

Et en conclusion, Madame BERTHOUD souhaite qu'il y ait une réelle volonté politique pour que l'école inclusive prenne forme à l'étranger comme ailleurs et elle se réjouit des propositions contenues dans le rapport de Madame CAZEBONNE.

Pas de questions.

*(Applaudissements).*

#### **Monsieur le Président**

Avez-vous des questions sur cette partie ?

#### **Monsieur le Président**

Allez-y, je vous en prie.

#### **De la salle**

Oui, juste une petite précision concernant effectivement la formation continue des enseignants, il y a des modules relatifs à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers pour justement faciliter l'intégration de ces enfants.

#### **Madame Michèle MALIVEL**

Je parlais de l'expérience marocaine, là, en disant... mais, d'accord. Que veut le monsieur, là-bas ?

#### **Monsieur Patrice MENOUD, secrétaire général du syndicat SE-UNSA hors de France**

Oui, bonjour, Patrice MENOUD, je suis représentant des personnels SE-UNSA enseignants, à la base.

Propos très intéressants, parce que j'ai enseigné huit ans au Maroc, donc je connais un petit peu les problématiques et j'ai été confronté avec des élèves en situation de handicap. Comme vous l'évoquiez, enfin comme Madame BERTHOUD l'évoquait au début de ses propos, et ce que vous redisiez, la problématique du Maroc, c'est qu'aujourd'hui, malheureusement, les élèves en situation de handicap, effectivement, sont intégrés dans les structures scolaires de l'AEFE, mais principalement parce que ce sont des élèves français, parce que ces élèves-là, on est obligé de les scolariser. Par contre, pour les élèves étrangers tiers et marocains, si vous voulez, la problématique, c'est qu'effectivement, aujourd'hui encore, pour pouvoir rentrer dans les établissements français à l'étranger, il faut passer par des tests dès la moyenne section de maternelle.

Donc de fait, je veux dire, cela est pavé de très bonnes intentions, on défend les élèves à besoins particuliers, mais malheureusement, au Maroc, le frein, il est lié au fait qu'aujourd'hui, la plupart des enfants qui pourraient intégrer ce système, qui sont étrangers tiers ou Marocains, ne pourront pas l'intégrer du fait qu'ils ne pourront jamais passer les tests.

#### **Madame Pascale SEUX**

Effectivement, Madame BERTHOUD nous a indiqué la nature de ces tests qui sont extrêmement exigeants, qui font qu'on a des élèves de moyenne section qui savent lire pour pouvoir entrer dans le réseau.

**Monsieur le Président**

Bien, tu continues.

**Madame Pascale SEUX**

Je continue. Donc, nous avons, sur un autre sujet, donc reçu la DG trésor, comme je vous l'indiquais ce matin, nous avons auditionné Madame Constance VALIGNY, secrétaire générale de la direction générale du Trésor, j'y arrive, comme le rapport a largement été fait par la commission des finances, je passe la parole à Michèle MALIVEL pour un résumé, c'est cela ?

*Madame la Présidente donne la parole à Michèle MALIVEL.*

**Madame Michèle MALIVEL**

Vous avez entendu le remarquable rapport de mon ami Jean-Philippe KEIL, financier, sérieux. Moi, je vais vous montrer cela autrement.

Autrefois, il y avait le CSFE, et en 1975, il semble que le CSFE pouvait faire plein de choses qu'on ne pouvait pas faire, nous, d'accord. Le Sénateur HABERT s'aperçoit qu'il y a plein de petites écoles qui n'arrivent pas à trouver des financements, qu'on ne garantit par leur financement et qui ne savent pas quoi faire pour se construire. Alors, il a une idée, il dit : « Mais, on va construire, on va créer quelque chose qui va s'appeler l'ANEFE où qui va pouvoir, les écoles vont pouvoir venir les voir, déposer leur dossier et on va, à ce moment-là, le dossier impeccable va être passé à la DG trésor, nickel », et tout cela. Imaginez une start-up dans un garage, petite jeune fille start-up dans un garage avec que de la bonne volonté, ne pas payer tout le monde, ils commencent à faire leur petit trou, les lycées viennent, les établissements viennent, des centaines viennent, ils sont tellement contents, cela marche très bien, leurs dossiers sont bien faits, il y a un tel succès, alors là, vraiment, qu'en 2017, tout à coup, la DG trésor, dans un choc horrible, s'aperçoit qu'on a 340 millions de prêts à garantir. Choc ! Comment cette petite start-up ridicule peut être arrivée là ?

Donc, elle décide de faire un audit. Et cet audit, elle va regarder ce qui se passe et Madame VALIGNY, quand même, reconnaît la brutalité de l'arrêt et de cette chose, on ne nous a rien dit, on est restés dans un silence terrible laissant dans la panade deux lycées qui avaient vraiment besoin d'argent, qui étaient Mascate et le Panama. Et tout cela, silence, le pauvre président de l'ANEFE ne sait rien, tout le monde se dit : « Mais, est-ce que ce sont des bandits ? », pas du tout. L'audit arrive et on s'aperçoit que c'est un petit organisme baroque, certes, mais qui a très bien fonctionné, qui est très sympa. Évidemment, on n'a pas donné des magnifiques listings informatiques, on n'a pas donné tout cela. Mais, tout a été honnêtement fait, remarquablement fait. Donc, la DG trésor est rassurée. Et je vous le dis tout de suite, elle va maintenant prendre des décisions pour faire évoluer le dispositif, ce qui veut dire que la pauvre petite start-up va devenir une bourgeoise bien sérieuse, bien sévère dans les clous de la DG trésor et qu'ils ne risqueront rien, mais tout va s'arranger.

*(Applaudissements).*

**Madame Pascale SEUX**

Les résumés de Michèle MALIVEL sont toujours chargés d'interprétation.

**Madame Michèle MALIVEL**

Non, mais il avait fait le sérieux, je ne pouvais pas...

**Monsieur le Président**

Tu pourras venir à la commission des finances pour faire le compte-rendu.

**Madame Pascale SEUX**

Tout le monde réclame Michèle MALIVEL dans sa commission, mais non, elle reste. Auriez-vous des questions sur ce sujet ? Mais, il a déjà été traité par la commission des finances. C'est bon, je continue. Nous avons donc aussi auditionné l'union ALFM, c'est-à-dire les anciens des lycées français du monde, et je passe la parole à Madame SCHMIDT-DUVOISIN pour le rapport sur ce sujet.

**Madame SCHMIDT-DUVOISIN, rapporteure de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à tous. Difficile de parler après Michèle MALIVEL, mais je vais relever le défi. Donc, nous avons auditionné Madame Raphaëlle DUTERTRE, responsable des relations avec les anciens élèves et notamment Madame Dominique TCHIMBAKALA, présidente de l'union-ALFM. Oui, c'est cela.

Donc pour mémoire, l'union-ALFM est devenue l'association union ALFM depuis 2010 avec un changement de président. Le tout s'inscrit dans un contexte de volonté de développer le réseau et de resserrer les liens entre les anciens élèves, les potentiels nouveaux élèves et d'impliquer les parents.

Pourquoi développer ce réseau des anciens élèves ? Il y a plusieurs arguments importants :

- Notamment, l'argument d'attractivité vis-à-vis des parents d'élèves par rapport au choix de l'enseignement français dans un contexte de forte concurrence internationale ;
- Ensuite, en bon français, le « soft-power », c'est-à-dire renforcer l'influence française dans des secteurs d'activité dans tous les pays ;
- Et puis, il y a également une dimension de solidarité intergénérationnelle ;
- Et un argument économique, c'est-à-dire d'offrir des potentiels stages ou des emplois, du mentorat entre élèves.

Le tout s'inscrit dans une dynamique cohérente. Donc, l'objectif 2016-2018 du MEAE est « d'établir une relation organisée et de long terme avec les anciens élèves du réseau ». Pour cela, l'association union-ALFM bénéficie du soutien concret du MEAE, notamment on peut citer le cas de la cérémonie des boursiers d'excellence-major qui a eu lieu en 2018 au Quai d'Orsay. Donc, je répète, il y a un lien privilégié entre l'association, qui a été en fait... qui a été énoncé dans une convention-cadre 2017-2020.

Ensuite, il y a l'enjeu de la participation des anciens élèves. Donc, c'est dans l'idée, dans l'optique d'augmenter, d'accroître l'intérêt pour les établissements. Pour cela, il y a différents outils, par exemple :

- La journée des métiers, les orientations, donc avec des témoignages
- Différentes rencontres
- Des journées portes ouvertes
- Des actions diverses avec des témoignages d'anciens élèves
- Des semaines des lycées français du monde
- Ensuite, dans le cadre d'inauguration, d'anniversaires des établissements

À noter, deux nouvelles actions récentes qui sont très... Il y en a qui ont eu un succès très rapide. Je citerai :

- La création du Trophée AEFÉ de l'ancien élève en 2017 dans le cadre des trophées des Français de l'étranger
- Et la création de la plateforme Internet [alm.fr](http://alm.fr) pour tous les anciens élèves. C'est une plateforme animée en lien avec l'union-ALFM et les associations locales, parce que c'est très important d'impliquer les associations locales et cette plateforme a été mise en lien très récemment et elle a déjà plus de 7 000 membres actifs.

Ensuite, diverses actions sont conduites afin de réunir les anciens élèves :

- Notamment le forum mondial des anciens élèves qui a lieu tous les dix ans, le prochain aura lieu à Tunis, très prochainement, donc en avril.
- Il y a des réunions à Paris qui sont organisées par l'AEFE, notamment surtout des réunions informelles, par exemple apéritifs, rencontres, soit au sein de l'AEFE, soit dans des... en lien avec des établissements et des associations locales.

Pour la Présidente de l'association union-ALFM, cette association est d'abord un relais vis-à-vis des associations locales et elle insiste sur les rôles que peuvent avoir ses membres :

- Notamment, le mentorat,
- Le soutien, cela, c'est très important, c'est un point très important, le soutien en vue du retour ou d'une arrivée en France, parce que c'est important à noter que 46 % des élèves de terminale font ensuite leurs études en France,
- Et puis, elle a aussi insisté sur le fait du réseau à structurer,
- Et sur l'élément que les anciens élèves sont des... agissent comme ambassadeurs des établissements et du réseau. Et puis, on peut noter d'ailleurs qu'il y a différents anciens élèves qui sont des modèles d'excellence. Nous en avons eu un modèle ce matin avec Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, et puis, voilà, vous avez toute une liste comme Amin MAALOUF.

Merci.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Avez-vous des questions ? Oui, Catya.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Catya MARTIN.*

### **Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Merci.

Oui, juste une question, une précision peut-être, quand, dans le rapport, il est indiqué que l'association complète la plateforme AGORA, est-ce qu'on peut avoir un détail ? Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'elles vont fusionner là où il y a AGORA et où l'association crée une antenne, juste pour information, merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Raphaëlle DUTERTRE.*

### **Madame Raphaëlle DUTERTRE, responsable des relations avec les anciens élèves (AEFE)**

Pour être extrêmement clairs, il faut distinguer, d'une part, l'association mondiale union-ALFM de la plateforme alfm.fr. Dans un cas, c'est une association qui a été créée en 2010. Dans l'autre cas, c'est une plateforme numérique créée par l'AEFE, financée par l'AEFE, administrée par l'agence, coanimée avec l'association et les associations locales. Donc, ce sont deux outils de nature différente.

### **Madame Pascale SEUX**

Peut-être par rapport à AGORA, vous vouliez...

### **Madame Catya MARTIN**

Oui, par rapport à... C'est juste qu'il y a... parce qu'il y a un peu confusion. Moi, j'ai eu l'exemple d'anciens élèves qui ont accepté d'animer des réseaux AGORA à l'étranger, des anciens élèves de Hong-Kong qui sont partis étudier ailleurs, et donc qui ont pris en charge à la demande de l'AEFE et de la responsable AGORA, et aujourd'hui, ils sont contactés par l'association des anciens élèves, donc ils sont un peu perdus en fait. C'est juste pour avoir un peu plus de précisions là-dessus.

### **Madame Raphaëlle DUTERTRE**

Je ne suis pas sûre qu'ils soient contactés par l'association. Je pense qu'ils sont contactés par la plateforme ALFM. En fait, il y a une complémentarité entre les deux plateformes, qui sont tous les deux des outils de l'agence, de l'AEFE. AGORA, c'est un outil de l'AEFE. Son objectif, c'est mettre en lien des lycéens et des jeunes anciens élèves sur une thématique de parcours d'orientation. La plateforme alfm.fr s'adresse de manière complémentaire et différente à la fois à l'ensemble des anciens élèves, quel que soit leur âge, sur tous les sujets, parce qu'il y a des offres d'emplois, c'est aussi un annuaire. Et donc, c'est toutes thématiques confondues. Donc, les jeunes anciens peuvent être à la fois sur la plateforme AGORA et sur la plateforme alfm.fr.

### **Monsieur le Président**

Merci. Madame LEPAGE je crois que vous vouliez apporter une précision. Non ? Ce n'est pas cela ? Je vous ai vu lever la main.

### **Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France**

Oui, merci, Monsieur le Président.

En fait, je voulais poser une question, faire une suggestion. Est-ce que parmi les objectifs de l'association des anciens élèves, ne pourraient pas figurer, c'est une suggestion à leur faire, bien entendu, de créer un fond ? Parce que, quand on voit tous les anciens élèves tout à fait prestigieux et les besoins de financement que peuvent avoir les établissements, que peuvent avoir certaines familles, je me demande s'il ne serait pas opportun de créer un fond en sollicitant les anciens élèves qui le

peuvent, tous ne le peuvent peut-être pas, d'alimenter ce fonds et d'aider l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, les établissements, ou pourquoi pas, les élèves.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Très bien. Oui, c'est une bonne idée.

**Madame Pascale SEUX**

C'est sans doute une bonne idée. Donc, on voit effectivement qu'il y a quand même des outils divers, peut-être qu'on pourrait imaginer une simplification quand même de tous ces outils, parce qu'on sent qu'en tout cas, même ceux qui s'y intéressent un peu commencent à se perdre un petit peu. Je vais prendre... je vais prendre la parole, oui, sur une audition très intéressante que nous avons eue de Madame Line BEAUCHAMP, déléguée générale du Québec avec rang d'ambassadrice. Alors, c'est sur une question bilatérale au départ. Donc, nos conseillers AFE de la région en question ont été des grands animateurs du débat, mais au-delà, il y a peut-être des choses à ressortir pour la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles et des activités quand on est à l'étranger.

Donc, nous l'avons interrogée sur les différentes modalités de reconnaissance des diplômes en vue de l'accès à l'enseignement supérieur québécois, des droits de pratique professionnels et de l'immigration au Québec.

Sur l'accès à l'enseignement supérieur, elle nous a indiqué que les blocages éventuellement venaient sur de la très grande autonomie des établissements d'enseignement supérieur au Québec. Ce sont eux qui choisissent d'admettre ou non des étudiants étrangers et donc il n'y a pas de politique globale à ce niveau-là. Le ministère de l'Éducation n'a même pas les statistiques sur le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements.

Concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles, il y a une entente qui est unique au monde entre la France et le Québec depuis 2008 qui permet que 81 professions soient reconnues par le Québec. Donc, il y a 3 500 personnes qui en bénéficient par an, 1 300 infirmières, 911 ingénieurs, 222 médecins, 224 opticiens. Et pour la réciproque, il y a 400 Québécois qui ont bénéficié de ce dispositif en France. Mais, il y a un certain nombre de professions qui sont... où l'entente n'est pas encore très bonne, parce qu'elle dépend de l'attitude des corporations professionnelles au Québec. C'est le cas notamment des vétérinaires, des comptables, des ergothérapeutes, des géologues, des psychologues ou des pharmaciens pour lesquelles les négociations sont encore en cours.

Une question a été posée sur les droits d'inscription à l'université et l'évolution en France du dispositif. Donc, les étudiants québécois bénéficient d'une exonération qui devrait se maintenir dans le nouveau dispositif. Et à l'inverse, les étudiants français paient les droits de scolarité comme les Canadiens, c'est-à-dire le tarif le plus bas d'Amérique du Nord, mais néanmoins pas le tarif le plus bas du tout, c'est le tarif canadien quand même. Et en 2017, il y avait 18 000 étudiants français au Québec.

Et concernant les candidatures à l'immigration au Québec, pour ceux qui auraient relevé le blocage récent sur 18 000 dossiers, elle s'est montrée rassurante et elle indique que le Québec connaît des problèmes de main d'œuvre et se place dans un processus d'ouverture à l'immigration et pas du tout de blocage.

**Monsieur le Président**

Avez-vous des questions ? Très bien, vous pouvez passer, je crois, aux résolutions, c'est cela ?

**Madame Pascale SEUX**

Encore un petit rapport...

**Monsieur le Président**

Allez-y, allez-y.

**Madame Pascale SEUX**

... que Monsieur Mazen HAKKI va faire sur l'audition de Monsieur Yves BIGOT, directeur général de TV5 monde pour notre volet audiovisuel extérieur.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Mazen HAKKI, rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

**Monsieur Mazen HAKKI, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Donc, on a auditionné Monsieur Yves BIGOT, directeur général de TV5.

TV5 Monde est la chaîne de la francophonie. Elle est soutenue par cinq gouvernements : la France, la Belgique, la Suisse, le Canada et le Québec.

Elle diffuse sur l'ensemble de la planète. Tous ses programmes sont en français sous-titrés en quatorze langues. 370 millions de foyers reçoivent ses neuf chaînes. Son audience est calculée à 42 millions de téléspectateurs. On a vu dans une autre commission qu'ils étaient de l'ordre de 100 millions. Alors, bon, il y a plusieurs méthodes de mesurer l'audience.

Les pays où elle est la plus regardée sont parfois des pays non francophones comme l'Inde et dans le top dix, on trouve le Congo, la Roumanie, le Vietnam... La chaîne est aussi en croissance et le nombre de pays augmente régulièrement.

Ses ressources sont diverses et proviennent de la publicité et parfois des abonnements de la distribution par câble dans certains pays. Cependant, la croissance financière ne suit pas la croissance... l'accroissement du nombre de téléspectateurs. La chaîne est gratuite dans les cinq pays qui la soutiennent. Elle est donc considérée comme une chaîne publique pour ces cinq pays.

Son budget est de 109 millions d'euros, mais il ne comprend pas certains programmes effectués en collaboration avec des chaînes comme France TV ou ARTE.

Monsieur BIGOT souligne que la question des ressources humaines au sein de la chaîne est tendue. Toutes les économies possibles ont été déjà faites ou ont déjà été faites.

La France participe à la hauteur des 6/9 de ce budget avec la participation de France TV, France Média Monde et ARTE, suivi par la Suisse, la Belgique, le Canada à hauteur de 1/9 chacun. Le Canada et le Québec se répartissent leur part à hauteur de 60 % pour le Canada et 40 % pour le Québec. C'est le 1/9 qu'ils se répartissent... qui le répartit de cette façon-là.

Le Président de la République s'est engagé à stabiliser la participation financière de la France sur 2020, 2021 et 2022.

Ses programmes comprennent l'information avec le journal de 20 heures et les journaux télévisés des pays membres comme le Canada, la Suisse notamment Radio Canada, RTL Belge, RTL Suisse, mais aussi des programmes culturels propres sur les grands thèmes d'actualité de ce monde.

Le but de TV5 est de promouvoir l'identité francophone, de ce fait, des tentatives d'ouverture sur le Grand-duché de Luxembourg et la Principauté de Monaco ont été menées. Elles sont actuellement au point mort. Un élargissement vers le Sud pour y inclure des pays africains est aussi à l'étude. Il est à noter que ces négociations sont faites par la chaîne seule, sans soutien du réseau diplomatique français.

À la question sur sa conception de l'audiovisuel extérieur, c'est une question qui a été posée par notre collègue, Francis HUSS, la réponse de Monsieur BIGOT a été dubitative insistant sur les difficultés résultant des différences structurelles des chaînes.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Avez-vous des questions ? Monsieur LEPERLIER.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Henry LEPERLIER.*

**Monsieur Henry LEPERLIER, conseiller élu de la circonscription « Europe du Nord »**

Oui, bonjour, je... simplement, une petite remarque, je ne pense, enfin je suis même sûr que ce n'est pas RTL belge, RTL Suisse, que c'est la RTBF belge et la RTS Suisse. RTL et RTL, c'est deux compagnies privées qui n'ont aucun rapport avec TV5, voilà.

**Madame Pascale SEUX**

Oui, oui. Oui, oui, tout à fait.

**Monsieur Henry LEPELIER**

Voilà, c'est cela. Donc, c'est RTBF, RTBF et RTS. Voilà. C'est une toute petite remarque.

**Madame Pascale SEUX**

Oui, oui, merci.

**Monsieur le Président**

Cette correction a été apportée, Monsieur BOUCHER, François ? François BOUCHER, derrière vous, Madame.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BOUCHER.*

**Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Oui, merci, je voudrais reprendre un thème que... j'en avais déjà parlé hier et des collègues m'ont dit, il fallait reposer le problème. Aujourd'hui, c'est effectivement le problème de l'abonnement pour TV5, puisque dans certains pays, c'est le cas au Mexique, et je crois dans la plupart des pays d'Amérique latine, il faut déjà être abonné au câble, mais en plus, payer un supplément pour pouvoir avoir accès à TV5. Il me semble que cela, c'est tout à fait injuste et qu'il serait important que TV5 puisse négocier avec donc les partenaires des câbles et tout cela, de voir comment faire pour que ce soit dans l'abonnement de base.

Merci.

**Madame Pascale SEUX**

Pour répondre en partie, enfin je... il y a quelques sessions, nous avons déjà auditionné Monsieur BIGOT, nous avons posé cette question. Et effectivement, il avait noté le problème. Et maintenant, il nous le présente plus comme une source de financement pour lui que comme un problème d'accès, en fait. Les circonstances financières de la chaîne ont largement changé aussi.

**Monsieur François BOUCHER**

Oui, mais il y a deux niveaux, c'est-à-dire d'un côté, effectivement, TV5 a des contrats avec les chaînes câblées, mais ce qui est, je dirais, injuste, c'est le fait que ce n'est pas avec l'abonnement de base qu'on a TV5. On doit prendre un abonnement sur toutes sortes d'autres choses, tu vois et c'est...

**Madame Pascale SEUX**

Oui, enfin cela... c'est... cela reste un abonnement plus cher.

**Monsieur le Président**

Allez.

**Madame Pascale SEUX**

Allez, on peut passer aux résolutions. La première résolution concerne les conditions tarifaires des étudiants étrangers hors Union européenne, espace économique européen, Suisse, donc pour les étudiants qui... étrangers qui viennent en France.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

**Résolution n° ENS/R.1/19.03**

*Madame PASCALE SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.1/19.03 relative aux conditions tarifaires des étudiants étrangers hors Union européenne, espace économique européen et Suisse, adoptée à l'unanimité moins neuf abstentions en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prises de parole.*

**Monsieur le Président**

Je rappelle qu'on est vendredi et qu'il est 17 heures 35, 15 heures 35, pardon, pardon. Non, non, je n'y vois plus rien. Monsieur BENLAHCEN, veut-il, premier à avoir demandé la parole, ensuite Radya.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

C'est gentil, Monsieur le Président, de me laisser la parole, Madame la Présidente.

Mon intervention ne va pas surprendre grand monde vu l'intervention sur ce sujet, déjà, ce matin, lors du discours à Jean-Baptiste LEMOYNE. Je suis un peu étonné, enfin, nous, on regrette un peu que cette résolution exclue les étudiants étrangers qui n'étaient pas dans le réseau. Cela fait plusieurs années que l'État français a mis en place un système d'autonomie des universités. J'ai moi-même un papa qui a été par ailleurs, il y a très longtemps maintenant, directeur d'université dans une ville qui vous est chère, Monsieur le Président, à Perpignan. Je suis surpris que... je crois savoir... je crois connaître la personne qui a rédigé cette résolution, par rapport à ses idées, enfin par rapport à son...

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Je fais court, mais par rapport à sa structuration intellectuelle, je trouve bizarre qu'on prône le libéralisme et l'autonomie des universités quelque part et que d'autre part, alors qu'un grand nombre d'universités, Clermont Auvergne, Aix-Marseille, Toulouse-Jean Jaurès, Lyon 2, Nanterre, Rennes 2, Angers, Le Mans, Tours, Rennes, Caen, etc., etc. sont contre cette mesure, je ne vois pas pourquoi, nous, on va aller à l'encontre de ce que réclament les présidents d'université en France, aujourd'hui, et pourquoi alors qu'on prône l'autonomie par ailleurs, on ne leur accorde pas sur ce sujet. Je trouve cela très particulier et moi, je serais pour cette résolution, à condition qu'elle n'exclue pas le reste des étudiants étrangers qui souhaitent faire leurs études supérieures en France. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

**Madame Pascale SEUX**

Le rapporteur, qu'est-ce qu'il en pense ?

**Monsieur le Président**

D'abord, on va donner la parole à tout le monde, on fera le point après.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Moi, en ce qui concerne, c'était sur le point de dire que certaines universités étaient autonomes et qu'elles avaient dit qu'elles n'allaient pas utiliser la nouvelle réglementation pour les droits d'inscription. Maintenant, moi, je suis dans le cas de m'abstenir.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRES.*

**Madame Annik VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Oui, vous faites référence au baccalauréat obtenu unique dans les homologués et CNED, dans nos établissements, dans nos pays, en Espagne, nous avons des établissements de bachibac où ils obtiennent aussi le baccalauréat. Il faudrait le tenir en compte.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BOUCHER.*

**Monsieur François BOUCHER**

Oui et en plus, dans la demande, on ne s'adresse qu'à ceux qui veulent faire une licence. Il me semble que l'attractivité de la France et des universités françaises, c'est aussi pour les masters et des doctorats et il serait important de maintenir la situation actuelle.

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Les BTS.

**Monsieur François BOUCHER**

Et les BTS.

**Madame Pascale SEUX**

Sauf erreur de ma part, je ne vois pas... cela, sur ce point-là, je ne vois pas la restriction. Ce n'est pas restreint à la licence, dans la demande.

**Monsieur le Président**

Bien. Tu veux t'exprimer, Madame le Rapporteur ? Est-ce que le Rapporteur veut s'exprimer ?

**Madame Michèle MALIVEL**

Non... le débat que vous avez actuellement, c'est exactement le débat que nous avons eu en commission, donc les abstentions viennent du fait que, sauf pour une abstention du groupe français du monde, écologie et solidarité, la résolution est limitée aux élèves du réseau homologué et CNED. Et les gens qui ont voté pour sont d'accord avec la mesure en général, je ne pense pas les trahir en disant qu'ils sont d'accord avec la mesure en général, mais en faisant une exception pour les élèves du réseau, pour que vous ayez les tenants du débat qui nous a animés.

**Monsieur le Président**

Donc, on va passer au vote.

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

On ne peut pas modifier la résolution.

**Madame Pascale SEUX**

Mais non, je pense que...

**Monsieur le Président**

Si vous discutez avec la commission, si la commission est d'accord pour...

**Madame Michèle MALIVEL**

Non, je... comment tu veux modifier ? Excusez-moi, Monsieur le Président, comment voulez-vous modifier ?

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

En intégrant.

**Monsieur le Président**

Non, mais ce n'est plus la même...

**Madame Pascale SEUX**

Clairement, le débat posé par cette résolution est tout à fait clair. Il y a ceux qui sont favorables à cette mesure de hausse de frais de scolarité à l'exception des élèves du réseau et ceux qui sont contre cette mesure. Voilà, en gros. Pour le...

**Monsieur le Président**

Je me permets de rappeler que les abstentions ne sont pas contre, quand on fera le résultat du vote.

**Madame Michèle MALIVEL**

Alors... Non... Allez, hop !

**Monsieur le Président**

S'il vous plaît, s'il vous plaît, Mehdi.

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Oui. Je peux faire plusieurs choses en même temps. Je sais, cela surprend, mais...

**Monsieur le Président**

Moi, j'ai du mal.

*Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.1/19.03 relative aux conditions tarifaires des étudiants étrangers hors Union européenne, espace économique européen et Suisse. La résolution est adoptée avec 34 voix pour, 23 voix contre et 7 abstentions.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président invite Madame la Rapporteuse à présenter la résolution suivante.*

**Résolution n° ENS/R.2/19.03**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.2/19.03 relative à l'ouverture des filières professionnelles dans les établissements français à l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prises de parole. Il donne la parole à Madame\*.*

**Madame \***

Merci beaucoup. Alors moi, ce que je peux vous dire, c'est que c'est un petit peu évasif, c'est-à-dire que bac pro, cela peut aller de la mécanique à l'électronique, en passant, et cela, cela coûte de l'argent, cela nécessite des investissements et cela ne passera pas.

Par contre, dans les lycées où il y a les filières STMG, la filière bac pro, l'équivalent de bureautique ou l'équivalent de la comptabilité, cela passerait, parce que les enseignants des filières STMG sont à même de pouvoir enseigner dans les filières bac pro. Je le sais d'autant plus que je l'ai vécu, je l'ai fait, je l'ai enseigné. J'ai enseigné dans les deux filières quand la filière bac pro existait. Ce qui me fait mal au cœur, c'est que ce sont des enfants qui sont engagés dès le primaire dans le réseau et qui, en fin de troisième, ne satisfaisant pas aux exigences des profs de maths ou des profs de français ou des autres profs, de sciences,

etc. se voient exclus du système et, par exemple, en Tunisie, ils n'ont pas la possibilité d'aller dans l'enseignement professionnel, parce qu'il faut un niveau de seconde. Donc, automatiquement, et nous, la dévaluation du dinar, un euro égale trois dinars et demi. Donc, vous imaginez le coût pour une famille de devoir envoyer un enfant en France, famille d'accueil, change tout à fait défavorable, c'est-à-dire c'est... voilà. Donc en tout cas, merci beaucoup à la commission de s'y être penchée.

**Madame Pascale SEUX**

On essaiera de se pencher de nouveau sur le sujet de manière plus précise, probablement.

**Monsieur le Président**

Cela avait déjà été fait il y a longtemps.

**Madame \* (même personne)**

Donc, je ne sais pas comment il faut modifier, mais est-ce que si vous pensez que cela passera comme cela, que cela sera... ou ce sera un non systématique. Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire.

**Monsieur le Président**

Mais non, mais cela enclenchera un débat.

**Madame Michèle MALIVEL**

C'est au cas par cas.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.*

**Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE**

Merci, Monsieur le Président.

Je ne voudrais pas abuser de votre générosité, je voulais simplement préciser que je trouve ce vœu, cette résolution, excellente. Mais, préciser également que cela figure dans le Code de l'éducation, puisqu'on a fait voter un amendement lors de la loi sur la refondation de l'école, précisant que dans les écoles de l'AEFE, lorsqu'il y avait une demande, on pouvait, on devait mettre en place des filières tel que vous les demandez.

**Monsieur le Président**

Merci pour cette précision et dans la foulée, si la Présidente en est d'accord, on peut même vous proposer...

**Madame Michèle MALIVEL**

C'était écrit dessus.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

C'est déjà sur le visa.

**Monsieur le Président**

Ah, vu, oui, c'est dans le visa, oui.

**Madame Michèle MALIVEL**

Voilà, bon, alors, vous votez ?

**Monsieur le Président**

Mais, peut-être que cela aurait été plus clair en disant :

*Demande que conformément aux dispositions du Code de l'éducation...*

**Monsieur le Président**

Pourquoi, non ?

*Soit favorisée la création.*

En deux fois, c'est peut-être mieux, mais enfin bon, après, c'est comme vous voulez.

**Madame Pascale SEUX**

Je vais peut-être remettre le texte du visa, ce sera...

**Monsieur le Président**

Voilà, bien. Plus d'autres questions, remarques sur cette résolution ?

*En l'absence d'autres commentaires, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.1/19.03 relative à l'ouverture des filières professionnelles dans les établissements français à l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

*(Applaudissements).*

**Madame Pascale SEUX**

Monsieur, le Président, si vous me le permettez, je souhaite remercier le secrétaire général pour son aide dans la préparation des travaux de la commission, Madame TRUQUET dans les invitations et Madame BESSON pour notre confort toute cette semaine. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci et sans plus tarder, je demande aux représentants de la commission des affaires sociales de bien vouloir nous rejoindre à la tribune.

## **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET ANCIENS COMBATTANTS**

**Monsieur le Président**

Bien, allez, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît. S'il vous plaît. Allez, Monsieur le Président, vous avez la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Bien, mes chers amis, Monsieur le Président m'avait donné la parole, je ne me trompe pas ?

**Monsieur le Président**

Je te la donne, oui, je te l'ai donnée, oui, bien sûr.

## Monsieur Thierry CONSIGNY

Très bien. Bien, vous aurez bien sûr ce rapport sur votre messagerie, en fait, vous l'avez reçu depuis deux heures et sur le site de l'Internet. La deuxième page, vous le verrez, c'est en mémoire donc de notre collègue Guy SAVERY, je ne reviendrai pas sur sa disparition qui nous a tous affectés et je dirai brièvement un mot d'introduction.

Donc, durant cette 30e session, notre commission a souhaité poursuivre ses travaux sur le sujet du handicap et de la vie à l'étranger et nous avons invité l'exécutif et nous espérons que le message sera porté haut donc dans l'exécutif et la représentation parlementaire. Nous avons poursuivi aussi nos investigations auprès de la représentation parlementaire et des organismes syndicaux en vue de l'obtention d'un statut uniforme et digne pour les recrutés locaux de l'État français. Nous avons aussi auditionné, bien sûr, l'Office national des anciens combattants et nous avons reçu sa directrice générale.

Nous nous sommes également intéressés au problème des cimetières français à l'étranger et de leur gestion en interrogeant la sous-direction de l'administration des Français. Et nous avons également réuni tous les acteurs civils et étatiques sur le thème des enfants recueillis par Kafala ou par recueil légal en auditionnant des associations de parents, le MEAE et le ministère de la justice. Nous avons enfin procédé à un point d'actualité sur la CNAV, et le dossier le plus brûlant pour nous qui est celui des certificats d'existence.

Et beaucoup plus important, nous avons enfin décidé de réaliser un livret de fiches utiles et pratiques sur les conséquences de certaines législations dans nos pays d'accueil, en matière de protection sociale, de santé, et d'ordre économique, ainsi que sur les situations de précarité pouvant en résulter.

Et enfin, pour conclure, nous allons coordonner un groupe de travail intercommission et intersession sur l'enfant au centre d'un conflit familial et j'ai déjà reçu donc des réponses de nombreux de nos collègues de tous les pays, nous avons l'Espagne, l'Allemagne, nous avons l'Italie, mais aussi l'Argentine, le Mexique, la Tunisie, donc le Japon montrant que c'est un problème et beaucoup de choses sont à faire dans le domaine de la prévention. Et donc, nous souhaitons mettre l'accent sur la prévention.

Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, nous allons passer la parole à Monsieur SIVA, qui va nous parler, nous faire un bref survol de l'audition de l'ONAC-VG et surtout, des résolutions qui en découlent.

*Monsieur Thierry CONSIGNY donne la parole à Monsieur Prédibane SIVA, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

## Monsieur Prédibane SIVA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues,

Nous allons parler des anciens combattants. Nous avons auditionné la directrice de l'ONAC, l'office national des anciens combattants, c'est la deuxième fois que la directrice vient à notre assemblée... à notre commission pour répondre à nos questions et le monde des anciens combattants, c'est un peu particulier et beaucoup ne connaissent pas, et donc je voudrais vous présenter d'abord deux films. C'est l'habitude de notre commission, on présente toujours des films, nous avons deux films aujourd'hui, ce sont des films de quelques secondes, le premier portera sur la présentation de l'ONAC et le deuxième sur le bleuet de France. Le bleuet de France, je salue encore une fois au nom de notre commission et de Madame Michèle MALIVEL lorsqu'en octobre dernier, lors de la 29<sup>e</sup> session, nous avons honoré les anciens morts pour la France de la guerre 1914-1918.

Si le film est prêt, on peut lancer.

*Visionnage d'un film.*

*(Applaudissements).*

C'est toujours émouvant de revoir quelques images et voilà.

- Alors, l'ONAC-VG, l'office national des anciens combattants victimes de guerre, c'est une direction située à l'Hôtel National des Invalides. Elle met en œuvre la politique fixée par son conseil d'administration. C'est très important, le conseil d'administration, nous ne siégeons pas encore. Elle assure le fonctionnement global de l'établissement et coordonne des activités des différentes entités de l'office,

- Elle gère 105 offices de proximité dans chaque chef-lieu de département : trois offices en Afrique du Nord, ainsi que deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Elle assure la gestion, l'entretien et la valorisation de 272 nécropoles, 2 200 carrés militaires et 9 hauts lieux de mémoire,

- Tous les anciens combattants qu'ils soient français ou étrangers ont des droits,

- L'ONAC-VG a des bureaux dans 11 pays d'Afrique. Dans le cas où des pays ne disposent pas d'un ONAC-VG local, il intervient par le biais des ambassades lors d'une commission paritaire associant fonctionnaires des postes consulaires, membres

des associations d'anciens combattants et conseillers consulaires d'AFE est chargée de statuer sur les demandes d'aides financières formulées par les ressortissants indépendamment de leur nationalité,

- Dans certains pays, l'ONAC-VG organise des distributions de produits de première nécessité (budget de 600 000 euros en 2019).

En haut, je vous ai passé un petit peu la date, parce que c'est la création, etc. vous avez déjà vu dans le film.

Les missions actuelles de l'ONAC-VG :

1. La reconnaissance et la réparation. L'office est un garant national :

- du droit à la reconnaissance des militaires ou civils ayant participé aux grands conflits contemporains et aux opérations extérieures, qu'on appelle OPEX. Il se traduit par l'attribution de la carte du combattant, du titre de reconnaissance de la nation et de titres des anciens combattants et victimes de guerre (39-45, Indochine, Algérie).

### **Monsieur le Président**

Prédibane, ce n'est peut-être pas la peine que tu nous lises tout cela, tu nous lis les titres, puisque cela, on peut le lire, on a les rapports, on les a derrière nous, s'il te plaît.

### **Monsieur Prédibane SIVA**

Parce que, je lisais là, parce qu'en fait, c'est important la carte des combattants et le titre de reconnaissance de la nation pour que les gens sachent ce qu'est une carte du combattant et le titre de reconnaissance, cela permet des aides pour les anciens combattants. C'est pour cela. Donc, vous avez derrière moi, ce qui est écrit, donc surtout, je vais mettre un accent sur la mention récemment créée par l'ONAC « Mort au service de la Nation », qui est le déclencheur des droits pour les victimes de guerre, notamment pour les OPEX et qui a permis la reconnaissance de 60 000 anciens combattants qui ont été en mission de 1962-1964 en Algérie. Donc, je repasse un petit peu tout ce qui est le devoir de réparation des anciens combattants, vous le lisez derrière moi.

- La solidarité. La solidarité pour les populations rapatriées et harkis. Et puis, l'ONAC-VG, ce sont des services à proximité permettant de mettre, de mieux connaître la mise en place de reconversion et des interventions financières variées. Il propose aussi des EHPAD, libellés au bleuet de France. Des victimes d'actes de terrorisme, nous en avons déjà parlé il y a quelques deux, trois ans en arrière avec la directrice qui était venue, elle a parlé de terrorisme, de ceux qui ont été victimes de terrorisme, l'ONAC-VG prend en compte les victimes du terrorisme.

- La Mémoire. Très important, parce qu'aujourd'hui, les anciens veulent transmettre aux jeunes. Donc, nous cherchons toujours des jeunes pour la mémoire de tout ce qui s'est passé, l'histoire de la France. Voilà en ce qui concerne l'ONAC-VG. Je raccourcis rapidement. Partager une mémoire européenne et internationale des conflits et transmettre des valeurs de civisme, de respect, de solidarité, d'engagement et de courage aux jeunes générations.

Et je vous parlerai dernièrement, du bleuet de France, il y a aussi un film qui va passer sur le bleuet de France. Vous savez que l'année dernière, nous avons fêté les 100 ans de la « grande guerre » et lors de cet anniversaire, nous portions tous un bleuet à l'Arc de Triomphe et que ce bleuet doit être honoré dans le monde entier et l'ONAC-VG a la mission de soutenir cette association, le bleuet de France. L'ONAC-VG est en train de mettre en place une commande pour distribuer des bleuets dans le monde, et donc l'ONAC-VG demande aux conseillers consulaires, aux ambassadeurs leurs appuis pour soutenir le bleuet de France. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire auprès du consulat pour dire que vous souhaitez être l'ambassadeur du bleuet partout dans le monde. L'ONAC-VG, je vous rappelle, demande aux conseillers consulaires et à d'autres volontaires de s'inscrire auprès du consulat et je vous demande de passer le film sur le bleuet de France.

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Nous vous invitons tous à devenir des ambassadeurs du bleuet de France, le lien, vous pouvez le visionner. Nous vous recontacterons sur la possibilité pour les conseillers consulaires de s'impliquer plus dans cette collecte, dans cette solidarité. Nous allons continuer donc, si vous voulez bien, Monsieur le Président.

### **Monsieur le Président**

Je veux bien.

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Avec les résolutions. Donc, Prédibane, si... la parole est à toi.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Prédibane SIVA.

## EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

### **Résolution n° SOC/R.1/19.03**

Monsieur Prédibane SIVA donne lecture de la résolution n° SOC/R.1/19.03 relative aux anciens combattants 1954-1956, adoptée à l'unanimité en commission.

#### **Monsieur le Président**

Non, non, je pense que le troisième considérant, il faudrait peut-être le rédiger autrement, non ?

*Que les soldats intervenus sur d'autres champs de bataille, d'autres champs d'opération après la fin des conflits.*

#### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

*Que des soldats sont intervenus.*

#### **Monsieur le Président**

Voilà, oui, ou :

*Considérant les soldats ayant intervenu ou sont intervenus.*

Mais si, alors que des soldats sont intervenus sur d'autres champs d'opération.

#### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Voilà, cela suffit.

#### **Monsieur le Président**

Cela suffit. Et :

*Les mêmes droits que ceux en Algérie*

Peut-être qu'il faudrait le rhabiller, cela.

#### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Non, que ceux ayant servi.

#### **Monsieur le Président**

C'est ce que j'avais mis, moi,

*Que ceux ayant servi en Algérie dans les mêmes conditions*

Mais enfin bon, c'est un peu redondant, parce que...

**Madame Martine SCHOEPPNER**

*Ayant combattu,*

parce que ce n'est pas un service. On peut laisser « servi », on comprend.

**Monsieur le Président**

Mais non, que tous les anciens militaires ayant servi au minimum, un minimum de 120 jours en Indochine de 1954 à 1956 puissent bénéficier après examen, on pourrait marquer :

*Des mêmes droits.*

Point, parce que je pense que ce serait assez... Si vous en êtes d'accord.

**Monsieur Prédibane SIVA**

D'accord.

**Monsieur le Président**

Des mêmes droits.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

*Des mêmes droits pour bénéficiaire de la carte de combattant.*

**Monsieur le Président**

Non,

*des mêmes droits et bénéficiaire de la carte des anciens combattants.*

Vous êtes d'accord ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Et bénéficiaire.

**Monsieur le Président**

Très bien. Qui ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Je me pose une question légale, ayant fait mon service militaire au BCAAM à Pau, qui gère notamment tous les dossiers militaires et les attributions de médailles, de la légalité de notre demande, parce que les conditions sont très strictes d'attribution. Juste une question de droit, moi, j'y suis tout à fait favorable, mais est-ce qu'on a le droit de faire cette demande, parce que normalement, c'est l'armée qui gère les critères, les choses comme cela. Donc, est-ce que c'est juste un vœu pieux pour rendre hommage ou est-ce que cela a un succès probable ?

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

C'est suggéré par l'ONAC-VG, donc on a un soutien.

*En l'absence d'autres demandes de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.1/19.03 relative aux anciens combattants 1954-1956. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

(Applaudissements).

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.*

### **Résolution n° SOC/R.2/19.03**

*Monsieur Prédibane SIVA donne lecture de la résolution n° SOC/R.2/19.03 relative aux anciens combattants 1954-1956, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.*

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Président,

Je suppose qu'avant de faire cette demande, vous avez bien évidemment discuté avec l'ONAC et qu'il vous a enjoint à le faire.

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Oui.

### **Monsieur le Président**

J'avais bien compris alors.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

### **Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Il y a peut-être un élément qui est un peu gênant sur la demande, c'est si c'est un représentant, ce sera forcément un représentant de l'AFE et pas forcément de la commission elle-même. Par définition, ce sera quelqu'un de la commission, mais il vaudrait mieux demander qu'un membre de l'AFE puisse siéger, indépendamment de sa commission, même si cela reviendra sans doute à votre commission.

### **Monsieur le Président**

Très bien, et après, en interne, on décidera de qui y va quand ce sera accepté. D'accord. Très bien.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.2/19.03 relative aux anciens combattants 1954-1956. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution n° SOC/R.3/19.03**

*Monsieur Prédibane SIVA donne lecture de la résolution n° SOC/R.3/19.03 relative à la demi-part fiscale, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.*

### **Monsieur le Président**

Moi, je ne suis pas sûr d'avoir compris la différence entre les deux demandes.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

C'est peut-être chercher la petite bête, mais comme c'est répété quatre fois, je crois qu'il vaudrait mieux dire

| *La déclaration de revenus.*

On ne déclare pas ses impôts, on déclare ses revenus. C'est écrit quatre fois.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Et ajouter peut-être,

| *En France.*

Parce qu'on n'a pas d'influence sur les impôts qu'on paie à l'étranger.

**Monsieur le Président**

Ah, d'accord. Ce n'est pas la même chose, ceux qui ont 75 ans, ils sont déjà...

**Monsieur Prédibane SIVA**

Ce sont des anciens combattants qui sont âgés de plus de 75 ans qui déclarent leurs impôts en France et qui n'obtiennent pas parce qu'ils sont à l'étranger. Pareil pour tous ceux qui sont invalides de 40 % et plus, alors que s'ils résidaient en France, ils auraient le droit.

**Monsieur \***

C'est plutôt la résidence fiscale, à ce moment-là. Parce que la déclaration d'impôt, c'est la résidence fiscale.

**Monsieur le Président**

De toute façon, attendez, il faut bien qu'on s'entende. Ils n'auront de toute façon pas de demi-part fiscale dans des pays tiers autres que la France. Donc, de toute façon, cela ne concerne que le système fiscal français.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Je pense que dans le troisième considérant, il faudrait mettre un « s » à « droits », cela a toute son importance. C'est

| *Égax en droits.*

Ce sont leurs droits, pas le droit.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Leurs droits, oui, oui. Droits avec un « s ». Très bien.

**Monsieur le Président**

Quoi ? Il ne faut pas de « s ».

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription « Israël et territoires palestiniens »**

Non, accessoirement, il ne faut pas de « s ». Mais moi, je m'interroge sur la première demande. Il me semble me souvenir que cela existait déjà et que cela a été aboli, cet avantage, en 2012. C'est possible de se souvenir, ou je me trompe ? Hein, j'ai raison ? Oui, oui. C'est en 2012 que cela a été aboli, puisque moi, j'étais Rapporteur du budget des anciens combattants à l'Assemblée et évidemment, j'étais montée au créneau. Pour vous dire, en fait, ce n'était pas budgété, c'est pour cela que cela avait été aboli.

**Monsieur le Président**

Daphna, qu'est-ce qui a été aboli ? La mesure qui concernait ?

**Madame Daphna POZNANSKI**

La mesure oui, sur la première demande, la mesure qui bénéficiait d'une demi-part fiscale, cela existait avant.

**Monsieur le Président**

Donc, tu veux dire que c'est le premier considérant qui n'existe plus.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Oui.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Il n'existe plus en France ?

**Madame Daphna POZNANSKI**

Donc, on demande à revenir à l'ancien système. Ils vont nous dire que s'ils l'ont aboli, c'est pour certaines raisons.

**Monsieur le Président**

Le premier, Martine, ne peut que concerner...

**Madame Daphna POZNANSKI**

Enfin, il vaut mieux demander... Mais bon, cela a été vraiment aboli. Oui.

**Monsieur le Président**

Il est compliqué, si cela n'existe plus, on ne peut pas garder le premier considérant.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Je pense que l'ONAC-VG nous a bien parlé de cette disposition qui existe vraiment.

**Monsieur le Président**

Pas tous à la fois s'il vous plaît. D'accord, mais le premier considérant, si en fait ce n'est plus exact que les anciens combattants titulaires d'une carte de combattants âgés de 75 ans et plus résidant sur le sol français peuvent bénéficier d'une demi-part, c'est difficile de le garder comme considérant.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Monsieur le Président,

Il y a eu beaucoup de cafouillages sur ce point-là. Je crois qu'il faut être sûr, actuellement, de ce qui se fait. Actuellement, c'est actuellement, parce que cela a changé sans arrêt selon les années.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

L'ONAC-VG a relu ce paragraphe et... nous sommes clairs là-dessus.

**Madame Daphna POZNANSKI**

N'a pas tilté, donc bon, d'accord.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Gaëlle BARRÉ.*

**Madame Gaëlle BARRÉ, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »**

Oui, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Daphna, donc on regarde le site des impôts, il y a un feuillet « personnes handicapées, allègements fiscaux 2018 ». En effet, la catégorie qui est ici citée ne rentre dans aucun point énuméré par le service des impôts, puisqu'il faut être titulaire ou d'une rente pour un accident de travail d'au moins 40 %, d'une carte d'invalidité pour une incapacité d'au moins 80 %, de la carte mobilité inclusion, mention invalidité, ou d'une pension militaire pour une invalidité d'au moins 40 %. Donc, la catégorie citée ci-dessus ne rentre dans aucune de ces catégories-là. Donc, c'est au choix, c'est ou 80 % ou une pension militaire, pour une invalidité d'au moins 40 %. Pour pouvoir bénéficier d'une demi-part par conjoint ou partenaire handicapé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Prédibane SIVA.*

**Monsieur Prédibane SIVA**

En fait, je vais vous dire aujourd'hui la vérité de ce qui se passe au niveau des fiscalités. Quand un monsieur qui a 89 ans a fait ses déclarations d'impôts, il a sa carte de combattant, il n'a pas bénéficié de cette demi-part. D'autre part, ce même monsieur avait 85 % d'invalidité, il n'a pas bénéficié de cette demi-part, parce qu'il réside à l'étranger. Nous avons eu la réponse et j'ai posé la question à Madame la Directrice de l'OACVG. Elle m'a dit : cela dépend des fiscalités, cela ne dépend pas de notre ressort, mais pour la France, tout le monde bénéficie de cette demi-part. Il n'y a qu'à l'étranger que cela ne se passe pas. C'est pour cela que nous avons demandé cette résolution.

**Monsieur le Président**

Qu'est-ce qu'on fait, Monsieur le Président ?

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Je pense qu'on peut la maintenir et puis, on verra la réponse qui est faite par l'administration fiscale.

**Monsieur le Président**

Très bien. On peut bénéficier de votre échange, s'il vous plaît ? Il y a un problème sur la rédaction, il y a quelque chose ? Dites-le au lieu d'en parler entre vous deux.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.*

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, Afrique du Nord**

J'étais en train de dire que cela existait toujours. Sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) que j'ai sous les yeux, il y a toujours cette demi-part pour les anciens combattants. Cela dit, elle est plafonnée depuis 2018. Elle est plafonnée, elle a été plafonnée en même temps que le quotient familial, elle est plafonnée à 3 000 et quelques euros.

**Monsieur le Président**

Écoutez, faisons en sorte que le doute profite aux anciens combattants, le cas échéant. Je propose donc qu'on passe au vote, si Madame Radya RAHAL en est d'accord.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

J'en suis tout à fait d'accord, Monsieur le Président. Je te remercie pour la main, mais c'est juste une chose : pour les Français de l'étranger, cette règle a été abrogée. Ils ne peuvent plus en bénéficier.

**Monsieur le Président**

On demande qu'elle revienne.

**Monsieur Prédibane SIVA**

Monsieur le Président,

Si vous me le permettez, je peux vous donner une réponse de la fiscalité. J'avais posé la question le 12 septembre 2018. La réponse a été donnée le 13 mars 2019.

*Les personnes domiciliées fiscalement hors de France non-résidentes sont imposées sur leurs seuls revenus de source française imposables en France, avec application d'un barème progressif et du quotient familial. Mais, le taux d'imposition est un taux minimum de 20 %, 14,4 % pour les revenus provenant des DOM. L'article 164 A du Code général des impôts stipule que les revenus de source française des personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal en France sont déterminés selon les règles applicables aux revenus de même nature, perçus par les personnes qui ont leur domicile fiscal en France. Toutefois, aucune des charges déductibles du revenu global en application des dispositions du présent Code ne peut être déduite. En conséquence, dès lors que vous êtes domicilié l'étranger, vous ne pouvez pas bénéficier de la réduction des charges précitées.*

**Monsieur le Président**

Cela, on le savait. Cela, c'est le Code des impôts. Cela n'apporte pas grand-chose de plus.

**Monsieur \***

Pour simplifier, comme on est en doute du premier considérant, ne pourrait-on pas écrire à l'imparfait :

*Pouvait bénéficier d'une part fiscale auparavant.*

**Monsieur le Président**

On ne peut pas à la fois dire « pouvait » et dire qu'ils sont ensuite égaux en droit. On passera à l'imparfait aussi pour les anciens combattants non-résidents. Il vaut mieux rester dans le flou. Ou on la supprime ou on reste dans le flou.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.*

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Dans le considérant, effectivement, il y a une erreur, on vient de vérifier :

*Les titulaires de carte d'invalidité atteints d'un minimum, non pas de 40 %, mais de 80 %.*

**Monsieur le Président**

Non, mais cela, c'est le deuxième considérant.

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Dans le second considérant. C'est 80 % d'invalidité.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Écoutez, on peut peut-être retravailler cette résolution avec la commission des finances et la représenter au mois de septembre.

**Monsieur le Président**

Vous en avez d'autres encore derrière. On continue.

*La résolution est renvoyée en commission.*

**Motion n° SOC/R.4/19.03**

*Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI donne lecture de la résolution n° SOC/R.4/19.03 relative à la fermeture du service des anciens combattants à Tunis.*

**Monsieur le Président**

Pardon, pardon. Il ne s'agit pas d'une résolution, mais d'une motion. Cette motion ayant été légalement affichée devant la porte et personne n'ayant trouvé rien à redire. Elle est acceptée. On passe au point suivant.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Nous savons qu'elle peut affecter d'autres pays. C'est pour cela que nous l'avions présenté comme une résolution.

**Monsieur le Président**

À ce moment, il ne faut pas. En plus, si ce sont des motions, ce n'est même pas examiné en plénière.

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Alors la deuxième aussi.

**Monsieur le Président**

Je suppose que vous les aviez affichées, bien évidemment. Il y en a deux.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Je l'avais signalé, mais bon, je ne suis pas là 24 heures sur 24. Je l'avais dit.

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Merci.

**Monsieur le Président**

OK, OK, écoutez, allez. Vous avez terminé là ou vous avez autre chose encore à nous dire.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

On va passer au handicap et vie à l'étranger.

**Monsieur le Président**

Vous avez autre chose à nous dire, c'est bien...

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO, Rapporteuse de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

### **Madame Anne BOULO, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Pour poursuivre sur le rapport Handicap et vie à l'étranger que la commission a rédigé il y a maintenant un an, nous avons auditionné Madame la Sénatrice Jacky DEROMEDI et Monsieur MARLAUD, qui est haut fonctionnaire à l'inclusion et à l'égalité des chances au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il nous a expliqué sa mission qui consiste, pour les agents et les usagers, à faciliter l'accessibilité physique de tous les immeubles du ministère, qu'ils soient en France ou à l'étranger. Il y a donc un document qui enquête sur l'état des bâtiments de chaque antenne à l'étranger. Dans ce document, ils ont inclus une question concernant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Donc, ils auront bientôt les remontées. Il faut savoir aussi que sur ce sujet, le ministère a consacré un budget de 200 000 euros pour permettre des adaptations pour les ambassades ou les consulats qui demandent des travaux.

Ensuite, deuxième axe de sa mission, c'est l'accessibilité numérique, donc tout ce qui concerne l'accessibilité des sites et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, donc malvoyantes ou malentendantes. Il y a donc toute une stratégie autour du langage qui est utilisée et autour de l'ergonomie des sites.

Ensuite, il y a un troisième axe qui est l'accessibilité téléphonique, pour toutes les personnes en situation de handicap.

Voilà, j'essaie de faire court. Cette mission est pleine de défis. C'est une mission qui ne va pas s'arrêter là, qui va prendre pas mal de temps. Il se pose aussi la question de l'accessibilité des bureaux de vote pour les prochaines élections, cette année et les années prochaines. Donc, ils vont travailler sur ce sujet-là. Ensuite, il y a la question de l'accessibilité de tous les sites des consulats et des ambassades. Il y a aussi toute une enquête sur la mobilité étudiante, avec un projet de lancer un groupe de travail pour réfléchir sur la mobilité étudiante en France et à l'étranger pour les personnes en situation de handicap. Il faut également juste savoir qu'hier a eu lieu une réunion avec Madame Sophie CLUZEL, qui est Secrétaire d'État en charge du handicap, avec tous ses homologues de l'Union européenne pour travailler sur la future politique de l'Union européenne en matière de handicap.

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Merci pour votre célérité.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, il invite la commission à poursuivre sa présentation.*

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Très bien, les cimetières étrangers, par Aurélie FONDECAVE.

### **Madame Aurélie FONDECAVE, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous avons donc reçu Madame Corinne PEREIRA DA SILVA, qui est la sous-directrice de l'administration des Français. Je vais vous donner quelques informations pour vous permettre de situer le sujet, sans trop m'attarder.

Les cimetières français à l'étranger, il y en a à peu près 2 000, qui sont répartis dans 78 pays. Quand on parle de cimetières, le terme est à prendre au sens large, puisqu'il comprend non seulement les cimetières, mais aussi les monuments avec ou sans dépouille et les mausolées. On a deux typologies pour dissocier les cimetières : la première, ce sont les cimetières civils et les cimetières militaires. Les premiers sont sous responsabilité du MEAE ; les seconds sous responsabilité du MEAE et du ministère de la Défense et des armées. La seconde typologie, ce sont donc les cimetières dont l'État français est propriétaire et ceux dont l'État français ne l'est pas. Alors, à qui incombe la responsabilité de leur gestion et de leur entretien ? Au ministère de la Défense pour les cimetières militaires, aux ambassades ou aux pays dans lesquels se trouvent ces cimetières, en fonction des conventions signées entre la France et ces pays, pour ce qui est des cimetières civils. Il faut préciser que les interventions de l'État français sur les cimetières civils sont limitées à l'entretien et à la rénovation des cimetières, et pas à celui des sépultures qui, lui, est à la charge des familles. Le budget total qui est dédié actuellement aux travaux d'entretien et de rénovation s'élève à 200 000 euros, dont 115 000 vont actuellement à l'Algérie. Je vais d'ailleurs faire une parenthèse sur l'Algérie, car on compte plus de 500 cimetières sur place, donc c'est à peu près 25 % du nombre de cimetières que j'ai évoqué. Il y a déjà un travail de regroupement qui a été effectué en Algérie, et dans le cas de l'Algérie, on a également un fonds qui a été lancé par le Président CHIRAC en 2004 et qui a déjà récolté 5 millions d'euros. Le problème est que ce fonds s'est réduit comme peau de chagrin,

puisque depuis 2015, il n'y a plus que la mairie de Marseille pour y contribuer, donc le fonds est abondé uniquement à hauteur de 16 000 euros par an.

Pour compenser la réduction du budget, on a eu recours à des solutions créatives et cela va faire plaisir certainement à mon collègue Alexandre CHATEAU-DUCOS, puisque pour vous donner un exemple, en Algérie, on a eu recours à du bétail pour débroussailler. Mais, vous serez d'accord avec moi pour constater que l'entretien et la rénovation des cimetières, cela demande des efforts constants. Ce même effort est rendu difficile, car il y a des dégradations humaines et naturelles. À titre d'exemple, je vous rappelle qu'il a fallu faire refermer en urgence 60 tombes fin 2014/début 2015 à Skikda, ainsi qu'une dizaine d'autres tombes à Stora fin 2016. D'où l'importance de stopper cette baisse des budgets, d'autant plus que l'investissement effectué risque d'être perdu. C'est pour ce faire que nous avons rédigé, Monsieur le Président, une résolution en ce sens, qui s'affiche.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Merci, Monsieur le Président.

Je suis étonnée de voir qu'il y a pour l'Algérie, 115 000 euros, parce que le consul général me disait récemment qu'il n'y a plus d'argent pour les cimetières.

**Madame Aurélie FONDECAVE**

C'est ce qu'on nous a dit.

**Madame Radya RAHAL**

Soit.

**Résolution n° SOC/R.5/19.03**

*Madame Aurélie FONDECAVE donne lecture de la résolution n° SOC/R.5/19.03 relative à l'entretien et à la rénovation des cimetières français à l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.*

**Monsieur le Président**

Dois-je comprendre, puisque vous ne l'avez pas lu, que dans la version définitive, ce qui est entre parenthèses, à savoir associations locales, Scouts de France, congrégations religieuses, etc., a été supprimé ?

**Madame Aurélie FONDECAVE**

Non, cela n'a pas été supprimé, mais étant donné qu'on court après le temps, je me suis permis de faire...

**Monsieur le Président**

Oui, mais ce sont quand même des précisions intéressantes.

**Madame Aurélie FONDECAVE**

Vous avez raison, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Pour le grand laïc que je suis.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Monsieur VILLARD, Président,

Je suis sincèrement gênée par la dernière phrase du dernier considérant et

*Le risque accru en Algérie lié à l'insécurité politique actuelle.*

**Monsieur le Président**

Oui, ce n'est pas très adroit.

**Madame Radya RAHAL**

Sincèrement, enlevez-nous cela, on a besoin de calme.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Sauf exception, d'accord. On s'arrête à :

*Sauf exception.*

S'il vous plaît.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU**

Je pense que dans la troisième demande, il faudrait enlever :

*Avec leurs homologues.*

Ce sont les homologues de qui, on ne l'a pas dit avant.

**Monsieur le Président**

J'allais y venir, oui, oui. Mais, on peut peut-être inverser.

*Le lancement de contacts formalisés dans les postes concernés avec leurs homologues locaux.*

Ce sera plus clair. Ou alors, ce sont des consulats européens, c'est cela, que vous vouliez dire ? Avec d'autres pays, d'accord.

**De la salle**

Association avec un « S ».

**Monsieur le Président**

Oui, on l'a dit, le « S » à associations locales.

Bien.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS**

Oui, je voudrais une précision. Parmi les associations très actives, plus que les Scouts de France et autres, c'est le Souvenir français, qui existe en France et dans un grand nombre de pays. Enfin, en Espagne du moins, ils sont très actifs.

**Madame Aurélie FONDECAVE**

Mais, ils ne sont pas sur place.

**Monsieur le Président**

Si, si, ils ont des représentants sur place, bien sûr. Bon, vous rajouter après

Associations locales,

Souvenir français,

S'il vous plaît ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Prédibane SIVA.*

**Monsieur Prédibane SIVA**

En fait, il y a une précision sur le Souvenir français, parce que le Souvenir français s'occupe uniquement des tombes, morts pour la France et puis des monuments aux morts. Tout ce qui est cimetières, le Souvenir français ne prend pas en compte.

**Monsieur le Président**

Prédibane, dans le pays où je réside, le Souvenir français va de temps en temps sur la Nécropole.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.5/19.03 relative à l'entretien et à la rénovation des cimetières français à l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Notre vice-président de l'Assemblée et membre de notre commission ayant un avion dans quelques heures, même dans moins de deux heures, on va passer directement au point 7 et on reviendra aux autres points après. Donc, tu fais bref et puis on va faire surtout les résolutions.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je demande la mansuétude de l'Assemblée, parce que le rapport qui est projeté ou pas derrière moi ne correspond pas à ce que je vais vous dire, c'est simplement dans la forme que cela a été changé.

Nous avons donc entendu deux personnes du ministère des Affaires étrangères ainsi que du ministère de la Justice, ainsi que deux autres personnes représentant des familles qui sont au courant du sujet dont nous allons traiter. Il s'agit de la Kafala.

Depuis 2013 a été introduite en France l'expression « recueil légal » afin de traduire la Kafala et la définit comme l'engagement de prendre en charge un enfant mineur sans création de lien familial. Je vous explique tout cela assez précisément, parce que cela va vous aider pour la compréhension de la résolution qui va suivre.

Il faut bien comprendre que cette Kafala, c'est une institution étrangère réalisée dans les pays dont le droit interne est issu du droit musulman, qui ne reconnaissent pas l'adoption – ce n'est pas le cas de la Tunisie – et qui permet le recueil d'un enfant durant sa minorité, par une personne ou un couple dont l'un au moins des conjoints est de confession musulmane. Ceci afin d'en assurer bénévolement la protection, l'éducation et l'entretien. En droit français, le recueil légal peut ainsi revêtir les effets soit d'une tutelle, lorsque l'enfant est orphelin ou n'a pas de filiation biologique, soit d'une délégation d'autorité parentale, si la filiation a été établie. Le recueil peut concerner les enfants abandonnés ou délaissés, ou bien ceux dont les parents ne peuvent matériellement ou moralement les élever. Cette protection cesse à la majorité de l'enfant, sur décision de l'autorité qui l'a prononcée, ou en cas d'autonomie financière ou lors du mariage, quand il s'agit de filles.

Pour la France, les enfants ainsi recueillis sont essentiellement de nationalité marocaine et algérienne et les modalités d'établissement de la Kafala diffèrent selon les pays. Je ne vais pas rentrer dans les détails, vous trouverez cela dans le rapport qui va être publié, donc sur le site de l'AFE.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que par principe, en droit français, les décisions relatives à l'état des personnes tel que le recueil légal produisent des effets de plein droit sans qu'il ne soit besoin de solliciter une décision d'exequatur. Mais, en pratique, ce jugement d'exequatur délivré par un tribunal de grande instance peut permettre aux personnes qui recueillent

l'enfant de prouver plus facilement, à l'aide d'une décision française, le rapport qui les unit à l'enfant et sa prise en charge, et l'obtention de certains droits. Il faut bien comprendre que le recueil légal n'est pas une adoption, mais elle est reconnue par les Conventions de La Haye et deux situations doivent être distinguées, j'en ai un petit peu parlé juste avant : soit les enfants sont orphelins ou sans filiation connue, le recueillant désigné est en situation comparable à celle d'un tuteur ; soit les enfants ont une filiation établie avec des parents vivants et à ce moment-là, la situation est équivalente à celle d'une délégation d'autorité parentale.

L'article 21.12 du Code civil permet aux enfants recueillis en France depuis plus de trois ans et sur décision de justice d'acquérir la nationalité par déclaration de nationalité française. Une fois la nationalité acquise par déclaration de nationalité française, l'enfant à ce moment-là peut être adopté sans que la loi nationale n'interdise plus l'adoption.

Depuis 2016, un délai de trois ans est désormais suffisant au lieu de cinq auparavant, aussi bien lorsque la famille réside en France ou à l'étranger. Les familles que nous avons donc entendues ont reconnu une avancée importante dans le traitement de ces dossiers, notamment par l'abaissement à trois ans de la possibilité d'acquérir la nationalité française.

Par conséquent, afin de rappeler l'état du droit appliqué par la commission des affaires sociales, nous avons pris la résolution suivante, qui a été adoptée par la commission et qui va vous être lue par Madame VAUTRIN.

### **Résolution n° SOC/R.6/19.03**

*Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI donne lecture de la résolution n° SOC/R.6/19.03 relative aux difficultés rencontrées par les Français ayant recueilli un enfant par décision de justice : recueil légal (de type Kafala), adoptée à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

### **Madame Radya RAHAL**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je trouve très bien ce qui est demandé, j'en suis tout à fait d'accord, mais j'ai un problème sur la façon dont vous avez rédigé et sur ce qui est déjà acquis.

D'abord, ce ne sont pas les tribunaux d'instance à qui on envoie les demandes, mais la SDANF, comme pour les 21.2. Je te parle des Français de l'étranger, pour les enfants recueillis par Kafala à l'étranger, c'est la SDANF. Et au jour du dépôt du dossier, l'enfant est considéré comme français. Donc là, j'ai un petit problème sur les différents points que vous avez...

### **Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Chère amie,

Je voudrais dire qu'évidemment, il y a quelques presque juristes dans cette commission, mais nous ne sommes pas des professionnels du droit et je peux te dire que nous nous sommes appuyés sur quelqu'un de parfaitement compétent sur cette question et que cette motion n'a absolument pas été rédigée au hasard. On a mis pratiquement une journée pour la rédiger. Donc, je suis absolument certaine de ce qui est écrit ici. Sans commentaire.

### **Madame Radya RAHAL**

Moi, je te donne la façon dont cela fonctionne dans ma circonscription et les procédures qui sont faites. C'est tout. C'est pour cela que j'émet des doutes sur certains points, dont le fait que cela soit envoyé aux tribunaux et non pas à la SDANF. Je suis désolée, à mon avis, c'est la SDANF. Vérifiez.

### **Monsieur le Président**

De toute façon, Radya, la résolution demande l'application du droit, donc finalement, on retombera sur nos pieds.

Le seul point, moi, qui m'a interpellé, c'est que la reconnaissance de plein droit sans exequatur est demandée dans le point 1 de la reconnaissance et elle est encore demandée quelque part un peu plus bas. Je n'ai pas compris si cela était redondant ou pas.

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Non, ce n'est pas redondant. Ce n'est pas redondant, parce que l'on continue, sur les tribunaux, à demander l'exequatur, alors qu'ils n'ont pas à le demander.

**Monsieur le Président**

Oui, mais c'est bien cela. Dans le point 1, vous demandez la reconnaissance de plein droit sans exequatur et après, dans le troisième paragraphe :

*N'exige en aucun cas une décision d'exequatur.*

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

C'est une façon d'insister sur le fait qu'il n'y a pas besoin.

**Monsieur le Président**

OK. Je posais la question, si c'était redondant ou pas. Si cela ne l'est pas, cela va très bien.

*En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.6/19.03 relative aux difficultés rencontrées par les Français ayant recueilli un enfant par décision de justice : recueil légal (de type Kafala). La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Point numéro 4, fiche utile : proposition d'un projet par Martine SCHOEPPNER.

**Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Je vais résumer. L'idée est de reprendre un livret de fiches qui avait été fait en son temps par le CSFE, en les actualisant, bien évidemment. Il ne s'agit pas d'un guide exhaustif avec toutes les démarches, mais simplement d'appeler l'attention sur certaines démarches et surtout sur leurs conséquences éventuelles, en particulier en matière sociale, de santé ou d'ordre économique, et surtout des situations de précarité que cela peut entraîner. Donc, à ces fins, la commission souhaite également lancer une étude dans ce cadre et elle évalue les besoins financiers à hauteur de 8 000 euros. Le détail sera communiqué au bureau. Il se compose de trois postes : le soutien logistique, le traitement des résultats du sondage et la mise en forme. Donc, la commission demande à l'assemblée de bien vouloir soutenir cette demande. Il n'y a pas de résolution ni quoi que ce soit. On voudrait faire ce travail-là pour mars prochain, il faut au moins un an.

**Monsieur le Président**

Mais, vous demandez qu'on soutienne la démarche. Je pense qu'on la soutient nécessairement.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Oui, mais il faut le faire officiellement.

**Monsieur le Président**

La démarche, on la soutient nécessairement, j'espère. Si quelqu'un est contre, je l'engage à le lever la main. Par contre, pour la demande de budget, il faut fournir un budget.

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Oui, oui. Je sais cela.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Très bien. Les recrutés locaux. Nous allons passer aux recrutés locaux de l'État français.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.*

### **Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Dans la continuité de nos travaux sur le statut des agents recrutés de droit local, travaux initiés à la demande de Madame Anne-Marie Clément BYROTHEAU, que tout le monde connaît ici sans doute, Présidente de l'Association des agents de droit local – Agents français de l'État recrutés à l'étranger (AFERE), nous avons reçu Madame la Députée Anne GENETET et Mesdames Valérie JACQ-DUCLOS et Guylaine FABULAS, responsables syndicales CGT au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les recrutés locaux sont de plus en plus nombreux à remplacer les titulaires dans tous les services, on ne vous apprend rien et ils représentent aujourd'hui environ un tiers des personnels, remplissant pour 60 % d'entre eux des missions de service public. Ce sont des personnels précaires le plus souvent avec des statuts hétérogènes. On ne va pas refaire un état des lieux de tout ce que tout le monde connaît.

Différentes problématiques se posent. Elles ont été mises en exergue dans le cadre de différentes résolutions déjà adoptées par notre Assemblée. Malgré les réponses jusqu'à ce jour, il y a peu d'évolution. Est-ce que ce sont des recrutés « DE » l'État français ou « POUR » l'État français ? Sont-ils des recrutés locaux ou des agents de droit local ? Les mots ont leur importance. Pourquoi ne peuvent-ils pas cotiser par exemple aux pensions vieillesse ? Une demande récurrente également concerne l'allocation de retour à l'emploi en cas de retour en France, ainsi que l'accès à la formation et à l'évolution de carrière. Les concours internes leur restent fermés.

Aux questions sur l'insécurité juridique et financière, et au-delà de la résolution effectivement au cas par cas, puisque nous en avons eu plusieurs, pour lesquels d'ailleurs il faut une très forte mobilisation, la plupart du temps, systématiquement, il est fait renvoi au droit du travail local. Évidemment, ce sont des recrutés locaux. Alors que dans le même temps, on exige de ces personnels de plus en plus de qualités, d'être extrêmement qualifiés et d'avoir toutes les qualités inhérentes à l'accomplissement d'une mission de service public. Il s'agit globalement d'obtenir un statut uniforme, cohérent et digne pour tous ces personnels que nous rencontrons, chacun d'entre nous, quasiment au quotidien.

En l'absence de cohérence des opérateurs de l'État et en l'absence d'évolution à court terme de leur protection sociale, il s'agit d'abord et avant de valoriser des parcours professionnels et dans un premier temps, l'accès aux concours internes.

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Merci infiniment, Martine.

Nous passons au dernier point.

### **Monsieur le Président**

Attends, attends.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci.

Sur le fond, je suis d'accord, bien entendu, mais simplement, demander un statut uniforme me paraît compliqué, parce que le statut de ces personnels dépend des conventions que la France a signées avec le pays de résidence. En conséquence, il vaudrait peut-être...

### **Monsieur le Président**

Non, non. Ce n'est pas cela. Le statut uniforme a déjà été demandé il y a fort longtemps et on n'y est pas arrivé. L'idée était d'avoir un corpus minimum identique pour tout ce qui était les agents recrutés locaux dans les postes consulaires, les ambassades et les périphériques. Et cela...

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Oui, mais tu mets « uniforme minimum ».

**Monsieur le Président**

Non. Cela n'a rien à voir en suite avec le statut fiscal ou autres. Justement, cette partie, et je regrette qu'il n'y ait pas finalement une résolution avec cela, parce qu'en quelque sorte, cela complète la résolution que nous avons votée et dont j'ai parlé tout à l'heure, d'ailleurs, avec le Secrétaire d'État, qui demandait que chaque poste puisse fixer le statut fiscal du recruté local, etc.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

On est d'accord sur le fond, mais on n'est pas d'accord sur la forme, sur le terme.

**Monsieur le Président**

Le statut fiscal dépend du statut en amont et c'est ce statut qu'il faut clarifier, bien évidemment.

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Au-delà de cela, nous savons tous qu'à l'intérieur d'un même poste, d'un même pays, il y a des statuts différents en fonction des services et des départements pour lesquels ils travaillent. C'est absolument hallucinant.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Raison de plus de plus pour faire attention et de mettre...

*Hors micro.*

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas une résolution, de toute façon.

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Et on n'a pas voulu faire trop long, parce qu'on peut en écrire des tartines sur ce sujet.

**Madame Martine SCHOEPNER**

On ne peut pas changer l'exposé des motifs, donc...

**Monsieur le Président**

Continuons.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Très bien, nous allons maintenant donc partir de l'actualité de la CNAV avec Annie MICHEL, s'il te plait.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.*

**Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Nous avons interviewé Madame Camille AUDREN, la nouvelle directrice des relations internationales de la CNAV, ainsi que la très connue Madame Françoise JULIEN-DEGAAS, qui est toujours notre correspondante par rapport aux dossiers de l'étranger. On nous a d'abord mentionné le problème des échanges décès avec les pays étrangers. Il y a une simplification de l'offre de service, bien évidemment, un état civil de qualité équivalente aux données INSEE. C'est-à-dire que lorsque vous voulez dématérialiser un décès, une carte Vitale ou quelque chose comme cela, il faut absolument avoir les mêmes noms, parce qu'il y a beaucoup de dossiers bloqués à cause de problèmes de noms. Soit une lettre qui manque, soit une lettre en trop ou un prénom différent. Donc, il faut être très vigilant par rapport à ces documents. Il y a une belle évolution des échanges d'information. Pour l'instant, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, ce qui permet d'avoir la suppression des certificats d'existence. Ils sont en cours dans trois pays, le Danemark, l'Espagne et l'Italie. Il y a des prises de contact, donc cela va venir très bientôt, entre la Suisse, la France, les Pays-Bas, le Portugal et l'Algérie. Et puis, le Canada très bientôt et on espère les États-Unis, puisque c'est le même système.

Ensuite, la mutualisation des certificats d'existence. On le demande presque à chaque commission et c'est en progression. Notre sénatrice également, Claudine LEPAGE, a beaucoup travaillé sur ce sujet. Actuellement, comme vous le savez, l'assuré doit fournir autant de justificatifs d'existence qu'il perçoit de retraites de différents régimes français. Très bientôt, il n'y aura plus qu'un seul certificat d'existence pour chaque personne. C'est donc une mutualisation des certificats d'existence et bien évidemment, les démarches et le coût d'affranchissement sont à la charge des personnes. Donc, en faisant cette mutualisation, la simplification des démarches pour les assurés, il y aura optimisation des coûts de gestion.

Je vais passer sur les opérateurs, parce que vous pouvez le lire, ce n'est pas très intéressant ; les partenariats bancaires également.

La cotisation Assurance maladie : voilà des points qui sont intéressants. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la cotisation de l'Assurance maladie sera dorénavant prélevée :

- aux personnes couvertes par un règlement ou une convention qui donne compétence exclusive à la France pour assurer leur couverture en cas de maladie,
- aux personnes non couvertes par ces accords et qui ont une durée d'assurance d'au moins 15 ans, quelle que soit leur nationalité. C'est ce que je vous ai lu tout à l'heure, j'ai interpellé le ministre des Français de l'étranger à ce sujet. Toute personne n'ayant pas cotisé au minimum quinze ans et retraitée ne pourra plus bénéficier de la sécurité sociale lorsqu'il fait des déplacements en France.

Il est également prévu d'étendre la prise en charge des frais de santé aux ayants droit mineurs à la charge du retraité concerné :

- Les conjoints ne seront plus pris en charge. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais il y a deux ans, on en avait parlé dans notre commission. Ne seront pris en charge que ceux qui sont enregistrés au Centre national des retraités français de l'étranger (CNAREFE) en tant qu'ayants droit avant le 31 décembre 2015, et seulement jusqu'au 31 décembre 2019. Après 2019, nous rentrons sous la PUMA, il n'y a plus d'ayant droit.
- Pour les assurés, quelle que soit leur nationalité, ne réunissant pas les 15 ans de durée d'assurance, les soins effectués en France lors de séjours temporaires ne seront pas pris en charge par la France.

La surcote et la décote : la surcote est une majoration destinée à augmenter le montant de la retraite, toutefois, elle suit certaines conditions :

- Avoir dépassé l'âge légal de départ à la retraite,
- Réunir un nombre de trimestres supérieur au nombre de trimestres nécessaires pour une pension au taux plein,
- Justifier d'un nombre de trimestres cotisés au-delà de la durée nécessaire pour le taux plein.
- Taux de la majoration : 1,25 % du montant de la retraite pour chaque trimestre ouvrant droit à la surcote.

La décote est la diminution du montant de la retraite compte tenu d'une durée d'assurance insuffisante :

- Pour les pensions ayant pris effet avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le coefficient de minoration à appliquer au taux plein, pour chaque trimestre manquant est fixé à 2,5 %,
- Pour les pensions prenant effet postérieurement au 31 décembre 2003, le coefficient de minoration est fixé selon l'année de naissance de l'assuré. Il diminue progressivement pour atteindre 1,25 % pour chaque trimestre manquant, pour les assurés nés après 1952.

BREXIT : il est très difficile de dire quoi que ce soit pour l'instant, mais on a entendu ce matin le ministre nous dire qu'il y avait actuellement des discussions. Je pense qu'il y aura six mois de prolongation pour les Français qui sont au Royaume-Uni actuellement.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

## **Monsieur Francis HUSS**

Merci.

Sur les certificats d'existence, est-ce que vous pouvez expliquer ce qu'il se passe. Est-ce que ce sont les pays que vous avez cités qui vont émettre les certificats d'existence ou est-ce qu'ils vont informer la France des décès, et dans ce cas-là, j'ai une myriade de questions.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Ce sont des échanges des fichiers de décès entre pays.

**Monsieur Francis HUSS**

Des fichiers ? Mais, comment est-ce que les Allemands sauront qui est Français, qui est binational ? Est-ce que la LEC interviendra ? Puisque la moitié des gens ne sont pas sur la LEC. Donc, je ne vois pas du tout comment cela peut se passer.

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI**

Ce sont des registres de décès.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Cela ne fonctionne pas comme cela en Allemagne.

**Monsieur Francis HUSS**

Comment cela fonctionne-t-il ?

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

En Allemagne, les décès, enfin les pensions sont gérées par la Poste allemande. Ils reçoivent toutes les données. Si quelqu'un n'a qu'une retraite française, elle est quand même... Là, ce n'est pas sûr que les données soient transmises. Ce sont des gens qui perçoivent des retraites du pays.

**Monsieur Francis HUSS**

Je parle des retraites françaises. C'est bien complémentaire.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Oui, mais la retraite française, en Allemagne, elle est versée sur un compte allemand.

**Monsieur Francis HUSS**

Non, pas forcément.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Ah si.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Sûrement pas. On peut la faire verser sur un compte en France.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Francis, on ne va pas rentrer dans des choses techniques, mais en utilisant tout ce qui est big data, on arrive à comparer non seulement le nom, prénom, mais aussi l'adresse et dès qu'il y a concordance de nom, prénom, adresse dans les deux fichiers de décès, peu importe que les gens soient français ou binationaux, à ce moment-là, dans l'échange de décès, on constate le décès si on constate un élément d'information donné à la France et qui comporte le même nom, prénom et adresse.

**Monsieur le Président**

S'ils sont morts chez eux, il y a une déclaration de décès.

**Monsieur Francis HUSS**

*Hors micro.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Oui.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

De tous les Français et Allemands.

**Monsieur Francis HUSS**

Mais, ils ne savent pas s'il est Français. S'il y a des binationaux, ils ne savent pas.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Si les Allemands le savent. Si, si.

**Monsieur le Président**

Les Allemands sont bien organisés, ils doivent savoir.

**Madame Annie MICHEL**

Monsieur HUSS, nous poserons la question à la CNAV.

**Monsieur le Président**

Attendez, on ne va pas rentrer dans les détails, surtout qu'apparemment, on n'a pas toutes les informations sur... s'il vous plaît...

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Je vous informerai sur le mécanisme de ces échanges de décès. Vous pouvez compter sur moi.

**Monsieur le Président**

Vous nous expliquerez cela à la prochaine session.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI**

Merci, Monsieur le Président.

Sur la mutualisation des certificats d'existence, dont chacun sait ici que c'est un de mes dadas, le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE nous avait informés en octobre dernier qu'elle serait réelle, effective en septembre 2019. Est-ce que vous avez eu confirmation de cette date ? Pour tous les pays. Il l'avait dit. Je l'avais marqué.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

C'est l'Union retraite qui est en charge de la mutualisation. Le projet est en cours avec des tests, avec une introduction progressive. Tout se passe bien pour l'instant. C'était dans le précédent rapport et donc, ils sont toujours alignés sur leur plan de travail.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Remarquons quand même qu'il aura fallu sept ans pour mettre en œuvre la loi que j'avais fait voter.

**Monsieur le Président**

J'aurais juste une question : rappel, les conseillers de l'AFE ont pouvoir d'envoyer, via leur adresse courriel AFE, les certificats de vie dûment certifiés et tamponnés par les autorités compétentes.

**Madame Annie MICHEL**

Oui, là...

**Monsieur le Président**

Attendez, si je peux poser ma question, je pourrai avoir la réponse qui va bien, parce que si on me répond avant que j'ai posé la question, on peut être à côté.

D'abord, je souhaiterais, si cela est possible, que l'on précise qui sont au final les autorités compétentes, parce que moi, j'avais compris que les seules autorités compétentes, c'était les consulats, premier point. Martine, il est marqué :

*Dûment certifié et tamponné par les autorités compétentes.*

Avant de savoir qui va le transmettre, j'aimerais savoir quelle est la définition des autorités compétentes, puisque, après avoir eu la possibilité de le faire tamponner par le flic du quartier, il semble que cela a été annulé et que maintenant seuls sont compétents les consulats.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Non, non.

**Monsieur le Président**

Attendez, c'est la question que je...

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Cela fait partie d'un décret qui vient d'être publié, qui donne la liste des organismes compétents par pays.

**Monsieur le Président**

Très bien. OK. Merci. Et est-ce que l'utilisation de l'adresse courriel AFE est acceptée par toutes les caisses de retraite ou uniquement à ce stade par la CNAV ?

**Madame Annie MICHEL**

Nous ne parlons que de la CNAV, là, nous avons interviewé la CNAV.

**Monsieur le Président**

OK. Très bien. Donc, j'ai déjà une partie de ma réponse. Après, je suis ravi d'avoir la liste des autorités compétentes.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.*

**Madame Daphna POZNANSKI**

Est-ce qu'on peut avoir le décret dont tu viens de parler, Thierry ?

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Oui.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Merci.

**Monsieur le Président**

Très bien. On peut avancer.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

D'ailleurs, vous pouvez alimenter Madame JULIEN-DEGAAST sur les organismes compétents, comme au Japon, il y a des notaires qui sont certifiés et des gens qui s'engagent, lorsqu'ils donnent leur signature. Donc, dans vos pays, vous avez peut-être l'équivalent, parce que le gros des pensionnés, c'est dans beaucoup de nos pays, 90 % de nationaux qui reviennent dans leur pays et qui touchent des pensions françaises. Ceux-là n'ont pas besoin de venir à l'ambassade.

**Madame Annie MICHEL**

Il faut également faire très attention, parce que lorsque l'on vous donne un certificat d'existence signé et tamponné, lorsque vous le scannez, le tampon disparaît, quand il est en relief. Donc là, il faut faire très attention, donc ce n'est pas forcément accepté, dans ce cas-là, par la CNAV. Elle nous a dit qu'il fallait mettre un peu de crayon parfois.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

On va clore.

**Monsieur le Président**

Oui, oui. On peut clore, on peut clore, allez-y. Moi, je suis tout à fait d'accord. D'autant qu'on clôt pour ouvrir une autre, donc...

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Écoutez, merci de votre patiente. Nous remercions en tout cas...

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je n'ai pas fini. Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler du paragraphe 4. Quand tu dis :

*Les conjoints ne seront plus pris en charge, sauf ceux enregistrés au CNAREFE.*

Il faut préciser « les conjoints hors UE » et puis, pareil pour

*Les assurés quelle que soit la nationalité,*

Il faut marquer « hors UE ».

**Madame Annie MICHEL**

Oui, absolument.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est important. Sinon, c'est faux.

**Monsieur le Président**

J'ai une question, mais je n'ose pas la poser, cela va prendre trop de temps. Donc, Monsieur le Président, si vous voulez bien conclure.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Écoutez, merci pour votre patience. Merci à toute l'équipe, donc, de la commission et à Madame TRUQUET en particulier qui a eu beaucoup de difficultés cette année à pouvoir contacter nos politiques et qui a finalement obtenu beaucoup de rendez-vous. Donc, merci infiniment.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci. Pendant que la prochaine commission se met en place, Monsieur MARFAING, j'ai une question. Il semblerait qu'il y ait un peu de flottement sur les signatures. Il n'y a pas flottement sur les signatures, on signera quand on s'en ira.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING, secrétaire général de l'AFE**

On vous a compté. On sait que vous êtes là, on a des témoins, donc s'il n'y a personne pour vous faire signer à la sortie, on aura vérifié que vous êtes là. En plus, Madame BORDE me confirme qu'il y aura quelqu'un pour recueillir vos signatures. Jusqu'à 18 heures, il y aura quelqu'un, donc Monsieur le Président, vous savez ce qu'il vous reste à faire...

**Monsieur le Président**

Si ce n'était que moi (*rires*).

**PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR,  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**Monsieur le Président**

S'il vous plaît, nous sommes dans la dernière ligne droite. Madame SCHOEPPNER, venez me rejoindre à la tribune, ne me laissez pas tout seul.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame BERAUD-SUBERVILLE, présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Merci, Monsieur le Président.

Lors de cette session, notre commission a réalisé sept auditions et une visite à la Cité Fertile, installée dans une ancienne gare SNCF à Pantin-Paris. L'audition sur place de SINNY & OOKO, qui administre les lieux, nous a permis de constater qu'une entreprise œuvrant dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale peut être profitable et s'autofinancer. Nous avons aussi reçu deux inspectrices d'académie, l'une de l'Agence AEFÉ et l'autre de l'académie de Versailles, en charge du dossier E3D, pour connaître ce label dont nous avons découvert l'existence la session dernière. Pour le thème commerce extérieur, nous avons souhaité auditionner une fois de plus Business France, structure qui dépend du ministère des Affaires étrangères, afin d'analyser la progression de la mise en place du guichet unique où Team France Export, c'est-à-dire l'association des chambres de commerce et industrie et de Business France, pour accompagner les PME et les ETI françaises dans l'export. Nous avons également auditionné le responsable des affaires internationales à la mission French Tech, label pour les écosystèmes de start up françaises, pilotées par le ministère de l'Économie et des Finances. Le Sénateur Olivier CADIC nous a donné son avis sur le déficit du commerce extérieur. Notre commission a également effectué un tour d'horizon sur les salons de recrutement en France, alternatives pour la recherche d'emploi pour nos concitoyens lors de leur retour en France. Nous avons aussi auditionné l'entreprise française le Wagon, spécialisée dans la formation web et implantée dans 27 pays. Nous vous présenterons pour accord deux résolutions.

*La séance se poursuit sous la présidence de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'AFE.*

**Madame la Présidente**

Vous avez plusieurs rapports, je vois.

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Oui, on a plusieurs rapports, donc on commence par celui du commerce extérieur.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Gaëlle BARRÉ, rapporteure de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

### **Madame Gaëlle BARRÉ, Rapporteure de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Oui bonjour.

Concernant le rapport du commerce extérieur, nous avons reçu Monsieur Gaultier BRAND-GAZEAU, responsable des affaires internationales à la Mission French Tech. Le 27 novembre 2013, le Gouvernement lance la French Tech, un nouveau label destiné à désigner les territoires les plus favorables au développement des start-up, ces jeunes pousses numériques dont le développement est essentiel pour l'avenir de l'industrie française. La French Tech est le regroupement de tous les acteurs de l'écosystème des start-up françaises, à la fois label et communauté. La French Tech promeut le développement de l'innovation de nos start-up tricolores. La Mission French Tech soutient donc une dynamique entrepreneuriale en France, mais aussi à l'international. Il faut faire de la French Tech l'un des meilleurs écosystèmes au monde pour pousser les start-up françaises à l'international, les faire grandir et les accélérer, afin qu'elles deviennent des leaders mondiaux de la Tech.

Dans une première phase, la French Tech a souhaité faire émerger l'écosystème Start-up. Des réseaux d'entrepreneurs français se sont structurés dans 12 villes du monde entier, de New York à Tokyo, en passant par Moscou et Le Cap.

Comme annoncé par le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, deux nouveaux écosystèmes verront le jour : les communautés dites French Tech et les capitales dites French Tech.

Qu'est-ce que c'est qu'une communauté French Tech ? C'est un regroupement de gens qui ont envie de grandir ensemble. C'est une concentration de membres de la French Tech dans un même endroit. Il y a neuf règles auxquelles doivent adhérer d'ailleurs les membres de la French Tech : communauté, inclusion, indépendance, intégrité, honnêteté, protection des données personnelles, professionnalisme. C'est un manifeste qui a été publié sur le site de la French Tech. Ils ont lancé un appel à projets afin que des communautés French Tech se constituent.

Pour prétendre au statut de communauté, il faut donc être au moins quatre entrepreneurs capables de fédérer 50 start-up, 10 pour les communautés basées à l'étranger. Au-delà des communautés, la mission French Tech a lancé aussi les capitales French Tech. Cela concerne les communautés ayant atteint un certain niveau de maturité. Ces communautés French Tech sont gérées par des comités directeurs, des « boards ». Ils ont utilisé la parole anglaise, nous ne l'avons pas traduit, nous avons respecté le vocabulaire employé par la mission French Tech.

Qu'est-ce que c'est que le « board » ? Organe de gouvernance sans responsabilité juridique, comité directeur et consultatif. Le mandat consiste à donner des conseils, à formuler des avis ou à faire des recommandations sur des questions mises à l'étude. Nous avons d'ailleurs une résolution à ce sujet.

Il y a deux axes pour le futur de la communauté French Tech. Premier axe, c'est l'hypercroissance, donc la France est le premier pays européen en création de start-up. Monsieur BRAND-GAZEAU a mis en avant les 12 000 start-up françaises. 12 % des emplois créés en France l'an dernier l'étaient dans les start-up. Il faut donc monter en gamme et aider ces start-up à se développer.

Ensuite, l'autre point sur lequel la French Tech souhaite insister, ce sont les valeurs : la féminisation, la promotion de la diversité, la recherche de talents dans le monde entier, les technologies au service de l'humanité.

Je vous présenterai donc la résolution suite à ce dernier point relatif à Business France. Nous avons reçu Monsieur Frédéric ROSSI, directeur général délégué de Business France.

Comme vous le savez, c'est une agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Nous en avons déjà souvent parlé au sein de cette Assemblée. Elle est chargée du développement international de nos entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Il est venu nous présenter un nouveau dispositif appelé Team France Export, comme l'a dit notre présidente. Qu'est-ce que c'est ? La Team France Export unit des acteurs publics au service de l'internationalisation de nos entreprises. L'objectif commun est de proposer à toutes ces entreprises un dispositif lisible, efficace et adapté. Ce sont des solutions, de la préparation à la projection à l'international, depuis les régions françaises. Car, ils ont bien insisté sur le fait que l'élément fondamental pour pouvoir aider ces entreprises à s'exporter toujours davantage, c'est de partir du système France, donc consolider des guichets uniques de l'export en France jusqu'aux marchés étrangers.

Une fois arrivés aux marchés étrangers à l'étranger, vous avez donc un correspondant unique Team France Export, qui oriente les entreprises vers des solutions répondant à leurs besoins. Ce nouveau volet est pour eux, je reprends le terme, révolutionnaire. Il est structuré avec les équipes des chambres de commerce françaises à l'étranger, avec lesquelles il y a même eu une concession de service public. Business France, ce sera mon dernier point, a notifié à six organismes, qui sont des

chambres de commerce, de fait, une concession de service public, à savoir qu'il a délégué à ces chambres de commerce une partie de ses activités concernant les futures activités de la Team France Export. Dans ce rapport, nous les avons d'ailleurs énumérées.

Dans les autres pays, Business France reste le référent de toute façon pour ce nouveau dispositif.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

**Résolution n° COM/R.1/19.03**

*Madame Gaëlle BARRÉ donne lecture de la résolution n° COM/R.1/19.03 relative à la participation des conseillers consulaires aux « boards » des communautés French Tech, adoptée à l'unanimité en commission.*

*Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° COM/R.1/19.03 relative à la participation des conseillers consulaires aux « boards » des communautés French Tech. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

*Madame la Présidente invite Madame la Rapporteuse à présenter la résolution suivante.*

**Madame Nadine PRIPP, Rapporteuse de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

La commission a auditionné le Sénateur Olivier CADIC sur le déficit du commerce extérieur. Depuis plusieurs années, nous observons un déficit en augmentation. De 2007 à 2018, nous sommes passés de -15 milliards d'euros à -30 milliards d'euros (hors énergie). En 2018, le déficit total s'élève à -60 milliards d'euros, soit un des plus mauvais chiffres de ces dernières années. L'Europe est notre marché principal d'exportation, soit 60 % (contre 5 % vers l'Afrique). Nous comptons environ 125 000 entreprises exportatrices contre 130 000 il y a 20 ans. Il y a 15 ans, il a été décidé de se focaliser sur la taille des entreprises exportatrices plutôt que sur leur nombre, car on avait observé que 70 % arrêtaient d'exporter au bout d'un an. Aujourd'hui, l'objectif est d'atteindre les 200 000 entreprises exportatrices et donc de chercher à nouveau à augmenter leur nombre.

Les secteurs les plus porteurs sont l'aéronautique, la chimie et l'aérospatial. Le solde du secteur agroalimentaire est en diminution. Le Sénateur Olivier CADIC pense que les chambres de commerce et Business France devraient fusionner au profit des chambres de commerce pour offrir aux sociétés une relation de proximité avec les pays d'accueil. Devant ce constat, le sénateur pense que nous pourrions remettre en question l'aide apportée à nos entreprises exportatrices en la remplaçant par un crédit d'impôt export.

En conclusion, il faut réfléchir sur un commerce extérieur différent, de façon structurelle, apprendre à se servir des chambres de commerce locales, décentraliser notre fonctionnement, travailler comme un réseau Internet.

Merci.

*La séance se poursuit, sous la présidence de Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

**Monsieur le Président**

Y a-t-il une résolution qui suit ?

**Madame Nicole PRIPP**

Non.

**Monsieur le Président**

Allez-y, continuez, le prochain.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie BALLAND-ROMANELLI, rapporteure de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

**Madame Anne-Marie BALLAND-ROMANELLI, Rapporteure de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Monsieur le Président, chers collègues,

Pour le volet Emploi et Formation, nous avons auditionné deux entreprises, l'une spécialisée dans l'organisation de salons de recrutement et l'autre spécialisée dans la formation développeur Web.

La première, sur les salons de recrutement, s'appelle JOB RENCONTRES. Nous avons auditionné le directeur général et la responsable du pôle formation professionnelle, ainsi qu'une de leurs collaboratrices. Avec près de 220 salons, Job Rencontres est le pionnier dans l'organisation des salons de recrutement en France. Elle organise des événements généralistes ou thématiques dans les plus grandes villes de France pour mettre en contact tous types d'entreprises (grandes entreprises, institutionnels, PME, PMI, etc.) et des demandeurs d'emplois.

Il y a plusieurs salons thématiques, comme cela est énuméré : Job Salon Carrières Commerciales, etc.

Les salons généralistes sont :

- Le salon des 10 000 emplois à Paris, qui attire 30 000 visiteurs avec plus de 150 exposants.
- Le salon des 1 000 emplois dans les villes de Lyon, Marseille et Bordeaux.

Nous nous sommes spécialement intéressés au Salon du Travail et de la Mobilité professionnelle, dont la 5<sup>e</sup> édition s'est déroulée en janvier 2019 à la grande Halle de la Villette. Il y a plusieurs villages dans ce grand salon. Par exemple, « Je cherche un Job », « Je me forme », « J'entreprends », etc. Le village « J'ose le monde », dernier village de la liste, propose toutes les clefs pour réussir son projet de mobilité internationale. Notre commission a mis l'accent sur les difficultés rencontrées par nos compatriotes lors de leur retour en France, du fait de leur parcours souvent atypique et de leur perte de repères après leur expatriation. Job Rencontres tiendra compte de cette problématique et cherchera à l'intégrer.

À noter aussi le salon « S'expatrier, mode d'emploi » organisé le 3 avril 2019 à la Cité universitaire de Paris par : l'Assurance Retraite, la Caisse des Français de l'étranger (CFE), le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS), Malakoff Mederic Humanis, ainsi que la Direction générale des Finances publiques, les Notaires de France et le MEAE.

Ensuite, nous avons auditionné Messieurs Romain PAILLARD et Sébastien SAUNIER, cofondateurs du WAGON. Le Wagon est une école de codage informatique française créée en 2013, implantée dans 20 pays et 33 villes : 7 campus en France, 11 en Europe, 7 en Asie Pacifique, 6 en Amérique et 2 en Afrique et Moyen-Orient. 4 210 personnes ont été formées, 1 140 applications Web développées. C'est une grande organisation. La formation apprend aux étudiants à développer entièrement des applications Web. La durée de cette formation est de 9 semaines pour un coût moyen de 5 500 euros. La certification délivrée correspond à un niveau équivalent Bac +2.

Cette entreprise a été créée et s'est développée à partir de fonds propres, fonctionnant sous forme de modèle mixte avec filiales et franchises. Seul un élève ayant été diplômé sur le Campus de Paris peut prétendre à démarrer une filiale.

Les grandes écoles en France sont aussi demandeuses de formation en coding et le Wagon a développé une formation spécifique pour elles. Les secteurs d'origine des diplômés sont en général : Le freelancing, l'entrepreneuriat et le salariat. L'âge moyen des élèves est de 28 ans et les candidats doivent maîtriser l'anglais et ont généralement un niveau bac +5 et 5 ans d'expérience professionnelle. Le Wagon développe des outils pédagogiques en ligne pour former les professeurs. Le système de tracking en ligne permet aux responsables pédagogiques d'évaluer la progression de chaque élève partout dans le monde.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président invite la commission à poursuivre sa présentation. Il donne la parole à Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

**Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

À moi, donc on m'a dit de faire court, très court, ultra court, non que les sujets soient creux, ils sont tellement pleins, ne pensez pas qu'on n'a pas de la matière.

Je vais parler effectivement du développement durable. La prise de conscience par tous et par tous les acteurs sociaux également des enjeux.

On a reçu en premier lieu Monsieur Cyril PIERRE qui est le directeur du développement durable du MEAE, qui nous a fait un peu le constat et le bilan de la suite de la COP 21. Il y a eu la COP 24 qui a eu lieu en Pologne à Katowice. Je ne voudrais pas plomber l'ambiance, mais aussi bien les chiffres que les objectifs ne seront pas des plus satisfaisants. La France, par exemple, manque pour l'instant 8 objectifs sur 9, même si c'est parmi les trois meilleurs élèves en termes d'objectifs remplis, vous imaginez le reste de la classe. Il y a des points effectivement assez préoccupants, comme la sortie des États-Unis de l'accord, qui est prévu par Donald TRUMP. A contrario, cette sortie-là fait également une prise de conscience locale aux États-Unis de pas mal d'acteurs, notamment également des sociétés qui se posent des questions sur la signification de cette sortie.

Pour montrer justement cette implication et cette percolation des questions de développement durable dans la société, on est allés visiter, comme l'a dit notre présidente, la Cité Fertile, qui est un superbe concept, qui prouve que sans subventions publiques, en ayant des concepts de RSE, responsabilité sociale et environnementale, on arrive à créer des tiers lieux. Ces tiers lieux, c'est le troisième lieu de vie de chacun, le premier étant sa maison, le deuxième étant son lieu de travail et le troisième étant là où on souhaite aller le plus souvent pour se rencontrer, pour avoir une vie sociale. Ces tiers lieux sont tout à fait profitables et ils permettent de régénérer les centres-villes. Ils font partie du plan du gouvernement de redynamisation des centres-villes français et ce sont vraiment des questions magnifiques qui sont posées, avec des endroits qui regroupent énormément de concepts. Cela va de la formation professionnelle, de la culture, de la médiathèque, de concerts, de films et de mixité sociale, c'est-à-dire on ne va pas faire une salle de concert dédiée aux hard-rockers et puis une autre à ceux qui aiment la musique baroque. Non, cette même salle va accueillir tous ces publics, peut-être pas en même temps, mais voilà. Cela permet de toucher 100 % de la population, contrairement à des lieux uniques dédiés qui pourraient toucher 2 à 3 % de la population. On fait également des économies.

Voyez, je vais très vite, j'espère que tout le monde me comprend.

On va vous passer un petit film. Les images valent mieux qu'un long discours, de deux, trois minutes, qui vous explique un peu ce qu'est ce tiers lieu et après, je vais basculer sur l'implication des jeunes au niveau de l'éducation.

*Projection d'un film.*

Merci pour lui, j'avais oublié de le citer, donc le responsable de tout ce projet, qui a déjà vingt ans d'expérience derrière lui, c'est Stéphane VATINEL. Vous avez vu la Fabriquerie, c'est un site en plein Paris, un site qui était abandonné depuis 60 ans et qui recrée une animation incroyable sur tout le quartier et dans tout Paris. On vient du monde entier pour visiter ce site-là, notamment du Japon, d'Amérique latine, etc., pour s'en inspirer. Donc, c'est vraiment, je ne vais pas dire c'est l'avenir, mais c'est une des possibilités.

Le troisième thème, c'est effectivement à destination de l'éducation, dans cette idée de transversalité du développement durable. Nous avons accueilli Christine JACQUEMYM et Françoise RIBOLA, deux inspectrices d'académie, pour ce fameux label E3D Écoles établissements en démarche de développement durable. Les Français de l'étranger, donc les lycées établis à l'étranger ont un énorme retard. Il y a 10 % de labellisés en France ; il y en a 2 % à l'étranger. Alors que, je l'avais dit tout à l'heure, tous les élèves sont conscients des changements climatiques, de l'implication que doivent avoir tous les acteurs dans le développement durable. Donc ce label est extrêmement intéressant, parce qu'il y a une inclusion des élèves passionnante. On les responsabilise, on les invite à participer à ce changement, à la vie du lycée. Donc c'est vraiment, je ne vais pas lire tout ce qui est écrit, mais lisez-le, je vous en prie. Fédérez les forces locales pour que les lycées s'engagent dans cette labellisation et pour ce faire, on a rédigé une résolution.

### **Résolution n° COM/R.2/19.03**

*Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS donne lecture de la résolution n° COM/R.2/19.03 relative à l'aide à la mise en place du label E3D dans le réseau AEFÉ, adoptée avec une voix contre en commission.*

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution COM/R.2/19.03 relative à l'aide à la mise en place du label E3D dans le réseau AEFÉ. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président invite Monsieur le Rapporteur à poursuivre sa présentation.*

### **Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS**

On va vous présenter le site. Juste avant, je voudrais juste rendre hommage à Greta THUNBERG, qui a organisé la grève du climat. Allez sur vos sites Facebook de vos communautés locales, vous verrez la mobilisation dans le monde entier. J'ai quelques remontées de chiffres. Juste pour information, ils étaient plus de 10 000 au Luxembourg, cela représente l'équivalent de 3 millions de personnes si la même manifestation était organisée en France. Ils étaient plus de 200 000 en Italie. Ils étaient 150 000 à Londres. Je vous invite à aller regarder vos pages Facebook pour voir la mobilisation incroyable des jeunes.

On a travaillé pendant l'intersession, donc vous avez ici le prix que l'on voudrait donc remettre en octobre de cette année à... n'allez pas trop, vite... voilà, c'est en fait une interface pour déposer les dossiers. C'est assez simple. Il y est juste expliqué la philosophie du prix. Là, on a maintenant l'instrument qui est juste un dépôt, un site pour expliquer, qui contient le règlement, qui contiendra les membres du jury et qui explique comment déposer son dossier, s'ils ont des questions. Il y a tout. Là, vous avez la partie visible de l'iceberg. La partie invisible, c'est maintenant le travail que l'on va, nous, faire dans ce comité interdisciplinaire et que vous allez faire également, puisqu'on vous demande une collaboration certaine, c'est de diffuser ce prix-là. Tout le monde a ici intérêt à valoriser l'AFE, à faire connaître son travail et notamment son implication dans le développement durable, j'en suis certain. Donc, voilà, je n'ai pas plus à vous présenter que les pages. On va vous distribuer le lien, vous pourrez aller voir. Notre premier travail va être de finaliser vraiment le site avec tous les bons argumentaires et les bons textes. Cela va être de sélectionner les membres du jury. Le règlement prévoit les quatre membres du groupe interdisciplinaire et des membres qualifiés. On a fait une sélection d'une quinzaine de personnes, cela va d'AUTISSIER à LUBIANA, à des sportifs, à des scientifiques reconnus, à des hommes politiques, etc. Je vous rassure, ce comité est multipartite, il n'y a pas de parti pris particulier à choisir certaines personnes plus que d'autres.

La deuxième partie, on va se laisser jusqu'à début avril, ce sera vraiment dans vos communautés, dans vos consulats, de relayer qui a ce prix-là. Il est quand même doté de 5 000 euros, je crois. Maintenant, cela fait tellement longtemps qu'on est dessus qu'on oublie certaines données. Ce n'est pas négligeable, pour un projet qui veut se développer dans le cadre du développement durable dans vos pays, cela peut aussi être un sérieux coup de pouce. L'idée est de le remettre en octobre. Il faut encore valider la date, il y a beaucoup de choses en octobre. On a proposé éventuellement de donner ce prix-là au ministère de l'Écologie. On doit encore faire toutes ces démarches de demandes, mais sachez qu'enfin, le marronnier a fleuri. On est en train de ramasser les marrons. On a un but, octobre, cette date-là, et on vous engage tous à collaborer à ce projet-là et à ce que ce soit un vrai succès. C'est un prix qui a lieu tous les deux ans. On passera le bébé à la prochaine mandature. Autant que la première édition soit vraiment un succès, avec des relais presse, des relais auprès de vos différents pays, pour qu'il y ait cette prise de conscience auprès et envers le développement durable.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements).*

### **Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Juste, Alexandre, qui va être le jury de ce prix ?

### **Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS**

On peut vous présenter la liste, on a établi quinze noms. On n'a pas dit qu'ils allaient tous dire oui, on ne les a même pas encore sollicités, mais je suis certain que dans cette liste-là, on cherche à peu près six, sept personnes, un président vraiment représentatif. On est quatre membres de droit dans le jury de base. La commission des lois avait approuvé tous les textes, donc que personne ne crie au haro sur le prix, tout est fait dans les règles, rassurez-vous. On a mis quatre ans pour accoucher de ce prix-là, donc si quelqu'un veut la liste ou veut proposer des gens pour faire partie de ce jury, ils sont aussi les bienvenus. On n'est pas omniscients, on n'a pas...

### **Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

C'est pour cela que je posais la question.

### **Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS**

Donc voilà, il sera publié aussi sur ce site-là. Pour les délais, le délai de remise des dossiers, c'est le 9 août, puisqu'après, il faut quand même un temps de dépouillement. Il faut aussi dire aux personnes qu'elles vont venir à Paris pour recevoir le prix, etc.

**Monsieur le Président**

Merci, Alexandre.

Marie-José, maintenant qu'il a terminé, tu peux y aller.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.*

**Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Je voulais juste dire, est-ce qu'on peut déjà penser à Nicolas HULOT pour la remise du prix.

**Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS**

Il est dans la liste.

**Madame Marie-José CARON**

Je me doute, mais enfin, j'appuie.

**Monsieur le Président**

Très bien. Merci pour cette suggestion.

Merci, Madame la Présidente.

Merci à tous les rapporteurs.

Vous avez eu la tâche ingrate de passer les derniers.

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Monsieur le Président,

Je voudrais juste aussi remercier Madame TRUQUET qui vraiment, nous a trouvé des intervenants. On a du mal, mais on est arrivés. Merci.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci.

Avant que nous ne nous séparions, j'ai quelques dates à vous communiquer. Pour une information qui concerne surtout ceux d'entre nous qui siègent à la commission nationale du STAFE, cette commission se réunira le 27 septembre. Je vous rappelle que notre prochaine session débutera le 30 septembre. Cette session sera l'occasion de fêter les 70 ans de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger. Vous avez entendu notre collègue Jean-Louis MAINGUY en faire le descriptif au Secrétaire d'État lorsqu'il était là tout à l'heure, donc je ne vais pas revenir là-dessus. La session qui sera l'ultime session avant les élections...

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Non.

**Monsieur le Président**

Comment non ?

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Il y en a une en mars.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Mais, c'est celle-ci qu'il va annoncer.

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Non, celle-ci, c'est celle d'octobre.

**Monsieur le Président**

Mais, vous êtes parfaits, tous. Après tant d'heures, vous avez encore l'énergie de parler pour ne rien dire avant que j'aie terminé. Vous êtes merveilleux. Moi, je parle pour ne rien dire, mais parce que je suis obligé d'occuper la tribune et tout. Mais vous, attendez deux minutes. Je voulais vous dire que la dernière session, celle qui sera la dernière, ce sera le 2 mars 2020.

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Ah, pardon.

**Monsieur le Président**

Voilà. Et pour finir, traditionnellement, Madame SCHOEPPNER a une petite demande.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Oui, j'ai une demande envers l'administration, c'est que quand on est à la tribune, comme je le suis, c'est très bien parce que j'ai ma petite bouteille et mon verre quand j'ai soif. Mais, quand le bar est fermé, il n'y a pas moyen, pour ceux qui sont dans la salle, de boire un verre d'eau. Est-ce qu'il serait possible d'installer les fameuses fontaines bonbonnes où on peut se servir ? Je pense que pour tous ceux qui sont assis dans la salle pendant des heures, ce serait agréable.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Je voudrais, en votre nom à tous, remercier l'administration, en particulier le Secrétariat général.

*(Applaudissements).*

Sans qui, rien de tout cela ne serait possible. Les hôtes, que nous faisons courir dans tous les sens avec nos prises de parole.

*(Applaudissements).*

Et les équipes techniques, qu'on ne voit pas très souvent, qui sont là-haut.

*(Applaudissements).*

Soyez sympas avec eux, parce que sinon, ce sont eux qui vous coupent la parole quand vous prenez le micro, ce n'est pas moi. Voilà, il ne me reste plus qu'à vous remercier tous et à vous dire à très bientôt, pour le 30 septembre.

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Merci, Monsieur le Président. Et merci, le bureau.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 18 heures.*